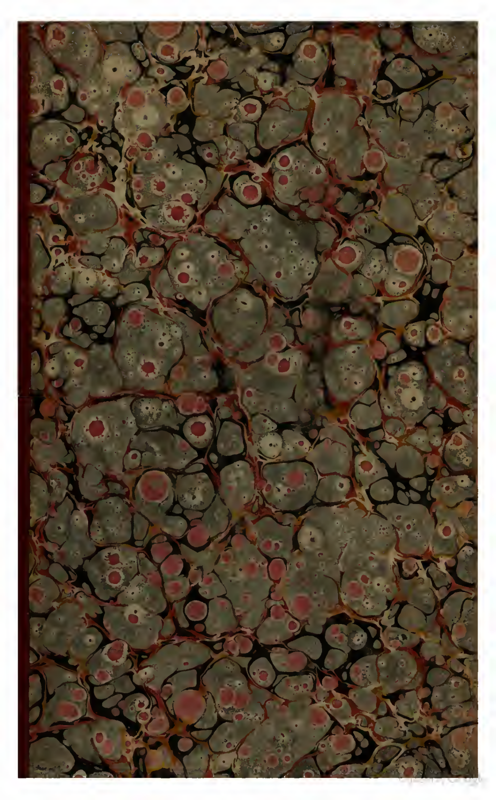


HISTOIRE
PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE
DE PARIS.

TOME V.



PARIS, IMPRIMERIE DE A. BELIN.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS,

DEPUIS LES PREMIERS TEMPS HISTORIQUES JUSQU'A NOS JOURS;

CONTENANT, PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE, LA DESCRIPTION DES ACCROISSEMENS SUCCESSIFS DE CETTE VILLE ET DE SES MONUMENS ANCIENS ET MODERNES; LA NOTICE DE TOUTES SES INSTITUTIONS, TANT CIVILES QUE RELIGIEUSES; ET, A CHAQUE PÉRIODE, LE TABLEAU DES MOEURS, DES USAGES ET DES PROGRÈS DE LA CIVILISATION;

ORNÉE DE GRAVURES

Représentant divers plans de Paris, ses monumens et ses édifices principaux;

PAR J. A. DULAURE,

DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE;

SECONDE ÉDITION,

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE EN TEXTE ET EN PLANCHES.

TOME V.

PARIS,

GUILLAUME, LIBRAIRE, RUE HAUTEFEUILLE, N°. 14.

1823.

HISTOIRE

PHYSIQUE, CIVILE ET MORALE

DE PARIS.

PÉRIODE XI.

PARIS DEPUIS L'ORIGINE DE LA LIGUE JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS XIII.

§ Ier.

Paris sous la domination de la Ligue.

OBJET de l'indignation des gens de bien, par sa participation aux massacres de la Saint-Barthélemi; objet de mépris par ses excès de débauches et sa dévotion ridicule, Henri III inspirera bientôt le sentiment de la pitié. On va le voir se laissant envelopper dans les filets de ses perfides ennemis, s'y débattre avec faiblesse, employer, pour s'y soustraire, tour à tour de lâches et inutiles condescendances et, même, des crimes, qui précipitèrent sa ruine.

On va voir la cour de Rome, la cour d'Espagne, la maison de Lorraine faire une guerre ouverte au parti protestant, et travailler sourdement à détrôner Henri III.

Le motif de la guerre contre le parti protestant est évident. La cour de Rome avait sa puissance à défendre, celle d'Espagne, son fanatisme et sa croyance à satisfaire. De plus, ces deux puissances voyaient Henri III sans enfans, et, après sa mort, la couronne de France passer par droit héréditaire au roi de Navarre, chef du parti protestant : elles devaient craindre qu'alors le protestantisme ne devînt la religion dominante en France.

Mais le projet de détrôner Henri III n'avait point pour motif, ne pouvait avoir même pour prétexte l'intérêt du catholicisme. Henri III, sur le trône, n'offrait aucun danger pour cette religion. Jamais aucun reproche ne s'est élevé sur sa croyance : jamais il ne cessa de se montrer ce qu'on nommait alors *un bon catholique*.

Sous le rapport de la dévotion, il allait au-delà de ce qu'on exigeait de lui : il assistait aux processions, couvert d'un sac de pénitent, ayant pendus à sa ceinture une discipline et un chapelet garni de têtes de morts [1]; il faisait nu-

[1] Il paraît que ce roi ne se livrait à ces pratiques ridicules

pieds des pélerinages à Notre-Dame-de-Chartres. De plus, il avait pris une part très-active aux massacres de la Saint-Barthélemi, et signalé son règne par plusieurs autres actes de cruauté contre les protestans. Qu'avaient donc à lui reprocher les catholiques? Qu'exigeaient-ils de plus? Il ne cessa de seconder leurs desseins; il fit tout pour leur complaire: toutefois, ces droits à leur bienveillance lui devinrent inutiles. La religion était donc étrangère au projet de le perdre; mais il occupait un trône ambitionné, et sur lequel le duc de Guise aspirait à monter.

Le roi d'Espagne, qui fournissait les finances nécessaires au détrônement projeté de Henri III, espérait aussi réunir la couronne de France à la sienne. Le pape l'entretenait dans cette espérance, et favorisait secrètement le duc de Guise. Le premier objet était de détrôner ce roi. Pour y parvenir, les conjurés, d'accord sur ce point, imaginèrent de former une ligue, qui se composerait de la plupart des Français; ligue dont le but apparent consistait à combattre les

que pour écarter tous les soupçons qu'on aurait pu concevoir sur sa catholicité, et ne laisser aucune prise à ses ennemis. *Voilà*, disait-il un jour, en montrant son grand chapelet garni de têtes de morts, *voilà le fouet des ligueurs*. (*Journal de Henri III*, par l'Estoile, au 5 avril 1587.)

protestans, et dont le but caché devait être la ruine du roi de France.

Dès l'an 1562, le cardinal de Lorraine avait conçu le plan d'une ligue de catholiques, dont l'objet principal était de placer son frère François, duc de Guise, sur le trône de France : il avait même entamé plusieurs négociations à cet égard; mais la mort de ce duc, assassiné à Orléans par Poltrot, déconcerta ce projet : néanmoins il ne fut point abandonné [1].

Henri de Lorraine, duc de Guise, fils du duc François, gouverneur de Champagne et de Brie, fit, pour la première fois, composer une formule de serment, par laquelle les signataires s'engageaient à sacrifier leurs biens et leurs vies à la défense de la religion catholique envers et contre tous, excepté contre la famille royale et les princes de son alliance. Cette formule fut signée par la noblesse de son gouvernement, et ensuite, le 25 juillet 1568, par l'évêque et le clergé de l'église de Troyes. Cette association est nommée dans la formule : *sainte ligue, ligue chrétienne et royale* [2].

[1] *Voyez* tome IV, pag. 329.

[2] Cette formule de serment, munie des signatures du clergé de Troyes, est insérée dans le troisième volume du *Journal de Henri III*, édition de 1744, pag. 31.

Les massacres de la Saint-Barthélemi occupèrent assez la maison des Guises pour suspendre l'exécution entière du plan de la ligue : elle ne franchit pas, alors, les limites de la Champagne, et fut tenue secrète jusqu'à une occasion favorable.

Le 14 mai 1576, fut publié un traité de pacification entre les deux partis qui divisaient la France. Le mécontentement qu'il fit naître parmi les catholiques parut favorable à l'ambition du duc de Guise. A son instigation, le sieur d'Humières et ses autres partisans entraînèrent la noblesse et la plupart des habitans de la Picardie. Tous jurèrent, à Péronne, de maintenir la nouvelle association. Dans d'autres provinces, les mêmes intrigues produisirent les mêmes effets.

A Paris, un parfumeur, nommé Pierre Labruyère, et Matthieu Labruyère son fils, conseiller au Châtelet, furent en cette ville les premiers apôtres de cette association : ils sollicitèrent des signatures dans toutes les classes ; enrôlèrent sans peine des hommes perdus de mœurs et de réputation, qui n'avaient qu'à gagner dans les troubles publics, ainsi que de riches bourgeois aveuglés par leur haine contre les protestans [1].

Les Guises ne se bornèrent pas à ces perfides

[1] *Histoire de de Thou*, liv. LXIII.

manœuvres : ils dépêchèrent à Rome, en juin 1576, Jean David, avocat intrigant, diffamé au Palais de Paris, chargé de solliciter auprès des cardinaux une décision qui devait servir à leurs projets ambitieux. Jean David, à son retour en France, tomba malade à Lyon, et y mourut au mois de novembre de la même année. On trouva, parmi ses papiers, une pièce qui prouve la réalité des projets ambitieux des chefs de cette ligue. Cette pièce déclare Hugues Capet usurpateur, et ses successeurs des rois illégitimes; maudits de Dieu et réfractaires à la sainte Église, par l'erreur que les Français nomment *libertés de l'Église gallicane*, etc.; elle déclare encore Henri III incapable de régner, et destiné à être enfermé dans un monastère; elle invite le peuple à obéir aux ordres du duc de Guise, chef de la Ligue et rejeton de Charlemagne; elle veut qu'il ordonne à tous les habitans des villes et des campagnes de prendre les armes, et qu'on emploie des prédications pour émouvoir le peuple [1].

Pour prouver son droit au trône et sa descendance directe des rois de la seconde race, la maison de Lorraine avait déjà, en 1535, fait fabriquer une généalogie, qui, à l'aide de titres falsifiés, établissait cette descendance. Le duc

[1] *Mémoires de la Ligue*, tom. Ier., pièce première.

de Guise en fit, depuis, fabriquer une nouvelle par François de Rosières, prieur de Bonneval, dont l'objet était de prouver que les ducs de Lorraine descendaient en droite ligne de l'empereur Charlemagne. Cet ouvrage, rempli de fausses pièces, parut in-folio, en 1580. L'auteur, en 1583, fut condamné à faire amende honorable, et son livre fut proscrit par arrêt du Parlement [1].

Voilà la ligue et les prétentions du duc de Guise au trône de France autorisées par la cour de Rome, et signalées par une fausse généalogie; voilà le but où tendait ce duc : on verra les manœuvres qu'il employa pour y parvenir.

Cependant la ligue s'établissait dans presque toutes les provinces de France avec une rapidité qui effraya Henri III. Il voulut en arrêter les progrès, comme le prouve une instruction du 30 août 1576, adressée au duc de Montpensier, gouverneur de Bretagne [2]; mais bientôt ce roi indolent et crédule se laissa persuader, donna son adhésion à la ligue, et l'autorisa, par acte du 11 décembre 1576, dans les provinces de Champagne et de Brie [3].

[1] *Mémoires de la Ligue*, tom. I, pag. 7.

[2] *Mémoires de Nevers*, tom. I, pag. 110.

[3] *Idem*, tom. I, pag. 114.

Bientôt après, ce roi, étant aux états de Blois, signa lui-même cette association avec un grand nombre de seigneurs qui s'y trouvaient; et, pour contrarier les projets du duc de Guise, il se déclara le chef de la ligue ou de la sainte union. Chose étrange! Un roi ravalait sa dignité jusqu'à se déclarer ouvertement l'ennemi d'une nombreuse portion de ses sujets; jusqu'à prendre le titre de *chef de parti!*

Après cette déclaration, à la fin de janvier 1577, il envoya à Paris Nicolas Lhuillier, prévôt des marchands, pour faire signer la formule du serment de la ligue à tous les habitans de cette ville. Matthieu Labruyère fut chargé de l'exécution de cet ordre. Il se présenta chez le premier président du Parlement, de Thou, qui examina l'acte d'association, ne le signa que conditionnellement, et après avoir inscrit les motifs de sa désapprobation. Le roi, étonné de cette résistance, voulut en connaître les motifs, et dépêcha secrètement auprès du premier président, qui exposa à son envoyé les motifs de son opinion. Le roi, en les apprenant, dit: *Nous avons attendu trop tard: nous aurions dû plus tôt consulter M. de Thou* [1].

Le roi n'était pas doué d'une suffisante force

[1] *Histoire de de Thou*, liv. LXIII.

de caractère pour réparer le mal, qui fit de rapides progrès. « Le 1er. février 1577, les quar-
« teniers et dixainiers de Paris, dit l'Estoile,
« alloient par les maisons des bourgeois porter
« la ligue, et faire signer les articles d'icelle.
« Le président de Thou et quelques autres pré-
« sidens et conseillers la signèrent avec restric-
« tion; les autres la rejetèrent tout à plat, la
« plupart du peuple aussi [1]. »

Si Henri III se dégrada en se déclarant chef de la Ligue, il est certain que, par cette déclaration, privant le duc de Guise de ce titre, qui lui aurait donné un grand pouvoir, il prolongea la durée de son règne.

Cette déclaration et le refus que fit Grégoire XIII de seconder les ligueurs suspendirent leur projet. Les agitations des années 1576 et 1577 se calmèrent tout à coup. Pendant huit années consécutives, la Ligue parut inanimée. Cet intervalle de temps fut rempli par des intrigues, par les succès, les revers, les désastres de la guerre civile, par des écrits et placards injurieux, et par des plaisanteries contre Henri III. Le duc de Guise n'abandonna jamais ce moyen de perdre ce roi dans l'opinion publique [2].

[1] *Journal de Henri III*, par l'Estoile, tom. 1, pag. 200.

[2] Voici quelques-uns de ces traits lancés contre Henri III.

En 1585, le parti de la Ligue se réveilla, et montra une audace inspirée et par la mort récente du duc d'Alençon, frère du roi, qui rapprochait la maison de Bourbon du trône de France, et par un traité secret que ce parti avait conclu avec la cour d'Espagne.

Le 4 février 1579, les ligueurs, informés que ce roi devait aller à la foire de Saint-Germain, y envoyèrent des écoliers pour le ridiculiser : ils avaient mis autour de leur cou de grandes fraises de papier, semblables à celles que portaient Henri III et ses courtisans. Ils s'y promenaient en criant : *A la fraise on reconnaît le veau.* Ce roi les fit emprisonner.

Quels sarcasmes ne répandirent pas les ligueurs contre Henri III, lorsqu'il institua la confrérie des pénitens, et qu'il assista à leur procession! Plusieurs sont connus : je ne citerai que les suivans :

« Henri, par la grâce de sa mère, inerte roy de France et « de Pologne imaginaire, concierge du Louvre, marguillier de « Saint-Germain-l'Auxerrois, basteleur des églises de Paris, « gendre de Colas, gauderonneur des collets de sa femme et « friseur de ses cheveux; mercier du Palais, visiteur des étuves, « gardien des quatre mendians, père conscrit des blanc-battus « et protecteur des capucins. » (*Journal de Henri III*, tom. XIII, pag. 180.)

Cette autre pièce de vers parut dans le même temps :

Le roi, pour avoir de l'argent,
A fait le pauvre et l'indigent
Et l'hypocrite.
Le grand pardon il a gagné;
Au pain, à l'eau il a jeuné,
Comme un hermite;

Pendant que Henri III accueillait avec bienveillance la députation des provinces de la Flandre, et leur faisait espérer des secours qu'elle lui demandait, le duc de Guise, sans l'ordre, sans l'autorisation du roi, et à l'exemple des anciens seigneurs féodaux, leva une armée considérable, composée de Français et d'Allemands, et fit la guerre à la Flandre.

Cette levée de boucliers, cette atteinte aux droits de la couronne fut accompagnée de plusieurs sourdes pratiques, tendantes à former dans Paris un puissant parti pour la Ligue.

François de Roncherolles, sieur de Maineville, y arriva chargé par le duc de Guise d'y former un comité secret, composé des plus zélés ligueurs. Cet homme, fécond en ressources et en paroles, commença par s'adjoindre Charles Hottman, trésorier de l'évêque de Paris. Ces deux personnes en recrutèrent beaucoup d'autres :

Mais Paris, qui le connoist bien,
Ne voudra plns lui prester rien
A sa requeste ;
Car il en a déjà tant presté
Qu'il a de lni dire arresté :
Allez en queste.

(*Journal de Henri III*, tom. I, pag. 178.)

Il faut avouer que la conduite de ce roi offrait une ample matière aux sarcasmes de ses ennemis.

Senaut, clerc du greffe du Parlement; Bussi-Leclerc, qui, de maître en fait d'armes, était devenu procureur en cette cour; Georges Michelet, sergent au Châtelet; Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'Isle-de-France, etc. Ce dernier, par intérêt ou par devoir, déjoua pendant long-temps les projets des séditieux, en les dénonçant chaque jour au roi, et, par ses révélations, parvint à reculer de quelques années le terme fatal.

Ces conspirateurs, à la faveur de l'or que leur prodiguait l'Espagne, réussirent sans peine à engager dans leur faction la plupart des curés et prédicateurs de Paris. Dans ce nombre, on distinguait Jean Boucher, curé de Saint-Benoît; Jean Prévôt, curé de Saint-Severin; Jean Pelletier, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie; Jean Wincestre, curé de Saint-Gervais; Jean Hamilton, curé de Saint-Côme; Jacques Ceuilly, curé de Saint-Germain-l'Auxerrois; Matthieu de Launois, docteur et chanoine de Soissons, puis ministre protestant, enfin catholique et ligueur ardent, etc.

Ces prêtres, vraies trompettes de sédition, eurent la charge expresse de ne rien négliger dans leurs chaires ainsi que dans leurs confessionnaux, de saisir toutes les occasions, de les

faire naître lorsqu'elles ne s'offriraient pas d'elles-mêmes, pour exciter le peuple à détester, à mépriser le roi; et pour le soulever contre les protestans de Paris. Ces ecclésiastiques s'acquittèrent avec zèle de ce double rôle.

On recruta, ensuite, dans le barreau un assez grand nombre de partisans, tels que les présidens Lemaistre et Neuilli; les nommés Caumont, Ménager, Louis d'Orléans, avocats; Crucé, La Chapelle, procureurs; La Morlière, notaire; Louchard, commissaire, etc. Dans d'autres classes, on recueillit La Chapelle-Marteau, gendre du président Neuilli; Rolland, de Bar, Gilbert-Coeffier, sieur d'Effiat, etc. Tels furent à Paris les principaux agens de la faction des Guises, et les provocateurs des scènes tumultueuses et sanglantes qui, pendant neuf années, désolèrent cette ville, déjà épuisée par des excès de tous genres.

Les conspirateurs commencèrent par se donner une organisation. Un comité de cinq, puis de dix personnes, fut chargé de diriger et d'exécuter les opérations : ce comité, pour échapper à la surveillance du gouvernement, changeait, chaque fois qu'il se réunissait, le lieu de ses séances. On sait qu'elles se tenaient, alternativement, dans les maisons des conjurés, à

la *Sorbonne*, au *collége de Fortet*, qui fut à cette occasion nommé *le berceau de la Ligue;* et dans le couvent des Jésuites de la rue Saint-Antoine, etc.

Accroître le nombre des partisans de la Ligue en montrant aux hommes crédules la religion catholique en danger et leur vie menacée par les protestans; en séduisant les hommes avides et ambitieux avec de l'argent ou des promesses de places éminentes, ou bien en les épouvantant par la menace d'une ruine prochaine: telles sont les principales manœuvres qu'employa le comité des ligueurs. Ils se distribuèrent le travail. La Chapelle-Marteau se chargea d'entraîner dans le parti de la Ligue tous les membres de la chambre des comptes; le président Lemaistre, tous ceux du Parlement; Senaut, tous les clercs du greffe; et un nommé Leleu, tous les huissiers de cette cour. Le président Neuilli promit de ranger sous les drapeaux de la Ligue tous les conseillers du Parlement; et le nommé Choulier, tous les clercs de cette cour. Rolland s'engagea avec le secours de son frère, conseiller à la Cour des monnaies, d'entraîner dans le parti tous les généraux et conseillers des monnaies. D'autres eurent la charge de faire des partisans à la Ligue parmi les sergens à cheval et à verge,

parmi leurs voisins et les habitans de leur quartier. Labruyère, lieutenant particulier, répondit de tous les conseillers du Châtelet; Crucé, des procureurs de cette cour et, de plus, d'une grande partie des professeurs et écoliers de l'Université; Michelet promit d'entraîner tous les mariniers et gens de rivière, *tous mauvais garçons* [1], et dont le nombre s'élevait à plus de cinq cents. Toussaint Poccart, potier d'étain, et un nommé Gilbert, charcutier, entraînèrent tous les bouchers, charcutiers de la ville et des faubourgs, dont le nombre passait quinze cents; et Louchard, commissaire, tous les marchands et courtiers de chevaux, dont on comptait à Paris six cents et plus [2].

Ainsi, de proche en proche, la partie la plus active de la population de Paris fut engagée dans la Ligue. De la rapidité des progrès de ce recrutement, on doit conclure que les hommes d'alors cédaient facilement à la séduction.

Aussitôt que la Ligue eut une organisation complète à Paris, le duc de Guise ordonna à

[1] Cette qualification était synonyme de celle de voleurs, d'assassins.

[2] *Remarques sur la satire Ménippée*, tom. II, pag. 75. — *Histoire de Palma Cayer*, tom. I, pag. 12. — *Procès-verbal de Nicolas Poulain.* — *Journal de l'Estoile*, tom. II, pag. 228, édition de 1744. — *Histoire de de Thou*, liv. LXXXVI.

ses agens, dans cette ville, d'aller ailleurs opérer une semblable organisation.

On avait disposé les choses de manière que la conspiration, avant d'éclater à Paris, pût se manifester dans les villes de province. Au mois de mars de la même année 1585, on apprit qu'il se faisait des levées de troupes en divers lieux; et que plusieurs places fortes étaient prises au nom de la *sainte-union*.

« En ce temps, dit l'Estoile, on commença à « découvrir l'entreprise de la *sainte Ligue*, de « laquelle ceux de la maison de Guise, joints à « ceux de la maison de Lorraine, étoient les « chefs, secourus par le pape, par le roi d'Es- « pagne et par le duc de Savoie son gendre : li- « gue pourpensée et inventée par défunt Charles « cardinal de Lorraine, voyant la lignée des « Valois proche de son période. Le roi, averti « de tous ces remuemens, et des levées de gens « de guerre par le duc de Guise, commença à « se tenir sur ses gardes, mais si négligemment, « dit l'Estoile, qu'on entra en fort grand soup- « çon qu'il n'y eût entre lui et ceux de Guise « quelque intelligence secrète [1]. » On saisit à Lagny un transport d'armes très-considérable, que le cardinal de Guise envoyait à Paris. Les

[1] *Journal de Henri III*, tom. I, au 1er. mars 1585.

Guises s'étaient emparés des villes de Châlons, Toul, Verdun, Soissons, Dijon, etc. Le duc d'Aumale, cousin germain des Guises, tenta de prendre Boulogne, afin de faciliter l'entrée des troupes espagnoles, qui devaient y débarquer; son projet, connu d'avance, fut déjoué. Il s'empara du faubourg d'Abbeville. Le roi dit, en apprenant ces mouvemens séditieux : *si je laisse faire ces gens, je ne les aurai pas seulement pour compagnons, mais pour maîtres : il est temps d'y mettre ordre.* Il les laissa faire : il n'y mit point ordre. Au contraire, loin de réprimer et punir sévèrement de si graves attentats à son autorité, il eut la faiblesse d'accorder à ceux qui s'en étaient rendus coupables toutes ces villes prises, comme des garanties ou places de sûreté. Sa condescendance pour les ligueurs alla jusqu'à leur fournir des sommes considérables pour payer leurs troupes, et cent mille écus pour bâtir une citadelle à Verdun. De plus, le 18 juillet 1585, il révoqua pour leur plaire les édits de pacification faits en faveur des protestans.

Ces concessions étonnantes et insensées, provoquées par la mère de Henri III, Catherine de Médicis, qui, ne se lassant pas, même dans sa vieillesse, de faire le mal, sacrifiait à la fac-

tion des princes ligueurs les intérêts de la France et ceux de son propre fils, furent considérées comme un présage des succès de cette faction et de la chute des Valois.

Encouragés par l'impunité, par l'aveuglement et l'excessive faiblesse du roi, les chefs de la Ligue poursuivirent avec une nouvelle audace l'exécution de leur projet. Ils redoublèrent d'activité pour ruiner Henri III dans l'opinion publique ; ils répandirent des libelles ; firent afficher jusqu'aux portes du Louvre des placards où ce roi était indignement outragé.

Ils employèrent un autre moyen : le 16 juillet 1586, ils portèrent ce prince à tenir un lit de justice au Parlement pour obliger cette cour à enregistrer à la fois vingt-sept édits bursaux, qui excitèrent contre sa personne un mécontentement général. Les auteurs et les motifs de ces impôts, nommés *édits guisarts*, furent bientôt connus.

En 1587, les membres du comité secret des ligueurs de Paris craignaient continuellement d'être découverts et punis avec sévérité : ils écrivaient souvent au duc de Guise de venir dans cette ville pour y changer la face du gouvernement, et faire cesser leur état d'anxiété. Le duc de Guise faisait des promesses, et ne les tenait

pas. Pressé par leurs importunités, il leur envoya son frère, le duc de Mayenne.

Ce duc vint offrir ses hommages à Henri III; l'assura de sa fidélité, et aussitôt reçut secrètement à l'hôtel de Saint-Denis, où il logeait, les principaux ligueurs de Paris, qui lui remontrèrent le danger qu'ils couraient en servant les intérêts de son frère. Le duc de Mayenne en fut frappé, et conçut aussitôt le projet de faire lui-même ce que son frère tardait tant à exécuter. Il arrêta avec les ligueurs un plan de conspiration, dont voici les principaux articles.

Les conjurés devaient pénétrer pendant la nuit dans les hôtels du chancelier, du premier président du Parlement et de plusieurs autres magistrats de Paris, les égorger, puis se rendre maîtres des postes les plus importans de cette ville : du grand et du petit Châtelet, de l'Arsenal, du Palais, du Temple et de l'Hôtel-de-Ville. Ils devaient ensuite assiéger le Louvre, tuer tous ceux qui se présenteraient pour défendre le roi, tendre les chaînes, et barricader les rues, afin de massacrer tous les suspects en matière de religion, et notamment tous les *politiques* : c'est ainsi que les ligueurs nommaient les bons Français qui n'étaient ni du parti protestant ni de celui de la Ligue. Après

ces expéditions sanguinaires, ils devaient parcourir les rues en criant : *vive la messe* [1].

Nicolas Poulain, membre du comité secret, vint dévoiler à Henri III le plan des conjurés. Ce roi ordonna que les divers postes de Paris fussent garnis de troupes. Par cette précaution et plusieurs autres, il prouva aux ligueurs qu'il était instruit de leur complot : ils en furent effrayés. Le duc de Mayenne, averti que Henri III l'accusait d'en être le chef, se présenta devant ce roi, lui protesta de son innocence avec l'accent de la colère, et se retira de Paris après avoir rassuré les ligueurs, et leur avoir dit qu'il n'allait pas loin, et qu'il volerait à leur secours en cas de danger [2].

Les ligueurs de Paris se dédommagèrent de ce mauvais succès en répandant des libelles et des placards contre le roi et les principaux magistrats.

Le duc de Mayenne imagina un autre projet : dans le faubourg Saint-Germain, il avait laissé, à son départ, divers corps de troupes qui lui étaient dévoués ; il savait de plus qu'il pouvait compter sur un grand nombre de ligueurs à

[1] *Procès-verbal* de Nicolas Poulain ; *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 240, 241.

[2] *Idem*, pag. 247.

Paris. Instruit que Henri III devait dîner à l'Abbaye, et de là se rendre à la foire Saint-Germain, il conçut le projet d'y enlever ce roi; mais ce prince, instruit du complot, ne se rendit ni au dîner ni à la foire, et y envoya le duc d'Épernon, qui y fut insulté et obligé de fuir précipitamment[1].

Les ligueurs formèrent plusieurs autres projets contre la personne du roi : celui de s'en saisir dans l'église des Capucins, pendant qu'il y entendrait la messe, et celui de le surprendre à son retour de Vincennes, d'où ordinairement il ne revenait qu'accompagné de quelques domestiques. Ce dernier projet consistait à arrêter son carrosse, à tuer son cocher et les personnes de sa suite, et à crier : *Sire, ce sont les huguenots qui vous veulent prendre!* Le roi, effrayé, serait sorti de sa voiture : alors, on l'aurait saisi et renfermé dans une petite tour du couvent Saint-Antoine[2].

Le duc de Guise se plaignit aux ligueurs de Paris de ces complots formés sans sa participation. Quelques mois après, lorsque Henri III quitta Paris pour aller au-devant des reîtres,

[1] *Procès-verbal* de Nicolas Poulain; *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 247.

[2] *Idem*, pag. 247, 248.

ce duc forma le projet d'engager les ligueurs à s'emparer de cette ville pendant l'absence du roi, tandis que lui se saisirait de sa personne en Champagne; mais il y renonça, trouvant son exécution trop périlleuse.

Tous ces projets, dont le roi était averti par Nicolas Poulain, échouaient au moment d'être entrepris. Les ligueurs en étaient consternés, et re savaient quel était le révélateur de leurs secrètes délibérations. Ils avaient la certitude que tous leurs projets étaient découverts; par conséquent ils en redoutaient à chaque instant la punition; mais Henri III, dégradé par la débauche, n'avait pas la force de faire respecter son autorité. Il aurait pu facilement se saisir des membres du comité conspirateur : il était instruit du lieu et de l'heure de leur séance; mais il redoutait les suites de cet acte de vigueur; il lui suffisait de préserver sa personne des attentats de ses ennemis.

Les ligueurs, rassurés de voir que tous leurs projets contre la personne du roi, quoique toujours déjoués, étaient toujours impunis, changèrent de marche : ils cherchèrent à s'emparer de l'opinion publique, et à la soulever plus vigoureusement contre le roi. « Lors les ligueurs, dit « Nicolas Poulain, commencèrent à pratiquer

« le plus de peuple qu'ils purent, sous le pré« texte de la religion; et les prédicateurs se « chargèrent en leurs sermons de parler fort et « ferme contre le roi, le dénigrer envers le « peuple, plus qu'ils n'avoient jamais fait; et « ce, pour provoquer le roi à en prendre quel« ques-uns, afin d'avoir sujet de s'élever contre « lui : ce qui advint, enfin, par la séditieuse pré« dication d'un des leurs à Saint-Severin, au« quel ils firent vomir tant de vilaines injures « contre le roi que Sa Majesté fut contrainte « de l'envoyer querir pour parler à lui [1]. »

Le roi ordonna, le 2 septembre 1587, à Rapin, lieutenant du prévôt de l'hôtel, d'aller arrêter un théologien qui avait prêché séditieusement à Saint-Germain-l'Auxerrois, ainsi que les curés de Saint-Severin et de Saint-Benoît. Bussi-Leclerc, averti, vint avec sa compagnie s'embusquer dans la maison d'un notaire ligueur, appelé Nicolas Hatte, située près de Saint-Severin, pour s'opposer à l'arrestation du curé. Instruit de ce projet de résistance, le roi envoya chez ce notaire le lieutenant civil Séguier, qui s'y présenta, en fut repoussé, revint bientôt avec force sergens et commissaires, et n'obtint pas plus de

[1] *Procès-verbal* de Nicolas Poulain; *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 250, 251.

succès. Le peuple s'attroupa ; et quelques hommes crièrent dans la rue Saint-Jacques : *Aux armes ! mes amis ; qui est bon catholique, il est heure qu'il se montre ; les huguenots veulent tuer les prédicateurs et les catholiques* [1].

Ainsi l'autorité royale, méconnue par un peuple justement mécontent et perfidement exalté par les prédicateurs, exercée par un prince efféminé, était dépourvue de son principal appui.

Dans le même temps, la duchesse de Montpensier, sœur des Guises, engagea le curé de Saint-Severin, Jean Prévot, à placer dans le cimetière de cette église un tableau qui représentait, dit l'Estoile, « plusieurs étranges inhumanités exercées par la reine d'Angleterre contre « les bons catholiques ; et ce, pour animer le « peuple à la guerre contre les huguenots. De « fait, alloit ce sot peuple de Paris voir tous les « jours ce tableau, et en le voyant crioit qu'il « falloit exterminer tous ces méchans politiques et hérétiques. De quoi le roi averti « manda à ceux du Parlement de le faire ôter, « mais secrètement ; ce qui fut exécuté (le 9 « juillet 1587) de nuit, par Auroux, conseiller

[1] *Journal de Henri III* par l'Estoile, au 2 septembre 1587.

« au Parlement et, pour lors, marguillier de « Saint-Severin [1]. »

De Thou nous apprend que ce tableau fut gravé, et que les gravures étaient exposées dans les rues de Paris.

Cependant les prédicateurs de cette ville, autorisés par l'impunité et par l'argent de l'Espagne, continuaient, avec une audace jusqu'alors inouïe, leurs déclamations contre Henri III.

« Le 30 décembre 1587, le roi manda venir « au Louvre sa cour de Parlement et la faculté « de théologie, et fit aux docteurs une âpre ré- « primande, en la présence de sa cour, sur leur « licence effrénée et insolente de prescher contre « lui, contre toutes ses actions, mesme touchant « les affaires de l'État; et, s'adressant particu- « lièrement à Boucher, curé de Saint-Benoît, il « l'appella *méchant* et plus méchant que défunt « Jean Poisle, son oncle, qui avoit été indigne « conseiller de sa cour; et que ses compagnons, « qui avoient presché contre lui plusieurs ca- « lomnies, ne valoient guerre mieux; mais qu'il « s'adressoit particulièrement à lui, pour ce « qu'il avoit été si impudent que de dire dans « un sermon qu'il avoit fait jeter en un sac en

[1] *Journal de Henri III*, au 2 septembre 1587.

« l'eau Burlat, théologal d'Orléans, et combien « que ledit Burlat fût tous les jours avec lui et « ses compagnons buvant, mangeant et se gaus- « sant; leur disant davantage : *vous ne pouvez « nier que vous ne soyez notoirement malheu- « reux et damnés par deux moyens : 1°. pour « avoir publiquement et en la chaire de vérité « avancé plusieurs calomnies contre moi, qui « suis votre légitime roi, ce qui est deffendu « par l'Écriture-Sainte; 2°. pour ce que, sor- « tant de chaire, après avoir bien menti et mé- « dit de moi, vous vous en allez droit à l'autel « dire la messe sans vous réconcilier, et con- « fesser desdits mensonges et mesdisances; com- « bien que tous les jours vous preschiez que « quand on a menti ou parlé mal de quelqu'un « qui que ce soit, suivant le texte de l'Evan- « gile, se faut aller réconcilier avec lui avant « de se présenter à l'autel*[1]. Il ajouta : *je sais « votre belle résolution de Sorbonne, du* 16 *de « ce mois, à laquelle j'ai été prié de n'avoir « égard pour ce qu'elle avoit été faite après « déjeuner. Je ne veux pas au reste me venger « de ces outrages, comme j'en ai la puissance, « et comme a fait le pape Sixte V, qui a envoyé*

[1] Henri III parlait avec assez de facilité; mais il ne montre pas ici une connaissance bien exacte des évangiles.

« *aux galères certains prédicateurs cordeliers,*
« *qui, en leurs prédications, avoient osé médire*
« *de lui. Il n'y en a pas un de vous qui n'en*
« *mérite autant et même davantage; mais je*
« *veux bien tout oublier, et vous pardonner, à*
« *la charge de n'y retourner plus : que s'il vous*
« *advenoit, je prie ma cour de Parlement, là*
« *présente, d'en faire une justice exemplaire,*
« *si bonne que les séditieux comme vous y puis-*
« *sent prendre exemple pour se contenir en leur*
« *devoir.* »

L'Estoile ajoute que cette justice eût été fort nécessaire, l'audace de ces gens croissant par la patience du roi; mais il en demeura là : *habens quidem animum, sed non satis animi* [1].

Le décret de la Sorbonne, dont se plaint ici le roi, fut en effet rendu le 16 décembre 1587 « par « trente ou quarante pédans, maistres ez arts « crottés, qui, après grâces, traitent des scep- « tres et couronnes, dit l'Estoile. Il ajoute que le « résultat de ce décret portoit qu'on pouvoit ôter « le gouvernement aux princes qu'on ne trou- « voit pas tels qu'il falloit, comme l'adminis- « tration au tuteur qu'on avoit pour suspect [2]. »

Les menaces de Henri III ne produisirent sur

[1] *Journal de Henri III*, tom. II, au 30 décembre 1587.
[2] *Idem*, tom. II, pag. 39 et 40.

les prédicateurs qu'un effet momentané; mais ces prêtres factieux avaient, pour arriver à leur but et gagner leur argent, une autre ressource. Le confessionnal leur offrait un moyen plus secret et moins dangereux que la chaire; ils l'employèrent avec succès pour exciter les pénitens à la révolte. « Ceux qui travaillaient le plus ef-
« ficacement, dit M. de Thou, furent les con-
« fesseurs qui développaient à l'oreille de leurs
« pénitens tout ce que les prédicateurs n'osaient
« clairement exposer en public; car, en chaire,
« ils s'abstenaient de nommer les personnes, dans
« la crainte d'être punis. Les confesseurs, abu-
« sant du secret de leur ministère, n'épar-
« gnaient ni le roi ni les ministres, ni les per-
« sonnes qui lui étaient le plus attachées; et,
« au lieu de consoler par des discours de piété
« ceux qui s'adressaient à eux, ils leur remplis-
« saient l'esprit de faux bruits, et mettaient
« leur conscience à la torture par des questions
« embarrassées et par mille scrupules. Par le
« même moyen, ils fouillaient dans les secrets
« des familles..., soutenaient que les sujets pou-
« vaient faire des associations sans la permission
« du prince; ils les entraînaient dans cette ligue
« funeste; et, à ceux qui ne voulaient pas y en-
« trer, ils refusaient l'absolution.

« On porta des plaintes contre ces confesseurs « séditieux, ajoute M. de Thou; on leur enjoi- « gnit de ne pas abuser ainsi de la sainteté de « leur ministère : ils ne changèrent pas, furent « seulement plus circonspects, et posèrent ce « dogme nouveau, que le pénitent qui découvre « ce que le confesseur lui a dit est aussi cou- « pable que le confesseur qui révèle la confes- « sion de son pénitent [1]. »

Cependant la conspiration, quoiqu'avec lenteur, s'avançait vers son but : Henri III, toujours de plus en plus méprisé, commençait à n'être plus obéi. Ce roi, instruit des secrètes menées que la duchesse de Montpensier, sœur des Guises, dirigeait contre son autorité, lui ordonna, en janvier 1588, de sortir de Paris. Elle refusa de lui obéir; et, quelques jours après, tournant en dérision ce monarque, elle disait qu'il portait deux couronnes, mais qu'elle lui en réservait une troisième; qu'elle avait des ciseaux pour lui tondre la tête, et former une couronne de moine à *frère Henri de Valois* [2].

« Elle portait, dit de Thou, une paire de ci- « seaux d'or, pendue à sa ceinture, et les mon- « trait aux personnes de la cour, en disant qu'elle

[1] *Histoire de de Thou*, liv. LXXXVI.
[2] *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 89.

« était destinée à tondre le roi, afin de le relé-
« guer dans un monastère comme indigne de
« porter la couronne, et de mettre sur le trône
« un prince qui le méritât mieux [1]. »

Cette pensée parut ingénieuse aux ligueurs, qui la reproduisirent en vers français et latins [2].

Les ligueurs, outre la dénomination de *frère Henri de Valois*, appliquaient au roi des épithètes plus injurieuses encore. Ces factieux, si crédules, si fanatiques, avaient-ils le droit de reprocher à leur prince des erreurs dont eux-mêmes étaient les défenseurs et les dupes?

Le comité des ligueurs, nommé depuis le *conseil des Seize*, parce qu'il dirigeait les seize quartiers de Paris, que l'impunité rendait plus audacieux, mit moins de mystère dans ses délibérations séditieuses. Ce conseil se tenait, en 1588, dans le couvent des Jésuites de la rue Saint-Antoine. Nicolas Poulain y assistait: il rapporte

[1] *Histoire de de Thou*, liv. CLXIII.

[2] Henri III joignait au titre de roi de France celui de roi de Pologne. Un distique latin porte qu'une autre couronne l'attendait dans le ciel. C'est cette idée qui fit naître celle d'une troisième couronne ou tonsure monacale. Les ligueurs ont composé sur cette troisième couronne, en vers français et latins, plusieurs épigrammes, qui méritent peu d'être reproduites. (*Voyez* le *Journal de Henri III*, par l'Estoile, au 18 novembre 1585.)

qu'on y proposa de se jeter sur le roi, pendant qu'il parcourrait en masque les rues de la ville. Le roi, averti par ce zélé serviteur, ne sortit point du Louvre.

Cependant les ligueurs ne cessaient de presser le duc de Guise de se rendre à Paris : ils lui écrivirent que leurs gens étaient prêts, en bonne disposition, en grand nombre, et qu'il ne leur manquait que sa présence. Ce duc répondit qu'ils eussent à établir secrètement leurs quartiers, et à rechercher le nombre auquel se montaient leurs partisans. Sur cette réponse, les ligueurs, dans les premiers jours d'avril 1588, tinrent une assemblée dans la maison de Santeul, située devant l'église de Saint-Gervais, où se trouvèrent Labruyère, La Chapelle, Rolland, Bussi-Leclerc, Crucé, Compan et beaucoup d'autres.

La Chapelle prit la parole, et, d'après l'avis du duc de Guise, proposa de réduire les seize quartiers de Paris en cinq, et présenta à l'assemblée un plan, où cette division était tracée. Chacun des cinq quartiers devait avoir son colonel, sous lequel seraient établis quatre capitaines. A chaque capitaine devait être distribué un mémoire, contenant les règles de sa conduite et l'indication des lieux où devaient se trouver

des armes pour ceux qui n'en avaient point [1].

Ce projet adopté, les ligueurs s'occupèrent à rechercher le nombre d'hommes qu'ils pouvaient mettre sur pied. D'après leur calcul et leurs recherches, il résulta que ce nombre se montait à trente mille hommes.

Le 15 avril 1588, le duc de Guise écrivit encore aux conjurés qu'il avait envoyé plusieurs capitaines expérimentés dans divers quartiers de Paris; qu'il leur envoyait, de plus, cinquante cavaliers logés dans les villages voisins de cette ville; que ces cavaliers devaient y entrer pendant la nuit qui précédait le dimanche de *Quasimodo*, et par la porte Saint-Denis, de laquelle les conjurés étaient sûrs. A ces cavaliers, entrés dans Paris, devait se joindre une troupe de ligueurs les plus déterminés. Voici le projet conçu par le duc de Guise.

Le duc d'Épernon, qui avait coutume de faire la ronde depuis dix heures du soir jusqu'à quatre heures du matin, devait être tué par deux de ses propres gens, qu'on avait subornés : après cette expédition, la troupe devait marcher droit au Louvre, passer les gardes au fil de l'épée, et s'emparer de ce château et du roi.

[1] Procès-verbal de Nicolas Poulain, seconde partie, intitulée *Préparatifs de la Ligue*, etc.

Le roi fut bientôt, par Nicolas Poulain, averti de ce nouveau complot. Il fit renforcer la garde du Louvre, ordonna à ses quarante-cinq gentilshommes [1] de coucher dans ce château, et fit venir de Lagny quatre mille Suisses, qui furent logés au faubourg Saint-Denis.

Ces précautions prouvèrent aux ligueurs que leur plan de conspiration était connu. Ils ne pouvaient concevoir comment et par qui toutes leurs entreprises étaient révélées; leurs soupçons ne s'arrêtèrent jamais sur le véritable auteur de ces révélations : ils restaient confondus et déconcertés; mais l'impunité de leurs précédens attentats les rassurait.

Le duc de Guise, pour profiter du succès de ce coup de main, s'était approché de Paris, jusqu'à Gonesse. Dès qu'il eut appris les moyens que la cour venait d'employer pour sa sûreté, il s'éloigna.

Les ligueurs n'étaient pas tranquilles : ils re-

[1] Ces quarante-cinq gentilshommes, largement gagés par Henri III pour la défense de sa personne et pour des expéditions secrètes, étaient généralement méprisés. On les qualifiait de *fendeurs de naseaux*, de *coupe-jarrets ;* ils assassinaient à la volonté du maître. On connaît les noms de quelques uns de ces assassins à gages : tels sont ceux de Chalabre, Loignac, Montsery, Sainte-Malines, etc., tous de familles illustres aux yeux des généalogistes.

doutaient à chaque instant les effets de la vengeance du roi. Dans cette crainte, ils écrivirent au duc, et, entr'autres choses, ils lui dirent que, s'il ne venait pas promptement les secourir, ils le regarderaient comme un prince sans foi. Le duc, ainsi pressé, répondit qu'il leur envoyait plusieurs capitaines expérimentés, et qu'il les suivrait de près. Ces capitaines arrivèrent en effet : ils furent reçus par les ligueurs, et secrètement logés en divers quartiers de Paris. Le duc, attendu avec impatience, et ne pouvant plus retarder son voyage à Paris, sollicita auprès du roi, pour écarter les soupçons que son arrivée pourrait faire naître, la permission de rentrer en cette ville, afin, disait-il, de se justifier devant sa majesté des calomnies dont on le chargeait.

Le roi, parfaitement instruit de tous ses projets, lui envoya le sieur Bellièvre pour lui défendre expressément de se présenter à Paris. Le duc promit d'obéir, jura, dans la suite, qu'il n'avait fait aucune promesse, et redoubla ses instances auprès du roi, qui lui dépêcha, par le sieur de La Guiche, un second ordre de ne point s'approcher de cette ville.

La mère du roi, son épouse, la très-grande partie de ses courtisans, tous dévoués aux Gui-

ses, seraient, sans beaucoup d'efforts, parvenus à vaincre la résistance d'un roi faible, indolent, incapable de prendre une résolution forte, encore moins de l'exécuter; mais une nouvelle entreprise contre sa personne réveilla, sinon son courage, au moins le sentiment de sa propre conservation.

La duchesse de Montpensier, voulant hâter le dénoûment, ou ravir à son frère la gloire d'un succès désiré, fit, le 5 mai, placer une douzaine d'hommes hardis, cuirassés, bien armés et assistés de quelques gentilshommes dans une maison située hors la porte Saint-Antoine, nommée *Bélesbat* ou *la Roquette* [1]. Ces hommes embusqués devaient arrêter le roi à son retour de Vincennes, faire rebrousser son carrosse, et le mener en diligence jusqu'à Soissons, par le moyen de plusieurs relais placés sur la route. Aussitôt, on aurait répandu l'alarme dans Paris, en disant que les huguenots avaient enlevé le roi, et qu'ils voulaient lui couper la gorge; puis, à la faveur du trouble occasionné par cette nouvelle, on serait tombé sur tous les *politiques*, sur tous

[1] *La Roquette* ou *Bélesbat* était une maison de plaisance située dans le lieu même où depuis furent, en 1636, établies les hospitalières de la Roquette, et à l'extrémité de la rue qui porte ce nom. Henri II et Henri IV ont possédé cette maison.

les partisans du roi, non-seulement à Paris, mais dans toutes les villes où le parti de la ligue dominait.

Ce complot, digne de son auteur, fut encore déjoué par Nicolas Poulain, qui se rendit exprès à Vincennes pour en avertir Henri III. Ce prince fit venir de Paris une centaine de cavaliers pour lui servir d'escorte, à son retour de Vincennes.

Le 9 mai 1588, à midi, le duc de Guise, malgré les ordres réitérés de Henri III, arrive à Paris, descend à l'hôtel de la reine mère [1]. Un gentilhomme en instruit le sieur de Villeroi. Celui-ci court au Louvre pour en informer Henri III : *Monsieur de Guise est arrivé*, lui dit-il. Le roi paraît effrayé : *Il est venu ? par la mort-dieu, il en mourra,* s'écrie-t-il. Il envoie chercher le colonel Alphonse Ornano : *Si vous étiez à ma place, que feriez-vous ?* demanda-t-il à ce colonel, qui répondit : *Il n'y a qu'un mot à cela : tenez-vous le duc de Guise pour ami ou pour ennemi?* Le roi, sans répondre, fit un geste qui prouvait assez qu'il ne regardait pas ce duc comme son ami. Alors Alphonse dit au roi que, s'il voulait l'autoriser, il appor-

[1] L'hôtel de la reine mère, Catherine de Médicis, était situé sur l'emplacement actuel de la Halle-aux-Blés.

terait à ses pieds la tête du duc, ou le mettrait en lieu de sûreté qui lui serait indiqué, sans que personne n'osât bouger. Le roi, toujours timide et irrésolu, répondit qu'il espérait mettre ordre à tout par un autre moyen.

Bientôt la reine mère, dans sa chaise, et le duc de Guise, à pied, partirent ensemble pour se rendre au Louvre. Le trajet était court; mais il fut pour le duc une marche triomphale. Les Parisiens ligueurs s'empressaient sur ses pas, voulaient toucher son habit, le bord de son manteau, faisaient entendre les acclamations de *Vive Guise! vive le Pilier de l'Eglise!* L'Estoile ajoute qu'une demoiselle, quittant son masque, s'écria : *Bon prince, puisque tu es ici, nous sommes tous sauvés!*

Catherine de Médicis présente au roi son fils le duc de Guise. Ce prince, en le voyant, devint blême, mordit ses lèvres, et lui dit, suivant un témoin oculaire, « qu'il trouvait fort étrange « qu'il eût entrepris de venir en sa cour, contre « sa volonté et son commandement. Le duc s'ex- « cuse et demande pardon, dit qu'il s'est fondé « sur le desir qu'il avait de représenter lui- « même à sa majesté la sincérité de ses actions, « et de les défendre contre les calomnies et les « impostures de ses ennemis.... La reine mère

« s'entremet là-dessus, la reine aussi; il est reçu « en grâce. Le roi se retire en sa chambre. Le « duc, peu de temps après, accompagne la « reine jusqu'à son logis, puis va à l'hôtel de « Guise [1]. »

Suivant d'autres témoignages, le roi se montra furieux, prit même la résolution de faire tuer le duc de Guise dans la chambre de la reine son épouse, et ce fut dans ce dessein qu'il pria sa mère de l'y introduire. Le roi s'y rendit, et, avec colère, demanda au duc ce qui l'amenait à Paris. Le duc, en courtisan exercé, sans s'émouvoir, se prosterne, se met presqu'à genoux, et, dans un discours étudié, lui répond respectueusement qu'il supplie sa majesté de vouloir bien prendre confiance en sa fidélité, sans se laisser aller aux passions et aux calomnies de ses ennemis. Ce commencement d'explication fut interrompu, et continué dans le jardin de la reine.

A ce mouvement de colère succéda, chez le roi, le calme de la timidité : le duc en devint plus audacieux, et sortit triomphant de cette

[1] *Relation de la mort de MM. le duc et le cardinal de Guise*, par le sieur Miron, médecin. — *Journal de Henri III*, tom. III, pag. 461, 465, 466; tom. II, pag. 95, 96. — *Histoire de de Thou*, liv. XC.

lutte. Le lendemain, 10 mai, nouvelle entrevue entre les deux princes ennemis. Le duc la redoutait; mais elle eut un succès pareil à celui de la première.

Que pouvait Henri III, prince timide, efféminé, dont les débauches et les superstitions avaient rétréci la raison, éteint le courage; qui voyait s'élever contre lui une population dont il était méprisé, une population excitée, fanatisée par les prêtres, lesquels lui faisaient envisager la révolte et le renversement du trône comme des actes de dévotion? Que pouvait ce roi, environné de traîtres, et qui trouvait dans ses courtisans et jusque dans sa mère des partisans de son plus cruel ennemi? Il ne pouvait guère conjurer l'orage qui le menaçait, sans le faire éclater sur lui.

Le 12 mai, dès la pointe du jour, ce roi fit entrer par la porte Saint-Honoré les quatre mille Suisses logés depuis quelque temps dans le faubourg Saint-Denis, de plus, deux mille hommes de gardes françaises, et fit placer plusieurs compagnies de la ville dans le cimetière des Innocens.

Pendant la nuit du 11 au 12, quatre de ces compagnies de gardes bourgeoises qu'on avait apostées dans le cimetière des Innocens, séduites

et entraînées par les ligueurs, avaient abandonné leur poste. Les troupes suisses, qui venaient d'entrer, les remplacèrent dans ce cimetière; puis elles furent, ainsi que les gardes francaises, réparties dans divers postes de la ville. Les Suisses occupèrent la place de Grève et le Marché-Neuf; les gardes françaises, le Petit-Pont, le pont Saint-Michel et le pont Notre-Dame. Tous avaient reçu l'ordre de n'attaquer aucun bourgeois; mais seulement de repousser leurs attaques. Le projet du roi était, dit-on, de faire arrêter, avec cet appareil formidable, les principaux chefs de la ligue, de les faire juger, et mourir par la main du bourreau. Il savait prendre des résolutions sans savoir les exécuter.

Au bruit de l'entrée de ces troupes et de leur répartition dans divers lieux, les ligueurs alarmés se réveillèrent. Crucé, l'un des plus actifs de ce parti, dès quatre heures et demie du matin, fit crier dans le quartier de l'Université, *alarme! alarme!* Mêmes cris se font entendre dans les autres quartiers. Aussitôt les bourgeois s'arment, sortent de leurs maisons, se réunissent dans leurs corps-de-garde. On tend les chaînes dans les rues, on les barricade avec des tonneaux pleins de terre. Les capitaines que le

duc de Guise avait fait secrètement entrer dans Paris dirigent le mouvement. Le duc de Brissac, son partisan, entouré d'une troupe d'écoliers, de mariniers et d'artisans armés, établit la première barricade dans la place Maubert: tous les autres quartiers imitent cet exemple avec une promptitude qui décelait un plan prémédité.

Chaque barricade était défendue par de la mousqueterie. Les gardes du roi, voulant poser des sentinelles dans la rue Saint-Severin, furent forcés par les bourgeois de se replier dans leur quartier. A midi, toutes les rues de Paris étaient fortifiées par des barricades; et quelques-unes furent poussées jusqu'à cinquante pas du Louvre.

Les troupes du roi, pressées de toutes parts, ne pouvaient avancer ni reculer sans s'exposer au feu de ces barricades et aux coups de pierres, dont on avait fait provision dans les maisons.

Le roi, instruit d'heure en heure, et alarmé de tout ce qui se passait dans la ville, envoyait, tour à tour, le gouverneur de Paris, les maréchaux de Biron et d'Aumont pour apaiser le peuple, et le rassurer sur ses intentions. Il chargea plusieurs fois la reine sa mère et Bellièvre

de se rendre auprès du duc de Guise, pour l'engager à sortir de cette ville : démarches inutiles. La révolte continua, et le duc de Guise resta dans Paris. La cour, consternée, pensa à faire retirer les troupes; mais il était trop tard.

Un coup de mousquet tiré, vers la rue Neuve de Notre-Dame, par un des soldats du roi fut cause d'une scène sanglante; les bourgeois aussitôt chargèrent les Suisses, qui remplissaient la place du Marché-Neuf. Au feu de la mousqueterie se joignirent les coups de pierres, lancées du haut des fenêtres. Vingt Suisses perdirent la vie, et douze furent blessés, suivant les uns; et, suivant les autres, soixante furent tués et enterrés au parvis de Notre-Dame. Le massacre des Suisses serait devenu général, si le duc de Brissac, qui commandait pour le duc de Guise, ne les eût sauvés des mains des bourgeois, en les renfermant dans la boucherie du Marché-Neuf, et en faisant cesser le feu de la mousqueterie.

En même temps, les troupes du roi placées sur les ponts furent chargées et mises en déroute : plusieurs soldats sauvèrent leur vie en se réfugiant dans les maisons.

De Thou rapporte qu'étant sorti avant que les barricades fussent achevées il s'avança, malgré les dangers, jusqu'au Louvre, qu'il trouva

désert ; et il ajoute qu'il vit sur le visage des partisans du duc de Guise un air de satisfaction et d'assurance qui lui fit juger que l'autorité royale était près de sa fin.

Cependant le roi, apprenant que ses troupes étaient battues de toutes parts, fut réduit à la honte d'implorer le soir l'assistance du duc, qu'il avait menacé le matin. Le maréchal de Biron vint le prier, au nom de sa majesté, d'intervenir, pour sauver les Suisses de la fureur du peuple. Le duc, flatté de pouvoir montrer quelle était l'étendue de son influence sur l'esprit des Parisiens, consentit à cette demande. Sur les quatre heures du soir, il sortit de son hôtel[1] pour se rendre à l'Hôtel-de-Ville ; puis il parcourut diverses rues et places. Cette sortie, la première qu'il fit dans cette journée, fut une espèce de marche triomphale. Il fit cesser partout la mousqueterie : il ordonna au duc de Brissac et au capitaine Saint-Paul de conduire les Suisses et les gardes françaises vers le Louvre, de les obliger à porter leurs armes baissées, et à se découvrir la tête comme des vaincus. Sur son passage, il recueillit tant d'acclamations flatteuses de la part des Parisiens que, las

[1] L'hôtel de Guise était celui qu'on a depuis nommé de *Soubise*, rues du Chaume et de Paradis.

d'entendre crier *vive Guise*, il dit : *C'est assez, c'est trop, messieurs ; criez : vive le roi ;* il humiliait et protégeait Henri III.

Le soir, les chefs de la garde bourgeoise ne voulurent point recevoir le mot d'ordre du prévôt des marchands, qui, ordinairement, le leur donnait au nom du roi; ils allèrent le demander au duc de Guise. Henri III, à Paris, n'avait plus de roi que le nom.

Tels furent les principaux événemens de la journée du 12 mai 1588, fameuse dans l'histoire sous le nom de *journée des barricades*, et qu'un député du clergé aux états de Blois qualifiait d'*heureuse et sainte journée des tabernacles* [1].

Les événemens du lendemain furent la conséquence de ceux de la veille. Le 13 au matin, le roi tenait son conseil pour aviser aux moyens d'échapper à cette crise, lorsqu'on vint l'avertir que les prédicateurs excitaient le peuple, exaltaient sa fureur en disant : *Allons prendre frère Henri de Valois dans son Louvre ;* de plus, que ces mêmes prédicateurs avaient fait armer sept à huit cents écoliers, trois ou quatre cents moines; et que huit mille hommes allaient sortir de Paris pour s'emparer des dehors du Louvre,

[1] *Lettres d'Etienne Pasquier*, liv. XIII, let. III.

et s'opposer à l'évasion du roi. Ces bruits, vrais ou faux, effrayèrent tellement ce prince qu'il ne balança point entre le parti le plus honorable et le parti le plus sûr. Vers le midi, feignant d'aller se promener au jardin des Tuileries, il sortit à pied, tenant une baguette à la main.

A peine eut-il mis le pied hors du Louvre, qu'un bourgeois vint augmenter sa frayeur, en lui disant que le duc de Guise, à la tête de douze cents hommes, s'avançait pour se saisir de sa personne. Alors il court vers la *Porte-Neuve*[1], l'ouvre, et se rend avec précipitation au château des Tuileries, où étaient ses écuries; il fait partir en avant ses gardes, des Suisses et une partie de sa cour, se botte, et monte à cheval. Du Halde, en lui chaussant ses éperons, le fit avec tant de hâte qu'il en mit un à l'envers: *C'est égal*, dit le roi, *je ne vais pas voir ma maîtresse; j'ai un plus long chemin à faire*. En fuyant, il se tourna vers Paris, et jura qu'il n'y rentrerait que par la brèche; il n'y rentra plus. Il passa à Saint-Cloud, et alla coucher dans un

[1] La *Porte-Neuve* était située entre le Louvre et les Tuileries, et se trouvait, ainsi que l'ancienne muraille, qui subsistait toujours, près du quai, en face de l'emplacement de l'ancienne rue Saint-Nicaise. C'est par cette *Porte-Neuve* que Henri IV fit son entrée à Paris: à côté de cette porte était la *tour du Bois*, qui a subsisté jusque sous Louis XIV.

village de Beauce, nommé *Latrape*. Le lendemain il se rendit à Chartres, où il séjourna jusqu'à la fin du mois. Cette ville, pendant ce temps, devint le théâtre de plusieurs négociations.

Le duc de Guise était si enorgueilli du succès qu'il venait d'obtenir, que, le jour même de l'évasion du roi, et avant qu'elle lui fût connue, il s'exprimait ainsi dans une lettre adressée au gouverneur d'Orléans : « J'ai défait les Suis« ses, taillé en pièces une partie de la garde « du roi, et tiens le Louvre investi de si près « que je rendrai bon compte de ce qui est de« dans. Cette victoire est si grande qu'il en « sera mémoire à jamais. » Mais il changea de langage lorsqu'il vit sa proie échappée : il en témoigna ses regrets; et les plaisans, qui n'étaient pas alors très-polis, disaient que *les deux Henri* (Henri III et Henri duc de Guise) *avaient bien fait les ânes*.

Les ligueurs, puissans et débarrassés de toute entrave, s'occupèrent de leurs projets d'ambition ou de vengeance. Le duc agit alors en souverain : il ordonna que les barricades de Paris fussent enlevées, s'empara des fortifications du Petit et du Grand-Châtelet, de l'Arsenal, du Temple et de la Bastille, qui lui fut remise sans résistance, et dont il fit gouverneur le fa-

meux ligueur Bussi-Leclerc. Il alla visiter les présidens du Parlement, et les détermina à continuer l'exercice de leurs fonctions. Il destitua les échevins et le prévôt des marchands; il fit renfermer ce dernier à la Bastille : La Chapelle-Marteau, ligueur des plus acharnés, fut nommé à cette fonction : il opéra plusieurs autres changemens.

Rapin, prévôt de l'hôtel, connu par son éloignement pour la ligue et par son talent en poésie, fut chassé de Paris. Séguier, avocat du roi, pour la même cause, éprouva le même sort.

Quelques protestans habitaient encore Paris : pour éviter la mort, ils se conformaient aux pratiques extérieures du catholicisme. Quelques-uns s'obstinèrent à résister à la force des circonstances; ils furent victimes de leur zèle; et les fureurs de la Saint-Barthélemi furent renouvelées contr'eux. Poccard et La Rue entrèrent, à neuf heures du soir, dans la maison d'un nommé Mercier, maître d'école, le poignardèrent, et jetèrent son corps dans la rivière. Deux pauvres filles d'un procureur au Parlement, appelé Jacques Foucaud, emprisonnées depuis le mois de janvier, à cause de leur persistance dans leurs opinions religieuses, furent condamnées au supplice du feu. « Elles l'endurèrent fort

« constamment, dit l'Estoile : une d'elles fut « brûlée vive, par la fureur du peuple, qui « coupa la corde avant qu'elle fût étranglée. »

Lorsque ce moment d'effervescence fut passé, les ligueurs restèrent effrayés de leurs succès et, surtout, de l'évasion du roi. Le duc de Guise, si l'on en juge d'après ses actions ultérieures, éprouva un sentiment pareil. Son premier succès dans la carrière de l'ambition lui fit apercevoir tous les obstacles qui lui restaient encore à surmonter. Pour arriver au but, il lui fallait réduire les chefs protestans, qui faisaient bonne contenance; le roi, quoique chassé de sa capitale, n'était point détrôné : il lui fallait tromper le roi d'Espagne, qui, payant les frais de la conspiration, n'aurait pas consenti à en abandonner les fruits à un autre; les ligueurs étaient divisés en deux partis : il lui fallait ménager et tromper un de ces partis, qui ne voulait être dominé ni par Henri III, ni par les protestans, ni par les Guises. Effrayé des dangers à courir, des peines à supporter, des crimes à commettre, le duc sentit que le moment d'un entier succès n'était pas encore venu ; que, dans ces circonstances, il lui était plus convenable de gouverner la France sous le nom d'un prince pusillanime que de la gouverner en son propre

nom. Si ces réflexions ne se présentèrent pas à son esprit, il dut au moins sentir le regret d'avoir laissé échapper sa proie. En conséquence, il fit prier le roi de revenir, et employa la reine mère pour l'y déterminer. Ces prières réitérées, accompagnées d'assurances de fidélité, furent sans effet. Il revint à la charge, et adressa au roi une lettre remplie de témoignages de respect et de soumission. Les plus ardens ligueurs de Paris, conduits par la reine mère, vinrent à Chartres en qualité de députés de la ville, protestèrent de leur très-humble obéissance; mais ils se permirent des demandes qui n'étaient pas de nature à faire oublier la journée des barricades. Le Parlement, avec des intentions plus pures, vint à son tour à Chartres exprimer au roi la douleur que lui avaient fait éprouver les violences de cette journée et son éloignement. Tous, jusqu'aux capucins, voulurent aller à Chartres.

Le 17 mai 1588, trente-cinq capucins, précédés par le duc de Joyeuse, appelé *frère Ange* depuis qu'il s'était rendu novice dans le couvent des capucins de Paris, firent le voyage à Chartres les pieds nus. Pour rendre cette cérémonie plus touchante, ce frère Ange voulut imiter Jésus-Christ marchant au Calvaire : il portait sur sa tête une couronne d'épines, et sur ses épau-

les une lourde croix. D'autres capucins étaient chargés des instrumens de la passion. En cet équipage ils arrivèrent à Chartres, où, ayant appris que le roi était à vêpres dans la cathédrale, ils y entrèrent en chantant le *miserere*. Alors frère Ange met à nu ses épaules fatiguées; et deux vigoureux capucins lui appliquent à tour de bras, et en présence de ce prince, de grands coups de fouet; puis tous ces capucins, fouettés ou fouettant, se prosternent aux pieds du roi en criant : *miséricorde!*

Le brave Crillon, témoin de cette scène ridicule, et voyant que l'on fouettait frère Ange, se mit à crier en pleine église : *Fouettez, fouettez tout de bon; c'est un lâche qui a quitté la cour et endossé le froc pour ne pas porter les armes.*

Cette farce, suivant M. de Thou, fut imaginée par les ligueurs pour séduire le roi, qui avait du goût pour ce genre de spectacle; mais les souffrances qui en relevaient le mérite étaient feintes. La croix portée par frère Ange était en carton peint couleur de bois; le sang qui paraissait découler de son front, et qu'on attribuait à la couronne d'épines, provenait d'une supercherie; les coups de discipline, avec l'apparence d'être rudement appliqués, ne l'étaient

qu'avec mollesse. C'est pourquoi Crillon disait : *Fouettez tout de bon*[1].

Cette scène pieuse fit pleurer quelques assistans et rire plusieurs autres. Henri III s'en plaignit à frère Ange, comme d'une profanation et d'une manœuvre de ses ennemis.

Je vais exposer sommairement la suite des événemens qui se passèrent hors de Paris.

Le duc de Guise, voyant Henri III toujours disposé à se venger des ligueurs, aidé par la mère de ce roi, parvint, à force de sollicitations et d'intrigues, à obtenir un édit de pacification, édit du 15 juillet, par lequel le roi, soit dans des articles patens, soit dans des articles secrets, accorde aux ligueurs tout ce qu'ils pouvaient désirer, tout ce que le pape, le roi d'Espagne et leurs satellites ambitionnaient. La journée des barricades devait être oubliée, tous les changemens opérés en conséquence, ratifiés ; le roi et les ligueurs devaient s'unir pour faire une guerre d'extermination aux protestans ; et, après la mort de Henri III, on ne reconnaîtrait pour roi aucun prince hérétique : articles faits exprès pour exclure du trône de France le roi de

[1] *Journal de Henri III*, par l'Estoile, tom. II, pag. 105. — *Histoire de de Thou*, liv. XC, à la fin, et les restitutions sur ce livre. — *D'Aubigné*, tom. III, liv. I, chap. XXIII.

Navarre; enfin le concile de Trente serait reçu en France, etc. etc.

Les ligueurs obtinrent tout du roi, excepté son retour à Paris : tant était profonde l'impression de la peur que lui avait causée la journée des barricades.

Il accueillit à Chartres le duc de Guise, les cardinaux et prélats de sa faction; le 2 avril il dîna et trinqua avec ce duc; le 4 du même mois, il le créa son lieutenant général en toutes ses armées, et déclara son successeur à la couronne le cardinal de Bourbon, homme incapable, et grand partisan de la ligue sans savoir pourquoi. Ce roi consentit en outre à éloigner de leurs fonctions les magistrats les plus dévoués à son service, et à les remplacer par des ligueurs. Il se rendit à Blois, y convoqua les états du royaume; et, par l'effet des intrigues de la faction, cette assemblée ne fut composée que de ligueurs déterminés.

Henri III avait fait jurer à tous les magistrats, à tous les fonctionnaires, l'observation de l'édit de l'union; il fit prêter ce serment aux députés des états, qui, à leur tour, exigèrent que le roi le renouvelât.

Le duc jura aussi; mais bientôt après il viola son serment, et le roi ne tarda pas à l'imiter.

Nouvelles plaintes de part et d'autre; nouvelles dissensions, qui furent terminées le 4 décembre, par une réconciliation solennellement jurée par le duc et par le roi, sur le sacrement de l'autel: faibles digues pour des contractans de mauvaise foi!

Ces diverses concessions du roi étaient feintes. Il cédait tout au duc de Guise, dans l'espérance de tout recouvrer à la fois. Connaissant les projets ambitieux de ce duc, il croyait, à force de bienfaits, le porter à en abuser, afin d'avoir le droit de le punir. Dans ce dessein, Henri III paraissait vouloir renoncer à l'exercice du pouvoir pour ne s'occuper que de pratiques de dévotion. Il fit à cet effet construire dans le château, et au-dessus de sa chambre, de petites cellules pour y loger des capucins [1].

L'ambition du duc de Guise n'était pas satisfaite de tant de faveurs : le trône restait à envahir, il fallait en renverser Henri III. Pour y parvenir, il s'empara de l'esprit de la plupart des députés aux états généraux, et leur communiqua ses dispositions contre le roi; mais, arrivé au faîte du pouvoir, fier de la fortune et du succès de ses crimes, ce duc négligeait les person-

[1] *Relation de la mort de MM. de Guise*, par le sieur Miron, médecin de Henri III, tom. III, pag. 473.

nes dont il avait encore grand besoin, négligeait la reine mère, à laquelle son ambition était si redevable ; il venait même de se faire des ennemis dans sa propre famille : dans ce nombre on comptait le duc de Mayenne, son frère, et la duchesse d'Aumale.

Depuis quelque temps Henri III avait enduré diverses insolences et outrages de la part du duc de Guise, lorsqu'il apprit du duc de Mayenne et de la duchesse d'Aumale le projet que cet ambitieux avait conçu de se défaire de sa personne. La reine mère en fut instruite, et conseilla au roi de prévenir le coup dont il était menacé. Cette connaissance, ces conseils, les ressentimens d'outrages passés et récens, concoururent à donner à ce roi l'énergie propre à réprimer un sujet audacieux, rebelle, et qui conspirait contre ses jours.

On croirait que Henri III prit la résolution de faire arrêter le duc de Guise, de le livrer à un tribunal, d'appeler contre lui la vengeance des lois ; non : ce roi, élevé au milieu des perfidies et des massacres, méconnaissait les voies légales ; il punit un crime par un crime, et donna un exemple qui lui fut fatal.

La perte du duc de Guise et de ses principaux adhérens était décidée. Le duc en fut averti ;

mais, plein de confiance dans sa force et dans la faiblesse de Henri III, il méprisa ces avis, et répondit à ceux qui les lui donnaient : *il n'oserait.*

Le vendredi 23 décembre 1588, le roi, de grand matin, fit parvenir au duc et au cardinal de Guise l'ordre de se rendre promptement au conseil; ils arrivent au château de Blois, trouvent la garde renforcée, montent dans la salle du conseil, et, après y avoir resté quelque temps, le duc est mandé au cabinet du roi.

Tout était disposé sur son passage : douze hommes de la bande des *quarante-cinq* gentilshommes l'attendaient dans la pièce qui précédait le cabinet du roi. Le duc y paraît; aussitôt un des quarante-cinq, le sieur de Montsery, lui porte un premier coup qui fut suivi de plusieurs autres [1]. Le duc tombe en criant : *Mes amis, miséricorde! mon Dieu! je suis mort! ayez pitié de moi!* etc. Le roi vint avec joie contempler sa victime. On dit même qu'il lui donna des coups de pieds sur le visage.

Le cardinal de Guise, qui présidait la cham-

[1] Parmi les assassins, on nomme Montsery, Deseffranats, Sainte-Malines, Loignac, Sariac, etc. J'ai parlé des fonctions de ces quarante-cinq gentilshommes, ci-dessus, pag. 33.

bre du clergé aux états, entend les cris de son frère, se lève de son siége pour aller le secourir. Les maréchaux d'Aumont et de Retz mettent l'épée à la main, en lui disant : *Que nul ne bouge, s'il ne veut mourir.* Aussitôt ce cardinal et l'archevêque de Lyon, deux grands fauteurs de la ligue, furent saisis par ces maréchaux et emprisonnés dans un galetas du château. En même temps, le roi fit arrêter tous les principaux ligueurs qui logeaient dans le château, leurs domestiques, le cardinal de Bourbon, madame de Nemours, le prince de Joinville, son fils, etc.; et, dans la ville, les députés de Paris, tels que la Chapelle-Marteau, prévôt des marchands, le président Neuilli, l'échevin Compan, etc. Après ces arrestations et cet assassinat, le roi alla à la messe.

Le lendemain 24 décembre, on s'occupa du sort du cardinal de Guise. Les gentilshommes faisaient difficulté de le poignarder, parce qu'il était cardinal; mais, pour la somme de 400 écus, on trouva quatre de ces nobles qui se chargèrent de cette atroce expédition.

« Après cette exécution, dit l'Estoile, le roi « sortit pour aller à la messe, et rencontra à « ses pieds le baron de Luz, qui lui offroit sa « tête pour sauver la vie de son oncle, l'ar-

« chevêque de Lyon. Le roi lui promit la vie, « mais non la liberté [1]. »

La nouvelle de ces actes illégaux, de ces scènes sanglantes, parvint bientôt à Paris, et y causa parmi les ligueurs la plus vive fermentation. Le duc d'Aumale, qui se trouvait dans cette ville, en fut nommé gouverneur; il commença par faire emprisonner un grand nombre de ceux qu'on appelait *politiques*, fit fouiller leurs maisons, et mit à contribution tous les habitans riches qui n'étaient pas ligueurs.

L'avocat Pierre Versoris mourut de chagrin; et, rendant les derniers soupirs, il embrassait le portrait du duc de Guise, et qualifiait le roi de tyran.

On arracha les armoiries du roi, placées au portail de l'église de Saint-Barthélemi, et on les traîna dans le ruisseau. Le curé de Saint-Gervais, le fameux Wincestre, avait disposé le peuple à cette vengeance, en prêchant contre lui et en le traitant de *vilain Hérode*, injure qui offre à peu près l'anagramme de *Henri de Valois*.

[1] *Journal de Henri III*, par l'Estoile, tom. II. — *Histoire de de Thou*, liv. XCVI. — *Chronologie novenaire*, par Cayet, tom. I. — *Histoire de la ville de Paris*, par Félibien, tom. II, liv. III, etc.

On détruisit sur tous les édifices les armoiries, les figures de Henri III; on déchira son portrait partout où il se trouvait.

Le 1er. janvier 1589, Wincestre, curé de Saint-Gervais, après son sermon, « exigea, dit « l'Estoile, de tous les assistans le serment, en « leur faisant lever la main, d'employer jus- « qu'à la dernière goutte de leur sang, jusqu'au « dernier denier de leur bourse, pour venger « la mort des deux princes lorrains, massacrés « par le tyran, dans le château de Blois, à la « face des États. Il exigea un serment particu- « lier du premier président de Harlai, qui, « assis devant lui dans l'œuvre, avait ouï sa « prédication, l'interpellant par deux fois en « ces mots : *Levez la main, monsieur le prési- « dent, levez-la bien haut, encore plus haut, « afin que le peuple la voie;* ce qu'il fut con- « traint de faire. Ce serment fut exigé par les « curés de plusieurs autres églises. »

Le 2 janvier, le peuple, toujours excité par les prédicateurs, se porta dans l'église de Saint-Paul, y détruisit les tombeaux et figures de marbre que le roi y avait fait ériger à ses mignons, Saint-Maigrin, Quélus et Maugiron.

Le conseil des Seize proposa à la Sorbonne la question de savoir si les Français avaient le droit

de faire la guerre au roi pour la défense de la religion catholique ; et la faculté de théologie, « c'est-à-dire huit ou dix soupiers et marmit-« tons, dit l'Estoile, comme porte-enseigne et « trompettes de sédition, déclarèrent tous les « sujets du royaume absous du serment de fidé-« lité et obéissance qu'ils avaient jurées à Henri « de Valois, naguère leur roi, rayèrent son nom « des prières de l'église, en composèrent d'au-« tres pour les princes catholiques, et firent « entendre qu'on pouvoit en conscience prendre « les armes contre ce tyran exécrable. » Voilà comment l'autel fut le soutien du trône [1].

Le 8 janvier, Wincestre annonça dans son sermon la mort de Catherine de Médicis, décédée le 5 de ce mois. Il dit que pendant quelque temps elle fut le soutien des hérétiques, mais que depuis elle avait favorisé la ligue. « Si vous « voulez, dit-il, lui donner à l'aventure, par « charité, un *pater* et un *ave*, il lui servira « de ce qu'il pourra, je vous le laisse à votre « liberté. »

Le 16 janvier, Bussi-Leclerc, qui de maître

[1] *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 153, 160. L'Estoile y rapporte les prières nouvelles substituées aux anciennes; et ses annotateurs ajoutent le décret tout entier de la faculté de théologie.

en fait d'armes était devenu procureur au Parlement, et qui, depuis l'évasion du roi, de procureur fut élevé à la dignité de gouverneur de la Bastille, accompagné de vingt-cinq à trente hommes de son parti, tous armés, et tenant chacun en main un pistolet, vint au Parlement, pendant que la grand'chambre était assemblée; et, désignant par leurs noms tous ceux qui étaient suspects au *conseil de l'Union*, il dit à haute voix : *Suivez-moi; venez-vous-en à l'Hôtel-de-Ville, où l'on a quelque chose à vous dire.* Le président lui demanda d'après quelle autorité il agissait ainsi : Leclerc ne répondit qu'en renouvelant l'ordre de le suivre, et ajoutant qu'il leur en arriverait mal s'ils refusaient d'obéir.

Alors le président de Harlai, le président de Thou et autres déclarèrent qu'ils étaient prêts à le suivre; aussitôt tous les membres de cette cour souveraine se levèrent généreusement, et dirent qu'ils voulaient partager le sort de leurs chefs : notable dévouement, dont cette époque désastreuse ne fournit que de très-rares exemples!

Alors cinquante ou soixante conseillers et présidens de cette cour, dont plusieurs n'étaient point sur la liste de proscription, descendirent de leurs siéges, et se rendirent aux ordres de

ces factieux. Leclerc, qui marchait à leur tête, les conduisit par le Pont-au-Change jusqu'à la place de Grève. « C'était, dit de Thou, un spec« tacle digne de compassion, de voir tant de « personnes respectables par leur autorité, leur « savoir et leur probité, arrêtées comme des « criminels par un homme de néant, jusque sur « ce tribunal redoutable, au pied duquel ils « l'avaient vu si souvent faire ses fonctions de « procureur, et de les voir conduits par les rues « de la ville, comme en triomphe [1]. »

A la nouvelle de cette étrange expédition, et pour jouir d'un spectacle si extraordinaire, une foule de mariniers, porte-faix et vagabonds remplit la place de Grève. Ces hommes, que les règnes précédens avaient accoutumés aux brigandages et aux massacres, auraient pu se porter à quelques violences envers ces membres du Parlement. Cette considération, à ce qu'il paraît, toucha Leclerc. Pour éviter à ses prisonniers les dangers qu'offrait la place de Grève, il renonça au projet de les conduire à l'Hôtel-de-Ville; il les mena, par des rues détournées, à la Bastille, où ils furent tous enfermés. Dans le même jour, le *conseil de l'Union* ou *des Seize*

[1] *Histoire de de Thou*, liv. XCIV.

fit arrêter les membres du Parlement qui, portés sur la liste de proscription, ne s'étaient point trouvés au Palais quand Leclerc s'y présenta; et, le lendemain, ce conseil fit relâcher tous ceux qui avaient suivi volontairement Leclerc, et dont les noms ne se trouvaient point parmi ceux des proscrits.

Les monastères que Henri III avait comblés de bienfaits signalèrent leur fureur et leur ingratitude contre ce roi. Les Jacobins effacèrent ou noircirent sa figure placée dans leur cloître; les cordeliers, dont Henri III avait fait reconstruire l'église, insultèrent à la statue de ce roi que ces moines y avaient élevée comme un monument de sa munificence, la renversèrent, et lui coupèrent la tête. Les Grands-Augustins conservaient derrière le maître-autel de leur église, un grand tableau que Henri III y avait fait placer lorsqu'il institua l'ordre du Saint-Esprit, tableau où ce roi était représenté. Sans respect pour cet objet consacré, les Augustins le détachèrent, le biffèrent, et le traînèrent par les rues. Les vitraux des églises où se trouvait la figure de ce roi furent partout brisés.

Je ne rapporterai point ici tous les abus que les curés et les moines faisaient de la chaire évangélique, qui ne retentissait que d'injures

et de provocations à la vengeance et au meurtre; je ne parlerai pas non plus des nombreuses processions qui se faisaient alors, et où l'on voyait les hommes, les femmes, les filles, les garçons, en chemises ou entièrement nus. Je réserve ces traits pour le tableau des mœurs de cette période; mais je ne puis taire un moyen magique, qui fut alors employé dans plusieurs églises de Paris : moyen fort en usage dans les siècles barbares, ridicule par la vertu qu'on lui attribuait, sacrilége par le lieu où il était employé, et criminel par l'intention de ceux qui en faisaient usage. Laissons parler l'Estoile, témoin oculaire.

« Furent faites à Paris force images de cire « qu'ils tenoient sur l'autel, et les piquoient à « chacune des quarante messes qu'ils faisoient « dire durant les quarante heures, en plusieurs « paroisses de Paris; et, à la quarantième, pi- « quoient l'image à l'endroit du cœur, disant « à chaque piqûre quelques paroles de magie, « pour essayer à faire mourir le roi. Aux pro- « cessions pareillement, et pour le même effet, « ils portoient certains cierges magiques, qu'ils « appeloient par moquerie *cierges bénits*, qu'ils « faisoient éteindre au lieu où ils alloient, ren- « versant la lumière contre bas, disant je ne sais

« quelles paroles que des sorciers leur avoient « apprises [1]. »

Voilà, je le répète, comment l'autel était le soutien du trône, voilà des prêtres chrétiens qui se livrent à des opérations magiques, et qui, dans leur aveugle fureur, mêlent ces pratiques ridicules ou païennes à des cérémonies chrétiennes; voilà ce bon vieux temps que regrettent et voudraient ramener des hommes ignorans ou perfides.

Pendant que les prédicateurs épuisaient toutes les ressources de leur génie pour inspirer de l'horreur contre le roi, que des prêtres employaient la magie pour le faire périr, et que le conseil des Seize continuait à piller les maisons des personnes riches qui n'étaient point de leur parti, le duc de Nemours et le duc de Mayenne arrivèrent à Paris, le premier, échappé de sa prison de Blois, et le second, venu de Lyon, où il séjournait pendant qu'on massacrait ses frères. Ce dernier, nommé Charles de Lorraine, duc de Mayenne, fut déclaré chef de la ligue ou de la *sainte union*.

Voici quels furent à Paris les établissemens de ce gouvernement.

[1] *Journal de Henri III*, tom. II, pag. 172, édit. de 1744.

§ II.

Établissemens pendant la ligue.

Conseil des Seize. Il siégeait à l'Hôtel-de-Ville. Ce conseil, si fameux dans l'histoire de la Ligue, ne fut d'abord composé que de cinq membres : Compan, Crucé, La Chapelle, Louchard et Bussi-Leclerc, choisis par les Guises, pour diriger les cinq quartiers. Quelques mois avant l'évasion du roi, les ligueurs renoncèrent à la division de cette ville en cinq quartiers et reprirent l'ancienne division en seize. Chaque quartier eut alors son chef : ces seize chefs formaient le *Conseil des Seize*. Le lieu de ses séances, d'abord très-mobile, ne fut fixé qu'après la fuite de Henri III : alors, il s'identifia avec le corps municipal.

Après l'assassinat des Guises à Blois, ce conseil créa, le 24 décembre 1588, le duc d'Aumale gouverneur de Paris.

Au mois de mars 1589, le conseil des Seize établit, dans chacun des seize quartiers de Paris, un conseil composé de neuf personnes chargées de veiller à la tranquillité et à la sûreté de leurs quartiers respectifs.

Quelques principes démocratiques professés

par des membres du conseil des Seize, des lettres interceptées, et dans lesquelles les membres de ce conseil ne faisaient nulle mention du duc de Mayenne, indisposèrent fortement ce duc contr'eux : il disait que ces membres étaient des hommes turbulens, qui ne désiraient que la ruine de la noblesse.

Après la mort du cardinal de Bourbon, prisonnier, qu'on avait nommé roi, sous le nom de Charles x, le conseil des Seize s'adressa au pape et au roi d'Espagne pour leur demander un roi qui fût ligueur : cette demande, qui contrariait les prétentions du duc de Mayenne, devint pour lui un nouveau motif de mécontentement.

Dans *le Dialogue du Maheustre et du Manant*, ce dernier, bon ligueur, dit : « Le des-
« sein des Seize étoit de faire observer la reli-
« gion sans simonie, la justice sans concussion,
« la noblesse sans tyrannie, et maintenir le peu-
« ple sans désobéissance. »

Le Maheustre, qui n'était pas ligueur, lui répond : « Je sais qu'ils bâtissoient contre la
« volonté de vos princes, de vos magistrats et
« de vos grands, lesquels se sont servis du la-
« beur et invention des Seize pour leur avan-
« tage et établissement, et sous main ont résisté
« à ce qu'ils faisoient et établissoient à l'avan-

« tage du peuple, qu'ils désirent ranger à la « servitude moderne, de crainte que leurs gran- « deurs, honneurs et volontés ne soient retran- « chés et limités [1]. »

Le duc de Mayenne présidait le conseil des Seize, et, de plus, était chargé de l'exécution de ses ordonnances; ce qui lui avait acquis sur les Parisiens un ascendant considérable, dont il abusa bientôt. Le 4 décembre 1591, il fit arrêter quatre membres de ce conseil, et fit aussi prohiber, sous des peines sévères, les réunions secrètes. Cette sévérité prouve que les ligueurs de Paris ne vivaient pas en bonne intelligence avec leur chef.

Cette exécution, à laquelle il donna les prétextes d'intérêt public, n'avait, comme on le voit, d'autre motif que son intérêt particulier. Ces actes de tyrannie devinrent très-funestes au parti de la Ligue et favorables à celui du roi de Navarre [2].

[1] *Dialogue du Maheustre et du Manant.*

[2] Le vulgaire crut que cette conduite du duc de Mayenne avait pour motif la condamnation et la mort de Barnabé Brisson, premier président du Parlement, de Larcher, président en cette cour, et de Tardif du Ru, conseiller au Châtelet, que les Seize, le 15 novembre 1591, firent exécuter à mort. Ce ne fut là que le prétexte de la conduite de ce duc, qui saisit avec empressement cette occasion de punir des hommes qui s'avi-

Le conseil des Seize, réduit à douze, vit, d'après ces violences, son autorité et sa considération s'affaiblir; il *ne volait plus que d'une aile*, disait-on alors. Il subsista, cependant, en cet état jusqu'à l'entrée de Henri IV à Paris.

Je vais parler d'une autre institution de la Ligue, établie à côté de celle des Seize, et qui contribua beaucoup à l'affaiblissement de leur autorité.

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SAINTE-UNION OU DES QUARANTE. Ce conseil, qui siégeait à l'Hôtel-de-Ville, créé par le conseil des Seize, fut composé de quarante personnes des trois états : la noblesse, le clergé et le tiers-état, toutes élues par le peuple de Paris. Sa première séance se tint, et ses règlemens et attributions furent délibérés le 17 février 1589.

Ce conseil, composé de magistrats ligueurs, de militaires, d'évêques, de curés et des plus fougueux prédicateurs du temps, avait dans ses attributions la correspondance avec les villes dévouées à la Ligue et la direction des affaires des provinces ligueuses.

saient de correspondre à son insu avec le pape et le roi d'Espagne, et de séparer leur cause de la sienne.

Ce conseil fut celui qui, de son autorité, conféra le titre de *lieutenant général de l'état royal et couronne de France* au duc de Mayenne, qui, en cette qualité, vint, le 13 mars 1589[1], prêter son serment au Parlement métis, composé alors de quelques anciens membres et de ligueurs récemment introduits.

Peu façonné aux institutions populaires et à la dépendance d'un conseil où ses volontés étaient quelquefois contrariées, ce duc, pour y augmenter son influence, introduisit de son autorité quatorze nouveaux membres, qui lui étaient dévoués; de sorte qu'au lieu de quarante ce conseil se trouva composé de cinquante-quatre. On y ajouta, ensuite, quelques autres personnes. Au mois de novembre 1590, mécontent de ce conseil général de l'Union, et ayant envahi l'autorité suprême, il résolut de dissoudre cette institution, à laquelle il devait son existence politique: la créature détruisit son créateur.

En envoyant à la potence quatre membres du conseil des Seize, en dissolvant le conseil de

[1] *Mémoires de la Ligue*, tom. IV et V. — *Dialogue du Maheustre et du Manant.* — *Journal de Henri III et de Henri IV.* — *Satire Ménippée*, et observations sur cette satire. — *Chronologie novennaire*, etc.

l'Union, le duc de Mayenne, aveuglé par son ambition, sapait lui-même les bases principales de son autorité.

Confrérie du cordon et du saint nom de Jésus. Cette confrérie, établie dans l'église de Saint-Gervais, était un véritable club de fanatiques ligueurs. Son règlement, imprimé en 1590, porte en substance que les confrères doivent jurer de vivre dans la foi catholique, dans l'obéissance au cardinal de Bourbon, prétendu roi de France, nommé Charles x, et à son lieutenant le duc de Mayenne; de ne jamais reconnaître aucun roi hérétique, notamment Henri de Bourbon, roi de Navarre, relaps, excommunié par le pape, et de s'opposer à toute trève et à tout traité de paix conclus avec ce prince.

Cette confrérie eut l'audace d'adresser au Parlement un mandement, qui enjoignait aux quarteniers de Paris de faire un rôle de tous les Parisiens soupçonnés d'être *politiques*.

Confrérie ou Congrégation du Chapelet, établie, à Paris, dans la maison des Jésuites de la rue Saint-Jacques. C'était un foyer de sédition et de fanatisme, où ces religieux attiraient les hommes ignorans pour s'en servir au besoin.

Chaque confrère était tenu de porter autour de son cou un chapelet, et d'en réciter journellement les prières : ainsi cet instrument de piété devenait un signe de ralliement. Les Seize de Paris, l'ambassadeur d'Espagne et les membres de la congrégation se réunissaient, tous les dimanches, dans une chapelle haute de la maison des Jésuites : là, se prononçait un discours propre à maintenir le public dans un état d'exaltation fanatique. Après ce discours, le peuple était congédié, et les chefs, parmi lesquels figurait le curé Pigenat, discutaient sur les affaires de la sainte Ligue. Le pape prodigua aux confrères les trésors inépuisables de ses indulgences : il les gratifia de *neuf vingt mille ans et neuf vingt mille quarantaines d'indulgences, et de la rémission de tous leurs péchés au moment de leur mort* [1].

Un bon ligueur devait être de cette confrérie, et porter le chapelet au cou, témoins ces vers :

> Qui n'a des chapelets *au cou*
> Mérite d'y avoir *un licou.*

[1] *Remarques sur la satire Ménippée*, édition de 1711, t. II, pag. 319, 320.

§ III.

Assassinat de Henri III. Siége de Paris.

Les actes sanguinaires de Blois devinrent funestes à Henri III. Il crut, en faisant égorger les Guises, accroître son autorité; il la ruina au point qu'il se vit réduit à se jeter dans les bras de ceux contre lesquels il avait, quelques mois auparavant, juré de faire une guerre d'extermination, et à implorer le secours de ses ennemis et de son beau-frère, le roi de Navarre. Le 30 avril 1589, les deux rois eurent leur première entrevue au Plessis-les-Tours : leur embrassement fut mêlé de larmes. Ayant réuni leurs forces, ces princes, après diverses expéditions, marchèrent vers la fin de juillet contre Paris, et campèrent dans les environs de cette ville. Henri III prit son logis à Saint-Cloud, en la maison de Gondi.

Les ligueurs parisiens, frappés de consternation à la vue des troupes royales, qui investissaient étroitement leur ville, pensèrent sérieusement à détourner l'orage dont ils étaient menacés. Le 29 juillet, le duc de Mayenne, les sieurs de La Chastre, de Villeroi et autres délibéraient dans le cabinet de ce duc sur le parti qu'ils avaient

à prendre, lorsqu'un nommé Bourgoing, prieur des jacobins de Paris, s'y présenta, et dit qu'un des frères de son couvent, nommé Jacques Clément, jeune homme dévot, visionnaire, persuadé que des anges descendraient du ciel pour venir à son secours, ou qu'au moins il obtiendrait la palme du martyre, avait pris la ferme résolution, pour faire cesser la persécution, dont Henri III menaçait les bons catholiques, de sacrifier sa vie en arrachant celle de ce roi; et que ce frère était venu le supplier de lui trouver un moyen d'approcher de la personne de ce prince. On discuta longuement sur cette proposition : les uns la trouvaient admissible; le sieur de La Chastre la rejetait en disant que ce religieux ne pourrait jamais avoir accès auprès du roi.

Pendant cette discussion, Bussi-Leclerc vint apporter au duc de Mayenne un paquet de lettres, qu'un augustin, qui venait de dire la messe, à la Bastille, devant les membres du Parlement détenus dans cette prison, lui avait remis; et, quoiqu'il fût chargé par ces membres de faire secrètement parvenir ce paquet au roi Henri III, il avait cru convenable de le lui communiquer. On jugea aussitôt que ce paquet de lettres pouvait servir de passe-port à Jacques Clément. « Au pis aller, dit le sieur de La Chastre, c'est

« un moine perdu, qui se dévoue de lui-même « pour le salut public. » On donna le paquet au prieur Bourgoing : on y ajouta une ample instruction verbale et recommandation, au cas que le moine fût pris, de ne nommer personne, si ce n'est son prieur, auquel on promit une escorte pour se réfugier en Flandre, le coup venant à manquer [1].

Le soir du lundi 31 juillet, le jeune moine arrive à Saint-Cloud, y couche, et, le lendemain, se présente devant le logis de Henri III. Les gardes lui refusent le passage : il insiste : le bruit de cette altercation parvient jusqu'aux oreilles du roi : *Laissez-le approcher*, dit-il, *on dirait que je chasse les moines, et ne veux pas les voir.* Henri III était alors placé sur le siége de sa garde-robe. Jacques Clément s'approche, lui présente les lettres dont il était porteur; et, pendant que ce roi en prend lecture, le moine sort de sa manche un grand couteau, et le lui plonge dans le bas-ventre. Le couteau reste dans la plaie; le roi l'arrache avec effort, en frappe l'assassin au visage, et s'écrie : *Ah! le méchant moine! il m'a tué, qu'on le tue!*

Les gardes accourent, frappent à l'envi le

[1] *Nouveaux Mémoires du maréchal de Bassompierre*, pag. 133.

moine, qui meurt sous leurs coups redoublés. Le lendemain 2 août, le roi expire.

Dès lors, le roi de Navarre, le plus prochain héritier du trône, prend le titre de roi de France et le nom de Henri IV.

A la nouvelle de la mort de Henri III, les ligueurs de Paris font éclater une joie extravagante et féroce. La duchesse de Montpensier embrasse avec transport le messager qui lui porte la nouvelle de cet assassinat : *Ah! mon ami*, s'écrie-t-elle : *mais est-il bien vrai, au moins? Ce méchant, ce perfide, ce tyran est-il bien mort? Dieu! que vous me faites aise! Je ne suis marrie que d'une chose, c'est qu'il n'ait su, avant de mourir, que c'est moi qui l'ai fait faire* [1].

Aussitôt elle parcourt les rues de Paris avec la duchesse de Nemours, en criant : *Bonne nouvelle, mes amis, bonne nouvelle! le tyran est mort; il n'y a plus de Henri de Valois.* Elle veut que le deuil de cette mort soit porté en vert; elle distribue dans cette ville un grand

[1] Cet aveu confirmerait ce que d'autres écrivains du temps ont publié sur les manœuvres de la duchesse de Montpensier, pour monter la tête du jeune moine. Elle fit, dit-on, pour le déterminer à ce meurtre, ce qu'une femme honnête ne doit point faire. *Voyez* la *Satire Ménipée*, tom. II; remarques sur cette satire, pag. 330.

nombre d'écharpes de cette couleur; enfin elle en garda une pendant long-temps.

La duchesse de Nemours se rend dans l'église des cordeliers, monte sur les marches du principal autel, et harangue le peuple, en vomissant un torrent d'injures contre le roi assassiné.

On alluma dans les rues de Paris plusieurs feux de joie.

Les prêtres et moines publièrent plusieurs écrits apologétiques de l'action de Jacques Clément, firent graver en plusieurs formats le portrait de ce moine assassin, le placèrent sur les autels; enfin, ils l'honorèrent comme un saint, comme un martyr [1].

Henri IV, après divers exploits, vint, le 31 octobre suivant, mettre le siége devant Paris. Il logea avec son armée dans les villages de Gentilly, Mont-Rouge, Vaugirard et antres. Sully, le duc d'Aumont et Châtillon attaquèrent le faubourg Saint-Germain. Dans une rue voi-

[1] En 1582, un nommé Jaureguy et un moine jacobin, appelé Antonin Timmermann, assassinèrent le prince d'Orange. Un jésuite avait persuadé aux assassins que des anges, après le coup, viendraient les enlever dans le ciel. Les anges ne se présentèrent point : les criminels furent punis de mort; et le P. Hyacinthe Choquet, dans son livre intitulé *Sancti ordinis Belgii prædicatorum*, mit le jacobin assassin au rang des saints martyrs.

sine de la foire de ce nom [1], ils entourèrent une troupe de Parisiens; et, dans un espace d'environ deux cents pas, ils en tuèrent plus de quatre cents. *Je suis las de frapper*, dit Sully, *je ne saurais plus tuer gens qui ne se défendent point.* Les troupes du roi se mirent alors à piller les maisons, et Sully eut pour sa part du pillage deux ou trois mille écus. Puis, quelques seigneurs de cette armée s'avancèrent vers la porte de Nesle, qu'ils trouvèrent ouverte; quinze ou vingt pénétrèrent dans la ville, jusqu'en face du Pont-Neuf; mais bientôt survint une troupe nombreuse qui les força de se retirer [2].

Cette tentative, qui n'avait pour objet que d'attirer le duc de Mayenne, répandit l'épouvante dans Paris, mais n'intimida point les prédicateurs, qui ne cessèrent, pour rassurer les habitans, de traiter Henri IV de tyran et d'usurpateur. Deux jours après, l'armée royale abandonna Paris pour aller assiéger Étampes.

Le 8 mai 1590, mourut dans sa prison, à Fontenay, Charles, cardinal de Bourbon, que, dès le 5 août 1589, les ligueurs avaient proclamé roi de France, sous le nom de Charles X. Cette

[1] Peut-être rue de Tournon ou rue de Condé, alors nommée rue Neuve.

[2] *OEconomies royales*, tom. I, I[re]. partie, chap. XXIX.

mort désappointa le duc de Mayenne, qui ne savait plus quelle couleur donner à son autorité, sous quel titre l'appuyer, sous quel nom seraient promulgués les actes publics, ni quel fantôme de roi il pourrait substituer à ce bonhomme, qui n'avait régné qu'en prison : d'autre part, il craignait que Henri IV ne se fît catholique.

Cette crainte et l'armée de ce roi qui s'avançait pour faire le siége de Paris, déterminèrent la Sorbonne à rendre, le 7 mai 1590, un décret, dont voici la substance :

Après avoir célébré la messe du Saint-Esprit, elle déclara qu'il est défendu aux catholiques de recevoir pour roi un hérétique;

Que si ce roi obtient son absolution, et se fait catholique, il doit être exclus du trône, parce qu'il peut y avoir feintise ou perfidie dans sa conversion;

Quiconque favorise un tel roi est hérétique, et doit être puni comme tel.

Ainsi les Français sont tenus en conscience de s'opposer de tout leur pouvoir à ce que Henri de Bourbon, hérétique, fauteur d'hérésie, ennemi de l'Église, relaps, excommunié, parvienne au gouvernement du royaume, *quand même il serait absous par le pape.*

Comme ceux qui favorisent en quelque manière les prétentions dudit Henri sont déserteurs de la religion, en péché mortel, damnés comme opiniâtres et travaillant à établir le règne de Satan ; de même ceux qui s'opposeront de tout leur pouvoir à l'établissement de ce roi auront bien mérité de Dieu et des hommes, et seront récompensés dans le ciel par un bonheur éternel [1].

Le soir même du jour où ce décret fut rendu, l'armée du roi arriva, s'empara simultanément, et dans l'espace de deux heures, de tous les faubourgs de Paris, brûla tous les moulins des environs. Le roi, s'il eût été mieux secondé, aurait alors pu prendre Paris.

« Cette ville, suivant l'aveu même d'un li-
« gueur, étoit sans gouverneur ni magistrat qui
« lui commandât, et sans aucune police... Chacun
« vouloit être le maître... Elle étoit, en outre, dé-
« pourvue d'artillerie et de munitions de guerre ;
« il n'y avoit qu'une seule pièce montée, et qui
« pût promptement servir, parce que tout le
« surplus en avoit été tiré et perdu aux rencon-
« tres passées. Les murailles étoient si mau-
« vaises que par plusieurs endroits on y mon-

[1] *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, tom. 1, pag. 41.

« toit et descendoit sans difficulté; et, surtout, si « peu de provisions de pain, de vin et autres « choses nécessaires à la vie que personne n'es- « timoit avoir provisions pour quinze jours.... « Si le roi de Navarre eût bien su se servir de « l'occasion, et user de sa fortune, il eût obtenu « sans peine ce qui, depuis, lui a coûté beaucoup « à poursuivre [1]. »

Henri IV se borna à bloquer Paris, et à s'emparer de la ville de Mantes, où il attendit les secours qui lui venaient d'Angleterre.

Les Parisiens profitèrent du séjour du roi en cette dernière ville pour faire à la hâte les provisions les plus urgentes; ils saisirent quelques convois de vivres.

Le 11 mai, par ordre du duc de Nemours, que les Parisiens venaient d'élire gouverneur de Paris, on s'occupa des fortifications de cette ville: on abattit plusieurs maisons dans les faubourgs. Le journaliste l'Estoile, en parlant de ces travaux, auxquels chacun prenait part, nous offre, sans y penser, une image assez fidèle de l'état des différentes classes de la société en France. Les bourgeois travaillaient, les sei-

[1] *Bref discours et véritable* des choses les plus notables arrivées au siége de la ville de Paris, par Pierre Cornéio, pag. 9 et 10.

gneurs allaient les voir travailler, et les prédicateurs les exhortaient à l'ouvrage [1].

Le 13 mai, d'après un recensement ordonné par le prévôt des marchands, il fut reconnu qu'il existait dans Paris deux cent mille personnes, du blé pour les nourrir un mois, et quinze cents muids d'avoine dont on fit du pain. On choisit, en même temps, certains boulangers dans chaque quartier, auxquels on distribuait de temps en temps du blé, à raison de quatre écus le setier, pour ensuite en faire du pain, et le vendre aux pauvres [2].

Chaque jour se faisaient à Paris plusieurs processions et, surtout, des sermons. C'étaient des spectacles qui trompaient un peu le malaise du peuple, et qui, lui donnant des espérances, l'empêchaient de se livrer à la sédition. Les prédicateurs, en effet, ne cessaient d'entretenir leur auditoire de la prochaine arrivée du duc de Mayenne, qui devait délivrer Paris des ennemis, et y amener l'abondance : ils imaginèrent de fabriquer et de lire dans leurs chaires de prétendues lettres de ce duc, lesquelles contenaient l'assurance de sa marche vers cette ville avec de

[1] *Journal de Henri IV*, tom. 1, au 11 mai 1590.

[2] *Bref discours et véritable* sur le siége de Paris, pag. 22; et *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, tom. 1, pag. 47.

puissans secours. On nommait cette manière de donner des espérances : *prescher par billets.*

Le chevalier d'Aumale, renommé par son courage, ses pillages, ses débauches, ses profanations et son catholicisme, fit, le 14 mai 1590, une sortie, et força les ennemis d'abandonner l'abbaye de Saint-Antoine : ses soldats pillèrent le couvent des religieuses, s'emparèrent des vases sacrés et de tous les ornemens de l'église.

On prêta de nouveau le serment de mourir plutôt que de se rendre. Le 1er. juin, on fit une sortie du côté du faubourg Saint-Marceau : les ennemis furent forcés de se retirer vers Juvisy. On résolut de faire une revue de toutes les forces que pouvaient fournir les prêtres, les moines et les écoliers ; et, le 3 juin 1590, cette revue se fit avec une solennité ridicule.

« Roze, évêque de Senlis, marchoit à la tête,
« comme commandant et premier capitaine,
« suivi des ecclésiastiques, allant de quatre en
« quatre; après, venoit le prieur des feuillans
« avec ses religieux [1]; puis les quatre ordres

[1] L'auteur du bref discours sur le siége de Paris, très-bon ligueur, parlant de cette revue, dit que Roze, évêque de Senlis, était le capitaine : « Et pour les autres chefs et soldats, le prieur « des chartreux avec plusieurs de ses religieux, les feuillans, « les capucins, etc. »

« mendians, les capucins, les minimes, entre
« lesquels il y avoit des rangs d'écoliers. Les
« chefs des différens religieux portoient, chacun,
« d'une main un crucifix et de l'autre une hal-
« lebarde; et les autres, des arquebuses, des
« pertuisanes, des dagues et autres diverses es-
« pèces d'armes, que leurs voisins leur avoient
« prêtées. Ils avoient tous leurs robes retrous-
« sées et leurs capuchons abattus sur leurs
« épaules. Plusieurs portoient des casques, des
« corselets et des pétrinals. Hamilton, écossais
« de nation, curé de Saint-Cosme, faisoit l'of-
« fice de sergent, et les rangeoit, tantôt les ar-
« rêtant pour chanter des hymnes, et tantôt les
« faisant marcher : quelquefois il les faisoit
« tirer de leurs mousquets.

« Tout le monde accourut à ce spectacle nou-
« veau, qui représentoit, à ce que les zélés di-
« soient, l'Église militante. Le légat y accourut
« aussi, et approuva par sa présence une mons-
« tre si extraordinaire, et en même temps si
« risible ; mais il arriva qu'un de ces nouveaux
« soldats, qui ne savoit pas sans doute que son
« arquebuse étoit chargée à balle, voulut saluer
« le légat, qui étoit dans son carrosse avec Pa-
« nigarole, le jésuite Bellarmin et autres Ita-
« liens, tira dessus, et tua un de ces ecclésiasti-

« ques, qui étoit son aumônier; ce qui fit que « le légat s'en retourna au plus vite, pendant « que le peuple crioit tout haut que cet aumô- « nier avoit été fortuné d'être tué dans une si « sainte action [1]. »

[1] *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, au 3 juin 1590.

Il ne faut pas confondre cette revue avec celle qui se fit à Paris, le 10 février 1593, et dont les auteurs de la satire Ménippée ont offert une si plaisante caricature : celle que je mentionne ici, et qui eut lieu en juin 1590, est décrite par Cayet et par Legrain, qui dit que ces moines, devenus tout à coup arquebusiers, faisaient des salves et escopetteries quand ils passaient devant le logis de quelque *milord-seize*, comme font les gentils soldats devant les portes de leurs maîtresses.

Cette même revue de 1590 est aussi décrite dans la satire Ménippée, et dans une pièce qui en fait partie, pièce intitulée *les Singeries de la Ligue :* en voici quelques traits :

« Une grande quantité de prestres et moines (je ne dis pas « *religieux*) et novices, en forme de goujats; la *seiziere* (les « seize) accompagnée d'un grand nombre de pédants, le tout « de divers ordres et nations, armés à la légère, sur le moule « du pourpoint de l'antiquité catholique...... se faisoient voir, « en ce folastre et risible équippage, par les rues de Paris..... « Après eux, cheminoit un assez malotru personnage, que l'on « disoit estre un avocat fol (*Louis d'Orléans*, avocat), armé « de même...... à savoir d'un vieil corps de cuirasse de fer-« blanc, une bourguignote d'Auvergne en tête, pannachée et « harnachée d'un superbe trophée de plumes de paon, une « fourche-fière sur son épaule gauche, le bec tirant contre « bas, un cornet de verre pendu à sa ceinture.... Ainsi, je vois « cette nouvelle armée passer outre le pont de Notre-Dame, « et cheminer en gros devers le Petit-Pont, près duquel ren-

On fit des sorties, des sermons, des processions et quelques revues pareilles à celle dont je viens de parler : expédiens qui n'amenaient pas l'abondance. La disette faisait des progrès effrayans, et les gouvernans ne laissaient pas même à ceux qui en souffraient la consolation de se plaindre, et de réclamer un sort meilleur. Le 4 juin, plusieurs bourgeois, du nombre desquels était un nommé Moret, pour avoir dit qu'il serait utile de faire la paix, furent tous arrêtés et jetés dans la Seine. Un procureur, nommé Renard, et autres, ayant exprimé un vœu pareil, furent pendus ou emprisonnés [1].

Le 13 juin, le peuple de Paris, poussé par la faim, ou instigué par le parti du roi de Navarre, appelé parti des *politiques*, s'attroupa, et

« contrant, de bonne ou de male fortune, le coche où estoit « le légat Cajetan ; ce qu'ayant recognu, les capitaines et « conducteurs d'icelles, comme chose due à leur chef, se dé-« libérerent (gratis) de faire une salve et révérence militaire, « commandant exprès à tous ceux de leur trouppe guerriere « tirer chacun d'estoc et de taille, tant du devant que du der-« rière...... De quoi l'un d'entre eux, ne voulant pas plus faire « de bruit que de besogne, tira si promptement qu'il abbatit, « du mauvais vent, l'un des domestiques dudit sieur légat, « qui, ce même jour, alla en porter les nouvelles en Paradis. » (*Histoire des Singeries de la Ligue ; Satire Ménippée*, tom. I, pag. 328.)

[1] *Journal de Henri IV*, tom. I, pag. 53, 54.

demanda à grands cris *la paix ou du pain*. Le 15 de ce mois, le Parlement fit défense expresse de parler de paix ou de trève avec le roi, sous peine de mort. Malgré cette défense, ces cris furent répétés dans la suite.

Le 17 juin, un convoi de vivres, escorté par le sieur de Saint-Paul, entra heureusement dans Paris. Les riches s'approvisionnèrent; les pauvres ne purent faire de même. Dès le 20 juin, le pain leur manquant entièrement, on imagina de leur faire des bouillies avec du son d'avoine: cet aliment sans suc se vendait fort cher.

Le lendemain, on fit à Notre-Dame-de-Lorette le vœu d'une lampe et d'un navire d'argent, pesant trois cents marcs, pour déterminer cette madone à faire cesser le déplorable état de Paris. Ce moyen n'amena point l'abondance.

On cherchait à distraire le peuple de sa disette insupportable par des sermons, où l'on annonçait toujours la prochaine arrivée du duc de Mayenne avec des vivres, et par des processions journalières, où les zélés cheminaient les pieds nus. Ces sermons et ces processions ne donnaient pas du pain.

On exposa le saint-sacrement sur les autels; on passait la nuit à prier dans les églises : la famine augmentait.

Elle s'accrut à un tel point que les rues, les places publiques retentissaient des cris lamentables de ceux que la faim tourmentait.

Le 22 juin, l'ambassadeur d'Espagne et le légat du pape, craignant que ce besoin impérieux ne décidât les Parisiens à demander la paix au roi, se résolurent à des sacrifices pécuniaires, firent vendre leur vaisselle d'argent, jetèrent dans les carrefours une grande quantité de pièces de monnaie, et, pendant quelques jours, pourvurent aux plus pressans besoins des pauvres.

Peu de temps après, l'archevêque de Lyon et l'ambassadeur d'Espagne, passant devant le Palais, où se trouvait une multitude de pauvres mourant de besoin, leur jetèrent encore quelques poignées de monnaie aux armes d'Espagne. Ces pauvres dédaignèrent ce secours, non parce que la manière de le donner était insultante, mais parce qu'il n'apaisait pas leur faim : *c'est du pain et non des pièces de monnaie qu'il nous faut,* crièrent-ils. L'archevêque de Lyon, étonné de ce refus, sollicita des mesures promptes et plus efficaces.

Le 25 juin, se tint au Palais une assemblée générale, où, après plusieurs débats, il fut arrêté que les communautés religieuses seraient char-

gées momentanément de nourrir les pauvres, et qu'il serait fait, en conséquence, une visite dans tous les couvens pour constater la quantité des denrées dont ils étaient approvisionnés.

Les jésuites se signalèrent peu honorablement en cette circonstance : ils redoutaient cette visite. Tyrius, recteur de leur collége de la rue Saint-Jacques, accompagné du P. Bellarmin, vint supplier le légat d'en exempter leur maison. Le prévôt des marchands, présent à cette demande, s'en indigna, et dit à haute voix : *Monsieur le recteur, votre prière n'est civile ni chrétienne : n'a-t-il pas fallu que tous ceux qui avoient du bled l'ayent exposé en vente pour subvenir à la nécessité publique ? Pourquoi seriez-vous exempt de cette visite? Votre vie est-elle de plus grand prix que la nôtre?*

Les jésuites avaient de puissans motifs pour s'opposer à la visite de leurs maisons : elles étaient abondamment pourvues de vivres. Peu touchés de la misère publique, ils ne voulaient point la diminuer à leurs dépens. « On y trouva, « dit l'Estoile, quantité de bled, et du biscuit « pour les nourrir plus d'un an ; quantité de « chair salée, de légumes, de foin et autres « vivres, en plus grande quantité qu'aux quatre « meilleures maisons de Paris. Chez les capu-

« cins, on trouva du biscuit en abondance ; en-
« fin, toutes les maisons des ecclésiastiques
« étaient munies de provisions au-delà de ce qui
« leur était nécessaire pour la demi-année [1]. »

Dans le recensement qui fut fait pour répartir ce secours temporaire, il résulta que le nombre des familles pauvres s'élevait à douze mille trois cents, dont sept mille trois cents avaient de l'argent sans pouvoir trouver de blé à acheter. Ainsi, Paris renfermait alors deux sortes de pauvres : les uns sans pain et sans argent, les autres avec de l'argent et sans pain.

La ressource qu'offrirent les monastères fut bientôt épuisée. Alors on mangea les animaux domestiques : environ deux mille chevaux et huit cents ânes ou mulets, dont la chair se vendait à un très-haut prix, furent sacrifiés à la faim publique [2].

On ordonna, ensuite, que tous les chiens et les chats seraient portés dans des quartiers désignés : on les fit cuire dans de grandes chaudières, et, pendant quinze jours, on en distribua la chair aux pauvres avec une once de pain.

Quelques personnes, munies d'argent, dépourvues de vivres, achetèrent fort cher trois mille

[1] *Journal de Henri IV*, 26 juin 1590.
[2] *Bref discours et véritable* sur le siége de Paris, pag. 52.

peaux de ces animaux; mais, lorsqu'elles voulurent les transporter dans leurs maisons, le peuple affamé s'en saisit, et les dévora.

« Les pauvres, dit un écrivain ligueur, té-
« moin oculaire, mangeoient des chiens, des
« chats, des rats, des feuilles de vigne et autres
« herbes. Par la ville, ne se voyoit autre chose
« que ces chaudières de bouillies (faites avec
« du son d'avoine), et herbes cuites sans sel, et
« marmitées de chair de cheval, ânes et mulets.
« Les peaux mêmes et cuirs desdites bêtes se
« vendoient cuites, dont ils mangeoient avec
« grand appétit..... Dans les tavernes et caba-
« rets, au lieu de bon vin, on ne trouvoit que
« des tisanes mal cuites; on en vendoit dans les
« carrefours.... S'il falloit trouver un peu de
« pain blanc pour un malade, il ne s'en pouvoit
« trouver, ou bien c'étoit à un écu la livre....
« Les œufs se vendoient dix ou douze sols la
« pièce. Le septier de bled valoit cent ou cent
« vingt écus.... J'ai vu manger à des pauvres
« des chiens morts, tout cruds, par les rues; aux
« autres des trippes, que l'on avoit jetées dans le
« ruisseau; à d'autres, des rats et sonris, que l'on
« avoit pareillement jetés, et surtout des os de
« la tête des chiens moulus [1]. »

[1] *Bref discours et véritable* sur le siége de Paris, p. 53, 54.

Le duc de Nemours, qui commandait Paris, fit vendre une croix d'or, du poids de 19 marcs 4 onces et 5 gros, et une couronne de même métal pesant 10 marcs 10 onces. Ces deux objets provenaient du trésor de Saint-Denis, trésor qu'on avait transféré à Paris.

Cependant cette ville fut plus que jamais rigoureusement resserrée : l'armée royale avait reçu de nouveaux renforts. Les sorties, les canonnades ne produisaient nul résultat utile : l'espérance se perdait.

Les rues de Paris se remplissaient de cadavres d'habitans morts de faim : chaque matin, dit un ligueur, on trouvait dans les rues de Paris cent, cent cinquante et jusqu'à deux cents cadavres de personnes mortes de faim ; et, en trois mois de temps, ajoute-t-il, « il s'est trouvé, de compte « fait, *treize mille morts de faim* [1]. »

A la famine se joignirent des maladies engendrées par la mauvaise qualité des alimens. Les effets de ces maladies étaient semblables à ceux des maladies produites par les famines des siècles de barbarie, dont j'ai parlé. « Ces misères et « calamités furent suivies de plusieurs mala- « dies, entr'autres *d'enflures*, dont les pauvres

[1] *Bref discours* sur le siége de Paris, pag. 52.

« étoient tourmentés, comme d'hydropisie [1]. »

Au lieu de musique et de chansons en faveur du roi d'Espagne et de la Ligue, les rues de Paris retentissaient des gémissemens des uns et des cris de désespoir des autres : on y entendait des femmes, des enfans, des vieillards demander du pain qu'on ne leur donnait pas. Tous les cœurs étaient fermés à la pitié; chacun ne sentait que ses propres besoins.

Le nombre des habitans qui succombaient à la faim ou aux maladies était tel qu'on pouvait à peine suffire à les enterrer.

Le 23 juillet, plusieurs pauvres, ne pouvant plus supporter un état aussi douloureux, se glissèrent à la faveur de la nuit dans les fossés, allèrent se jeter aux pieds du roi, lui demandèrent du pain et la permission de laisser sortir de Paris les habitans qui souffraient le plus de la disette. Henri IV, attendri, leur accorda leur demande, et permit à trois mille pauvres de sortir de la ville [2] : le lendemain, de grand matin, près de quatre mille de ces gens affamés profitèrent de cette permission; mais, les soldats ayant remarqué que leur nombre excédait celui que

[1] *Bref discours* sur le siége de Paris, pag. 55.

[2] Des écrivains ligueurs, et notamment Corneio, disent que ce roi repoussa leur demande.

le roi avait fixé, en forcèrent environ huit cents à rétrograder vers la ville : ces malheureux y rentrèrent en poussant des cris lamentables [1].

Le 27 juillet de la même année, des bourgeois de divers quartiers se réunirent, allèrent chez le duc de Nemours, gouverneur de Paris, et lui dirent, les larmes aux yeux, qu'il était mort *trente mille personnes* par la famine [2], et que le secours des Espagnols, si souvent promis, toujours vainement attendu, n'arrivait pas : ils lui demandèrent des vivres ou la permission de se rendre au roi de Navarre. Le duc les renvoya en leur disant qu'il communiquerait leur demande à son conseil, et que, dans peu de temps, ils auraient une décision.

Le même jour, un grand nombre de pauvres sortirent de Paris pour aller aux champs y couper des épis de blé, comme ils avaient déjà fait plusieurs fois : les soldats de l'armée royale tirèrent sur eux; plusieurs y terminèrent leur triste existence; il n'échappa que ceux qui échangeaient avec les soldats des hardes ou vêtemens pour du pain, du vin et autres vivres [3].

[1] *Journal de Henri IV*, 23 et 24 juillet 1590. — *Misères de Paris;* Mémoires de la Ligue, tom. VI, pag. 309.

[2] Ce nombre semble exagéré : quand on souffre, on sort souvent des limites de la vérité.

[3] *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, au 27 juillet 1590.

Une nouvelle réunion de bourgeois se fit au Palais de Justice; car c'était là que s'assemblaient les habitans de Paris pour se communiquer leurs craintes ou leurs espérances, et pour entendre les nouvelles. La plupart de ces bourgeois étaient armés, et demandaient hautement *du pain ou la paix*. Les chefs des ligueurs, venus pour les calmer, les irritèrent. Un nommé Gois, capitaine de quartier, reçut un grand coup de coutelas sur l'épaule. Le duc de Nemours accourut avec des forces, fit fermer le Palais, et mettre en prison la plupart des mécontens; deux furent pendus. On disait que le roi de Navarre avait excité cette émeute.

Le mal allait toujours croissant : tous les ânes, tous les chiens, les chats, les rats et l'herbe qui croissait dans les rues étaient consommés : on avait épuisé les plus affreuses ressources. Dans les maisons des riches, on se nourrissait avec du pain fait de farine d'avoine. Les pauvres imaginèrent de pulvériser de l'ardoise, et d'en faire une espèce de pain; ils allèrent plus loin : ils déterrèrent dans les cimetières les os des morts. Ces os, réduits en poussière, formaient un aliment, qu'on nomma *le pain de madame de Montpensier*.

« Le 30 juillet, le duc de Nemours, sortant

« de son hôtel pour aller visiter quelques postes « vers les murailles de la ville, a rencontré un « homme qui, d'un air effrayé, lui dit : *Où « allez-vous, M. le gouverneur? N'allez pas « outre dans cette rue : j'en viens, et ai trouvé « une femme à demi-morte, ayant à son cou un « gros serpent entortillé et, autour d'elle, plu- « sieurs bêtes envenimées.* Ce qu'ayant entendu, « le gouverneur s'est retiré en sa maison, et a « envoyé ses gens pour vérifier le fait; ce qu'ils « ont affirmé, et dit encore que dans la rue voi- « sine y avoit pareillement des serpens et autres « bêtes de cette espèce [1]. »

Le duc consulta des prêtres, qui lui dirent que ces serpens étaient un effet de la magie, une illusion du diable.

Tous les écrivains du temps qui ont tracé les effets de cette épouvantable famine s'accordent à raconter le fait suivant : Une dame riche, ne pouvant avec son argent se procurer du pain, vit mourir deux de ses enfans. Tourmentée elle-même par le besoin, au lieu de faire enterrer leurs corps, elle les coupa par morceaux, les sala, et s'en nourrit avec sa servante pendant plusieurs jours. Cette horrible nourriture, qu'elle

[1] *Journal de Henri IV*, au 30 juillet 1590.

ne prenait qu'avec répugnance, et en versant des larmes, la fit bientôt mourir.

Un contemporain, après avoir offert le tableau déplorable de ce siége, dit : « Si, dès le com« mencement du siége, les Parisiens fussent en« trés en composition [1], c'étoit honneur et profit « pour eux. C'eût été faire grand gain au lieu « de perte. Mais ils aimèrent mieux brûler à « petit feu, dont s'ensuivit une désolation ex« trême. Ils mangèrent leurs meubles et leur « argent. L'alliance des soldats et la survenue « des marans espagnols acheva d'y corrompre « les mœurs et la pudicité. Leurs reliques « furent troussées ; les anciens joyaux de la cou« ronne des rois furent fondus, les faubourgs « ruinés, déserts et abattus ; la ville devint « pauvre et solitaire ; les rentes de l'Hôtel-de« Ville furent amorties ; les terres d'alentour en « désolation. *Cent mille personnes* y moururent « en l'espace de trois mois, de faim, d'ennui, « de pauvreté, par les rues et dans les hôpitaux, « sans miséricorde et sans secours [2]. L'univer-

[1] Ils l'auraient fait, s'ils eussent été plus instruits et moins crédules.

[2] Voilà bien des opinions diverses sur le nombre des morts. On a vu qu'il a été fixé à *treize mille*, puis à *trente mille*, et le voilà ici à *cent mille*. Mais on doit remarquer que la diversité

« sité fut convertie en désert, ou servit de re-
« traite aux paysans, et les classes des colléges
« se virent remplies de vaches et de veaux. Au
« Palais ne se trouvèrent plus que ligueurs et
« fourbisseurs de nouvelles : l'herbe crut à l'aise
« par les rues ; les boutiques, pour la plupart,
« demeurèrent fermées ; au lieu de charrettes et
« de coches ne paroissoit qu'horreur et solitude,
« les assiégés ne pouvant tirer des vivres qu'à la
« merci des garnisons, mises par le roi dans
« Saint-Denis, au fort de Gournay, Chevreuse
« et Corbeil.

« Le plus fort de la tempête tomba sur le
« menu peuple et sur quelques familles aisées
« avant la guerre. Les ecclésiastiques, muni-
« tionnés (approvisionnés), ne parloient que de
« patience. *Rose*, *Guincestre*, *Feuardent*, *Pi-*
« *genat*, *Commolet*, *Peletier*, *Boucher*, *Ga-*
« *rin*, *Christin* et autres prédicateurs séditieux
« foudroyoient sans cesse contre le roi et les
« siens, ne passoient sermon sans faire mention
« des secours d'Espagne. Les *Seize* d'un côté, les
« *Quarante* de l'autre, puis les fauteurs du Par-

de ces nombres provient de la diversité des époques, et indique la progression des ravages de la famine ; néanmoins le nombre de cent mille semble une de ces exagérations que la souffrance inspire.

« lement poussoient à la roue. Les chefs, entre « autres le duc de Nemours, qui machinoit de « grandes choses, ayant commodités de vivres « pour eux, ne se soucioient du peuple qu'au- « tant qu'ils estimoient nécessaire pour empê- « cher qu'on se mutinât. L'or de l'Espagne étoit « le ciment de cette misère, attendant la venue « du duc de Parme. S'il se trouvoit quelque « curé, entre autres *Benoît* et *Meurenne*, curés « de Saint-Eustache et de Saint-Merri, qui ex- « hortassent le peuple à modération, on les « chassoit. Nul n'étoit catholique zélé, s'il ne « transmuoit le feu roi et le vivant en sorcier, « diable et hérétique damné, etc. [1] »

Pressés par les instances des bourgeois, par la crainte d'une révolte et par l'impossibilité de nourrir les soldats de la garnison, les chefs de la Ligue, à Paris, imaginèrent d'entamer une négociation avec le roi. Ils envoyèrent un député pour lui demander une entrevue et des passeports : le cardinal de Gondi et l'archevêque de Lyon furent nommés. Mais, avant de partir, ils crurent nécessaire d'obtenir du légat du pape l'absolution du crime qu'ils allaient commettre, en communiquant avec un prince hérétique, et en faisant ce qu'ils avaient juré de ne jamais

[1] *Mémoires de la Ligue*, tom. IV, pag. 315, 316.

faire. Le légat en usa généreusement, et leur accorda la permission de violer leur serment.

Un autre motif détermina les chefs de la Ligue à entamer cette négociation : ils pensèrent que la permission que leurs députés auraient de sortir de Paris leur fournirait le moyen de faire secrètement parvenir des dépêches au duc de Mayenne et au duc de Parme.

Henri IV fit une verte réprimande à ces prélats députés de la Ligue, les accusa, ainsi que ceux de leur cabale, d'être les auteurs ou instigateurs des maux affreux qui désolaient Paris.

Cette entrevue se tint le 6 août, dans l'abbaye de Saint-Antoine. Elle n'eut d'autre avantage pour les Parisiens que de leur procurer une trève de dix jours, pendant laquelle le roi accorda plusieurs passe-ports aux dames, aux écoliers, aux prêtres, même à ses plus grands ennemis. Le 17 août, voyant qu'il n'obtenait aucune réponse satisfaisante à ses propositions, il attaqua de nouveau Paris.

Cette attaque fut pour les Parisiens, qui commençaient à concevoir quelques espérances, un coup accablant. Le souvenir des maux passés, la crainte de les voir se renouveler encore les réduisaient au désespoir ; lorsqu'un événement inattendu vint subitement changer leur situation.

Le 30 août, à la naissance du jour, les sentinelles s'aperçurent que les extérieurs de l'enceinte étaient dégarnis de troupes ennemies. Alors des cris de joie se font entendre sur tous les points de la muraille. Les habitans, éveillés à ces cris, ne peuvent croire à ce bonheur inespéré; ils accourent sur les remparts, et s'assurent par leurs yeux de la vérité de cette nouvelle. Aussitôt le *Tè Deum* fut chanté : le prédicateur Panigarole fit un sermon, et n'oublia point de célébrer cet événement par une magnifique procession. Les plus affamés laissèrent ces cérémonies, se répandirent dans les champs, dans les villages voisins, et y cherchèrent pâture.

Henri IV, instruit de l'approche de l'armée espagnole, commandée par le duc de Parme, avait deux heures avant le jour levé le siége de Paris pour aller au-devant de cette armée, et la combattre.

Ainsi cessa l'épouvantable souffrance des Parisiens, qui, entreprenant de soutenir un siége sans approvisionnemens, devinrent dupes de leur imprévoyance et victimes de leur confiance aveugle dans les promesses de leurs prédicateurs.

Cependant les habitans de Paris n'étaient pas

affranchis de tous dangers; les environs de cette ville, jusqu'à une certaine distance de ses murailles, étaient vides d'ennemis; mais le blocus se maintenait, et, d'un moment à l'autre, la place pouvait être attaquée: elle le fut, le 10 septembre suivant, pendant la nuit. L'alarme se répandit dans la ville; on se porta sur le rempart vers la porte Saint-Jacques: on n'entendit rien d'abord, et les bourgeois se retirèrent. Quelques jésuites, accourus en armes, restèrent sur ce rempart. Ils aperçurent des ennemis dressant cinq ou six échelles, à l'aide desquelles quelques-uns atteignirent le haut de la muraille. Les jésuites les combattirent vaillamment; et bientôt, secourus par des troupes, attirées par le bruit, ils obligèrent les assaillans à se retirer.

Deux jours après, les Parisiens apprirent avec joie que Henri IV, n'ayant pu réussir à faire sortir les ducs de Parme et de Mayenne de leurs retranchemens, avait divisé son armée et l'avait répartie en plusieurs provinces. Le duc de Mayenne put alors, sans risque, se rendre à Paris: en effet, le 18 septembre il y arriva. « Les Parisiens, « dit l'Estoile, ne témoignèrent pas grande joie « à son arrivée, et le regardoient d'un œil plus « triste que joyeux, étant encore combattus de « la faim, et plus touchés des maux qu'ils

« avoient endurés que de bonne espérance pour « l'avenir [1]. »

Presque tous les écrivains contemporains assurent que le roi, s'il eût mieux connu sa force et la faiblesse de Paris, et surtout s'il eût été plus exactement obéi par les seigneurs qui commandaient sous ses ordres, se serait facilement emparé de cette ville. « Si le roi eût été mieux « servi, et que la plupart des capitaines et gens « d'autorité n'eussent point permis l'entrée des « vivres pour en retirer des escharpes, plumes, « estoffes, bas de soie, gans, ceintures, cha- « peaux de castor et autres belles galantises, il « leur eût été impossible d'attendre le secours « du prince de Parme [2].

Les ordres du roi ne furent pas mieux exécutés dans la suite. Du temps du blocus, il ne restait, dit M. de Villeroi, que très-peu de soldats de la garnison; personne n'allait plus aux murailles, si ce n'est les prêtres et les moines [3].

[1] *Journal de Henri IV*, au 18 septembre 1590.

[2] *OEconomies royales de Sully*, tom. I, Ire. part. ch. XXXI.

[3] *Mémoires de Villeroi*, tom. IV, édit. de 1725, p. 135.

On lit dans les *OEconomies royales* de Sully que, malgré les ordres que le roi avait expressément donnés à tous les gouverneurs des places situées sur les rives de la Seine, de ne laisser passer aucune denrée ni provision dans la ville de Paris, ces gouverneurs, afin de s'enrichir en vendant aux voituriers par

Une autre cause nuisit au succès du siége de Paris : Henri IV, entraîné par sa passion dominante, quittait trop souvent la direction de ses troupes pour se plonger dans la volupté. Ses galanteries avec les abbesses de Montmartre, de

eau, des permis ou des passe-ports, s'accordèrent ensemble pour transgresser cette loi. Ces nobles si fiers, et qui considéraient le commerce comme une profession avilissante, ne craignirent pas, en cette circonstance favorable, de le faire, et même de le faire en contrebande. Ils chargèrent et firent monter à Paris plusieurs bateaux portant du poisson salé, estimés à environ cinquante mille écus : le prix de cette marchandise devait être rapporté sur un petit bateau, monté par un gentilhomme nommé de Fourges.

Sully, instruit de cette manœuvre, fit guetter le petit bateau, qui fut saisi à son passage entre Mantes et Meulan. Le sieur de Fourges, amené devant Sully, fut interrogé sur le produit de la vente du poisson salé. Celui-ci montra deux ballots contenant des marchandises de peu de valeur, et trente-six mille écus en lettres de change. Sully, qui s'attendait à trouver une somme plus considérable, se mit en colère, menaça le sieur de Fourges de le faire prisonnier s'il ne lui disait la vérité. Le gentilhomme protesta de la sincérité de sa déclaration ; et, comme il se promenait et s'agitait dans la chambre de Sully pour l'apaiser et le convaincre, un fatal accident vint lui donner un démenti formel. Son haut-de-chausses (ou ses culottes), trop chargé, se rompit par derrière ; aussitôt il en sortit une traînée de pièces d'or et d'argent, qui couvrirent le plancher. Le gentilhomme, confus, s'arrêta. Sully lui dit : *Marchons, il y aura plus de profit et de plaisir à vous faire promener qu'à vous faire asseoir.* Sully fit, sans égards, dépouiller et fouiller le sieur de Fourges, et trouva environ sept mille écus en or cousus dans

Vernon, du Lis, avec les religieuses de Longchamp, avec Gabrielle d'Estrées et plusieurs autres femmes le détournèrent de ses plus grands intérêts, lui firent commettre des fautes qui contribuèrent à prolonger les désastres de la guerre, à maintenir la domination des ligueurs dans Paris, et à retarder d'environ quatre ans encore son entrée dans cette ville.

Je sortirais des bornes que je me suis prescrites, si je m'engageais dans l'exposé des événemens multipliés qui se sont passés depuis le 12 septembre 1590, époque où le siége de Paris fut levé, jusqu'au 22 mars 1594, qui fut celle où Henri IV fit son entrée dans cette ville. Il suffit d'avoir offert le tableau des progrès de la Ligue, de la chute du dernier des Valois, du siége de Paris et de la misère excessive de ses habitans.

Trois espèces d'hommes figurent dans ce drame politique. Dans la première sont les princes, les

ses habits. Il s'empara de cette somme, et la garda comme de bonne prise.

Remarquons que cette contrebande fut dénoncée par le fils même du sieur de Fourges, lequel fils était *gentilhomme appartenant* à M. de Sully; que le frère dudit M. de Sully était complice, et avait signé les passe-ports du petit bateau; et que le roi, lorsqu'il apprit cette aventure, en fit *des risées*. (*OEconomies royales*, tom. I, part. Ire., chap. XXXIII.)

seigneurs (excepté Henri IV et quelques-uns de ses fidèles amis), misérables ambitieux, qui, sans autre talent que la dissimulation et la perfidie, sans autre vertu que la persistance, s'avancent péniblement vers leur but, de crime en crime, et en sont punis par des crimes.

Dans la seconde espèce sont les ecclésiastiques qui, au nom sacré de la religion, prêchent la sédition et le meurtre, que cette religion condamne.

La troisième est le peuple, toujours trompé parce qu'il est toujours crédule, toujours immolé à l'ambition des chefs, toujours payant les frais de leurs manœuvres ambitieuses.

Ces personnages, dénués de vertus, d'élévation d'âme, de générosité, de patriotisme, n'ont rien du caractère héroïque, et n'inspirent aucun intérêt : mais les événemens et les malheurs qu'ils ont fait naître, les crimes qu'ils ont commis, leur stérile résultat offrent des leçons dont la politique et la morale recueillent les fruits, et fournissent des alimens à la méditation.

Si la royauté eût consisté plutôt dans des devoirs à remplir que dans des droits à exercer, et dans la faculté de satisfaire sans obstacle les passions de celui qui en est revêtu; si la couronne n'eût été qu'un fardeau, personne n'eût aspiré

à l'envahir. Si les principes féodaux n'eussent pas dominé, des sujets n'auraient pas mesuré leurs forces avec celles du prince, et troublé l'ordre public. Si le clergé eût préféré les principes de l'Évangile aux principes de la cour de Rome, des prêtres n'auraient pas abusé de la crédulité du peuple, et allumé les torches du fanatisme; tant de maux n'eussent point désolé la population; tant de crimes n'eussent point déshonoré le siècle.

§ IV.

Paris sous Henri IV.

Henri, roi de Navarre, le 2 août 1589, succéda, comme le plus proche héritier de la couronne, au roi Henri III, assassiné à Saint-Cloud par le moine Jacques Clément. Le 4 du même mois, il reçut le serment de fidélité des seigneurs qui se trouvaient dans l'armée royale, et prit le nom de *Henri IV*.

Avant d'arriver au trône de France, ce prince éprouva les rigueurs et les caprices de la fortune. Appelé à Paris pour y épouser la sœur du roi, ses noces devaient être le prélude de son assassinat. Elles furent celui du massacre de ses amis; mais les poignards de la Saint-Barthélemi l'é-

pargnèrent. Depuis le mois d'août 1572 jusqu'au 3 février 1574, il resta à la cour de France dans un état voisin de la captivité : il s'en échappa à cette dernière époque ; et, après avoir franchi la Loire, il dit en poussant un profond soupir : *Dieu soit loué, qui m'a délivré! on a fait mourir la reine ma mère, à Paris; on y a tué monsieur l'amiral et tous nos meilleurs serviteurs. On n'avoit pas envie de me mieux faire, si Dieu ne m'avoit gardé; je n'y retourne plus, si on ne m'y traîne*[1].

Placé à la tête du parti protestant, il combattit toujours avec courage et souvent avec succès. Le pape, en 1585, l'excommunia, ainsi que son cousin le prince de Condé. Henri fit afficher dans plusieurs rues et carrefours de Rome et, notamment, sur les statues de Pasquin et de Marforio, son opposition à la bulle qui l'excommuniait. Il répondit à Sixte v avec le style qu'avait employé Philippe-le-Bel, dans sa lettre au pape Boniface VIII[2].

Voici son début : « Henri, par la grâce de « Dieu, roi de Navarre, prince souverain de « Béarn, premier pair de France, s'oppose à la « déclaration et excommunication de Sixte v,

[1] *Journal de Henri III*, par l'Estoile, au 3 février 1576.
[2] *Voyez* tom. III, pag. 60.

« *soi-disant pape de Rome*, la maintient fausse,
« et en appelle comme d'abus en la cour des
« pairs de France, desquels il a cet honneur
« d'être le premier; et, en ce qui touche le crime
« d'hérésie, et de laquelle il est faussement ac-
« cusé par la déclaration, dit et soutient que
« *monsieur Sixte V soi-disant pape*, sauve sa
« sainteté, *en a faussement et malicieusement*
« *menti*, et que lui-même *est hérétique*; ce qu'il
« fera prouver en plein concile libre et légiti-
« mement assemblé, etc.[1]. »

Ce prince, après avoir fait la guerre avant d'être roi de France, la fit encore long-temps après : il batailla, pendant l'espace de cinq ou six ans, avec plus de courage que de bonheur, ballotté par les cabales de la plupart des seigneurs, qui tour à tour servaient, abandonnaient ou trahissaient ses intérêts, et qui formèrent contre son autorité un tiers-parti. Après avoir négocié inutilement auprès des chefs de la Ligue, il prit la résolution d'embrasser la religion catholique. Une conférence se tint, au mois d'avril 1593, dans le village de Surenne, entre des catholiques ligueurs et des catholiques royalistes. On délibéra sur les moyens d'amener

[1] *Journal de Henri III*, par l'Estoile, tom. 1, pag. 465.

la paix. Par suite de cette conférence, fut conclue entre les partis une trève, laquelle combla de joie les Parisiens, qui purent alors, avec sécurité, aller visiter leurs champs et leurs fermes des environs de Paris.

Le roi, pendant cette conférence, se retira à Mantes. Cette ville figurait alors comme la capitale de sa domination. Sollicité vivement par plusieurs personnes de changer de religion, changement qui lui était présenté comme l'unique moyen d'établir une paix durable, il fut définitivement arrêté qu'il se ferait instruire, et que la ville de Saint-Denis serait le lieu où il manifesterait sa conversion par des actes de la religion catholique, en y entendant la messe. Les prédicateurs se récrièrent violemment contre cette conversion précipitée, qui contrariait toutes leurs espérances; et le duc de Mayenne défendit, sous des peines très-rigoureuses, aux habitans de Paris de se rendre à Saint-Denis. Ces cris et cette défense n'empêchèrent pas un grand nombre de Parisiens de venir être témoins de la cérémonie, qui se célébra le 25 juillet 1593. Ils virent le roi, accompagné des princes et officiers de la couronne, se rendre à l'église de Saint-Denis, où il fut reçu par le cardinal de Bourbon, par l'archevêque de Bourges et plu-

sieurs autres prélats, devant lesquels il prononça la formule de son abjuration, etc. [1].

Cet acte solennel augmenta le nombre des partisans du roi, et diminua l'influence que les zélés ligueurs exerçaient sur les esprits crédules; mais il ne convertit point les chefs de la Ligue, ne modéra point l'éloquence furibonde des prédicateurs, et ne livra point Paris à Henri IV.

Le duc de Mayenne jura sur la croix, sur l'Évangile et sur l'hostie, en présence des ministres du roi d'Espagne et du pape, et les principaux ligueurs jurèrent comme lui de maintenir toujours la Ligue, de ne jamais reconnaître pour roi de France le roi de Navarre, de ne conclure aucune paix avec lui, malgré les actes de catholicité qu'il pourrait faire. Serment de prince! Les Espagnols s'engagèrent, en même temps, à fournir des troupes et de l'argent pour le maintien de cette résolution.

Prévôt, curé de Saint-Severin, dit, dans un

[1] Le 23 juillet, Henri IV écrivait à Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse : « Je commence ce matin à parler aux évêques...... « Ce sera dimanche que *je ferai le saut périlleux*. A l'heure « que je vous écris, j'ai cent importuns sur les épaules, qui me « feront haïr Saint-Denis comme vous faites Mantes...... Je « baise un million de fois les belles mains de mon ange et la « bouche de ma chère maîtresse. »

sermon, que les évêques et autres personnes qui avaient contribué à la conversion du roi étaient excommuniés, et que cette conversion était une comédie.

Le docteur Boucher débita dans l'église de Saint-Merri neuf sermons, qu'il fit imprimer dans la suite, dans lesquels il avançait que le roi avait pendant le jour assisté à la messe, et pendant la nuit suivante au prêche; que la messe qu'on chantait devant lui n'était qu'une farce. Il demanda même à Dieu d'éteindre la race des Bourbons, et qu'il n'en fût plus parlé. Dieu n'exauça point cette prière.

Un cordelier, appelé Guarinus, soutint en chaire que la conversion du roi était simulée; qu'il fallait prier Dieu d'inspirer le pape de ne point se laisser fléchir aux feintes soumissions du Béarnais, et de ne point le recevoir dans le giron de l'Église.

Un autre prédicateur disait: *Quand Dieu descendrait du ciel, et me dirait que le roi s'est converti, je ne le croirais pas.*

La Sorbonne reproduisit ses erreurs, et les aggrava: elle soutint qu'il était permis aux sujets de se révolter contre leur roi hérétique, de désobéir aux magistrats, et de les pendre; qu'il n'était pas en la puissance du pape d'absoudre

le roi; enfin, qu'il est permis aux sujets d'assassiner leur souverain, etc. [1].

Dans le même temps, parut un libelle, intitulé *le Banquet du comte d'Arête*, composé par Louis d'Orléans, avocat général pour la Ligue. Cet écrit est un témoignage de l'excès de fureur où se laissent emporter les hommes par l'esprit de parti ou de fanatisme [2]; mais parut alors la *satire Ménippée*, qui au langage de la colère et du délire des passions opposa tranquillement un ingénieux persiflage, couvrit de ridicule les misérables suppôts de la Ligue, ses états et la revue qui en avait précédé l'ouverture, et neutralisa les effets des furieuses déclamations et des vœux criminels des ligueurs.

Dès lors, il fut démontré que le catholicisme était le prétexte, et non le véritable motif de la Ligue.

Un mois s'était à peine écoulé, depuis l'abjuration de Henri IV, qu'il se forma un complot

[1] *Dæmonologie de Sorbonne nouvelle*, Mémoires de la Ligue, tom. V, pag. 403, édit. de 1758.

[2] Louis d'Orléans dit dans ce libelle qu'il faudrait livrer aux *Seize* tous les ministres de la religion réformée; les attacher en guise de fagots à l'arbre du feu de la Saint-Jean, et mettre le roi dans le muid, où l'on plaçait les chats pour être brûlés; que ce serait un sacrifice agréable au ciel et délectable à toute la terre.

entre des moines et des prêtres pour assassiner ce roi. Un nommé Barrière fut dépêché de Lyon pour commettre ce crime. Un Jacobin, Séraphin Bianchi, le P. Varade, recteur des Jésuites à Paris, Christophe Aubri, curé de Saint-André-des-Ars, son vicaire et plusieurs autres devinrent ses complices. Barrière fut, le 27 août 1593, arrêté dans la ville de Melun, où le roi séjournait. On trouva sur lui un couteau d'un pied de longueur, tranchant des deux côtés. Il fut condamné, et subit à Melun un supplice cruel.

« N'est-ce pas une chose estrange de la mali-
« gnité du cœur des hommes, que d'en voir qui
« font profession d'estre religieux, auxquels je
« ne fis jamais de mal, ni n'en ai volonté, qui
« attentent journellement contre ma vie? disait
« Henri IV à Sully. L'on m'avoit tant de fois dit
« que, me faisant catholique, toutes ces mau-
« vaises volontés cesseroient, et que monsieur
« du Mayne et ses parens n'attendoient que cela
« pour me reconnoistre; mais je commence à
« voir qu'il y a dans leur cœur plus d'ambition
« et d'avarice que de religion et de justice [1]. »

Henri IV jugeait sainement les chefs des ligueurs : ils ambitionnaient le trône bien plus que le maintien de la catholicité.

[1] *Œconomies royales*, tom. 1, chap. 41.

Ce roi vit que son activité et ses forces militaires étaient insuffisantes pour obtenir sur ses nombreux ennemis un avantage décisif, et que sa conversion ne produisait pas tout l'effet qu'on lui en avait fait espérer. Pour sortir avec succès de cet état pénible, il lui restait un autre moyen: moyen que la probité réprouve, et qu'il balança sans doute à mettre en usage. Connaissant l'immoralité de la plupart des seigneurs qui commandaient pour le parti catholique, il fut réduit à employer auprès d'eux la corruption, que les souverains, au préjudice de la morale publique, n'emploient que trop fréquemment.

Il se décida à marchander et acheter secrètement la conscience de plusieurs gouverneurs, qui tenaient pour la Ligue diverses villes et places fortes; et le prix de leur trahison fut débattu comme s'il s'agissait d'objets de commerce. Ces nobles ligueurs, qui avaient juré solennellement de maintenir de tout leur pouvoir la sainte Union, de n'entrer dans aucune négociation avec les Bourbons, d'en exterminer la race, et, surtout, de combattre sans cesse, et ne jamais reconnaître le *Béarnais*, les uns, par leur penchant à se ranger toujours vers le parti le plus fort, les autres, par l'espoir d'obtenir des emplois honorifiques et une fortune brillante, vinrent suc-

cessivement trahir leur parti, violer leurs sermens, prostituer leur conscience, vendre leurs places fortes : l'argent sur ces âmes vénales opéra ce que la raison, le courage et le canon n'avaient pu faire.

Louis de L'Hôpital, seigneur de Vitry, fut un des premiers qui s'offrirent dans cette carrière humiliante. Le 27 décembre 1593, il vendit au roi la ville de *Meaux* pour la somme de *vingt mille écus* et pour l'emploi de bailli de cette ville [1].

Le sieur de *Villeroy* vendit Pontoise pour la somme de *quatre cent soixante-seize mille cinq cent quatre-vingt-quatorze livres*.

Le sieur de Villars vendit Rouen, le Havre, et autres places de Normandie pour *trois millions quatre cent soixante-dix-sept mille huit cents livres*.

M. de La Châtre vendit Bourges et Orléans pour *huit cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cents livres*, etc., etc. [2].

[1] *Journal de l'Estoile*, au 27 décembre 1593. On trouve dans les *OEconomies royales de Sully*, tom. IV, pag. 380, de l'édition de 1663, cet article : « Pour MM. de Vitry et Medavi, « suivant leurs traités, 380,000 livres. » Il est évident qu'il est ici question de L'Hôpital-Vitry.

[2] *OEconomies royales du duc de Sully*, tom. IV, pag. 380, de l'édition de 1663.

Il en fut de même de Paris. Le comte de Belin, gouverneur de cette ville, avait, malgré ses sermens, promis de la vendre au roi; mais, devenu suspect aux ligueurs, il fut destitué le 17 janvier 1594. Le comte de Brissac fut mis à sa place: après avoir prêté tous les sermens exigés, il les viola presqu'aussitôt, en vendant Paris à Henri IV pour la somme d'*un million six cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents livres* [1].

Ainsi, ce fut aux dépens du fisc royal, c'est-à-dire aux dépens de la nation française, que les gouverneurs vendaient à Henri IV ce qui ne leur appartenait pas. Aussi, le jour même où ce roi entra dans Paris, ayant, pendant son dîner, fait venir un nommé *Nicolas*, homme jovial et facétieux, il lui fit cette question: *Que veux-tu dire de me voir ainsi à Paris comme j'y suis? Sire*, répondit Nicolas, *on a rendu à César ce qui appartenait à César. Ventresaintgris!* répliqua ce roi, *on ne m'a pas fait comme à César, car on ne me l'a pas rendu, à moi: on me l'a bien vendu*. L'Estoile, qui rapporte ce fait, ajoute que le roi dit cela en présence *du sieur de Brissac*, de *Lhuillier*, prévôt des marchands, et d'autres *vendeurs*. C'est ainsi qu'il les appelait [2].

[1] *OEconomies royales du duc de Sully*, tom. IV, pag. 379.

[2] *Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 9 et 10.

Les *vendeurs*, puisque Henri IV leur donnait ce nom, unis aux politiques, tinrent plusieurs assemblées secrètes, où ils arrêtèrent le plan de l'introduction du roi dans Paris.

Tout étant disposé, les rôles distribués, une partie de la garnison espagnole fut, sous de faux prétextes, éloignée de Paris. Le 22 mars 1594, dès quatre heures du matin, *Brissac*, gouverneur de cette ville, et L'huillier, prévôt des marchands, se rendirent sans bruit à la *Porte-Neuve*, située sur le quai du Louvre, au-dessus de l'emplacement où depuis on a bâti le Pont-Royal [1]. Cette porte, comme plusieurs autres, était terrassée. Ils firent promptement enlever les terres qui en bouchaient l'ouverture, et y placèrent pour gardes des hommes affidés. *Meret*, échevin, fut chargé de la porte Saint-Honoré, et *Langlois*, autre échevin, de celle de Saint-Denis. Par ces diverses portes devaient être introduits dans Paris Henri IV et une partie de ses troupes. Ces conjurés pouvaient être découverts et rigoureusement punis. L'heure fixée

[1] La Porte-Neuve fut abattue dans la suite ; et l'on bâtit, en 1660, à l'extrémité occidentale du jardin des Tuileries, une autre porte, appelée *Porte de la Conférence*, à cause de la conférence qui se tenait, alors, sur la frontière d'Espagne pour la paix des Pyrénées.

était passée; la troupe du roi n'arrivait pas : la pluie avait retardé sa marche.

Vers les cinq heures du matin, les conjurés, très-inquiets, virent enfin arriver une troupe commandée par Saint-Luc. La Porte-Neuve s'ouvrit à son approche, et ce fut la première troupe du parti du roi qui entra dans Paris. Saint-Luc posa à cette porte un corps-de-garde; et, passant devant l'église Saint-Thomas-du-Louvre, vint occuper l'emplacement où se trouvait la Croix-du-Trahoir.

Par la porte Saint-Honoré entrèrent, bientôt après, des troupes commandées par François d'O, Biron et Salignac.

La porte Saint-Denis s'ouvrit pareillement au sieur de Vitry, qui occupa les remparts avec ses détachemens, et tourna les canons contre la ville.

Les sieurs de Matignon et Montmorency-Bouteville s'introduisirent ensuite par la Porte-Neuve, s'avancèrent jusqu'au quai de l'École, où un corps-de-garde d'Allemands opposa la première résistance aux troupes du roi. Montmorency en tua une trentaine, et fit jeter le reste dans la Seine.

D'autres corps de troupes, tirés des garnisons de Corbeil et de Melun, descendus par la Seine,

furent accueillis par les affidés du roi, qui baissèrent les chaînes étendues à travers cette rivière pour laisser entrer leurs bateaux, et firent en sorte qu'ils pussent sans obstacle venir débarquer sur le quai des Célestins.

Toutes ces forces étant introduites dans Paris, Brissac en sortit pour aller au-devant de Henri IV. Ce roi, près d'entrer dans une ville où il avait tant d'ennemis, où depuis long-temps on avait juré sa perte, montra des craintes et de l'hésitation : il y entra et en sortit trois fois, dit un contemporain [1].

Sur les sept heures du matin, plus rassuré, entouré de ses gardes et d'une nombreuse cavalerie, il entra par la Porte-Neuve, et se rendit au Louvre ; s'y reposa, en sortit à neuf heures accompagné d'un nombreux et brillant cortége, suivit les rues Saint-Honoré, de la Ferronnerie, tourna dans la rue Saint-Denis, traversa la Seine

[1] « Il est à remarquer que le roi entra et sortit jusqu'à trois « fois de la ville, quoique le prévôt des marchands et les es« chevins fussent avec lui, et lui donnassent toute sorte d'as« surance qu'il n'y auroit aucune émotion populaire, par la « crainte qu'il avoit que, le peuple étant échauffé, le prévôt « des marchands et les eschevins n'en fussent pas les maîtres, « et que son armée n'y fust taillée en pièces. » (*Procès criminel de Jean Chastel;* Mémoires de Condé, tom. VI, Supplément, IIIe. partie, pag. 151.)

sur le pont Notre-Dame, et se rendit à l'église de ce nom, où, au son des cloches, il fut reçu par le chapitre et l'archidiacre en l'absence de l'évêque. Il y entendit la messe, un *Te Deum*, puis il revint au Louvre.

Cette entrée imprévue atterra les ligueurs. Revenus de leur stupéfaction, plusieurs coururent aux armes. Olivier, capitaine du quartier du Temple, se donna des mouvemens inutiles pour en soulever les habitans.

Dans le quartier de l'Université, où les troupes royales n'avaient pas encore pénétré, l'agitation fut plus violente, mais n'eut pas plus d'effet. *Hamilton*, curé de Saint-Côme, le capitaine *Crucé* et le capitaine *Usur*, dit *Jambe de bois*, montrèrent en cette circonstance le plus d'énergie : ils s'armèrent, et déterminèrent quelques habitans à les imiter. Ils couraient de porte en porte, de rue en rue, en criant : *Aux armes!* et ordonnaient des barricades. Le capitaine *Usur*, en allant joindre le capitaine *Crucé*, fit une chute, rompit en tombant sa jambe de bois et son mousquet qu'il tenait en main. Ce petit événement jeta du ridicule sur les projets de résistance; et une force armée, imposante, vint bientôt en arrêter l'exécution.

Le soir, Henri IV ordonna à l'ambassadeur

d'Espagne de sortir sur-le-champ avec les troupes espagnoles. Cette sortie s'effectua sans événement par la porte Saint-Denis. Le roi, s'étant placé à une fenêtre d'une maison voisine de cette porte, vit défiler ces troupes étrangères au nombre de trois mille hommes, et dit à l'ambassadeur : *Monsieur, recommandez-moi à votre maître, mais n'y revenez plus.*

La journée du 22 se termina par des réjouissances et des cris de *Vive le roi!* et par le refus formel du légat du pape de venir saluer Henri IV.

Le 23 et le 24 mars, les ligueurs les plus dangereux reçurent des billets ou ordres de sortir de Paris. Ils étaient au nombre d'environ cent cinquante, dont neuf curés, en outre cinq prêtres, chanoines ou moines, huit magistrats, présidens, conseillers au Parlement et au Châtelet, deux avocats, six procureurs, etc. On leur accorda des passe-ports pour se retirer auprès du duc de Mayenne.

Dans quelques paroisses de Paris, notamment à Saint-André-des-Ars, les prêtres refusaient la confession à ceux qui s'étaient réjouis lors de l'entrée du roi.

Les prédicateurs ne montaient plus en chaire, disant qu'il leur était impossible de prêcher autrement qu'ils l'avaient fait par le passé.

Quelques uns cependant chantèrent la palinodie, et louèrent la clémence du roi qu'ils avaient, naguère, si grossièrement insulté dans leurs sermons. De ce nombre on cite Pelletier, curé de Saint-Jacques-la-Boucherie.

Quelques autres, plus opiniâtres, tels que le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, quoique le roi lui eût la veille accordé son pardon, ne laissa pas que de prêcher contre lui, et de le déclarer publiquement excommunié; cela était vrai : mais, en ce moment, il ne convenait pas de le rappeler au public : il fut arrêté; et le roi se borna à le congédier.

Le curé de la Madeleine ne voulut point prier pour le roi en son sermon; mais il pria pour les bons princes catholiques et pour ceux qui avaient souffert de la journée du 22 mars. Le roi se borna à lui faire imposer silence.

Le 27 mars, la Bastille fut rendue au roi par Antoine Dumaine, dit *Dubourg l'Espinasse*, qui en avait été nommé gouverneur pour la Ligue. Il ne rendit cette forteresse que lorsqu'il fut informé que le duc de Mayenne ne pouvait la secourir. Il capitula honorablement pour lui et la garnison, et ne voulut recevoir aucun argent pour cette reddition. Sollicité de reconnaître Henri IV pour son roi, il répondit qu'il avait

donné sa foi au duc de Mayenne, et ajouta que *Brissac était un traître ;* qu'il le soutiendrait en le combattant en présence du roi; *qu'il lui mangerait le cœur au ventre ;* qu'il allait l'appeler au combat, et qu'il lui ferait perdre l'honneur, s'il ne lui faisait pas perdre la vie [1].

Voilà Henri IV parvenu, par des moyens qu'une morale rigoureuse ne saurait approuver, à se rendre maître de la capitale de la France. C'est le lieu de réunir les principaux traits de son caractère. Ce roi usa de beaucoup de modération et de clémence envers ses ennemis, et voulut se les attacher par des bienfaits; moyen nouveau et sans exemple parmi ses prédécesseurs, rois de France. Il le porta trop loin sans doute, puisqu'on l'accusait de préférer, dans la distribution de ses faveurs, ceux qui lui avaient fait la

[1] Le 24 mars le roi alla visiter les duchesses de Nemours et de Montpensier, qui logeaient ensemble. *Vous voulez bien du mal à Brissac !* leur dit-il : une de ces dames répondit : *Je savais bien qu'il était lâche, mais je ne savais pas qu'il fût traître.*

Jean-François de Faudoas, comte de Belin, qui était gouverneur de Paris avant que le sieur de Brissac le fût, s'attira pareillement l'indignation des ligueurs. Il mérita, de plus, le mépris des gens de bien, en faisant à un nommé Morin un tour d'escroquerie, qui, dans des temps plus civilisés, aurait conduit M. le comte à Bicêtre. (*Journal de l'Estoile*, tom. II, pag. 18, 19, 20, 21, 22, etc.)

guerre à ceux qui l'avaient loyalement servi, de préférer les ligueurs aux royalistes. Aussi disait-on que, pour obtenir du bien, il suffisait de lui avoir fait du mal.

Ce roi voulut acheter l'amitié de ses ennemis : il était sûr de ses amis. En outre, en favorisant trop ouvertement les chefs des protestans, il avait à craindre de donner de l'ombrage à la masse des catholiques, dont le fanatisme n'était pas encore éteint, et de faire suspecter la sincérité de sa conversion.

Henri IV se montra généreux, magnanime envers ses plus acharnés détracteurs, et ne conserva contr'eux ni haine ni désir de vengeance. Cette conduite l'éleva au-dessus des mœurs de son siècle, où les actes de représailles et les vindications étaient, dans l'opinion de la noblesse, des droits à la considération ; où les violences les plus criminelles se plaçaient au rang des exploits les plus glorieux.

Les administrations étaient dans le plus déplorable état : Henri IV, secondé par Sully, y mit un ordre nouveau, imparfait sans doute, mais beaucoup meilleur que celui qui existait auparavant.

La féodalité, favorisée par les fréquens désordres des règnes précédens, avait repris sur

les peuples et, même, sur les rois son redoutable empire. Les peuples, accoutumés à ses rigueurs tyranniques, le supportèrent; Henri en fut tourmenté pendant le cours de son règne, la combattit de toutes ses forces, et ne put affermir son trône sans donner quelques exemples de sévérité. Plusieurs nobles turbulens périrent sur l'échafaud : il fit pareillement punir du dernier supplice un plus grand nombre de seigneurs coupables de crimes intolérables, et dont la plupart troublaient la tranquillité publique : ces nobles faisaient le métier de voleurs sur les chemins.

Ces affaires et plusieurs autres l'empêchèrent de mettre à exécution un vaste projet qu'il avait conçu, qu'il communiqua à quelques souverains, à son ami Sully, et dont la tolérance religieuse était l'objet.

Si l'on a des reproches à lui faire pour ses craintes et sa faiblesse à l'égard des jésuites, on doit lui savoir gré d'avoir, dans ses États, maintenu la tolérance entre deux religions ennemies, autant que cela lui était possible, avec des lois insuffisantes et très-mal exécutées, et avec des esprits encore dans un état de fermentation.

La crainte des poignards des moines et des fanatiques troubla son repos pendant tout son règne, et lui fit commettre des fautes. Cette

crainte, comme les événemens l'ont prouvé, n'était que trop bien fondée [1].

Il était doué d'un esprit vif, pénétrant, et d'une gaîté qui ne l'abandonnait pas, même dans des circonstances sérieuses : elle s'exhalait souvent en bons mots, en traits plaisans ou caustiques. Si l'on excepte sa loi barbare contre les braconniers et le châtiment rigoureux qu'il infligea à des procureurs qui se montrèrent envers lui incivils sans le connaître; et, surtout, si l'on compare sa conduite avec celle des seigneurs de son temps, on jugera qu'il leur était bien supérieur, et qu'il mérite le titre de bon. Au surplus, son esprit et son caractère de franchise embellissaient jusqu'à ses défauts.

Voici le portrait qu'en ont tracé les auteurs des *Œconomies royales de Sully :* « Il étoit de « belle stature, bien proportionné, ayant les « linéamens du visage bien compassés, le teint « florissant et témoignant une bonne habitude « et parfaite santé. Estant alaigre, dispos, fort, « robuste, laborieux, qui veilloit et dormoit

[1] C'est cette frayeur qui lui fit dire, en voyant le fougueux Wincestre, curé de Saint-Gervais, s'approcher de lui en suppliant : *Gare le couteau ;* c'est cette crainte qui lui fit rappeler les jésuites après les avoir chassés de son royaume, quoiqu'il fût bien convaincu de leurs attentats contre sa vie. (*Voyez* ci-après, *Pyramide*, pag. 131.)

« quand et autant qu'il vouloit; s'abandonnoit
« à toutes sortes d'exercices et passe-temps hon-
« nêtes, tant pour la cour que pour la guerre;
« esquels il se montroit des plus adextres; estoit
« d'humeur fort gaie et récréative, de douce,
« agréable et familière conversation avec un
« chacun, et fort civil entre les dames; avoit
« l'esprit vif, prompt, actif, et de facile intel-
« ligence et compréhension; estant pitoyable,
« benin, clément, miséricordieux, et si fidèle,
« loyal et religieux observateur de sa parole et
« de ses promesses qu'il eût mieux aimé man-
« quer à sa vie qu'à sa foi [1]. »

C'est le beau côté du portrait de Henri IV.

Ce roi fut dominé, pendant tout le cour de sa vie, par un penchant irrésistible vers la galanterie, ou même, il faut le dire, vers la débauche. Ses maîtresses furent nombreuses, et ses liaisons, formées par le caprice, ne firent pas généralement honneur à sa délicatesse [2].

Il est remarquable que l'âge et de fâcheuses expériences n'aient point amorti le feu de sa passion déréglée. Il avait plus de cinquante-trois ans lorsqu'il s'enflamma pour la princesse

[1] *OEconomies royales de Sully*, tom. VII, IV[e]. partie, p. 329, édit. de 1662.

[2] *Voyez* ci-après, *Tableau moral de Paris*.

de Condé. Cette passion, accrue par les obstacles, le poussa à mille extravagances : les larmes, les déguisemens ridicules, les promesses, les menaces, mis tour à tour en jeu, déterminèrent le prince de Condé, pour soustraire sa jeune épouse aux poursuites du roi, à fuir la France, et à chercher un asile dans les Pays-Bas, et puis à Milan. Furieux de voir sa maîtresse lui échapper, il ne craignit pas, pour la ravoir, de déclarer la guerre à l'Autriche, qui lui donnait un asile. Tous les apprêts de cette guerre, honteuse par ses motifs, étaient faits; mais l'exécution en fut subitement arrêtée par l'effet d'un crime abominable. Henri IV mourut trop tôt pour les Français, et peut-être fort à propos pour sa gloire.

Henri IV, entraîné par les premiers mouvemens de sa bienfaisance, promit au peuple français plus de bonheur qu'il ne put lui en donner; et *la poule au pot*, tant préconisée, s'est toujours fait attendre.

Si des taches ternissent sa gloire, elles n'en effacent pas tout l'éclat : les Français n'oublieront point que leur patrie, désolée par trente-quatre ans de désordres, de fureurs fanatiques et de guerres civiles, fut redevable à ce roi du bienfait inappréciable de la paix.

Ce roi, quoiqu'en dise Sully, était d'une stature moyenne et proportionnée; il avait des mouvemens précipités. Son éloquence, un peu agreste, n'en était pas moins énergique : les discours qu'il prononçait étaient de sa façon.

Il craignait les poignards des jésuites : il voulut en faire des amis. Il les caressait comme le faible caresse un ennemi redouté : vaines condescendances ! sa mort était résolue ; lui-même en fut averti, et témoigna au maréchal de Bassompierre ses appréhensions sur le sort qui le menaçait. Peu de jours après cette communication, le vendredi 14 mai 1610, le roi se rendait du Louvre à l'Arsenal, et passait par la rue de la Ferronnerie, rue alors fort étroite : son carrosse y fut arrêté par un embarras de voitures. Ses gens de pied quittèrent la rue, et passèrent par une galerie du charnier des Innocens. Pendant cette station forcée, le roi se pencha pour parler au duc d'Épernon : alors un homme s'avance, s'élève sur les roues de la voiture, porte au roi, à l'endroit du cœur, un coup de couteau qui lui arracha ces mots, les derniers qu'il ait articulés : *Je suis blessé.*

Sans se déconcerter, l'assassin frappe un second coup. Le premier était mortel, le second

ne l'était pas. Un troisième coup fut, dit-on, porté; mais il n'atteignit point le roi.

« Chose surprenante, dit l'Estoile, nul des « seigneurs qui étoient dans le carrosse, n'a vu « frapper le roi; et, si ce monstre d'enfer eût jeté « son couteau, on n'eût su à qui s'en prendre: « mais il s'est tenu là pour se faire voir, et pour « se glorifier du plus grand des assassinats. » Cet assassin était Ravaillac.

Voici les noms des seigneurs qui se trouvaient alors dans le carrosse du roi: les ducs d'Épernon et de Montbazon, le maréchal de Lavardin, les sieurs de Roquelaure, de La Force, de Mirebeau, de Liancourt. Ils n'ont point vu le bras de l'assassin diriger au milieu d'eux le couteau vers le cœur du roi; ils n'ont détourné ni le premier, ni le second coup.

Ainsi, après avoir échappé dix-sept fois au poignard de ses ennemis, il succomba à la dix-huitième [1].

[1] Ce serait une histoire assez curieuse que celle de tous les projets d'assassinat tentés contre Henri IV: on y verrait figurer des moines, des prêtres, des cardinaux, des légats du pape comme instigateurs et complices de ces crimes: il ne faudrait point omettre la tentative de *Charles Ridicanne*, dit d'*Avesne*, moine jacobin, qui fut instigué à tuer Henri IV par Nicolas Malvesie, nonce du pape en Flandre.

Dessiné et Gravé par Lemaitre

PYRAMIDE COMMÉMORATRICE DU CRIME
DE JEAN CHASTEL ET DES JÉSUITES.






NAPOLI

§ V.

Établissemens civils et religieux.

Pyramide commémoratrice du crime de Jean Chastel et de ceux des Jésuites [1]. Elle était située, en face du Palais de Justice, sur la partie méridionale de la place demi-circulaire qui précède l'entrée de ce palais. Voici l'exposé des événemens qui ont causé son érection et sa démolition.

Depuis environ neuf mois, que Henri IV s'était rendu maître de Paris, les habitans de cette ville commençaient à goûter les douceurs de la paix. Chaque jour, de nouvelles soumissions, inspirées par la peur ou par l'intérêt, renforçaient le parti de ce roi, et accéléraient la ruine de celui de la Ligue. Tout présageait un avenir prospère, lorsque, le 29 décembre 1594, ce roi, revenant victorieux de Picardie, entra tout botté dans la chambre de Gabrielle d'Estrées, sa maîtresse [2].

[1] *Voyez* planche 42.

[2] Ce ne fut point au Louvre que se passa la scène dont on va parler, comme le disent plusieurs modernes, mais à l'hôtel de Bouchage, situé près du Louvre. C'est sur l'emplacement de cet hôtel que, dans la suite, on a élevé les bâtimens de l'Oratoire, qui servent aujourd'hui de temple aux réformés.

Plusieurs seigneurs s'y rendirent pour le saluer. Dans le moment où Henri IV se baissait pour relever un seigneur agenouillé devant lui, un jeune homme, qui s'était glissé dans la foule jusqu'auprès du roi, lui porta un grand coup de couteau; mais, à cause du mouvement que fit le roi en se baissant, le coup ne put l'atteindre qu'à la mâchoire supérieure, lui fendit la lèvre, et lui rompit une dent.

Le roi crut d'abord que le coup partait de Mathurine, sa folle, qui se trouvait près de lui, et dit avec colère : *Au diable soit la folle! elle m'a blessé*. Mathurine nia, et courut fermer la porte de la salle, afin de prévenir l'évasion de l'assassin [1]. Alors le sieur de Montigni saisit le

[1] Mathurine, folle du roi, est mentionnée dans plusieurs écrits du temps : on peut consulter, sur cette femme, l'article *des fous en titre d'office de nos rois*, que M. Dreux du Radier a inséré dans ses *Récréations historiques*, tom. 1, pag. 1.

Henri IV, à l'exemple des rois ses prédécesseurs, avait, de plus, un fou nommé *maître Guillaume*, auquel il renvoyait ordinairement les personnes qui lui faisaient des propositions indiscrètes.

Le nom de maître Guillaume a servi de titre à une infinité de satires, pamphlets ou écrits contre les personnes et les choses du temps de Henri IV et de Louis XIII, tels que, en 1604, *la Réponse de maître Guillaume au soldat français;* en 1605, *Réponse à la réponse de maître Guillaume; Réplique modeste sur la réponse à maître Guillaume; le Lunatique à maître*

jeune homme en lui disant : *C'est par vous ou par moi que le roi a été blessé.*

Ce jeune homme, nommé Jean Chastel, fils d'un bourgeois de Paris, fut fouillé; et l'on découvrit sur lui le couteau dont il venait de frapper le roi. Sans balancer il avoua son crime.

Le roi voulait lui pardonner; mais, instruit que l'assassin était élève des jésuites, auxquels il venait de rendre un grand service en suspendant l'arrêt du Parlement, qui tendait à les chasser du royaume, il dit : *Fallait-il donc que les jésuites fussent convaincus par ma bouche!*

Aussitôt Jean Chastel fut conduit au For-l'Evêque : sa famille, tous les jésuites de Paris, le curé de Saint-Pierre-des-Arcis furent pareillement arrêtés. On mit les scellés sur leurs pa-

Guillaume; *Appointement de querelle fait par Mathurine entre le soldat français et maître Guillaume.*

Sous Louis XIII, les jésuites empruntèrent souvent le nom de ce fou pour le placer à la tête de leurs écrits polémiques, tels que l'*Advis de maître Guillaume nouvellement retourné de l'autre monde ;* le *Passe-temps de maître Guillaume ;* le *Voyage de maître Guillaume en l'autre monde ;* le *Réveil de maître Guillaume*, etc., etc., etc.

Dans une pièce, intitulée *Sommaire traité du revenu et dépenses des finances de France*, publiée en 1622, se trouvent ces lignes :

« Mathurine 1200 livres ; maître Guillaume, par les mains « de M. Jean Lobeys, son gouverneur, 1800 livres. »

piers. On trouva chez le jésuite Guignard des écrits séditieux et contraires au respect dû à la personne du roi; mais les principes de ces écrits étaient ceux de la Ligue, ceux des jésuites et de la plupart des autres ordres religieux [1].

Jean Chastel interrogé ne chargea point les jésuites, déclara qu'il avait agi de son propre mouvement; qu'il n'avait été poussé à cet assassinat que par son zèle pour la religion, persuadé qu'il était permis de tuer les rois non approuvés par le pape.

Jean Chastel fut condamné au plus affreux supplice, qu'il subit avec le courage du fanatisme. Les ligueurs le considérèrent comme un martyr; et Jean Boucher, curé de Saint-Benoît

[1] Un mois après l'entrée de Henri IV à Paris, un capucin du grand couvent s'avisa de proposer en plein chapitre de reconnaître le roi. Les moines furieux le saisirent, le fouettèrent si rudement que son corps en fut tout déchiré, le couvrirent de haillons, et le jetèrent hors de leur capucinière. Ce malheureux se présenta au Louvre pour demander justice au roi. Sa figure parut suspecte : on l'emprisonna au For-l'Évêque. Il se justifia en montrant son corps déchiré par la fureur des capucins. Le roi en fut informé; mais, de peur de déplaire aux moines, il n'osa pas venger cet attentat. (*Journal de Henri IV*, par l'Estoile, tom. II, pag. 39.)

En décembre 1594, les jacobins de Paris empoisonnèrent un de leur religieux, appelé Bélanger, parce qu'il était ennemi de la Ligue et partisan du roi. (*Journal idem*, tom. II, pag. 147.

à Paris, composa un livre en cinq parties, où il soutint que l'assassinat commis par Jean Chastel était un acte héroïque [1].

Le Parlement, voulant faire preuve de son zèle pour la personne du roi, poussa la rigueur jusqu'à l'iniquité : il condamna le jésuite Guignard à mourir sur la potence, son corps à être brûlé et ses cendres à être jetées au vent. Rien ne prouva qu'il fût complice de Chastel : faisant son métier de jésuite, il avait composé un ouvrage plein d'injures contre la plupart des rois de l'Europe, où il étalait les plus horribles principes ; mais cet ouvrage était resté manuscrit, et n'avait pas vu le jour [2].

Il condamna le père de l'assassin, contre lequel il n'existait aucune charge, si ce n'est d'avoir été ligueur, à être banni pendant neuf ans du royaume, à payer une forte amende, et à voir sa maison démolie.

Par arrêt du 19 décembre 1594, le Parlement condamna avec plus de justice tous les jésuites, comme *corrupteurs de la jeunesse, perturbateurs*

[1] Cette apologie est insérée dans le tom. VI des *Mémoires de Condé*.

[2] Pourquoi les rois ont-ils des jésuites ? Pourquoi se plaignent-ils de ce que le loup a dévoré les brebis, lorsqu'eux-mêmes placent ce loup au milieu du bercail ?

du repos public, ennemis du roi et de l'Etat, à sortir dans trois jours de Paris, et, dans quinze, du royaume.

Il fut aussi ordonné qu'il serait, sur l'emplacement de la maison démolie du père de Jean Chastel, élevé un monument, qui attesterait le crime, la punition, et la haine des Français pour les principes abominables des jésuites.

La maison de Chastel était située entre le Palais de Justice et l'église des Barnabites, aujourd'hui dépôt général de la comptabilité. Elle occupait une partie de la place demi-circulaire qui est au-devant de la façade de ce palais. Le monument qui fut construit sur son emplacement, et qu'on a nommé *pyramide*, présentait un grand piédestal quadrangulaire, élevé au-dessus de trois gradins : chacune de ses faces était ornée de deux pilastres ioniques cannelés; entre ces pilastres on voyait une table de marbre chargée d'inscriptions, que je citerai bientôt. Ce piédestal était couronné, sur chacune de ses faces, par quatre frontons triangulaires, par un attique décoré de guirlandes et surmonté de quatre autres frontons cintrés et coupés pour faire place aux écussons de France et de Navarre.

Au-dessus de l'attique de ce piédestal et aux angles, s'élevaient quatre statues allégoriques, re-

présentant les quatre vertus cardinales. Le tout était surmonté par un obélisque chargé de bossages, et terminé par une croix fleuronnée. Ce monument, érigé en janvier 1595, avait, dans son ensemble, vingt pieds d'élévation.

Comme les incriptions de cette pyramide sont rares, je vais les donner ici avec la traduction de celles qui sont en latin. Sur la face occidentale, du côté du Palais, se lisait l'arrêt de la cour du Parlement, que voici :

« Veu, par la court du Parlement, les grand'-
« chambres et tournelles assemblées, le procès
« criminel, commencé à faire par le prévost de
« l'hostel du roy et, depuis, parachevé d'instruire
« en icelle, à la requeste du procureur général
« du roy, demandeur et accusateur à l'encontre
« de Jean Chastel, natif de Paris, escholier,
« ayant fait le cours de ses estudes au collége de
« Clermont [1], prisonnier ez prisons de la Con-
« ciergerie du Palais, pour raison du trez exé-
« crable et trez abominable parricide, attenté
« sur la personne du roy; interrogatoires et
« confessions dudit Jean Chastel; ouy et interrogé
« en ladicte court ledit Chastel sur le faict du-
« dit parricide : ouy aussi en icelle Jean Gueret,

[1] Collége des jésuites de la rue Saint-Jacques, nommé alors *de Clermont*, et depuis *de Louis-le-Grand*.

« prestre, soy-disant de la congrégation et so-
« ciété du nom de Jésus, demeurant audit col-
« lége, et cy-devant précepteur dudit Jean
« Chastel; Pierre Chastel et Denise Hazard,
« père et mère dudit Jean; conclusion du pro-
« cureur du roy, et tout considéré :

« Il sera dit que ladicte court a déclaré et
« déclare ledit Jean Chastel atteint et convaincu
« du crime de lèze-majesté divine et humaine,
« au premier chef, par le trez méchant et trez
« détestable parricide attenté sur la personne
« du roy : pour réparation duquel crime a con-
« damné et condamne ledit Jean Chastel à faire
« amende honorable devant la principale porte
« de l'église, nud en chemise, tenant une tor-
« che, à la main, de cire ardente, du poids de
« deux livres; et illec, à genoux, dire et dé-
« clarer que malheureusement et proditoire-
« ment il a attenté ledit trez inhumain et trez
« abominable parricide, et blessé le roy d'un
« cousteau en la face; et, par faulses et damna-
« bles instructions, il a dit audit procez être
« permis de tuer les roys, et que le roy Henri
« quatrième, à présent regnant, n'est en l'église,
« jusqu'à ce qu'il ait l'approbation du pape;
« dont il se répend et demande pardon à Dieu,
« au roi et à justice. Ce fait, être mené et con-

« duit en un tumbereau en la place de Grève;
« illec, tenaillé aux bras et cuisses, et sa main
« dextre, tenant icelle le cousteau duquel il
« s'est efforcé commettre ledit parricide, cou-
« pée, et, après, son corps tiré et démembré
« avec quatre chevaux, et ses membres et corps
« jettez au feu et consumez en cendres; et les
« cendres jettéez au vent. A déclaré et déclare
« tous et chacun ses biens acquis et confisquez
« au roy. Avant laquelle exécution, sera ledit
« Jean Chastel appliqué à la question ordinaire
« et extraordinaire pour sçavoir la vérité de ses
« complices, et d'aucuns cas résultant dudit
« procez. A fait et fait inhibition et deffenses à
« toutes personnes, de quelques qualitez et con-
« ditions qu'elles soient, sur peine de crime de
« lèze-majesté, de dire ny proférer en aucun
« lieu public, ne autre, lesdits propos; lesquels
« ladicte court déclare scandaleux, séditieux,
« contraires à la parole de Dieu et condam-
« nez comme hérétiques par les saincts décrets.

« Ordonne que les prestres et escholiers du
« collége de Clermont et tous autres soy disant
« de ladicte société, comme corrupteurs de la
« jeunesse, perturbateurs du repos public, enne-
« mis du roy et de l'Etat, vuideront, dedans trois
« jours, après la signification du présent arrest,

« hors de Paris et autres villes et lieux où « sont leurs colléges, et, quinzaine après, hors « du royaume ; sur peine, où ils y seront trou- « vez, ledit temps passé, d'estre punis comme « criminels et coupables dudit crime de lèze- « majesté. Seront les biens tant meubles qu'im- « meubles à eux appartenans employez en « œuvres pitoyables, et distribution d'iceux « faicte ainsi que par la court sera ordonné. « Outre, fait défense à tous subjects du roy d'en- « voyer des escholiers aux colléges de ladite so- « ciété, qui sont hors du royaume, pour y estre « instruits, sur la même peine de crime de lèze- « majesté. Ordonne la court que les extraits du « présent arrest seront envoyez aux bailliages « et sénéchaussées de ce ressort, pour estre exé- « cutez selon sa forme et teneur. Enjoint aux « baillifs et sénéchaux, leurs lieutenans géné- « raux et particuliers, procéder à l'exécution « dedans le délai contenu en iceluy ; et, aux sub- « stituts du procureur général, tenir la main à « ladite exécution, faire informer des contra- « ventions, et certifier ladicte court de leurs di- « ligences au mois, sur peine de privation de « leur estat. » *Signé* DUTILLET.

Prononcé audit Jean Chastel, exécuté le jeudi 29 décembre 1594.

Sur la seconde face du piédestal de la pyramide, du côté du midi, on lisait :

QUOD SACRUM VOTUMQUE SIT MEMORIÆ PERENNITATI, LONGÆVITATI SALUTIQUE MAXIMI, FORTISSIMI ET CLEMENTISSIMI PRINCIPIS HENRICI IV, GALLIÆ ET NAVARRÆ REGIS CHRISTIANISSIMI.

Audi, viator, sive sis extraneus,
Sive incola urbis cui Paris nomen dedit:
Hic alta, quæ sto pyramis, domus fui
Castelli; sed quam diruendam funditùs
Frequens senatus, crimen ultus, censuit.
Hùc me redegit tandem herilis filius,
Malis magistris usus et scholâ impiâ,
Sotericum, eheu! nomen usurpantibus;
Incestus et, mox, parricida in principem,
Qui, nuper, urbem perditam servaverat;
Et qui, favente sæpè victor numine,
Deflexit ictum audaculi sicarii
Punctus tantùm est dentium septo tenùs.
Abi, viator: plura me vetat loqui
Nostræ stupendum civitatis dedecus.

TRADUCTION.

A LA GLOIRE IMMORTELLE, A LA MÉMOIRE IMPÉRISSABLE DU TRÈS-GRAND, TRÈS-VAILLANT, TRÈS-CLÉMENT PRINCE HENRI IV, ROI TRÈS-CHRÉTIEN DE FRANCE ET DE NAVARRE.

« Passant, étranger ou habitant de Paris,
« écoute-moi : sur le lieu où tu me vois élevée
« en forme de pyramide fut la maison de Chas-

« tel, maison dont le Parlement, vengeur du « crime, a ordonné la démolition. Je dois mon « existence au fils de son propriétaire; fils élevé « à l'école impie de ces maîtres pervers, qui, « hélas! ont usurpé le nom de *Jésus*. Coupable « d'inceste, il osa bientôt porter une main parri- « cide sur un roi qui, naguère, avait préservé « cette ville de sa ruine totale, et qui, grâce à « la protection divine, souvent vainqueur dans « les combats, échappa aux coups de cet as- « sassin, dont le fer ne l'atteignit qu'à la bou- « che. Passant, retire-toi : je ne puis, pour « l'honneur de notre ville, t'en apprendre da- « vantage. »

IN PYRAMIDEM EAMDEM.

Quæ trahit à puro sua nomina pyramis igne
Ardua barbaricas, olim, decoraverat urbes,
Nunc decori non est, sed criminis ara piatrix :
Omnia nam flammis pariter purgantur et undis.
Hic, tamen, esse pius monimentum insigne senatus
Principis incolumis statuit : quo sospite, casum
Nec metuet pietas, nec res grave publica damnum.

TRADUCTION.

SUR LA MÊME PYRAMIDE.

« La pyramide, dont le nom signifie pur feu, « décorait jadis les villes des nations antiques. « Elle sert ici non de décoration, mais d'autel « expiatoire du crime. Tout se purifie par l'eau

« ou par le feu; mais le Parlement a voulu « élever ce monument insigne de sa piété, en « mémoire de la conservation de la vie du roi, et « du péril auquel il a heureusement échappé, « afin que l'état et l'amour des sujets n'aient « plus à redouter un semblable événement. »

Sur la face qui regardait l'orient :

D O M

SACRUM.

Quàm Henricus, christianissimus Francorum et Navarrorum rex, bono reipublicæ natus, inter cætera victoriarum exempla, quibus tam de tyrannide hispanicâ quàm de ejus factione priscam regni hujus majestatem justis ultus est armis, etiam hanc urbem et reliquas regni hujus penè omnes recepisset, et, deniquè, felicitate ejus intestinorum Franciæ nominis hostium furorem provocante, Johanes Petri filius Castellus, ab illis submissus, sacrum regis caput cultro petere ausus esset præsentiore temeritate quàm feliciore sceleris successu; ob eam rem, ex amplissimo ordinis consulto, vindicatâ perduellione, dirutâ Petri Castelli domo, in quâ Johanes ejus filius inexpiabile nefas designatum patri communicaverat, in areâ æquatâ hoc perenne monumentum erectum est, in memo-

riam ejus diei, in quo seculi felicitas inter vota et metus urbis, liberatorem regni, fundatoremque publicæ quietis à temeratoris infando incœpto, regni autem hujus opes attritas ab extremo interitu vindicavit; pulso, præteredà, totâ Galliâ hominum genere novæ ac maleficæ superstitionis, qui rempublicam turbabant, quorum instinctu piacularis adolescens dirum facinus instituerat.

S. P. Q. P.

Extinctori pestiferæ factionis hispanicæ, incolumitate ejus et vindicta parricidii læti, majestati ejus devotiss.

Duplex potestas ista fatorum fuit,
Gallis saluti quod foret Gallis dare,
Servare Gallis quod dedissent optimum.

TRADUCTION.

« Lorsque Henri très-chrétien, roi des Fran-
« çais et des Navarrois, né pour le bonheur de
« la France, vainqueur de la tyrannie espagnole
« et de sa ligue, s'était rendu maître de cette
« ville et de presque toutes celles du royaume,
« ses victoires provoquèrent la fureur des habi-
« tans de la France, ennemis du nom français.
« Jean, fils de Pierre Chastel, un de leurs
« agens, osa, avec plus d'audace que de succès,

« attenter à la personne sacrée du roi, en la
« frappant d'un coup de couteau. C'est pour
« venger ce crime de lèze-majesté que la cour
« du Parlement ordonna la démolition de la mai-
« son de Pierre Chastel, où son fils Jean avoit
« communiqué à son père l'attentat ineffaçable
« qu'il projetoit; et que sur le sol de cette mai-
« son, rasée, seroit érigé ce monument durable,
« en mémoire de ce jour, où la prospérité publi-
« que fut compromise, où les habitans de cette
« ville furent partagés entre la crainte et l'es-
« pérance par l'horrible attentat que ce scélérat
« eut la témérité d'entreprendre contre le libé-
« rateur du royaume et le fondateur de la paix
« générale; en mémoire de ce jour où fut préservé
« ce que la France possédoit de plus cher, où
« cette cour purgea le royaume de cette race
« d'hommes nouveaux, connus par leurs supers-
« titions et leur perversité, et qui avoient ins-
« piré à ce jeune homme un crime aussi horrible.

« Le sénat et le peuple parisien,
« *Trez-dévonés à sa majesté; à l'exterminateur*
« *de la faction pestiférée de l'Espagne, à l'heu-*
« *reuse conservation des jours du roi, à la pu-*
« *nition du parricide.* »

« Le destin signale envers nous sa double
« puissance : il donne d'abord, puis il con-

« serve à la France ce qui peut assurer sa prospérité. »

Sur la face septentrionale, du côté du Pont-au-Change, on lisait :

D. O. M.

Pro salute Henrici IV, clementiss. ac fortiss. regis, quem nefandus parricida, perniciosissimæ factionis hæresi pestiferâ imbutus, quæ, nuper abominandis sceleribus pietatis nomen obtendens, unctos Domini vivasque majestatis ipsius imagines occidere populariter docuit, dùm confodere tentat, cælesti numine scelestam manum inhibente, cultro in labrum superiùs delato, et dentium occursu feliciter retuso, violare ausus est. Ordo ampliss. ut vel conatús tam nefarii pœnæ terror simul et præsentissimi in opt. principem ac regnum, cujus salus in ejus salute posita est, divini favoris apud posteros memoria extaret, monstro illo admissis equis membratìm discerpto, et flammis ultricibus consumpto, ædes etiam undè prodierat, hìc sitas, funditùs everti, et in earum locum salutis omnium ac gloriæ signum erigi decrevit.

IIII. Non. Jan. Ann. sal. MDXCV.

TRADUCTION.

« A Dieu très-bon, très-grand.

« En reconnaissance de la conservation des

« jours de Henri IV, roi très-clément, très-puis-
« sant, sur lequel un exécrable parricide, imbu
« des principes très-pernicieux de cette secte
« dont l'hérésie contagieuse couvre ses crimes
« abominables du voile de la religion, et qui
« enseigne publiquement à tuer les oints du
« Seigneur, les images vivantes de sa majesté
« divine, osa porter une main sacrilége; mais
« le coup de couteau, dont il tentoit de percer
« la personne sacrée du roi, fut heureusement
« arrêté par la rencontre de ses dents, et ne le
« blessa qu'à la lèvre supérieure. La cour du
« Parlement, voulant donner un exemple néces-
« saire par un supplice terrible, et transmettre
« à la postérité la preuve de la protection divine
« pour un prince dont le salut fait le salut de
« la France, a ordonné que ce monstre seroit
« tiré à quatre chevaux; que ses membres, déta-
« chés, seroient consumés par des flammes ven-
« geresses; et que sur la maison où il avoit pris
« naissance, maison démolie jusqu'à ses fonde-
« mens, s'éleveroit ce monument du salut de
« tous et de la gloire nationale.

« Le 4 janvier, l'an du salut 1595. »

Au-dessous de la croix, sur le dé de l'obélisque, était cette autre inscription.

EX S. C.

Hæc domus immani, quondàm, fuit hospita monstro
Crux ubi nunc celsum tollit in astra caput:
Sanciit in miseros pœnam hanc sacer ordo penates,
Regibus ut scires sanctius esse nihil.

TRADUCTION.

« Par arrêt de la cour de Parlement,

« Sur la place où s'élève aujourd'hui cette « croix, étoit jadis une maison habitée par un « monstre exécrable. Le Parlement a étendu sa « punition jusque sur la demeure de ce misé- « rable, afin que le public sache que rien n'est « plus sacré que la personne des rois. »

Ce monument n'était pas un modèle de goût: sa forme n'avait point la simplicité convenable. Les nombreuses et longues inscriptions dont il était chargé, où le même fait, la même idée se retrouvent, n'ont ni le caractère ni la précision du style lapidaire; mais elles sont historiques, et attestent le sentiment profond dont l'attentat commis sur la personne de Henri IV avait pénétré la saine partie de la population de Paris.

Cette pyramide, ces inscriptions, destinées à servir d'épouvantail et de préservatif, ne produisirent point l'effet désiré. Le monument fut bientôt démoli; les inscriptions disparurent; et ceux qui avaient armé les mains de Barrière,

de Chastel, etc. ne tardèrent pas à armer celles de plusieurs autres fanatiques et, enfin, celles de Ravaillac, imbu de principes pareils à ceux de Chastel. Le plan de cette faction infernale consistait à renouveler sans cesse ses tentatives jusqu'au succès.

Chassés honteusement de Paris et de la France, accusés de crimes par l'autorité souveraine, méprisés et maudits par le public, flétris par l'érection de ce monument et par ces inscriptions, qui leur assuraient une éternelle infamie, les Jésuites se gardèrent bien de résister à la force de l'orage : ils plièrent comme le roseau, et ne se rompirent point. Toujours la ruse et non la force les conduisit à leur but : ils ne perdaient jamais l'espoir du succès. Ils travaillèrent sourdement; et, peu délicats sur les moyens, ils employèrent bassesses, voies obliques, impostures, promesses, menaces indirectes : tout leur était bon.

Ce serait une histoire assez curieuse que celle des intrigues, des moyens subtils qu'employèrent les Jésuites pour rentrer en faveur auprès de Henri IV : elle offrirait aux hommes les plus perfectionnés dans l'art de parvenir des leçons profitables. Tout fut mis en œuvre par ces moines habiles.

Le roi avait auprès de lui un nommé Fouquet de La Varenne, ministre de ses amours ou de ses débauches, qui, par ses *sales emplois*, était parvenu, du rang de cuisinier, à celui de noble, de conseiller d'État, et de contrôleur général des postes [1]. Les Jésuites s'emparèrent de ce vil instrument, en lui faisant espérer pour ses enfans les plus hautes dignités de l'église, même le cardinalat. Fouquet, déshonoré, aspirait ardemment aux honneurs : séduit et endoctriné par les *pères de la ruse*, il mit tout en œuvre pour séduire son maître, sur lequel il avait quelqu'ascendant.

Cette affaire fut la matière de longues discus-

[1] Le roi accorda des lettres de noblesse à ce Fouquet, qui remplissait auprès de sa personne un emploi que plusieurs hommes, déjà nobles, ne rougissaient pas de remplir. Le 30 janvier 1600, le Parlement de Paris envoya une députation pour lui remontrer les fâcheux résultats d'un tel anoblissement, et le prier de n'en plus accorder de pareils. Le roi répondit que chacun savait que La Varenne *était toujours à ses pieds ; que cela ne pouvait tirer à conséquence*.

Le Parlement enregistra les lettres, en ajoutant ces mots : *Sans tirer à conséquence*. Le roi lui donna pour armoiries *un chien* avec un collier semé de fleurs de lis. (*Registres manuscrits du Parlement*, janvier 1600.) Cet anoblissement, malgré la restriction du Parlement, a eu des conséquences : Fouquet devint *marquis de la Varenne*, et sa postérité fut investie de toutes les illustrations de la noblesse.

sions dans le conseil d'État et dans les entretiens particuliers qui eurent lieu entre le roi et son ministre Sully.

Ce ministre fit valoir contre le rétablissement des Jésuites sept raisons très-solides, et que Henri IV jugea être sans réplique: mais ce roi en opposa deux : la première, que le P. Majus lui avait ingénument avoué que, si les Jésuites s'étaient montrés contraires à la prospérité de son royaume et favorables à ses ennemis, c'est que depuis vingtans, en France, on les avait fort maltraités et couverts d'opprobre [1]; mais que, si on leur montrait de la bienveillance et plus d'affection, ils feraient éclater leur entier dévouement à la couronne de France, travailleraient à sa prospérité, même au préjudice de celle d'Espagne. C'était dire au roi : Choisissez entre notre haine et notre bienveillance.

Voici textuellement la seconde raison du roi :

« De deux choses, l'une. Il faut les rétablir « simplement, restituer leur réputation flé-

[1] Cet aveu est remarquable. Aucun principe de justice ni de religion ne dirigeait donc la conduite des jésuites ; ils avaient constamment été les ennemis de la France, qu'ils habitaient, et ils agissaient ainsi pour se venger du mépris public : la vengeance était donc le mobile de leurs actions. A quoi étaient bons ces moines? ou, plutôt, quels maux ne devait-on pas en attendre?

« trie, et mettre à l'épreuve la sincérité de leurs « belles promesses; ou bien, il faut les rejeter « entièrement, accroître contr'eux toutes les « rigueurs, afin qu'ils n'approchent jamais de « mes États, ni de ma personne. Dans ce cas, « je les réduis au désespoir; et ne pourront-ils « pas, dans cet état de désespoir, attenter à « ma vie? Ce qui me la rendroit si misérable et « langoureuse, *demeurant toujours ainsi dans les « défiances d'être empoisonné ou bien assassiné*, « (car ces gens ont des intelligences et corres- « pondances partout, et grande dextérité à dis- « poser les esprits selon ce qui leur plaît) qu'il « me vaudroit mieux être déjà mort; étant en « cela de l'opinion de César, que (la mort) la « plus douce est la moins prévue et attendue [1]. » N'était-ce pas dire : les Jésuites sont des assassins; la crainte que m'inspirent leurs poignards et leur poison me détermine à composer avec eux.

Ici sont dévoilés le caractère criminel des Jésuites et les motifs honteux de leur rétablissement; motifs qui, loin de les justifier, les accusent d'être capables d'assassiner ceux qui leur sont contraires [2].

[1] *OEconomies royales de Sully*, tom. III, chap. XXX.

[2] L'auteur de l'*Histoire abrégée du procès criminel de Jean*

Ce fut le 25 septembre 1603 que les Jésuites, après huit années de bannissement, furent rétablis en France et à Paris : mais cette faveur n'entraîna point la permission de tenir un collége, et d'enseigner la jeunesse. Ce ne fut qu'après la mort de Henri IV que les Jésuites reconquirent cette prérogative.

Le P. Cotton, religieux de cet ordre, fameux par ses souplesses et ses intrigues, devenu presqu'aussitôt confesseur et prédicateur du roi, ne tarda pas à solliciter la démolition de la pyramide dont les inscriptions diffamaient la société de Jésus. Henri IV y consentit; le Parlement s'y refusa. Alors le roi, usant de son autorité suprême, ordonna cette démolition, et voulut qu'elle s'exécutât pendant la nuit, dans la crainte qu'elle n'excitât un soulèvement parmi le peuple : mais le P. Cotton, dont les confrères avaient déjà agi sur l'esprit des habitans de Paris, demanda que ce monument fût détruit en

Chastel donne les mêmes motifs au rétablissement des Jésuites : il dit que « les sieurs de Bouillon, de Sully, de Meaupeou et « autres de son conseil représentaient à Henri IV ce qui s'était « passé envers sa personne peu d'années auparavant ; il leur « dit ces paroles : *Ventresaintgris, si je ne permets le réta-* « *blissement des Jésuites, me répondrez-vous de ma per-* « *sonne ?* »

(*Supplément aux Mémoires de Condé*, IIIe. partie, p. 168.)

plein jour, disant que Henri IV n'était point un roi de ténèbres.

On composa plusieurs pièces en vers et en prose pour louer ou blâmer cette démolition, parmi lesquelles on distingue la *Complainte au roi sur la pyramide ; la Prosopopée de la pyramide, etc.*

François Miron, prévôt des marchands, fit, à la place de cette pyramide, établir une fontaine, qui, depuis, fut transférée dans la cour du Palais [1].

COUVENT DE PICPUS, situé rue de ce nom, à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine. Les religieux de ce couvent portaient aussi la dénomination de *Pénitens réformés du tiers-ordre de Saint-François*. Une congrégation de pénitens des deux sexes, parmi lesquels le désordre s'introduisit facilement, fut, vers l'an 1575, réformée par Vincent Mussart, qui, en 1600 ou 1601, établit ces réformés dans une maison du village de Picpus, jadis occupée par des capucins et des Jésuites. Bientôt cette maison parut insuffisante au gré du réformateur: il fit, en 1611, commencer la construction de nouveaux bâtimens et

[1] *Voyez* ci-après, FONTAINE DU PALAIS.

d'une nouvelle église; et son couvent devint chef d'ordre.

L'église, les autres bâtimens, les jardins ressemblaient parfaitement à ceux des capucinières; et les habitans ne différaient guère, par leur costume et leur allure, des religieux capucins.

Dans l'église, on remarquait les formes extraordinaires des confessionnaux: ils étaient revêtus en rocailles, ornés de guirlandes, et servaient de piédestaux à des figures, dont quelques-unes étaient l'ouvrage de Germain Pilon. Ces moines voulaient donner des charmes au sacrement de pénitence.

Dans le réfectoire, décoré de statues en terre cuite, on remarquait un groupe, représentant saint François-le-Séraphique, glorieux de voir prosternés à ses pieds le roi saint Louis et sainte Élisabeth de Portugal. On y voyait aussi un tableau de Le Brun, dont le sujet était le Serpent d'airain: tableau que ces moines négligens laissèrent dégrader par l'humidité.

Cette maison, supprimée en 1790, est devenue une propriété particulière.

Récollets, *recollecti*, recueillis; couvent situé au coin de la rue des Récollets et de celle du fau-

bourg Saint-Martin. Il offre encore une ramification de la souche féconde plantée par François-le-Séraphique. Quelques religieux de cet ordre, favorisés par un marchand tapissier, nommé Jacques Cottard, qui leur donna une vaste maison dans un lieu inhabité, et protégés par Henri IV et son épouse, Marie de Médicis, s'y établirent en 1603, et y firent bâtir une église, dont cette reine fit les frais, posa la première pierre, et se déclara fondatrice.

L'église n'avait de remarquable que quelques tombeaux de la famille de Roquelaure, et celui de Gaston Jean-Baptiste de Roquelaure, auquel on attribue tant de plaisanteries triviales, dont on a composé un volume, intitulé *le Momus français*.

Les récollets furent supprimés en 1790, et leurs bâtimens convertis en hospice des *Incurables*. (*Voyez* cet article.)

Petits-Augustins, couvent situé rue des Petits-Augustins au faubourg Saint-Germain. Marguerite de Valois, première femme du roi Henri IV, princesse aussi galante que dévote, dans un moment de danger qu'elle éprouva dans son château d'Usson, en Auvergne, avait fait un vœu qu'elle désirait accomplir.

Ayant donné son consentement à la dissolution de son mariage, le roi lui permit d'habiter Paris, et d'y porter le titre de *reine*. Elle s'y rendit au mois d'août 1605, logea d'abord au château de Madrid dans le bois de Boulogne, château démoli avant la révolution, puis à l'hôtel de Sens, près du quai des Ormes; et, ayant acheté un vaste emplacement et un hôtel dans le faubourg Saint-Germain, près du cours de la Seine, elle y fit faire de grandes réparations. Dans l'enclos de cet hôtel, elle trouva un petit établissement monastique, fondé par Marie de Médicis, seconde femme de Henri IV : il était composé de cinq frères de la Charité, que cette reine avait fait venir de Florence. Marguerite expulsa ces moines, qui allèrent s'établir près de l'église de Saint-Pierre, rue des Saints-Pères; et, d'après les conseils du P. Amet, augustin, qu'elle avait choisi pour son confesseur, elle les remplaça par des Augustins. Par ce moyen, son vœu fut accompli.

Autorisés par un brevet du pape, de l'an 1607, vingt Augustins déchaussés, conduits par le P. Amet, vinrent occuper la maison des frères de la Charité.

Cette princesse capricieuse avait plusieurs singularités dans le caractère : elle en manifesta

dans cette fondation. Elle voulut que ce couvent portât le nom d'*Autel de Jacob*, et la chapelle, celui de *Chapelle des Louanges;* que quatorze frères, chargés de la desservir, chantassent jour et nuit sans discontinuer, de deux à deux, en se relevant d'heure en heure, à la louange du Seigneur, des hymnes et cantiques sur des airs modernes, qui leur seraient prescrits. Elle exigeait en outre que ces frères, chanteurs éternels, ne sortissent jamais du couvent, et n'eussent aucune communication avec les séculiers.

En 1612, Marguerite de Valois se brouilla avec son confesseur le P. Amet: elle le renvoya avec ses Augustins déchaussés, qui, disait-elle, ignoraient le plain-chant, et chantaient fort mal. Elle fit venir, pour les remplacer, des Augustins chaussés de la réforme de Bourges. Le pape approuva les changemens opérés par les caprices de la reine Marguerite. Sans doute, elle se serait bientôt dégoûtée de ces nouveaux Augustins, et les aurait remplacés par d'autres; mais elle n'en eut pas le temps : quelques années après leur arrivée, le 17 mars 1615, elle mourut. Cette princesse, plus prodigue que juste, donnait sans discernement, et ne payait jamais ses dettes. Elle promettait beaucoup, et tenait peu sa parole. Elle avait promis de faire bâtir à ces

derniers Augustins un vaste couvent, une église et un cloître, et n'avait assigné aucun fonds pour les frais de ces constructions, pas même pour la rente qu'elle s'était engagée à leur payer.

On fut obligé, après la mort de Marguerite, de faire des quêtes pour fournir aux frais de la construction de l'église et du couvent, et de solliciter la reine Anne d'Autriche de venir au secours de ces Augustins sans ressource. Cette reine, le 15 mai 1617, posa la première pierre de l'église, qui fut bâtie dans l'espace de deux ans.

La construction du cloître et autres bâtimens, commencée le 27 juillet 1619, s'opéra avec le produit des aumônes particulières.

L'architecture de cet édifice n'a rien de remarquable : une chapelle, placée à côté de l'église, recouverte par un dôme, offrit à Paris le premier exemple de ce genre de toiture.

Cette église et l'enclos qui en dépendait ont été utilement employés pendant la révolution. La commission des monumens, en 1791, arrêta que tous les objets de l'art de la sculpture y seraient déposés. On en forma un musée, dit des *monumens français*, qui, pour la première fois, fut ouvert le 15 fructidor an III. J'en parlerai en son lieu.

Maison des Frères de la Charité, située rue des Saints-Pères, n°. 45. Cinq frères de la congrégation de Saint-Jean-de-Dieu, ou de la Charité, étaient, depuis 1602, établis par la reine Marie de Médicis, seconde épouse de Henri IV, dans une partie de l'emplacement que la reine Marguerite de Valois, première épouse de ce roi, acheta pour y bâtir son hôtel. Cette dernière reine expulsa ces frères, et y plaça, comme je l'ai dit dans l'article précédent, des Augustins déchaussés. Les frères de la Charité, éconduits, vinrent s'établir dans un lieu du voisinage, où se trouvait une ancienne chapelle de Saint-Pierre, destinée aux domestiques et vassaux de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, et qui fut cédée, en 1611, à Saint-Sulpice [1]. Les frères de la Charité furent, d'abord, autorisés à y célébrer l'office divin; puis, en 1659, ils en devinrent propriétaires.

Cette chapelle, située dans un lieu encore environné de jardins, fut démolie pour agrandir le cimetière de Saint-Germain. On en construisit une nouvelle, en 1613, dont la reine Marguerite posa la première pierre, et qui ne fut dédiée,

[1] J'ai parlé de cette chapelle de Saint-Pierre, tom. II, pag. 265.

sous l'invocation de saint Jean-Baptiste, qu'au mois de juillet 1621.

Ces religieux acquirent ensuite la Courtille ou le clos des vignes de Saint-Germain-des-Prés, qui s'étendait depuis les bâtimens de la Charité jusqu'aux rues de l'Egoût et Saint-Benoît, et comprenait l'emplacement de la rue Taranne.

L'église des frères de la Charité ne fut entièrement achevée qu'en 1733 : alors, on commença la construction de son portail, sur les dessins de Cotte. Elle était ornée de plusieurs tableaux.

L'hôpital de cette maison s'établit avec les religieux de la Charité : leur règle leur imposait l'obligation de soigner les malades. En 1776, on y comptait cent quatre-vingt-dix-neuf lits. Je parlerai, dans la suite, de l'état actuel de cet hôpital.

Carmélites, couvent de religieuses situé rue d'Enfer, n°. 67, dans l'emplacement de l'ancien monastère de Notre-Dame-des-Champs, dont j'ai déjà parlé[1].

Quelques dévots déterminèrent la dévote princesse Catherine d'Orléans de Longueville à favoriser l'établissement d'un couvent de carmélites à Paris. Cette princesse, flattée du titre

[1] Tom. I, pag. 283.

de fondatrice, obtint du roi toutes les permissions nécessaires. Ayant jugé l'église de Notre-Dame-des-Champs propre à cet établissement, elle négocia avec l'abbé de Marmoutiers, auquel cette église et son vaste enclos appartenaient. Cet abbé était le cardinal de Joyeuse, qui, ne goûtant point le projet de cette dame, lui résista long-temps, et ne céda qu'à ses longues importunités. Il fallut renvoyer quelques moines qui s'y trouvaient encore, et tout disposer pour recevoir la nouvelle colonie qui se composait de six carmélites qu'on avait fait venir d'Espagne, et que le cardinal de Bérulle fut chargé de conduire à Paris.

Madame de Longueville alla au-devant de ces étrangères, les conduisit à Saint-Denis, puis à Montmartre, et voulut que leur introduction dans la maison qui leur était destinée fût précédée par une marche solennelle. Voici comment l'Estoile, témoin oculaire, décrit cette cérémonie.

« Le mercredi, 24 août (1605), jour de la « Saint-Barthélemi, fut faite, à Paris, une nou« velle et solennelle procession des sœurs car« mélites, qui, ce jour-là, prenoient possession « de leur maison. Le peuple y accourut à grande « foule, comme pour gagner les pardons : elles

« marchoient en moult bel et bon ordre, étant « conduites par le docteur Duval, qui leur « servoit de bedeau, ayant le bâton à la main, « et qui avoit du tout la ressemblance d'un loup- « garou [1].

« Mais, comme le malheur voulut, ce beau « et saint mystère fut troublé et interrompu par « deux violons, qui commencèrent à sonner une « bergamasque: ce qui écarta ces pauvres oyes, « et les fit retirer à grands pas, toutes effarou- « chées, avec le loup-garou, leur conducteur, « dans leur église, où, étant parvenues comme « en lieu de franchise et sûreté, commencèrent « à chanter le *Te Deum laudamus* [2]. »

[1] Le docteur Duval était devenu méprisable par son fanatisme : il avait soutenu contre les médecins de Paris que Marthe Brossier, prétendue démoniaque, dont je parlerai, promenée de ville en ville et, surtout, à Paris, par le cardinal de La Rochefoucauld ou par ses agens, était vraiment possédée du diable. Les médecins ne trouvaient rien de surnaturel dans la maladie de cette fille, que les prêtres rendaient plus folle qu'elle ne l'était, à force de l'exorciser. Le Parlement fit cesser les exorcismes, et ordonna que la démoniaque Brossier serait mise entre les mains du lieutenant-criminel. Duval alors prêcha à Saint-Benoît contre l'arrêt du Parlement, en disant que cet arrêt privait les hérétiques des miracles que produisent ordinairement les exorcismes, miracles qui auraient pu les convertir. Duval, assigné devant la cour du Parlement, avoua qu'il avait tenu ces propos indiscrets.

[2] *Journal de Henri IV*, 24 août 1605.

Les pompes les plus solennelles, les cérémonies les plus graves sont les plus voisines du ridicule.

L'église des Carmélites était du nombre des églises les plus richement ornées de Paris.

Le grand hôtel s'élevait au-dessus de douze marches en marbre, entourées d'une balustrade de même matière, et dont les balustres étaient de bronze doré. Au-dessus de l'autel, figurait un tabernacle tout en argent, chargé de bas-reliefs. Le soleil, ou ostensoire, que l'on mettait en évidence dans les grandes solennités était tout en or, et enrichi de pierres précieuses. Tous les objets accessoires offraient la même richesse.

On voyait dans cette église des chefs-d'œuvre de peinture, des tableaux des grands maîtres : de Philippe de Champagne, de La Hire, de Stella, de Le Brun, du Guide. On admirait la Salutation angélique de ce dernier, et la Madeleine pénitente de Le Brun; figure que le vulgaire croyait être le portrait de madame de La Vallière.

La voûte, peinte à fresque par Philippe de Champagne, offrait l'effet merveilleux de la perspective d'un Christ peint sur un plan horizontal, et qui semblait l'être sur une surface verticale.

Toutes ces richesses, tout ce luxe des cours et des salons, entassés dans le temple d'un Dieu né dans une étable, ne tendaient qu'à donner de fausses idées de la religion chrétienne : comme si de riches métaux, les vanités et les parures mondaines pouvaient en rehausser la sainteté. C'est assimiler le culte aux usages des hommes riches et sans vrai mérite, qui, pour se faire respecter du sot vulgaire, ont besoin de recourir aux richesses étalées sur leurs habits ou leurs ameublemens; c'est corrompre la morale publique; au lieu de mettre au grand jour les vérités évangéliques, c'est les cacher sous un voile doré. *A quoi bon étaler l'or dans nos églises?* disait saint Bernard : la religion aurait-elle besoin d'être secourue par le luxe?

Cette église fastueuse contenait les monumens funèbres de plusieurs personnages remarquables : tel était le tombeau du cardinal Bérulle, un des fondateurs des carmélites. Sa figure en marbre, représentée à genoux, est l'ouvrage de Sarrazin; le piédestal et ses ornemens, celui de Lestocard. Ce tombeau, transféré dans le Musée des monumens français, en a été tiré en septembre 1817, pour être placé dans la chapelle nouvellement construite par les carmélites rétablies. Tel était le tombeau d'Antoine Varillas,

mort en 1696, historiographe gagé, et non pas historien.

Dans ce couvent, dont la règle était fort austère, se retira, en 1676, Louise-Françoise de La Baume-le-Blanc, créée duchesse de La Vallière, maîtresse de Louis XIV. Désolée de voir ce monarque lui préférer madame de Montespan, elle prit la résolution violente de fuir le roi, la cour et le monde. Son dépit lui donna le courage de se dépouiller des titres de duchesse et de favorite pour prendre celui de *sœur Louise de la Miséricorde*. Elle vécut trente-six ans dans cette maison, se soumettant rigoureusement à la règle, et y mourut en 1710.

Ce couvent fut, en 1790, supprimé : dans la suite, on démolit l'église ; et les autres bâtimens furent vendus.

En 1815, quelques anciennes carmélites se sont réunies dans une partie des bâtimens qui subsistaient encore, et y ont fait construire une chapelle, où, comme je l'ai dit, elles ont placé, en 1817, le tombeau du cardinal Bérulle.

Capucines, couvent de religieuses, situé, d'abord, rue Saint-Honoré, en face de celui des capucins ; puis, rue Neuve-des-Capucines, en face de la place Vendôme.

Louise de Lorraine, épouse de Henri III, avait conçu le dessein de fonder un couvent de capucines à Bourges. Elle ne put l'exécuter; mais à sa mort, arrivée en 1601, elle laissa pour cette fondation la somme de soixante mille livres. Marie de Luxembourg, duchesse de Mercœur, sa belle-sœur, exécuta en partie la volonté de la défunte reine, ajouta quelques sommes à celle qu'elle avait laissée; et, au lieu de fonder un couvent de capucines à Bourges, elle le fonda dans Paris. Elle acheta l'hôtel du Perron, et posa, le 29 juin 1604, la première pierre du bâtiment, qui fut achevé et occupé par les religieuses en 1606.

L'Estoile, parlant de cet établissement, dit que les capucines prirent d'abord le titre de *Filles de la passion*, et qu'elles figuraient aux processions publiques, portant une couronne d'épines sur leur tête. Il ajoute que leur règle surpassait en austérité toutes celles des autres communautés : mais la rigueur de leurs pratiques, de leurs abstinences n'approchait pas de celle à laquelle s'assujétissent volontairement les pénitens de l'Inde. Toutes les sectes religieuses ne peuvent pas parvenir au même degré d'exaltation et de démence.

Louis XIV, en 1688, pour faire construire la place Vendôme, ordonna la démolition du cou-

vent des capucines et l'érection d'un nouveau couvent plus vaste et plus commode, à l'endroit où finit la rue des Petits-Champs et commence la rue des Capucines. La façade de l'église correspondit à l'axe de la place Vendôme, et servit de perspective et de décoration à cette belle place.

Cette église, construite sur les dessins d'Orbay, le fut avec si peu de soin qu'on se vit obligé d'en recommencer jusqu'à trois fois la façade, qui était simple, et n'avait rien de remarquable.

Dans l'intérieur se voyaient quelques tableaux de Restout et d'Antoine Coypel, et quelques tombeaux fastueux. Dans la chapelle de *Saint-Ovide* [1], étaient les tombeaux de la famille de

[1] En 1665, le pape Alexandre VII fit au duc de Créqui, ambassadeur à Rome, présent des ossemens d'un individu, que l'on nomma hardiment *saint Ovide*. Le duc, ambassadeur, bon croyant, fit transporter ces ossemens à Paris ; et, lorsque la nouvelle église des capucines fut achevée, on y consacra une chapelle à ce saint Ovide, ainsi qu'aux tombeaux de la famille de Créqui. Les reliques de ce nouveau saint attirèrent un grand concours de curieux Parisiens. Ce concours, comme à l'ordinaire, attira des marchands : il s'établit une foire à la place Vendôme, où se trouvaient des cafés et des spectacles : le plaisir était contigu à la dévotion. En 1771, cette foire Saint-Ovide fut transférée à la place Louis XV : un incendie en ayant réduit les baraques en cendres, elle fut réunie à celle de Saint-

Créqui, que l'on déplaça, lorsqu'en 1753 on fit rétablir cette chapelle, et qu'on négligea de faire replacer lorsqu'elle fut reconstruite.

On voyait aussi dans cette église le tombeau du marquis de Louvois, composé de plusieurs figures, ouvrage de Girardon, et qui se voit encore au Musée des monumens français.

La marquise de Pompadour, morte, à Versailles, le 15 avril 1764, eut son tombeau dans cette église, à côté de celui d'Alexandrine Le Normand d'Étioles, sa fille.

Ce couvent fut supprimé en 1790 : il y avait, alors, dix à douze religieuses, qui furent traitées avec les égards dus à leur âge et à leur position. Les bâtimens de ce monastère furent, dans la suite, destinés à la fabrication des assignats, puissante ressource financière pendant la révolution. Il est certain qu'au 25 brumaire an IV (16 novembre 1795) il avait été fabriqué pour *vingt-cinq milliards* d'assignats à peu près. Il est difficile de savoir la somme qui fut, dans la suite, fabriquée par le Directoire exécutif.

Les jardins de cette maison, théâtre des gémissemens et des austérités, devinrent, pendant quelques années, une promenade publique et le

Laurent, qui à son tour a cessé d'exister. Je parlerai, en son lieu, de cette foire Saint-Ovide.

séjour des jeux et des amusemens : là fut établi le premier *Panorama*.

C'est sur une partie de l'emplacement de cette maison religieuse qu'en 1806 fut ouverte la belle rue, dite *de Napoléon*, puis *de la Paix*, qui se trouve dans l'alignement de la rue de Castiglione et de l'axe de la place Vendôme.

Hôpital Saint-Louis, situé rues du Carême-Prenant et de l'Hôpital Saint-Louis.

La peste ou une maladie contagieuse, presque aussi désastreuse, vers la fin de l'année 1606, répandait l'alarme dans Paris. L'effroi, dit l'Estoile, en fut plus grand que le mal. L'hôpital de l'Hôtel-Dieu, si insuffisant, si mal administré, était plus propre à propager cette contagion, qu'à la détruire. Les pestiférés couchaient ordinairement dans le même lit avec d'autres malades. Le bureau de la ville exposa au président de Harlai l'urgente nécessité d'avoir un lieu spécialement affecté aux pestiférés, dont le nombre croissait, et devenait inquiétant. Le roi, par un édit du mois de mai 1607, assigna des fonds pour la construction et l'entretien d'un nouvel hôpital, qu'il fit nommer *de Saint-Louis ;* et, le vendredi 13 juillet de la même année, ce roi posa la première pierre de la chapelle.

Un grand nombre d'ouvriers travaillaient journellement à la construction de ce vaste édifice, sous la conduite de Claude Villefaux : dans l'espace de quatre ans, les bâtimens furent achevés : mais, en 1619 seulement, on put y placer des malades.

Cet hôpital n'a pas cessé d'être en activité, et a reçu des améliorations, dont je parlerai dans la suite.

Hôpital Saint-Anne ou de la Santé, situé au-delà de la barrière de la Santé. Marguerite de Provence, veuve de Saint-Louis, avait établi en ce lieu un petit hôpital. La contagion qui effraya Paris pendant les années 1606 et 1607 fit penser à la construction de deux hôpitaux pour y placer les pestiférés. Le premier fut l'hôpital Saint-Louis, dont on vient de parler; le second fut celui qui nous occupe. Ses bâtimens, commencés en 1607, furent terminés en 1608; et on le nomma l'*Hôpital Saint-Anne :* mais il conserva son ancien nom, *Maison de la Santé*, ou *Hôpital de la Santé*. On le trouve ainsi nommé dans un acte de 1607. Le roi le donna à l'Hôtel-Dieu.

On sait que les frais de construction et d'ameublement de ces deux hôpitaux s'élevèrent à

la somme de 79,500 livres. Ils furent d'un grand secours en 1619, époque où une nouvelle maladie contagieuse vint affliger Paris.

Cet Hôpital Sainte-Anne a servi long-temps de lieu de convalescence pour les malades de l'Hôtel-Dieu. Son emplacement fut, en 1787, choisi pour un des quatre hôpitaux destinés à remplacer l'Hôtel-Dieu. Plusieurs dispositions étaient déjà faites pour sa reconstruction; mais des événemens politiques arrêtèrent l'exécution. Cet établissement, qui a porté en dernier lieu le nom de *Maison de Santé*, ne sert plus aux malades. Les bâtimens, assez vastes, et son enclos, entouré de hautes murailles, sont devenus ceux d'une ferme appartenant à l'Hôtel-Dieu.

Manufacture de tapis façon de Perse, établie vers l'an 1604, ou maison de la *Savonnerie*, située au bas de Chaillot, quai Debilly, n°. 30. Henri IV favorisa les manufactures : il fit des établissemens de ce genre dans les galeries du Louvre, dans les bâtimens de la Place-Royale. Il favorisa pareillement la manufacture de tapis *façon de Perse*. Pierre Dupont et Simon Bourdet furent les premiers qui dirigèrent cet établissement, lequel, en 1663, reçut du ministre Colbert une organisation nouvelle; mais, dans la suite, il

Hist. de Paris *Pl. 13.*

Cauchois del. *Couché fils direx.* *Duron sculp.*

LE PONT NEUF ET LA SAMARITAINE






NAZIONALE
VITTORIO

languit presqu'abandonné, jusqu'en 1713, époque où le duc d'Antin fit réparer les bâtimens, et lui rendit son activité. Les productions de cette manufacture sont admirables, et l'art y est arrivé à son dernier degré de perfection.

Pont-Neuf [1]. Depuis long-temps, on avait senti la nécessité d'une communication facile entre les quartiers de la Ville, de la Cité et le quartier du faubourg Saint-Germain. Henri III, en 1578, sous la conduite de son architecte, Jacques Androuet du Cerceau, entreprit la construction de ce pont. Voici comment l'Estoile parle de cette entreprise :

« En ce même mois (de mai), les eaux de la « Seine étant fort basses, fut commencé le Pont- « Neuf, de pierres de tailles, qui conduit de « Nesle à l'école de Saint-Germain (l'Auxer- « rois), sous l'ordonnance du jeune du Cerceau, « architecte du roi [2]...., et furent, en ce même « an, les quatre piles du canal de la Seine, fluant « entre le quai des Augustins et l'île du Palais, « levées environ une toise chacune par-dessus

[1] *Voyez* planche 43.

[2] On commença vers cette époque à se servir du mot *architecte*, au lieu de celui de *maître des œuvres*, qu'on employait auparavant.

« le rez-de-chaussée. Les deniers furent pris « sur le peuple..., et disoit-on que la toise de « l'ouvrage coûtoit 85 livres. »

Le 31 mai de cette année, le soir du jour où Henri III fit inhumer avec une pompe extraordinaire les corps de ses mignons Quélus et Maugiron, ce roi vint, en grande cérémonie et avec une suite brillante, poser la première pierre de la culée de ce pont du côté des Augustins : quatre piles seulement de ce côté furent élevées d'environ une toise au-dessus du fond de la rivière. L'ouvrage en resta là : les troubls civiles en empêchèrent la continuation. Vers l'an 1602, Henri IV fit reprendre les travaux de ce pont : ils étaient fort avancés le 20 juin 1603, époque où ce roi voulut y passer malgré les dangers qu'il avait à courir. « Le vendredi, 20 de ce « mois (juin 1603), le roi passa du quai des « Augustins au Louvre, par-dessus le Pont-Neuf, « qui n'étoit pas encore trop assuré, et où il y « avoit peu de personnes qui s'y hasardassent. « Quelques-uns, pour en faire l'essai, s'étoient « rompu le cou, et tombés dans la rivière; ce « que l'on remontra à sa majesté, laquelle fit « réponse, à ce qu'on dit, qu'il n'y avoit pas « un de tous ceux-là qui fût roi comme lui. »

[1] *Journal de Henri IV*, au 20 juin 1603.

On pouvait, en 1604, passer sans danger sur ce pont, dont la route ne fut achevée qu'en 1607.

Charles Marchand fut l'architecte de ce pont, un des plus beaux de l'Europe. Sa longueur totale est de 229 mètres 41 centimètres, ou 708 pieds de roi; sa largeur entre les têtes est de 23 mètres 10 centimètres, ou 70 pieds 8 pouces.

Pour établir la communication de ce pont avec l'île de la Cité, on prolongea la pointe occidentale de cette île; et cette prolongation divisa le Pont-Neuf en deux parties.

La partie méridionale se compose de quatre arches, et a, d'une culée à l'autre, 80 mètres 49 centimètres, ou 247 pieds.

La partie septentrionale, plus longue, a 148 mètres 92 centimètres, ou 465 pieds 6 pouces, et se compose de huit arches.

Toutes les arches sont à plein cintre; leur diamètre moyen, dans la partie méridionale du pont, est de 12 mètres 48 centimètres, ou de 39 pieds 8 pouces, et dans la partie septentrionale de 17 mètres, 34 centimètres, ou 52 pieds 3 pouces.

Ce pont est orné, sur ses deux faces, d'une corniche très-saillante, qui règne dans toute sa longueur: elle est supportée par des consoles en forme de masques de satyres, de sylvains et de

dryades d'un beau caractère. On croit que quelques-uns sont l'ouvrage de Germain Pilon.

En 1775, on fit de grandes et utiles réparations à ce pont. On abaissa et l'on rétrécit les trottoirs : les demi-lunes qui s'élevaient à l'aplomb des piles laissaient un espace vague et ordinairement rempli d'immondices. Sur ces espaces, furent bâtis des loges ou boutiques en pierres de taille, et couvertes de voûtes en demi-coupole. Ainsi, furent des deux côtés, établies vingt petites boutiques, qui, sans nuire à la vue du cours de la Seine, décorent et vivifient ce pont.

Pendant les campagnes de 1820 et 1821, on a exécuté sur les deux parties de ce pont diverses réparations, baissé la route, et adouci sa pente.

Chateau Gaillard, situé vers l'extrémité méridionale du Pont-Neuf, sur le quai Conti, au bord de la Seine, et à l'endroit où est aujourd'hui la voûte sous laquelle on passe pour descendre à l'abreuvoir. Il présentait une construction isolée, munie d'une tour ronde. Il est marqué dans les anciens plans. Un rimeur du siècle de Louis XIV a dit :

J'aperçois là bas sur la rive
Le beau petit château Gaillard,

. . . .
A quoi sers-tu dans ce bourbier ?
Est-ce d'abry, de colombier?
Est-ce de phare ou de lanterne?
De quoi ? de port ou de soutien?
Ma foi, si bien je te discerne,
Je crois que tu ne sers de rien [1].

Ce château Gaillard, où Brioché faisait jouer ses marionnettes, fut démoli sous le règne de Louis XIV.

Rue, place et porte Dauphine, etc. La construction du Pont-Neuf entraîna, dans les parties aboutissantes, plusieurs changemens heureux. L'île de la Cité fut agrandie, à son extrémité occidentale, par l'adjonction de deux îlots, qui s'y trouvaient, et dont j'ai parlé ailleurs [2]. On combla les bras de la Seine qui séparaient ces îlots l'un de l'autre, et les séparaient de l'île de la Cité. On éleva le terrain à la hauteur de la route du pont : on le revêtit de murs de terrasse, et on construisit, en même temps, les quais de l'Horloge et des Orfèvres, qui viennent aboutir au milieu du Pont-Neuf et au môle où s'élève la statue équestre de Henri IV.

Ces quais furent bordés de maisons; et l'es-

[1] *Paris ridicule*, poëme satirique.
[2] *Voyez* tom. III, pag. 78, 79, 80.

pace triangulaire qui se trouvait entr'elles servit à former la place Dauphine, dont je parlerai avec plus de détails.

A l'extrémité septentrionale du Pont-Neuf, on reconstruisit une grande partie des quais de l'École et de la Mégisserie : on élargit et régularisa la place des Trois-Maries, place qu'on voulut nommer *du Pont-Neuf;* mais la routine triompha de la volonté des magistrats. Le nom *des Trois-Maries*, dû à l'enseigne d'un marchand, lui fut conservé.

A l'extrémité méridionale, on reconstruisit les quais de Conti et des Augustins : mais, au lieu d'un débouché ou d'une vaste avenue au Pont-Neuf, se présentait de ce côté une masse de bâtimens, de cours, de jardins, un hôtel ou collége : toutes propriétés religieuses[1]. Il fallut, à travers ces obstacles, ouvrir une rue dans la direction du Pont-Neuf. Une compagnie, dont Nicolas Carrel était le principal membre, se chargea de cette entreprise : elle acheta des religieux de Saint-Denis, en 1606, le collége ou

[1] *Ce collége* ou *l'hôtel de Saint-Denis* était contenu entre les rues Contrescarpe et Saint-André-des-Ars, et occupait une partie de l'emplacement de la rue Dauphine, des rues d'Anjou, Christine et des Grands-Augustins. On y arrivait, de la rue Saint-André-des-Ars, par une ruelle, qui paraît avoir été anciennement nommée *rue de la Barre*.

l'hôtel de l'abbé de Saint-Denis, ses cours, jardins et une ruelle attenant à l'hôtel de Nevers: elle acheta aussi l'hôtel de Chappes; le tout, pour la somme de 76,500 livres.

A l'ouverture de cette rue, depuis le quai jusqu'à l'hôtel de l'abbé de Saint-Denis, on prit, du jardin des Augustins, trente toises en longueur sur cinq toises et demie de largeur. On nomma des magistrats pour estimer la valeur de ce terrain de moines. Il fut évalué à 30,000 livres tournois.

Cette estimation fut faite à ces conditions rapportées par l'Estoile : « Que les matériaux des « démolitions resteroient aux Augustins; que les « murs de clôture, des deux côtés de ladite rue, « seroient élevés de trois toises de haut au-dessus du pavé, aux dépens de sa majesté; et « qu'il seroit fait deux voûtes sous ladite rue « pour communiquer aisément avec les maisons « desdits religieux, qui sont auprès de l'hôtel « de Nevers, pareillement aux frais de sa majesté.

« Ils députèrent auprès du roi, continue le « même auteur, pour l'assurer de leur soumission à son plaisir. Lui ayant remontré qu'ils « seroient doresenavant sans jardin, le roi leur « a dit : *Ventresaintgris, mes pères, l'argent*

« *que vous retirerez des revenus des maisons vaut* « *bièn des choux.* » Le traité avec les Augustins ne fut conclu que le 6 février 1607[1].

Ce fut en cette année que cette rue fut ouverte : elle avait, alors, cinq toises de largeur, était bordée de murs, et couverte en deux endroits, à son entrée du côté du Pont-Neuf, de deux arcades, qui établissaient la communication entre le couvent des Augustins et les bâtimens situés de l'autre côté de la rue, et qui dépendaient de ce couvent.

La ligne de cette rue, qui est une prolongation de l'axe du Pont-Neuf, aboutissait à la muraille de la ville. Là, on ouvrit une porte, appelée *porte Dauphine*. Elle a subsisté jusqu'en 1673, époque de sa démolition[2].

Le nom de *Dauphine* fut donné à cette rue, à la porte, ouverte à son extrémité méridionale, et à la place, dont il a été fait mention, à l'occasion de la naissance du fils de Henri IV. Cette rue et cette place reçurent, en 1792, le nom de *Thionville*, en mémoire de la vertueuse résistance que les habitans de la ville de ce nom opposèrent aux ennemis des Français. En 1814, on leur restitua leur ancien nom de Dauphine.

[1] *Journal de Henri IV*, au 6 février 1607.

[2] *Voyez* ci-après, *Tableau physique de Paris*, pag. 210.

Pont-aux-Meuniers. Le dimanche 22 décembre 1596, à six heures et un quart du soir, le Pont-aux-Meuniers fut entraîné par la violence des eaux. Ce pont était en bois; et presqu'à chaque arche on avait attaché un bateau à moulin. Ces bateaux, offrant une grande résistance au courant, contribuèrent beaucoup à la chute du pont. Il était chargé de maisons habitées : hommes et biens, tout périt. On évalua le nombre des personnes qui perdirent la vie à cent cinquante. « On re-« marqua, dit l'Estoile, que la plupart de ceux « qui périrent en ce déluge étoient tous gens « riches, aisés, mais enrichis d'usures et pil-« lages de la Saint-Barthélemi et de la ligue. » Cet écrivain voit, dans la ruine, de ce pont le doigt de Dieu, comme cause principale, et dans le *mauvais gouvernement et méchante police de Paris* une cause accessoire : il aurait pu ajouter le défaut de talens des architectes.

Le lendemain, les gens du roi dirent à la cour du parlement « qu'ils ne savoient d'où procédoit « cet accident, si ce n'est de ce que, les roys ayant « donné ledit pont au chapitre de Notre-Dame, « ledit chapitre n'a voulu souffrir que ledit « pont fût visité par les maîtres des œuvres « (architectes) du roy [1]. »

[1] *Registres manuscrits du parlement de Paris.*

Pont marchand. En janvier 1598, Charles Marchand, dit *le capitaine Marchand*[1], le constructeur du Pont-Neuf, obtint des lettres-patentes qui l'autorisaient à rétablir, à ses dépens, le Pont-aux-Meuniers. En 1599, il en commença la construction, et parvint à lever les difficultés que lui opposaient le maître de la voirie et les anciens propriétaires des maisons du pont détruit; et, après dix ans de travaux, en décembre 1609, il l'acheva entièrement.

Dans les lettres-patentes, il est spécifié que ce nouveau pont portera le nom de son constructeur. En conséquence, Marchand avait placé à chaque extrémité de ce pont une table de marbre, où ce distique était gravé :

Pons olim submersus aquis, nunc mole resurgo :
Mercator fecit, nomen et ipse dedit.
1609.

Toutes les maisons étaient uniformes, peintes à l'huile, et chacune était distinguée par une enseigne représentant un oiseau, ce qui le fit aussi nommer le *Pont-aux-Oiseaux*.

Dans la nuit du 22 au 23 octobre 1621, le pont Marchand fut la proie des flammes, qui, poussées par un vent d'ouest, mirent en cendres

[1] Il était capitaine des arquebusiers et archers de Paris.

le Pont-au-Change et plusieurs maisons voisines. Ces deux ponts étaient proches l'un de l'autre et construits en bois.

Le pont Marchand ne fut point rétabli.

Galerie du Louvre. Cette galerie, qui depuis l'aile du Louvre qui s'avance jusqu'au bord de la Seine se continue, à côté de cette rivière, en longeant le quai du Louvre, jusqu'au château des Tuileries, fut commencée par le conseil de la reine Catherine de Médicis, sous Charles IX, qui en posa la première pierre : Androuet du Cerceau en fut l'architecte. Henri III la fit continuer; mais les travaux furent bientôt interrompus.

Henri IV, en 1600, les fit reprendre : il écrivait à son minstre Sully, le 2 mars 1603 : « Vous « priant de vous souvenir de me mander des « nouvelles des bâtimens de Saint-Germain.... « et continuer à faire avancer, tant qu'il vous « sera possible, le transport des terres de la « galerie du Louvre, afin que les maçons puis- « sent besogner, estimant qu'ils donneront ordre « cependant à leurs matériaux, de façon qu'ils « avanceront bien la besogne, quand la place « sera nette desdites terres [1]. »

[1] *OEconomies royales de Sully*, IIe. partie, tom. III, c. XIII

On voit qu'alors on ne faisait encore que déblayer des gravois entassés par le long abandon des travaux.

Dans une lettre du même roi au même ministre, du 8 avril 1603, on trouve ces mots : « J'ai « été bien aise d'apprendre que l'on continue, « en la plus grande diligence qu'il se peut, « mes bâtimens du Louvre et de Saint-Germain, « comme ce que vous faites faire en cette année « à l'Arsenal [1]. »

La communication entre le Louvre et les Tuileries, par cette galerie, commençait à s'établir sous Henri IV. Ce fut ce roi qui fit aussi réparer et peindre, en partie, la galerie d'Apollon, placée en retour de celle du Louvre..

En 1604, ces travaux étaient fort avancés, comme l'atteste la Chronologie septenaire de Cayet, qui ajoute que le projet de Henri IV était de consacrer la partie inférieure de cette galerie « à l'établissement de diverses manufactures et « au logement des plus experts artisans de tou- « tes les nations : » projet que combattit Sully avec des raisonnemens qui prouvent que ses vues en économie politique n'étaient pas aussi étendues qu'on le pense vulgairement [2].

[1] *OEconomies royales*, IIe. partie, tom. III, chap. XIII.

[2] *Voyez* dans les *OEconomies royales*, IIe. partie, tom. III,

Androuet du Cerceau, qui, aux temps voisins des massacres de la Saint-Barthélemi, préféra renoncer à sa fortune, à son pays plutôt que de renoncer à sa religion, de retour à Paris, y continua avec succès sa profession d'architecte, construisit plusieurs beaux hôtels, et fut employé par Henri IV aux travaux de la galerie du Louvre.

Les parties de cette galerie construites sous Charles IX et sous Henri III se reconnaissent facilement à la différence de leur structure, à l'interruption et à la discordance des lignes. Elles se terminent à l'endroit où cette galerie forme un avant-corps, surmonté par une campanille. Depuis ce point jusqu'au pavillon des Tuileries, appelé *Pavillon de Flore*, la façade de cette galerie présente une ordonnance de pilastres corinthiens, accouplés, cannelés et d'une majestueuse proportion, laquelle est couronnée par des frontons alternativement circulaires et triangulaires. Cette ordonnance n'est pas sans défaut : le bon goût est blessé par ces fenêtres qui s'élèvent jusque dans l'entablement, et interrompent la continuité obligée de l'architrave et de la frise. Cette violation des règles et les frontons

chap. XXV, les faibles moyens d'opposition que fait valoir Sully contre le projet qu'avait conçu le roi d'établir à Paris la fabrication de la soie et autres manufactures.

de diverses formes sont les seules imitations qu'Androuet du Cerceau ait faites dans le dessin de l'ancienne partie de cette galerie.

Chateau des Tuileries. J'ai parlé de l'origine de ce château, de sa première forme et de l'état de ses bâtimens du temps de Charles IX [1]. Ils consistaient, alors, dans le gros pavillon du centre de la façade, dans les deux bâtimens latéraux et dans les deux pavillons qui les terminent d'un côté et de l'autre.

A ces cinq corps de bâtimens, composant seuls le château des Tuileries, sous le règne de Henri IV, on en ajouta quatre autres : sur la même ligne, on construisit, au midi comme au nord des anciens bâtimens, un corps de logis et un vaste pavillon, de sorte que la façade du côté du jardin, qui n'avait, sous le règne de Charles IX, que 86 toises de développement, en eut 168 sous celui de Henri IV.

Ces additions au château des Tuileries offrent le style et, à plusieurs égards, les formes d'architecture que l'on remarque à la façade de la galerie du Louvre, ce qui fait croire qu'elles ont été construites dans le même temps et par le même architecte.

[1] *Voyez* tom. IV, pages 156, 211.

Les parties additionnelles de ce château, non plus que la galerie du Louvre, ne furent point achevées sous le règne de Henri IV. Sous Louis XIII et sous Louis XIV, les travaux furent continués; et il est certain que sous ce premier roi la construction des deux gros pavillons qui s'élèvent aux extrémités de la façade des Tuileries fut terminée. L'historique de ces travaux est trop peu connu; nous y reviendrons sous le règne de Louis XIV.

Fontaines. Dix-huit fontaines, alimentées par les eaux des aquéducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville, répandaient leurs bienfaits sur la seule partie septentrionale de Paris, tandis que la Cité et la partie méridionale de cette ville en étaient entièrement privées. De plus, ces dix-huit fontaines ne fournissaient qu'une faible quantité d'eau, ou n'en fournissaient point du tout, et figuraient comme des corps sans âmes. Cette stérilité provenait des inconsidérées concessions d'eau que la cour faisait à des communautés religieuses ou aux hôtels des personnes puissantes. Les fontaines étaient presque taries par ces nombreuses concessions, lorsqu'en 1587 on en réduisit le nombre : mais bientôt les abus de la faveur se renouvelèrent aux dépens du pu-

blic. L'eau manquait aux fontaines : on fit, en 1594, une nouvelle réduction de concessions : on retirait par besoin ce qu'on avait accordé par importunité.

En 1598, on cessa d'accorder gratuitement des concessions d'eau : on les fit payer aux concessionnaires ; et on entreprit de faire de grandes réparations aux aquéducs du pré Saint-Gervais et de Belleville. Ces aquéducs, depuis long-temps négligés, tombaient en ruines, et ne fournissaient qu'un volume d'eau très-insuffisant. Henri IV ordonna qu'il serait perçu aux entrées de Paris un accroissement d'impôt sur les vins, et assigna sur cet impôt les frais de réparations de ces deux aquéducs. Ces travaux étant achevés, en 1602, les anciennes fontaines de Paris furent rappelées à la vie ; et on en créa de nouvelles, dont voici la notice.

Fontaine du Palais. François Miron, prévôt des marchands, auquel Paris est redevable de plusieurs embellissemens et réparations utiles, fit, en 1605, établir la première fontaine de l'île de la Cité : elle fut alimentée par les eaux de l'aquéduc du Pré-Saint-Gervais.

Cette fontaine fut, alors, construite sur l'emplacement de la maison du père de Jean Chastel, as-

sassin de Henri IV, et fut substituée à la pyramide élevée pour éterniser la mémoire odieuse du crime, de l'assassin et des Jésuites ses instigateurs; pyramide que Henri IV, par un sentiment de crainte, venait de faire démolir. Sur cette fontaine, on lisait ce distique relatif à cet événement :

Hic, ubi restabant sacri monumenta furoris,
Eluit infandum Mironis unda scelus.

C'est-à-dire : « Là, s'élevait un monument « consacré à éterniser les fureurs du fanatisme : « Miron l'a remplacé par une fontaine, dont les « eaux pourront servir à effacer les souillures « d'un attentat exécrable [1]. »

Cette fontaine, élevée en 1605, fut, peu d'années après, transférée dans la cour méridionale du Palais de Justice : elle y était depuis quelque temps, en l'année 1624. Elle est connue sous le nom de fontaine *Sainte-Anne :* ce nom lui fut donné, ainsi qu'à une rue du voisinage, en mémoire de la reine Anne d'Autriche. Elle est alimentée, aujourd'hui, par les eaux de la pompe du pont Notre-Dame.

Fontaine et Pompe de la Samaritaine, située à

[1] *Voyez* ci-dessus, présent paragraphe, article *Pyramide*, etc., pag. 131.

deux toises au-dessous de la seconde arche du Pont-Neuf, du côté du quai de l'École.

Les eaux fournies par les aquéducs du Pré-Saint-Gervais et de Belleville ne pouvaient suffire aux fontaines de Paris, sans cesse épuisées par de nouvelles concessions, ni aux besoins toujours croissans du palais du Louvre et des Tuileries; besoins que le réservoir de la fontaine du Trahoir ne pouvait entièrement satisfaire. On pensa à procurer de l'eau à ces deux palais par un moyen nouveau.

Un Flamand, nommé Jean Lintlaër, proposa d'élever, par le jeu d'une pompe, les eaux de la Seine dans un réservoir construit à une hauteur suffisante pour être, de là, conduites dans les bâtimens du Louvre et des Tuileries. Cette proposition fut admise par Henri IV. Le mécanicien flamand s'occupa à établir près et au-dessous de la seconde arche du Pont-Neuf, du côté du nord, les pilotis de sa pompe. En 1603, le prévôt des marchands y mit opposition motivée sur la gêne que l'établissement de cette machine apporterait à la navigation. C'est à ce sujet que Henri IV, le 23 août 1603, écrivit à Sully la lettre suivante : « Sur ce que j'ai entendu que le « prévôt des marchands et eschevins de ma « bonne ville de Paris font quelque résistance à

« Lintlaër, Flamand, de poser le moulin ser-
« vant à son artifice en la deuxième arche du
« côté du Louvre, sur ce qu'ils prétendent que
« cela empêcheroit la navigation, je vous prie
« les envoyer querir et leur parler de ma part,
« leur remontrant en cela ce qui est de mes
« droits; car, à ce que j'entends, ils les veulent
« usurper, attendu que ledit pont est fait de mes
« deniers et non des leurs, etc. [1]. »

On pouvait avantageusement opposer à cette raison des raisons meilleures; mais le prévôt des marchands et les échevins furent obligés de céder au vœu du roi.

Les travaux de cette pompe furent continués, et achevés en 1608.

Cette pompe devint un objet de curiosité pour les Parisiens. Elle était la première qui fût établie dans cette ville. Le bâtiment, supporté par des pilotis, et dont l'étage inférieur se trouvait au niveau du trottoir du Pont-Neuf, était fort simple dans sa construction primitive. Cependant, la façade du côté du Pont-Neuf offrait une décoration qui lui donna un nouvel intérêt : on y voyait un groupe de figures en bronze doré, représentant Jésus-Christ et la Samaritaine au-

[1] *OEconomies royales de Sully*, IIe. partie, tom. III, édit. de 1663, pag. 682.

près du puits de Jacob. Entre ces deux figures, tombait d'une vaste coquille une nappe d'eau, reçue dans un bassin pareillement doré : au-dessous était cette inscription :

FONS HORTORUM
PUTEUS AQUARUM VIVENTIUM.

Ces paroles de l'Écriture recevaient une application heureuse, parce que les eaux élevées par cette mécanique alimentaient les jets du jardin des Tuileries. On y voyait aussi un cadran et une horloge [1].

Ces divers objets flattaient les yeux des passans : leurs oreilles étaient encore réjouies par le son d'un carillon, qui, dans l'origine, jouait différens airs à chaque heure du jour. Ce carillon et un jaquemart, qui accompagnait l'horloge, et sonnait les heures, n'existaient déjà plus sous Louis XIV, comme on le voit par une pièce de vers intitulée : *Complainte de la Samaritaine sur la perte de son jaquemart et sur le débris de la musique de ses cloches*, par le rimeur d'Assoucy. Il est parlé, dans plusieurs autres écrits du dix-septième siècle, de la Samaritaine, de son jaquemart, qui, depuis long-temps, avait disparu ; et de son carillon, qui, dans les derniers

[1] *Voyez* planche 43.

temps, ne se faisait entendre qu'aux grandes solennités.

Cette machine hydraulique était sujette à de fréquentes réparations. Dans les années 1712, 1714 et 1715, elle fut presqu'entièrement renouvelée. Les Français, qui plaisantent sur tout, firent alors des couplets sur cette fontaine, reconstruite avec plus de magnificence que de goût [1].

En 1772, cette pompe-fontaine fut de nouveau reconstruite, et le groupe de figures redoré. Ce bâtiment avait le titre de *gouvernement*. Le roi nommait et appointait richement l'inutile gouverneur de la Samaritaine. La révolution en a fait justice.

Les nouveaux moyens employés pour alimenter les fontaines et bassins des palais et jardin des

[1] Voici deux couplets d'une de ces chansons, qui ne fut pas composée par des jésuites.

Arrêtez-vons ici, passants,
Regardez attentivement;
Vons verrez la Samaritaine,
Assise au bord d'une fontaine :
Vous n'en savez pas la raison,
C'est pour laver son cotillon.

Regardez de l'autre côté :
Comme le Seigneur est planté,
Qui l'entretient snr la grâce;
Il lui parle sur l'efficace;
Mais il lui parle doncement,
De crainte d'emprisonnement.

Tuileries rendaient cette machine moins nécessaire : elle menaçait ruine ; ses produits ne valaient pas les frais de son entretien ni de sa restauration : en 1813, elle fut entièrement démolie.

Place-Royale, située près la rue Saint-Antoine [1]. Catherine de Médicis fit, en 1564, démolir l'hôtel des Tournelles, dont l'existence lui devenait insupportable depuis que le roi Henri II, son époux, y était mort. La cour intérieure de ce palais fut convertie en *marché aux chevaux*, et eut cette destination jusqu'en 1604, époque où Henri IV fit, sur son emplacement, dans le dessein d'y placer des manufactures, commencer les bâtimens qui forment le lieu appelé *Place-Royale* [2]. Ces bâtimens, tous d'une égale forme, tous couverts de combles en ardoise et très-élevés, suivant le mauvais goût du temps, furent achevés, en 1612, à l'occasion d'un magnifique carrousel, que Marie de

[1] *Voyez* planche 44.

[2] Henri IV écrivait, le 27 avril 1607, à Sully : « Je vous recommande la Place-Royale. J'ai appris par le controlleur « Donon, qu'il se trouvoit quelques difficultés avec les entrepreneurs des manufactures, pour ce qu'ils vouloient abattre « tout le logis : ce n'est pas mon avis, et me semble que ce « seroit assez qu'ils fissent une forme de galerie devant, etc. »



[illegible] moins [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

[illegible]

[illegible] *Pierre* [illegible]
[illegible]

Civeton del.t Couché fils direx.t Boyer sculp.t

VUE DE LA PLACE ROYALE.





Médicis fit exécuter en avril de cette année; carrousel dont Bassompierre donne une ample description [1].

Cette place, entourée de trente-cinq pavillons uniformes, est parfaitement carrée : chaque côté a 72 toises de longueur. Sous les bâtimens, au rez-de-chaussée, est une galerie ouverte au public, et qui entoure la place carrée. C'est au milieu de cette place que, le 27 novembre 1639, le cardinal de Richelieu fit ériger la statue équestre de Louis XIII, statue dont je parlerai dans la suite.

Théatre de l'Hôtel de Bourgogne. Les confrères de la Passion, ayant passé, comme il a été dit [2], de l'hôtel de Flandre à l'hôtel de Bourgogne, louèrent leur nouveau théâtre à une troupe de comédiens nommés *les Enfans Sans-Souci*. Cette troupe portait aussi le titre glorieux de *principauté de la Sottise*, et son chef, celui de *prince des Sots*.

Sous le règne de Henri IV, ce chef était Nicolas Joubert, qualifié de *Seigneur d'Engou-*

[1] *Mémoires de Bassompierre*, tom. I, p. 307, édition de 1665.

[2] *Voyez* ci-dessus, *Théâtre des Confrères de la Passion*, et *Théâtre de l'hôtel de Bourgogne*, t. III, p. 337 et 412; t. IV, p. 344.

levent et de *chef de la Sottise* ou *prince des Sots.* Dans un procès que cet homme eut à soutenir contre les anciens confrères de la Passion, on le voit, par son avocat, Julien Péleus, caractérisé de la manière suivante : « Il est né et nourri au « pays des grosses bêtes, et n'étudia jamais qu'en « la philosophie des cyniques.... C'est une tête « creuse..... éventée, vide de sens comme une « canne ; un cerveau démonté, qui n'a ni ressort « ni roue entière dans la tête [1]. »

Dans ce procès, dont on verra la cause, on saisit la loge que Nicolas Joubert avait au Théâtre de l'hôtel de Bourgogne; et il fut prononcé contre lui contrainte par corps. Le prévôt de Paris, devant qui la cause fut portée, par sa sentence, donna main-levée de la saisie de la loge; et, attendu la qualité de *prince des Sots* que portait Nicolas Joubert, il fit défense à tous créanciers d'attenter à sa personne : néanmoins, si, dans un jugement ou acte par-devant notaire, il ne prenait pas sa qualité de *prince des Sots*, il serait susceptible d'être saisi et pris par corps, sauf audit Joubert, *sieur d'Engoulevent*, d'avoir recours contre le *prince des Sots*, c'est-à-dire contre lui-même.

[1] *Plaidoyers de Julien Péleus ;* plaidoyer IVe., pages 31 et 37.

Le 16 février 1608, le Parlement rendit un arrêt plus digne de la majesté des lois : il condamna le *prince des Sots* à payer, dans six mois, la somme désignée dans l'obligation de février 1599, sans qu'il pût y être contraint par corps; et lui donna main-levée de sa loge [1].

Il paraît que le prince des Sots s'était engagé envers les confrères de la Passion, ou maîtres de l'hôtel de Bourgogne, à faire chaque année une entrée triomphale à Paris, avec cette condition, qu'en cessant de faire cette cérémonie il perdrait son titre de *prince des Sots* et les prérogatives qui s'y trouvaient attachées. Il négligea de remplir cet engagement : les maîtres de cet hôtel, qui, alors, étaient Valérien Lecomte et Jacques Resneau, le poursuivirent en justice.

Nicolas Joubert se défendait en disant que les autorités publiques l'avaient dûment dispensé de cette cérémonie. Le Parlement, après plusieurs procédures et longs débats, rendit, le 19 juillet 1608, un arrêt définitif portant que « Nicolas Joubert est maintenu et gardé dans la « possession et jouissance de sa *principauté des* « *Sots* et des droits appartenans à icelle, même « du droit d'entrée par la grande porte dudit

[1] *Récréations historiques*, par Dreux du Radier, tom. 1, pag. 40 et suiv.

« hôtel de Bourgogne, et préséance aux assem-
« blées qui s'y feront, et ailleurs, par les dits
« maîtres et administrateurs, et en jouissance et
« disposition de sa loge....; décharge ledit Jou-
« bert de faire son entrée en cette ville de Paris,
« jusque, par la cour, autrement en ait été or-
« donné, etc. [1]. »

On voit par cet arrêt que ce prince des Sots avait ses officiers. Macloud Poulet, guidon de la *sottise*, et Nicolas Arnault, héraut d'icelle sottise, sont pris à partie comme le prince des Sots.

Sous ce règne, on jouait les comédies du *Purgatoire* et du *Paradis*; la *Farce joyeuse de Toanon*; le *Mystère de Saint-Sébastien*, etc. Jean Prévôt faisait représenter ses tragédies de *Turne*, d'*Œdipe*, d'*Hercule*, sa tragi-comédie de *Clotilde*; mais le plus fécond des auteurs dramatiques de cette époque est sans contredit Alexandre Hardi, Parisien, qui s'engagea envers les comédiens de leur fournir six tragédies par an, et qui avouait lui-même en avoir composé plus de cinq cents.

Pour donner une idée des meilleures farces qui se jouaient, au temps de Henri IV, sur le Théâtre de l'hôtel de Bourgogne, « où, dit l'Estoile, ils

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, IIIe. vol. des preuves, pag. 44.

« sont assez bons coutumiers de ne jouer chose qui « vaille, » je vais offrir l'extrait d'une de ces pièces qui fit, à cette époque, courir tout Paris, et que le roi, la reine et les princes de la cour voulurent honorer de leur présence. « Chacun disoit, « ajoute le même écrivain, que de long-temps « on n'avoit vu à Paris farce plus plaisante, « mieux jouée, ni d'une plus gentille inven- « tion. » On va voir que le public était alors très-facile à contenter.

Un Parisien et sa femme se querellent : la femme reproche au mari de fréquenter continuellement les cabarets, tandis que chaque jour des huissiers venaient saisir ses meubles *pour payer la taille au roi ;* roi qui ruinait leur ménage, en s'emparant de leurs biens. Le mari se défendait en disant que c'était une raison pour faire bonne chère, puisque tout le bien qu'il pourrait amasser ne serait pas pour lui, *mais pour ce beau roi.* « Je ne buvois que du vin à « trois sous, disait-il, mais j'en boirai à six. » La femme, peu touchée de ces raisons, crie et tempête. Pendant ce vacarme, arrivent un conseiller de la cour des aides, un commissaire, un sergent, qui viennent demander les contributions. Les époux ne peuvent rien leur donner : on va saisir leur mobilier.

Alors le mari leur fait cette demande : *Qui êtes-vous?* Les nouveaux venus répondent : *Nous sommes gens de justice.* Comment! *gens de justice?* réplique le mari avec indignation ; et, prenant pour texte cette réponse, il fait un long exposé des principes de la justice, les met en opposition avec la conduite actuelle des juges, et termine par dire : *Non, vous n'êtes point la justice.* Pendant ce débat, la femme, voyant qu'on va saisir ses habits et son linge, s'assied sur un coffre qui les contenait. Le commissaire, au nom du roi, lui commande de se lever; elle obéit; on ouvre ce coffre : alors, au grand étonnement des spectateurs, on en voit sortir trois diables qui s'emparent du conseiller, du commissaire et des sergens, et les emportent : tel est le dénoûment de la pièce.

Les membres de la cour des aides se prétendirent insultés dans cette farce; ils firent emprisonner les comédiens : mais, dans le jour, ils furent relâchés par ordre exprès du roi, qui traita ces conseillers de *sots*, ajoutant que lui-même, dans cette pièce, n'avait pas été épargné; mais qu'il pardonnait de bon cœur aux comédiens, qui l'avaient fait rire jusqu'aux larmes.

Chaque représentation était précédée par un

prologue qu'un acteur venait prononcer sur la scène, et qui n'avait aucun rapport à la pièce. Il en existe plusieurs recueils imprimés, que j'ai sous les yeux : ils ne peuvent servir qu'à prouver le mauvais goût des plaisanteries de ce temps, à marquer l'espace immense qui se trouve entre l'état de la scène française sous le règne de Henri IV et son état au dix-neuvième siècle, et à donner la mesure des progrès de la civilisation entre ces deux époques. On y voit un mélange d'érudition et de pensées burlesques, de saillies triviales, grossières, et trop souvent indécentes par la matière et par l'expression. Je vais, pour donner une idée de ces productions, citer d'après un de ces recueils quelques parties du prologue XVIIe., *contre les censeurs*, le seul dont il soit possible, sans rougir, de rapporter quelques phrases. L'auteur parle d'abord de ceux qui, arrivés dans la salle, attendent le commencement du spectacle ; et, après en avoir fait des portraits ridicules, il ajoute : « Or, comme je prenois un singulier « plaisir à la diversité de toutes ces actions, j'ai « vu deux ou trois escornifleurs d'honneur qui « en contoient depuis le mardi gras jusqu'au « lendemain, l'un demandant à l'autre : *Quelle « heure est-il ? Commenceront-ils bientôt ?*

« *A votre avis, que représentent-ils? Font-ils* « *bien? Quelles gens sont-ce? Combien sont-* « *ils?* Sur ces questions de haut goût, un de la « troupe, docteur en taille-douce pour le moins, « dressant les oreilles comme un rossignol d'Ar- « cadie, s'avance, sur le pied gauche, pour en « dire sa ratelée..... *Voulez-vous que je vous* « *dise, messieurs? ma foi, ils ne font rien qui* « *vaille.....*

« Pour moi, continue le comédien, je pardonne « de bon cœur à leur ignorance, vous assurant, « avec tous les philosophes de la Place-aux- « Veaux, que les plus souverains dictames qu'on « pourroit choisir pour guérir ces balourdes de « telle frénésie seroient un an de garnison au « Petit ou Grand-Châtelet; m'assurant que l'aus- « térité des lieux les contraindroit, faute d'autre « exercice, de mettre le nez dans une infinité « de bons auteurs qui les pourroient tirer, avec « le temps, du dédale où leur ignorance les fait « entrer [1]. »

On peut juger, par ce seul échantillon, quel respect les comédiens d'alors portaient au public qui venait les entendre.

L'hôtel de Bourgogne, berceau du théâtre

[1] *Prologue tant sérieux que facétieux*, par le sieur D. L., pag. 54, 55.

français, où devaient briller, soixante ans après, les productions du génie des Corneille et des Molière, n'offrait encore qu'un théâtre de baladins. « Autrefois, dit Sorel, l'hôtel de Bourgogne n'é« toit qu'une retraite de bateleurs grossiers et « sans art, qui alloient appeler le monde, au « son du tambour, jusqu'au carrefour Saint« Eustache [1]. » Qu'importe aujourd'hui ce qu'ils étaient autrefois? Le goût du temps présent ne doit rien au goût du temps passé : la scène française, pour établir sa gloire, n'ira point rechercher sa généalogie.

Autres Théatres de Paris. Le fatal privilége des confrères de la Passion existait dans toute sa plénitude, et le Parlement l'opposait sans cesse aux autres troupes de comédiens qui tentaient de former des établissemens dans cette ville. J'ai cité des exemples de cet obstacle, continuellement élevé contre la concurrence et les progrès de l'art théâtral; je vais en réunir quelques autres.

En 1595, des comédiens vinrent dresser un théâtre dans la foire Saint-Germain : bientôt les maîtres de la Passion, armés de leurs priviléges exclusifs, firent suspendre leurs jeux. Cette foire

[1] *Maison des Jeux*, première journée, liv. III, pag. 408.

était un lieu de franchise, un lieu privilégié. On vit, alors, un privilége aux prises avec un privilége. La décision était embarrassante : on prit un terme moyen. Une sentence du lieutenant civil, du 5 février 1596, maintint le théâtre de la Foire, à condition que les nouveaux comédiens payeraient, chaque année qu'ils joueraient, aux maîtres de la Passion, la somme de deux écus. Ainsi on vit la foire Saint-Germain munie d'un théâtre, et offrir le premier exemple à Paris de l'établissement d'un *théâtre forain.*

Les colléges donnaient encore de temps en temps, mais moins fréquemment qu'autrefois, des spectacles, où se jouaient des pièces de la composition des professeurs. Le 23 août 1594, Louis Léger, recteur du collége de Montaigu, fit afficher la représentation d'une tragédie intitulée, *Chilpéric II*. Le Parlement, qui sans doute craignait qu'on n'appliquât aux circonstances le sujet de cette pièce, en fit défendre la représentation, et emprisonner l'auteur [1].

Sous le règne de Henri IV, des troupes ambulantes venaient, à Paris, établir leur théâtre à la foire Saint-Germain ou ailleurs. En 1604, il se

[1] *Registres manuscrits du parlement de Paris*, au 23 août 1594.

trouvait à Paris des comédiens espagnols. On lit dans le journal de l'Estoile que deux de ces comédiens tuèrent à coups de poignard une belle et jeune femme, leur camarade, pour lui voler des bijoux précieux qu'elle possédait, et qu'ils jetèrent dans la Seine son corps que l'on découvrit à la Grenouillère, ayant une pierre attachée à son cou.

Une ordonnance de police, du 12 novembre 1609, fait mention de deux salles de spectacle.

Elle prescrit aux comédiens de l'une et l'autre salles de finir, en hiver, leurs jeux *à quatre heures et demie du soir;*

De ne point exiger des spectateurs plus que la somme de *cinq sous* au parterre, ni plus de *dix sous* aux loges;

De ne représenter aucune pièce sans l'avoir préalablement communiquée au procureur du roi, et sans l'avoir fait revêtir de son approbation [1].

Comédiens italiens. Leur théâtre était situé rue de la Poterie, au coin de la rue de la Verrerie, hôtel d'Argent. L'ordonnance de police, que je viens de citer, fait mention, en 1609, de ce théâtre, qui existait plusieurs années avant. Ces

[1] *Traité de la police*, tom. 1, pag. 440.

comédiens s'établirent à Paris, en 1600 : ils étaient à la solde du roi. Dans une satire publiée en octobre 1603, l'auteur pense qu'il existe assez de comédiens à la cour, sans que le roi ait besoin d'en payer d'autres :

Sire, défaites-vous de ces comédiens :
Vous aurez, malgré eux, assez de comédies ;
J'en sai qui feront mieux que ces *Italiens*,
Sans que vous coûte un sol leurs facheuses folies [1].

Le 16 octobre 1608, Henri IV écrivit au fils du duc de Sully pour lui ordonner de faire payer aux *Comédiens italiens* la somme de six cents livres, qui leur était due des mois passés, et de les faire partir sur-le-champ pour Fontainebleau, où ce roi veut qu'ils jouent en sa présence. « Quand mon cousin le duc de Sully sera « de retour, dit-il, je lui ordonnerai de leur « faire payer le reste [2]. »

On voit, par les notions que je viens de réunir, que l'art théâtral n'était point encore, en France, sous le règne de Henri IV, sorti des ténèbres de son ancienne barbarie.

[1] *Journal de Henri IV*, tom. III, pag. 137.
[2] *Œconomies royales*, tom. VI, pag. 25.

§ VI.

État physique de Paris.

Enceinte de Paris et ses portes. Sous Henri iv, l'enceinte de cette ville différait peu de celle qui fut établie sous le règne de Charles vi. Depuis, on y avait ajouté diverses fortifications : on construisit une étendue de murailles, qui, de la porte Saint-Denis, allait aboutir au bastion du jardin des Tuileries, et enserrait une grande partie de l'espace compris entre ces deux points.

Outre l'enceinte de murailles, il existait, au-delà, une première fortification, qu'on appelait *les barrières*, et qui enserrait plusieurs faubourgs.

On entrait dans Paris d'abord par quinze, et puis par seize portes fortifiées de tours, et munies de ponts en pierre et de ponts-levis établis sur le fossé.

Dans la partie du nord étaient sept portes : celles de *Saint-Antoine*, du *Temple*, de *Saint-Martin*, de *Saint-Denis*, de *Montmartre*, de *Saint-Honoré*, et la *Porte-Neuve*.

La Porte Saint-Antoine, à côté de la Bastille. Depuis long-temps, on avait renoncé à faire passer la route à travers les bâtimens de cette forteresse ; et, pour la laisser libre, on avait dé-

tourné le chemin. On construisit vers ce détour une porte de ville, qui, en 1671, fut rebâtie par François Blondel. La porte Saint-Antoine était, sous le règne de Henri IV, d'un côté protégée par la forteresse de la Bastille, et, de l'autre, par un vaste bastion.

La porte du Temple. Moins fortifiée que la précédente, elle était protégée par un large fossé et par un ouvrage considérable bâti à l'extérieur, et qu'on nommait *le Bastillon.* En 1678, cette porte, lorsqu'on commença le boulevard du nord, fut démolie. Louis XIV, par arrêt du conseil d'État, ordonna, en novembre 1684, qu'elle serait reconstruite.

La porte Saint-Martin. Elle présentait un édifice considérable, flanqué à sa face extérieure de cinq ou six tours rondes. On y arrivait par un pont de trois arches en maçonnerie, sans y comprendre le pont-levis.

La porte Saint-Denis. Elle se composait d'un édifice quadrangulaire, protégé à ses angles de tours rondes, surmontées de guérites en maçonnerie. Le pont sur lequel on y arrivait était formé d'une seule arche en pierre, au bout duquel se trouvait un large pont-levis. Cette porte fut démolie en 1671.

La porte Montmartre, située à l'endroit où

la rue de ce nom est coupée par la rue des Fossés-Montmartre et par la rue Neuve-Saint-Eustache. Moins considérable que les portes Saint-Martin et Saint-Denis, elle était précédée par un pont de deux arches en maçonnerie, par un pont-levis, et accompagnée de diverses constructions qui défendaient l'entrée.

La porte Saint-Honoré, située à l'endroit où la rue Saint-Nicaise débouche dans la rue Saint-Honoré. Elle offrait un édifice quadrangulaire : à ses angles naissaient, sur des culs-de-lampe, deux tours rondes. On y entrait par un pont composé de deux arches, à l'extrémité duquel était un pont-levis.

La Porte-Neuve. Elle était située sur le bord de la Seine, et contiguë à la *tour du Bois,* qui terminait, à l'ouest, l'enceinte de la partie septentrionale de Paris; tour d'une grande élévation, accouplée à une autre de moindre dimension, qui contenait l'escalier. La tour du Bois a subsisté jusque sous le règne de Louis XIV. La Porte-Neuve et cette tour qui lui servait de défense existaient sur le quai du Louvre, au point où la rue Saint-Nicaise venait aboutir à la galerie du Louvre.

Dans la partie méridionale de Paris, on entrait, avant Henri IV, par huit portes, et, vers la

fin de ce règne, par neuf portes : la *porte de Nesle*, la *porte Dauphine*, celles de *Buci*, de *Saint-Germain*, de *Saint-Michel*, de *Saint-Jacques*, de *Bordelle*, de *Saint-Victor* et de la *Tournelle*.

La porte de Nesle, située sur la rive gauche de la Seine, vers le point où s'élève le pavillon oriental du palais des Beaux-Arts, ci-devant collége Mazarin. Elle était contiguë à l'ancienne tour de Nesle : tour ronde fort élevée, accouplée à une tour moins forte plus élevée, et qui contenait l'escalier. Le bâtiment de la porte, flanqué de deux tours rondes, fut, à ce qu'il paraît, restauré sous le règne de Henri IV. On traversait le fossé, alors très-large en cet endroit, et rempli par les eaux de la Seine, sur un pont de quatre arches en pierre.

La porte Dauphine. Elle fut construite sous le règne de Henri IV, après l'an 1607, à l'extrémité de la rue Dauphine, que ce roi avait fait ouvrir; elle était située à l'endroit de la maison de cette rue qui porte aujourd'hui le n°. 50 : elle fut démolie sous le règne de Louis XIV, en 1673, en exécution d'un arrêt du conseil, du 23 septembre de cette année [1]. Après cette démolition, la rue Dauphine fut prolongée jusqu'au carrefour de Buci.

[1] *Voyez* ci-dessus, pag. 180.

La porte de Buci, située dans la rue Saint-André-des-Ars, vers l'endroit où la rue Contrescarpe y débouche. Cette porte était flanquée de deux tours ; et, jusque-là seulement, le fossé de la ville était ordinairement rempli par les eaux de la Seine.

La porte Saint-Germain, située rue des Cordeliers, aujourd'hui de l'École de Médecine, à l'extrémité de la rue du Paon, à l'endroit où se voit encore l'ancienne fontaine des Cordeliers. Sa construction était fort simple : elle fut démolie en 1673, et l'édifice de la fontaine fut élevée à à sa place.

La porte Saint-Michel, plus anciennement nommée *porte d'Enfer*, ou *porte de Gibard* ou *Gibert*. Sa construction était simple : on y entrait par un pont en bois : une pile s'élevait du fond du fossé, et supportait les deux travées de ce pont.

Auprès et à l'est de cette porte est un édifice ou espèce de fortification qui la protégeait. Cet édifice est évidemment celui dont il a été parlé ailleurs, et où le prévôt des marchands et les échevins tenaient leurs assemblées, avant la construction de l'Hôtel-de-Ville [1]. On le voit dans le

[1] *Voyez* tom. III, pag. 328, 329.

jardin de l'hôtel de Brabant, rue Saint-Hyacinthe, n°. 15.

Cette porte fut réparée en 1394, et démolie en 1684. A l'endroit où elle existait, on a construit la fontaine de la place Saint-Michel.

La porte Saint-Jacques, située entre les rues des Fossés-Saint-Jacques et de Soufflot, du côté oriental, et entre la rue Saint-Hyacinthe et le passage des Jacobins, du côté occidental. Cette porte présentait un édifice fortifié par deux tours, un pont en charpente et un pont-levis : elle fut démolie en 1684.

La porte Bordelle ou *Bordet*, ou de *Saint-Marcel*. Elle se composait d'un édifice flanqué de tours. On y arrivait par un pont en bois et un pont-levis : elle était située vers l'extrémité de la rue Bordet, aujourd'hui nommée rue Descartes, non loin de l'endroit où cette rue débouche dans celle des Fossés-Saint-Victor. Cette porte, munie de tours et de ponts en charpente, fut démolie en 1683.

La porte Saint-Victor, située dans la rue de ce nom, et entre la rue des Fossés-Saint-Victor et celle d'Arras. Elle était composée d'un édifice fortifié, et on y passait sur un pont en bois : reconstruite en 1570, elle fut abattue en 1684.

La porte de la Tournelle, depuis nommée

de *Saint-Bernard*, située sur la rive gauche de la Seine, vers l'extrémité septentrionale de la rue des Fossés-Saint-Bernard, sur le quai de la Tournelle : entre les n°s. 1 et 3. Elle se composait d'un édifice assez considérable, flanqué de tourelles; elle était protégée par une forteresse appelée *la Tournelle*, bâtie sur le bord de la Seine. Henri IV la fit rebâtir, en 1606; elle fut démolie en 1670; et, en 1674, on éleva à sa place une porte triomphale sur les dessins de Blondel. J'en parlerai ailleurs.

Au-delà de ces seize portes de Paris, si l'on en excepte celles qui se trouvaient sur les bords de la Seine, étaient autant de faubourgs, dont plusieurs furent ruinés pendant le siége de Paris: la plupart de ces faubourgs avaient donné leurs noms à ces portes.

On communiquait d'une rive de la Seine à l'île de la Cité et à l'autre rive par six ponts : le *pont Notre-Dame*, le *Petit-Pont*, le *Pont-au-Change*, le *pont Saint-Michel*, le *pont Marchand*, qui remplaça l'ancien *Pont-aux-Meuniers*, et, enfin, le *Pont-Neuf*. Ces deux derniers furent construits sous le règne de Henri IV. Tous ces ponts, excepté le Pont-Neuf, étaient bordés de maisons, de manière que l'on pouvait traverser la rivière sans apercevoir son cours.

Quais. Les seuls quais existant alors à Paris étaient, sur la rive droite de la Seine, ceux des *Célestins*, du *Port-au-Foin*, et un autre, qui, depuis le bas du pont Notre-Dame, se terminait au Louvre, et se nommait le *quai de l'Ecole*.

Sur la rive gauche, était un quai, qui s'étendait depuis le pont Saint-Michel jusqu'à la tour de Nesle. Les autres parties des rives de la Seine, l'île de la Cité tout entière, étaient, avant 1603, dénuées de quais.

Ces quais en général se composaient de maçonneries irrégulières, d'ouvrages en bois, uniquement destinés à préserver les bords de la Seine de l'action destructive de ses eaux.

Places. Si l'on excepte la Place-Royale et, si l'on veut, la petite place Dauphine, on ne trouvait point à Paris, sous Henri IV, d'emplacement qui méritât le nom de place publique. Il n'existait nulle promenade plantée d'arbres, où les habitans pussent venir, librement et à l'abri des feux du soleil, se procurer un exercice salutaire, si ce n'est le Pré-aux-Clercs. On nommait généralement place ce qui ne serait aujourd'hui considéré que comme un carrefour: partout les arbres étaient rares.

Édifices. Les abbayes situées dans les faubourgs, telles que celles de Saint-Antoine, de Montmartre, de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Victor, étaient fortifiées comme des places de guerre.

Le château des Tuileries et la galerie du Louvre furent continués, mais restèrent imparfaits pendant cette période. Dans la cour des Tuileries, on voyait encore, même jusqu'au commencement du règne de Louis XIV, les chantiers de bois, fours et autres objets nécessaires à la fabrication des tuiles et briques : c'est ce que prouvent des plans manuscrits qui ont passé sous mes yeux.

Rues. Les rues de Paris et, surtout, celles qui se trouvaient au centre et dans les parties les plus anciennes de la ville étaient fort étroites : on n'y pouvait pénétrer en voiture.

La plupart n'étaient point pavées; d'autres ne l'étaient qu'en partie, et presque toutes se trouvaient encombrées de gravois, de boues et d'immondices. Cet état de malpropreté et de gêne, indices d'une administration mal ordonnée, dura encore long-temps, comme on le voit par un procès verbal fait, en 1636, sur l'état des rues de Paris[1].

[1] *Histoire de Paris*, par Félibien, preuves, t. IV, p. 119.

Un rimeur de ce règne a mis en vers l'énumération des rues comprises dans l'enceinte de cette ville :

Il en compte dans la Cité.	36
Au quartier de l'Université, qu'il nomme *Hulepoix*.	83
Au quartier de la ville, qu'il nomme de *Saint-Denis*.	294
Total.	413 [1]

Cet auteur n'est pas très-exact. A la fin du treizième siècle, Guillot de Paris, qui a dénombré les rues de cette ville, en compte pareillement trente-six dans la Cité; et, du temps de Henri IV, le nombre de ces rues s'était accru au moins d'une, de la rue de Harlay.

ÉCHELLES. Les places et carrefours de cette ville offraient souvent les tristes témoignages de la perversité humaine : des potences, des carcans, des piloris et des échelles. Pour inspirer

[1] Dedans la cité de Paris
Y a des rues trente six,
Et, au quartier de Hulepoix,
En y a quatre vingt et trois;
Et, au quartier de Saint Denis,
Trois cents il n'en faut que six.
Contez les bien tout à votre aise,
Quatre cens y a et treize.

(*Les cris et les rues de Paris*, pag. 67.)

la terreur, on a quelquefois élevé des potences dans presque toutes les places de Paris. J'ai parlé des piloris.

Les échelles où l'on attachait les condamnés, et où on les fustigeait étaient communes à Paris. Saint-Louis en fit établir, dans toutes les villes, pour y placer ceux qui proféraient le *vilain serment* [1].

L'abbé de Saint-Magloire avait son échelle, placée vis-à-vis l'église de Saint-Nicolas-des-Champs. Elle subsistait encore en 1548 [2].

L'évêque de Paris avait aussi son échelle, dans la rue qui de celle de Saint-Honoré conduit à la rue de Rivoli. Cette rue, nommée *de l'Echelle*, doit vraisemblablement son nom à l'existence d'un pareil instrument de supplice.

Enfin, le grand prieur du Temple avait fait établir, à l'extrémité de la rue des Vieilles-Audriettes, une échelle, qui a existé jusqu'à nos jours, et qui n'a été détruite que vers l'an 1780. Elle avait environ cinquante pieds de hauteur.

[1] « Et commanda que l'on meist eschieles ez bonnes villes « en lieu commun sur lesquelles tex blasphemeurs de Dieu « fussent mis et liez, en despit de cet péchié. »

(*Vie de saint Louis*, par le confesseur de la reine Marguerite; Histoire de saint Louis, pag. 306.)

[2] *Histoire de la ville et du diocèse de Paris*, par Lebeuf, t. I, p. 294. — *Antiquités de Paris*, par Sauval, t. III, p. 422.

Croix. Divers carrefours, ou emplacemens devant les églises, étaient ornés d'une croix. On en voyait aux Halles, près du pilori, au milieu de la place de Grève, au carrefour formé par les rues Coquillière, du Jour et d'Orléans. Dans la rue Saint-Honoré, au bout de la rue de l'Arbre-Sec, il en était une célèbre sous le nom de *Croix du Tiroir* ou *du Trahoir;* à l'extrémité septentrionale de la rue des Petits-Champs, était la *Croix des Petits-Champs*, qui a donné son nom à cette rue; à la place Baudoyer, où commence la rue Saint-Antoine, on en voyait une autre.

Plusieurs rues et places doivent leur nom à la présence d'une croix : telles sont la rue de la Croix-Boissière, celles de Croix-Cadet, de la Croix-du-Roule, de la Croix-Neuve, de la Croix-Rouge, etc. Il existait des croix dans tous les cimetières; et chaque église, chaque communauté religieuse avait la sienne.

Lorsque Henri IV entra dans Paris, cette ville et ses environs étaient dans un état déplorable. Voici le tableau qu'en fait un contemporain : « Il y avoit peu de maisons entières et sans « ruines; elles étoient, la plupart, inhabitées; le « pavé des rues étoit à demi couvert d'herbes; « quant au dehors, les maisons des faubourgs

« toutes rasées. Il n'y avoit quasi un seul village « pierre sur pierre, et les campagnes toutes dé- « sertes et en friche [1]. »

Trois ans après l'entrée de ce roi, cet état de dégradation, à plusieurs égards, subsistait encore.

Le 15 mars 1597, dans le temps où l'on s'occupait de la reprise d'Amiens, dont les Espagnols s'étaient emparés, le prévôt des marchands dit dans l'assemblée de l'Hôtel-de-Ville, « que « Paris est dénué de toutes choses ; que les bou- « levarts sont tombés, les fossés pleins et rem- « plis en plusieurs endroits, l'artillerie de l'Ar- « senal enlevée, et celle qui étoit à la ville « baillée aux villes voisines... Pour pourvoir « auxquels inconvéniens, faudroit des sommes « immenses ; mais n'y a seulement moyen de « fournir ce qui est de plus pressé, la ville ayant « perdu la plupart de son revenu par la démo- « lition des maisons qui étoient aux portes d'i- « celle. D'autres incommodités pourroient sur- « venir si les ennemis approchaient, etc. [2]. »

Cependant, à cette époque, Paris avait éprouvé de grandes restaurations. Lorsque, quelques mois après, les ambassadeurs d'Espagne vinrent

[1] *Libre et salutaire Discours des affaires de France au roi*, pag. 15.

[2] *Registre manuscrit du Parlement*, au 15 mars 1597.

en cette ville signer le traité de la paix de Vervins, ils la trouvèrent bien différente de ce qu'elle était pendant la guerre. Ils dirent au roi : *Sire, voici une ville qui a bien changé de face depuis que nous l'avons vue.* Henri IV leur répondit[1] : *Quand le maître n'est point en sa maison, tout y est en désordre ; mais, quand il est revenu, sa présence y sert d'ornement ; et toutes choses y profitent.*

François Miron, élu prévôt des marchands, en 1604, seconda le goût de Henri IV pour l'embellissement de Paris. Le quai de l'Arsenal et quelques autres ; des abreuvoirs, des égoûts, quelques rues élargies et pavées, la façade de l'Hôtel-de-Ville et autres édifices et réparations, dont j'ai parlé, sont dus aux soins et à la sollicitude éclairée de ce magistrat, qui contribua à changer un peu la physionomie barbare que cette ville conservait encore.

[1] *Actions et paroles de Henri IV. — Journal de Henri III*, tom. IV, pag. 557.

§ VII.

Etat civil de Paris.

Dans le tableau des évenemens qui se sont passés pendant la domination de la Ligue, on a vu paraître quelques établissemens nouveaux, commandés par la nouveauté des circonstances; ils disparurent dès que Henri IV fut maître de cette capitale. Ce roi y rétablit l'ancien ordre des choses; et tout le changement qu'il y apporta fut, après la mort du sieur d'O, gouverneur de Paris, de ne point le remplacer, et de se déclarer lui-même gouverneur. Le 25 octobre 1594, il écrivit aux prévôt des marchands et échevins qu'il voulait faire cet honneur à sa bonne ville de Paris, d'en être lui-même gouverneur. « La« quelle résolution, dit l'Estoile, fut estimée « et trouvée bonne de tout le monde [1]. »

Ce roi fit publier un réglement de police, dont je vais donner quelques notions, propres à faire connaître certaines parties du régime intérieur.

Peu de temps après que Henri IV eut fait son entrée à Paris, il voulut y être en sûreté : en conséquence, il publia, le 8 mai 1594, une ordonnance dont l'objet était de s'instruire sur le

[1] *Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 128.

nombre des habitans de cette ville, leurs armes, la qualité et les motifs de ceux qui venaient s'y établir : il établit un ordre plus sévère pour la garde des portes; il prescrivit aux colonels, capitaines, lieutenans, enseignes de s'y rendre en personne avec les bourgeois, et de ne s'y faire remplacer que lorsque leurs fonctions les appelaient ailleurs. « La garde des portes, y est-il « dit, commencera à six heures du matin, en « été, et à sept heures, en hiver. Avant d'en « abattre les ponts-levis, et d'ouvrir les bar-« rières, on fera sortir par les guichets et plan-« chettes un sergent avec quelques bourgeois « pour faire la découverte au dehors, de peur « de surprise... ; on ne recevra personne sans « passe-port, etc. » Cette ordonnance contient plusieurs autres mesures de sûreté, commandées par les circonstances, mais toujours négligemment exécutées.

En 1609, ce roi rendit une autre ordonnance relative à la propreté et salubrité de Paris. Cette partie de la police, toujours négligee, resta encore long-temps dans un état de désordre. Un capitaine, nommé Lafleur, entreprit de nettoyer gratuitement pendant un an et demi toutes les rues : mais il employait un moyen adroit pour obtenir l'entreprise lucrative de ce nettoiement ;

en effet, il se fit bientôt après autoriser à percevoir une taxe sur les propriétaires des maisons : il les imposa arbitrairement ; et cette taxe était prélevée avec une violence et une iniquité qui firent naître de nombreuses réclamations. Avant l'entreprise de Lafleur, les propriétaires ne payaient pour le nettoiement des rues, chaque année, qu'un écu ; celui-ci exigeait trois écus, et même plus. Henri IV, instruit de cette exaction, fit restituer les sommes surimposées, et rétablit la taxe suivant l'ancien état : les rues n'en furent pas plus propres.

La plupart n'étaient pavées que d'un côté, ou ne l'étaient pas du tout : on y rencontrait, de loin en loin, des cloaques puans, des amas de gravois et d'immondices. Cette partie de la police ne fut pas mieux administrée sous le règne suivant : on construisait de vastes et magnifiques édifices ; et on ne pouvait les aborder qu'à travers les dangers et les souillures.

La ville était infestée de voleurs, d'assassins, et, surtout, de ces filous que l'Estoile nomme *coupes-bourse*, *tireurs de laine* : ils coupaient, même en plein jour, la bourse aux passans, qui, suivant une vieille habitude d'ostentation, portaient leurs bourses pendues à leur ceinture : les *tireurs de laine* étaient ceux qui arrachaient

les manteaux. « Ce jour (24 janvier 1604), dit « l'Estoile, un de ces tireurs de laine de Paris, « *dont la ville était remplie*, fut pendu au bout « du pont Saint-Michel [1]. » Cet écrivain cite un grand nombre d'exemples pareils : on en punissait quelques-uns; mais ces exemples ne pouvaient contenir dans le bon ordre sept à huit mille bandits, qui ne vivaient que de vols et de meurtres, et avaient une infinité de moyens pour échapper aux archers; lesquels, mal payés, devenaient souvent leurs complices. Les bourgeois n'étaient en sûreté que dans leurs maisons, parce qu'ils y avaient des armes : encore ne l'étaient-ils pas toujours. En décembre 1605, des voleurs, qu'on nommait *barbets*, entraient en plein jour dans les maisons sous prétexte d'affaires; puis, mettant le poignard sous la gorge des maîtres, ils les contraignaient à leur livrer sur-le-champ diverses sommes : plusieurs magistrats de Paris furent ainsi dépouillés de leur argent. L'Estoile, qui rapporte ces faits, s'écrie : « Chose « étrange! de dire que dans une ville de Paris « se commettent avec impunité des voleries et « brigandages tout ainsi que dans une pleine « forêt [2]. »

[1] *Journal de Henri IV*, au 24 janvier 1604.
[2] *Journal de Henri IV*, au 24 décembre 1605.

Les Parisiens ne trouvaient nulle sûreté dans les rues, surtout pendant la nuit; aussi n'osaient-ils pas s'y hasarder: l'ordonnance de police que j'ai citée, qui prescrit aux comédiens de finir leurs spectacles en hiver à quatre heures et demie du soir, en est une preuve [1].

En outre, les *pages* et *laquais*, les écoliers, tous armés et privilégiés, se battaient souvent entre eux, insultaient, maltraitaient et quelquefois tuaient les habitans. Les monumens historiques et le journal de l'Estoile offrent des preuves nombreuses de cet état continuel de trouble et de danger. Je parlerai en détail, sous les règnes suivans, de ces perturbateurs incorrigibles, qui, depuis les temps barbares jusque vers la fin du dix-septième siècle, ont fait de Paris un théâtre de brigandage et de meurtre.

La peste, les chiens enragés, les famines, désolèrent plusieurs fois cette ville pendant cette période; et les mesures que les magistrats opposaient à ces fléaux étaient plus propres à en accroître les ravages qu'à les faire cesser. La routine et l'intérêt personnel dirigeaient seuls les hommes chargés du gouvernement de la ville [2]. On

[1] *Voyez* ci-dessus, article *Théâtres de Paris*, pag. 205.

[2] Presque à chaque année de ce règne il se manifestait une maladie contagieuse, qu'on appelait *la peste*. Pendant quatre

trouve dans le journal de l'Estoile des preuves trop fréquentes de leur impéritie ou de leur négligence criminelle.

État civil des Protestans. Au mois de mars 1598, Henri IV, par son édit de Nantes, fixa le sort des protestans, et leur accorda, sous certaines conditions, le libre exercice de leur religion : ceux de Paris furent autorisés à construire un temple et à célébrer leur culte dans Ablon, village situé sur le bord de la Seine, à quatre lieues de cette ville : chaque dimanche, les protestans s'y rendaient.

Ce village parut à une trop grande distance de Paris ; les protestans, en hiver, ne pouvaient y aller et revenir dans le même jour : Henri IV, par lettres du 1er. août 1606, leur permit d'établir leur culte à Charenton-Saint-Maurice, situé à deux lieues de Paris.

Le dimanche 27 août de cette année, on commença à y célébrer le culte protestant ; le roi y envoya des archers et un exempt des gardes

ou cinq ans, en 1602, 1603, 1604, 1605, 1606, des chiens enragés mordirent les habitans et causèrent leur mort. On laissait faire la peste et la rage. Le 12 août 1595, un loup s'introduisit dans Paris, par la rivière, et mangea un enfant à la place de Grève. (*Journal de Henri IV*, par l'Estoile.)

pour contenir le peuple, qui, toujours excité par les prêtres catholiques, ne cessait, par des attaques et des insultes, de troubler les protestans dans l'exercice de leur religion. Ce ne fut pas sans peine, dit l'Estoile, qui ajoute que, dans ce jour, l'assemblée des protestans était composée d'environ *trois mille personnes*.

Les protestans, en se rendant au village d'Ablon comme à celui de Charenton, pour remplir leur devoir religieux, étaient à leur départ de Paris, comme à leur retour dans cette ville, insultés, frappés par la populace ou par des écoliers, apostés vers la porte Saint-Antoine. Des plaintes réitérées sur ces fréquentes attaques déterminèrent enfin le gouvernement à les réprimer. Écoutons à ce sujet un écrivain du temps.

« Pendant ce mois (octobre 1606) les rumeurs « populaires, insolences, injures et outrages « aboutissantes à sédition furent grandes à Paris, « contre ceux qui alloient et venoient au presche « à Charenton, si qu'il ne se passoit dimanche « ni fête qu'il n'y eut quelque nouveau remue- « ment et folie; pour à quoi donner ordre, du « commandement même de sa majesté, fut ad- « visé de dresser, à la porte Saint-Antoine, une « potence pour y attacher le premier, tant d'une « religion que de l'autre, qui seroit si osé d'at-

15.

« tenter aucune chose contre le repos public ; « sur quoi s'émeut une grosse querelle entre les « lieutenans civils et criminels, sur la potence « qu'on y devoit dresser, à savoir auquel des « deux il appartenoit de la faire planter; mais, « comme ils entroient là-dessus en grand argus « et contestations, le chevalier du guet les ap- « pointa fort judicieusement et plaisamment... « leur disant, pour les mettre hors d'intérêt, « qu'il falloit en planter deux, qu'il y en auroit « une pour l'un, et l'autre pour l'autre [1]. »

Cet épouvantail ne produisit qu'un effet momentané : les protestans, à leur retour de Charenton, furent encore exposés aux attaques d'une vile populace; et ces mouvemens, payés par des perturbateurs intéressés, prirent sous le règne suivant le caractère d'une véritable sédition.

Les protestans avaient deux cimetières à Paris : l'un était le cimetière appelé *Saint-Père*, derrière Saint-Sulpice, comme dit l'Estoile; et l'autre le cimetière de l'hôpital de la Trinité. Claude Arnauld, secrétaire du roi, trésorier général de France en la généralité de Paris, mort en 1604, fut enterré dans le cimetière de Saint-Père; son tombeau, en marbre noir, chargé d'inscriptions en lettres d'or, fut endommagé par

[1] *Jounal de Henri IV*, au 14 mars 1604.

des hommes soudoyés. Pour le préserver d'une entière destruction, on fut obligé de le revêtir de plâtre [1].

Le peuple ne se portait pas de lui-même à de pareilles violences ; ce n'était pas le zèle ni un sentiment de haine contre une religion différente de la sienne qui le dirigeait dans ses insultes contre les protestans revenant de Charenton et contre leurs tombeaux ; ce n'était pas même le fanatisme ; mais il était stimulé et payé sans doute par des hommes plus intéressés que lui à la destruction du protestantisme. Voici des exemples qui le prouvent.

Un gentilhomme protestant, condamné pour vol à être décapité, fut assisté à son supplice par un ministre de sa religion : le peuple de Paris, loin de s'en irriter, participa à cet acte religieux, en récitant les prières que prononçait le ministre. « La plupart, dit l'Estoile, se mit à ge-
« noux, écoutant attentivement, et les autres,
« étonnés, regardant tout cela sans en dire autre
« chose : cas vraiment étrange [2] ! »

Catherine d'Albret, sœur du roi Henri IV, pendant son séjour à Paris, faisait, au Louvre ou dans son hôtel, célébrer publiquement le

[1] *Journal de Henri IV*, au 14 mars 1604.
[2] *Idem*, tom. II, pag. 352.

prêche ou la cêne; les Parisiens y accouraient en foule; quelques prêtres catholiques en murmuraient; mais le peuple, qu'on n'osait pas exciter contre des assemblées autorisées par cette princesse, restait paisible [1].

Si j'entreprenais de recueillir ici tous les témoignages du vicieux gouvernement des magistrats de Paris, de leur indifférence pour la sûreté et la salubrité des habitans, je ne tarirais pas sur cette matière. Il est certain que la routine, fort respectée alors, avait maintenu dans les administrations tous les vices de la barbarie.

Population de Paris. Dans l'espace de temps écoulé depuis le règne de Charles VII jusqu'à celui de Henri IV, la population ne paraît pas avoir éprouvé beaucoup d'augmentation.

Sous le premier de ces règnes, elle s'élevait à peu près à cent cinquante ou cent soixante mille âmes : voici les notions insuffisantes que j'ai pu recueillir sur le second.

Le prévôt des marchands, d'après un recensement fait en mai 1590, porte le nombre des habitans de Paris à *deux cent mille* [2]. Ce

[1] *Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 188.

[2] *Bref discours et véritable sur le siége de Paris*, pag. 22. — *Journal de Henri IV*, tom. I, pag. 47.

compte rond fait soupçonner des inexactitudes.

On a des données plus certaines sur le nombre des pauvres de cette ville.

Un recensement fait en juin 1590, pendant le siége de Paris, offre pour résultat *douze mille trois cents pauvres* qui n'avaient ni pain ni argent, et sept mille trois cents habitans qui avaient de l'argent sans avoir du pain.

En mars 1596, on compta dans le cimetière des Innocens *sept mille sept cent soixante-neuf pauvres* [1].

Le nombre des pauvres formait à peu près la vingt-sixième partie du nombre des habitans.

Sans parler de l'horrible famine qu'en 1590, pendant le siége de Paris, souffrirent les Parisiens, il y en eut sous ce règne une autre qui fut presque aussi cruelle.

Durant l'hiver de 1596, la disette se fit sentir dès le mois de janvier. Le pain fut d'une cherté si élevée que le pauvre peuple, dit l'Estoile, ne mangeoit pas la moitié de son saoul. Dans les rues une foule de pauvres *crioit à la faim*. L'Hôtel-Dieu en étoit rempli, et ceux qu'on y apportoit, maigres, exténués, mouroient aussitôt. Une mère n'ayant pas de quoi nourrir ses deux en-

[1] *Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 265.

fans, les tua : elle fut condamnée à être brûlée au mois de mars de cette année.

Le nombre des pauvres s'élevait à plus de douze mille ; on doubla la taxe établie pour les pauvres.

Cette famine fut suivie d'une maladie contagieuse qui enleva beaucoup d'habitans. Dans un jour, le 4 mai, il mourut dix-sept personnes dans la seule paroisse de Saint-Eustache, et, dans un mois, il en périt plus de six cents à l'Hôtel-Dieu [1].

§ VIII.

Tableau moral de Paris.

Dans la composition de ce tableau, je suivrai ma méthode ordinaire : je commencerai par tracer les mœurs des hommes placés au rang le plus élevé, parce qu'elles servent toujours de modèle aux personnes des rangs inférieurs. Cette méthode, justifiée par l'exemple du passé et du présent, la plus sûre, la plus propre à fournir des résultats certains, est de plus nécessitée par cela que les mœurs des principaux acteurs

[1] *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, tom. II, pag. 266, 275, 280, 290.

sont plus connues que celles des subalternes qui les observent et les imitent.

Cette influence des forts sur les faibles doit diminuer en raison des progrès de la civilisation; et ces progrès, parvenus à un certaiu degré, affaibliront dans la suite le mérite de ma méthode; mais, pour le temps de Henri IV, où on était loin de cet état de perfectionnement, où les imitateurs des mœurs de la puissance se trouvaient encore nombreux et dociles, cette méthode doit conserver toute sa valeur.

Avant de parler de la moralité de ce roi, si supérieur à la plupart de ceux qui l'ont précédé et suivi sur le trône, jetons un coup d'œil sur les personnages de la Ligue. On voit, d'une part, les membres d'une famille ambitieuse, qui, pour arriver au suprême degré de la domination, sont résolus à tout sacrifier, à fouler aux pieds toutes les règles sociales, tous les devoirs, et qui dans leur envahissement ne sont arrêtés que par leur impéritie et leur inconcevable imprévoyance. Les chefs de cette famille voulaient paraître zélés pour le catholicisme, et ils étaient livrés à toutes les débauches, ils pillaient et profanaient les objets les plus sacrés du culte catholique : témoin la conduite scandaleuse du chevalier d'Aumale. Ils voulaient paraître grands aux yeux

des hommes, et ils ne procédaient qu'à force de dissimulation, de perfidies et de bassesses : le duc de Guise se prosternait aux pieds de Henri III au moment même où il s'occupait à le détrôner. Ils voulaient acquérir de la gloire, et ils n'avaient ni élévation d'âme, ni talent, ni vertus.

D'autre part, se présentent ces prêtres catholiques qui, oubliant les devoirs de leur religion, les préceptes de l'Évangile, vendus aux cours de Rome et d'Espagne, loin de prêcher l'union, la concorde et la paix, enflammaient les passions des Français, soulevaient les tempêtes populaires, ne prêchaient que la vengeance, le meurtre et la guerre; chargés d'éclairer le peuple par d'utiles vérités, ils ne lui faisaient entendre que les accens de la fureur et des paroles mensongères.

Tous les principes religieux et civils étaient méconnus et outragés par ces prêtres catholiques, qui poussèrent le délire de l'esprit de parti jusqu'à profaner les autels dont ils étaient les ministres, en associant aux cérémonies les plus vénérées du christianisme des pratiques magiques, des pratiques sacriléges, absurdes, mais très-criminelles, parce qu'elles avaient pour objet de donner la mort au roi Henri III.

Au milieu de ces scènes tumultueuses, où l'ambition et l'imposture jouaient les premiers

rôles, les lumières de la raison s'affaiblirent, le fanatisme politique et religieux remplaça la probité; il n'exista de bonne foi que dans les hommes faciles à tromper, qui devinrent les victimes de leur crédulité : la morale fut toujours outragée.

Henri IV parut : ces désordres diminuèrent. Il affermit sa puissance; mais rétablit-il la morale? C'est ce que je vais rechercher.

Ce prince, qui a laissé de grands souvenirs, dont la mémoire, recommandable par de brillantes qualités, par un noble caractère, par la vivacité de son esprit, par sa bravoure, sa franchise, ses bonnes intentions, et surtout par la paix qu'il rendit à la France, après tant d'années de dissensions civiles, acquit une gloire immortelle ; mais cette gloire ne fut pas sans tache : il eut des défauts et même des vices qui contribuèrent à maintenir la corruption des mœurs en France. Sa passion pour les femmes ne s'amortit pas même dans un âge assez avancé. Si, dans le choix de ses épouses, il se laissa guider par la politique, dans celui de ses maîtresses il suivit l'impulsion de l'instinct, il fut entraîné par les qualités extérieures plutôt que par celles de l'âme. On a dit avec raison qu'il fut malheureux en femmes et en maîtresses : les unes et les autres firent le tourment de sa vie.

« Tous les grands personnages ont quelques fai-
« bles en eux qui leur ôtent le titre de parfait...
« dit Bassompierre; le roi Henri IV avoit celui
« des femmes à redire en lui, qui bien qu'il
« fût tolérable en ce qu'il *n'enlevoit point les*
« *filles ni les femmes à leurs pères, à leurs ma-*
« *ris...*, il y avoit néanmoins beaucoup de mau-
« vais exemples et de scandales.

« Etant en sa première jeunesse, à la Rochelle,
« il débaucha une bourgeoise, nommée *dame*
« *Martine*, de laquelle il eut un fils qui mourut;
« les ministres et le consistoire lui en firent de
« publiques réprimandes au presche. »

Il épousa, en 1572, *Marguerite de Valois*, sœur du roi de France; ce qui ne l'empêcha point d'avoir pour maîtresses *la Grecque Dayelle* et *Charlotte de Beaune de Samblançai*, épouse de Simon de Fizes, baron de Sauves, toutes deux jolies, filles d'honneur de Catherine de Médicis, et que cette reine, en 1578, amena en Gascogne pour amuser et séduire ce roi de Navarre.

Il eut aussi plusieurs autres maîtresses de divers états: telles étaient les demoiselles *Tignonville*, de *Montaigu* et l'*Arnaudine* (garce du veneur Labrosse), lit-on dans la confession de Sanci; *Catherine de Luc*, demoiselle d'Agen,

qui eut de ce roi un enfant, lequel, suivant d'Aubigné, mourut de faim; *Fleurette*, fille du jardinier du château de Nérac; la demoiselle *Rebours*, et *Françoise de Montmorency*, dite la *belle Fosseuse*, filles d'honneur de la reine son épouse; il eut même un enfant de cette dernière maîtresse, enfant qui mourut jeune; il eut aussi, pendant qu'il était en Gascogne, une autre demoiselle appelée la *Leclain* [1].

Laissons Bassompierre continuer la nomenclature des maîtresses de Henri IV. « Après qu'il « fut marié (avec Marguerite de Valois), il « devint amoureux de madame de *Narmoustier*.... Puis ensuite, étant à Pau, il se piqua « de la veuve du comte de Grammont (*Diane* « *de Corisande d'Andoins*), nommée comtesse « de La Guiche [2]; et le désir qu'il eut de la revoir « lui fit quitter et perdre tous les avantages qu'il « pouvoit tirer du gain de la bataille de Coutras. « Durant cette passion, il vint à la couronne; « et ayant vu en passant la comtesse de *La Rocheguyon* (marquise de Guercheville) il en « devint amoureux, et faisoit, pour l'aller

[1] *Anecdotes des reines et régentes de France*, par Dreux du Radier, tom. V et VI.

[2] On a imprimé un Recueil de lettres de Henri IV à cette dame.

« voir, des traites et des équipées auxquelles « il faillit plusieurs fois être pris par ses enne- « mis. »

Cette dame fut une des maîtresses de ce prince qui eurent l'honneur de résister à ses poursuites ; elle lui dit : *Je suis trop pauvre pour être votre femme, et de trop bonne maison pour être votre maîtresse.*

« Ayant vu *Gabrielle d'Estrées*, continue « Bassompierre, il en devint tellement amou- « reux qu'il oublia la comtesse de La Rocheguyon. « Il eut la jouissance de l'abbesse de Montmartre « (*Claudine de Beauvilliers*), très-belle femme, « à laquelle (en 1590) il donna l'abbaye de « Pont-aux-Dames ; de l'abbesse de Vernon, et « d'une religieuse de Longchamp, qu'il aimoit « auparavant. »

Ici Bassompierre doit être repris ; d'une maîtresse il en fait deux, parce qu'elle avait eu pendant ses amours avec le roi deux états successifs. *Catherine de Verdun*, religieuse à Longchamp, avait vingt-deux ans lorsque Henri IV en devint amoureux. Ce roi la récompensa de ses faveurs en lui donnant, en 1590, l'abbaye ou plutôt le prieuré de Saint-Louis de Vernon, et en accordant ensuite à son frère, le sieur de Verdun, président au parlement de Toulouse,

une place de président au parlement de Paris : ainsi la religieuse de Longchamp et l'abbesse de Vernon ne sont qu'une seule maîtresse.

Bassompierre fait ensuite une digression sur Gabrielle d'Estrées, qui doit servir au tableau des mœurs de la cour et de la noblesse de France. En voici la substance :

Cette femme a obtenu plus de célébrité qu'elle n'en méritait. Dès l'âge de seize ans elle fut, par l'entremise du duc d'Epernon, prostituée par sa propre mère au roi Henri III, qui la paya six mille écus. Montigny, chargé de porter cette somme, en garda deux mille. Cette friponnerie mit Henri III fort en colère.

Ce roi se dégoûta bientôt de Gabrielle ; alors sa mère la livra à Zamet, riche financier, et à quelques autres partisans; ensuite au cardinal de Guise, qui vécut avec elle pendant un an.

La belle Gabrielle passa depuis au duc de Longueville, au duc de Bellegarde et à plusieurs gentilshommes des environs de Cœuvres, tels que Brunet et Stenai; enfin le duc de Bellegarde la produisit au roi Henri IV.

Ce roi n'employa d'abord auprès d'elle que des caresses superficielles, des privautés sans conséquence. Sa santé ne lui en permettait pas davantage. L'abbesse de Vernon, Catherine de

Verdun, dont il a été parlé, lui avait laissé, dit Bassompierre, un *souvenez-vous de moi* dont il ne pouvait se guérir.

« Néanmoins, ajoute-t-il, Gabrielle devint « grosse, et madame de Sourdis (sa tante) fit « si bien son jeu, qu'elle fit avouer l'enfant au « roi. »

Ce prince parut fort étonné, lorsque d'Alibourt, son médecin, lui apprit que Gabrielle d'Estrées était enceinte. *Que voulez-vous dire, bonhomme?* lui dit Henri IV ; *comment seroit-elle grosse? je sais bien que je ne lui ai encore rien fait* [1].

Peu de jours après, le 24 juillet 1594, ce médecin imprudent mourut. On accusa Gabrielle d'Estrées de l'avoir fait empoisonner [2].

Elle accoucha d'un garçon qui fut connu sous le nom de *Monsieur, duc de Vendôme*, et que le roi légitima.

Henri IV maria Gabrielle d'Estrées au duc de Liancourt, à condition qu'il ne consommerait point le mariage avec elle. Il la fit ensuite duchesse de Beaufort. Elle mourut, le 8 avril 1599, et sa mort fut considérée comme l'effet du poison.

[1] *OEconomies royales de Sully*, tom. I, chap. LVIII.

[2] *Journal de Henri IV*, par l'Estoile, tom. II, pag. 85, 86, édition de 1741.

Ceux qui ont déterminé le gouvernement actuel à ériger une statue à Gabrielle d'Estrées ignoraient sans doute les particularités de la vie de cette femme galante, ou ne la connaissaient que par des comédies et des chansons [1].

Henri IV ne restait pas inactif; après la mort de Gabrielle, il faisait chez Zamet des parties de débauche. « Il couchoit par fois, dit Bas-« sompierre, avec une belle garce, nommée *la* « *Glandée*, dans la maison de Zamet [2]. »

Bientôt après la mort de Gabrielle, il eut une autre maîtresse en titre, *Henriette de Balzac d'Entragues*. Tous les historiens parlent de cette liaison, et des chagrins qu'elle causa au roi. Les faveurs de cette dame lui coûtèrent, suivant les *Œconomies royales de Sully*, *cent mille écus*; de plus elle lui arracha une promesse de ma-

[1] En 1820, la statue érigée à Gabrielle d'Estrées a été envoyée dans le département de l'Aisne, pour y figurer au rang des illustres du pays.

[2] *Anciens Mémoires de Bassompierre*, ou *Journal de ma vie*, tom. I, pag. 65.

Sébastien Zamet était de Lucques en Italie; il avait fait, dit-on, le métier de cordonnier. Catherine de Médicis l'attira à Paris; il y fit fortune sous le règne de Henri III, fut un des principaux intéressés dans les fermes, et son opulence lui faisait dire qu'il était *seigneur de dix-sept cent mille écus*. Sa maison était pour le roi un lieu de débauche.

riage que Sully eut le courage de déchirer en présence même de Henri IV.

En 1599, ce roi parvint à faire dissoudre son mariage avec Marguerite de Valois, qui consentit au divorce; et, en 1600, il épousa Marie de Médicis. Quoique pourvu de cette nouvelle épouse, il continua ses habitudes avec la demoiselle d'Entragues, qu'il avait créée marquise de Verneuil, jusqu'en l'an 1604, époque où elle fut disgraciée pour avoir participé à une conspiration contre sa personne royale.

Avant cette rupture, Henri IV fut amoureux, mais sans succès, de la *duchesse de Nevers;* il fut plus heureux auprès de la demoiselle *La Bourdaisière*, qu'il quitta pour s'attacher à la femme d'un conseiller appelé *Quelin*. Il aima ensuite, sans en rien obtenir, la femme du maître des requêtes *Boinville*. La *comtesse de Limoux* fut moins sévère.

Ce roi contracta une liaison plus durable avec *Jacqueline du Breuil;* il la maria à René du Bec, marquis de Vardes. Ce mariage fut conclu avec les mêmes réserves que celui de Gabrielle d'Estrées et du sieur de Liancourt, à condition qu'il ne serait point consommé. Bientôt après, Henri IV créa la demoiselle du Breuil comtesse de Moret : ce bienfait ne la rendit pas plus fidèle.

Ce roi, pour s'en consoler, prit pour amante la demoiselle *des Essarts*, qu'il créa comtesse de Romorantin, et dont il eut deux filles légitimées. Cette femme, à l'exemple de la comtesse de Moret, fit quelques infidélités au roi, notamment avec Louis de Lorraine, cardinal et archevêque de Reims.

Henri IV eut aussi pour maîtresse une dame d'honneur de la reine son épouse, appelée *Foulebon* [1].

Enfin, il devint éperdument amoureux de la *princesse de Condé*, et ce fut ses dernières amours. J'ai parlé de leur violence, et de l'événement qui en arrêta le cours [2].

Les galanteries multipliées de Henri IV auraient eu des conséquences moins funestes à la morale, si ce roi eût pris soin de les soustraire à la connaissance du public; mais il semblait persuadé que ses désordres étaient un droit de la royauté; ou bien il les considérait comme un juste dédommagement des peines qu'il avait souffertes pour arriver au trône et rétablir la paix en France. Quoi qu'il en soit, il ne se don-

[1] *Voyez* les *nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 174, 175, et *Anecdotes des reines et régentes de France*, tom. V et VI.

[2] *Voyez* ci-dessus, pag. 127, 128.

nait pas la peine de déguiser ses faiblesses.

Il était si épris de Gabrielle d'Estrées, qu'il ne la quittait pas, même dans les plus importantes affaires de l'État; il la menait avec lui dans les assemblées publiques, dans les grandes solennités; elle assistait, à ses côtés, dans les conseils; elle figura près de ce roi dans l'assemblée des États, tenue à Rouen en 1596. *Il la baisait devant tout le monde*, dit l'Estoile, *et elle lui dans tous les conseils* [1].

Cet outrage aux convenances a été pareillement remarqué par Bassompierre : « Henri IV, « dit-il, donnoit dans ses amours beaucoup de « mauvais exemples et de scandales, en ce qu'il « ne s'en cachoit point, et faisoit connoître au « public les vices que la bienséance ordonne de « cacher [2]. »

Malgré ces actions scandaleuses, la cour de Henri IV, si on la compare à celle qui l'a précédée, lui fut très-supérieure. La galanterie de ce roi avait un caractère de franchise et de virilité que n'avaient pas les débauches infâmes de Henri III et de ses *mignons*. Catherine de Médicis, mère de ce dernier roi, conduisait elle-même ses filles d'honneur à la prostitution, et

[1] *Journal de Henri IV*, novembre 1596.

[2] *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 171.

en faisait des instrumens de sa politique. Marie de Médicis, épouse de Henri IV, se montrait au contraire très-sévère sur ce point. L'exemple suivant en offrira la preuve.

En 1604, le baron de Termes ayant été surpris dans la chambre des filles de la reine, couché avec l'une d'elles, appelée *la Sagonne*, fut obligé de fuir en chemise, et ensuite de quitter la cour. La reine, indignée, pria le roi son époux de lui faire trancher la tête. Henri IV eut beaucoup de peine à la détourner du projet qu'elle avait formé de punir ce délit d'une manière éclatante. Elle maltraita et chassa la demoiselle qui en était complice. Sous Henri III, cet événement n'aurait excité que des risées; sous Henri IV il causa beaucoup de rumeur.

La sévérité de ce châtiment fit peu d'effet sur la population de Paris; et les causes de la corruption continuèrent d'avoir dans cette ville leur désastreux résultat.

Une autre passion plus ruineuse que la première, peut-être plus funeste à la morale, dominait encore Henri IV : il hasardait et perdait au jeu des sommes qui auraient suffi à soulager les pauvres de Paris, cruellement tourmentés par les fréquentes disettes de ce règne. Le dérangement dans les finances, les exactions des finan-

ciers, les édits bursaux, furent les effets contagieux d'un vice dont le roi donnait l'exemple.

Nous lisons, dans le journal de l'Estoile, que le 23 février 1607 Henri IV *perdit sept cents écus* à la foire Saint-Germain, en jouant à trois dés avec M. de Villars [1]; et dans les *Œconomies royales de Sully* se trouve le passage suivant :

« Vous reçûtes..... une lettre du roi, que nous « avons bien voulu insérer ici pour monstrer « quelles dépenses excessives sa majesté faisoit « au jeu, pour lesquelles il nous fallut, sans « répliquer, trouver des fonds.

« Mon ami, j'ai perdu au jeu *vingt-deux* « *mille pistoles* (plus de six cent mille francs « d'aujourd'hui), que je vous prie de faire in- « continent mettre ès mains de Feydeau qui « vous rendra cette-ci, afin qu'il les distribue « aux particuliers auxquels je les dois, ainsi que « je lui ai commandé. Adieu, mon ami. Paris, « ce lundi matin 18 janvier (1609).

Signé Henri [2]. »

Ce règne était signalé par un autre vice qu'on ne doit point reprocher à Henri IV, puisqu'il travailla vigoureusement à le détruire, mais qui provient des habitudes des anciens Francs : je

[1] *Journal de Henri IV*, au 3 février 1607.

[2] *Œconomies royales de Sully*, tom. VI, chap. XXVII.

veux dire les duels, que ces étrangers introduisirent dans la Gaule avec la féodalité et la barbarie, que Louis IX et ses successeurs avaient constamment travaillé à détruire, et qui commençaient à tomber en désuétude, lorsque Henri II eut la détestable imprudence d'en faire renaître l'usage. Fortifiés par les principes d'un faux honneur, les duels firent parmi la noblesse française, sous le règne de Charles IX et de Henri III, d'effrayans progrès, et dégénérèrent bientôt en assassinats. Les habitans de Paris étaient journellement témoins de ces scènes sanglantes. Les nobles se plaçaient ainsi au-dessus des lois, se faisaient un honneur d'inspirer de l'effroi, un devoir de la vengeance, et une gloire du meurtre. Le derrière des murs des chartreux, le moulin de Saint-Marceau, ou le Pré-aux-Clercs étaient les lieux ordinaires de ces barbares expéditions. On se battait, on s'assassinait même dans les rues de Paris en plein jour jusque sous les yeux du roi, et presque toujours impunément.

Louis Comboursier, seigneur du Terrail, le 8 août 1606, assassina, devant le Louvre, à la vue du roi, placé à une des fenêtres de sa galerie, un gentilhomme gascon nommé Mazaussi, puis se retira brusquement sans être arrêté. Ce no-

ble « étoit estimé un brave capitaine, fort résolu « et déterminé; c'est-à-dire, un *homme de sac* « *et de corde*, qu'on qualifioit à la cour d'*homme* « *de service*[1]. »

De pareils assassinats, entre des nobles ou gentilshommes, se commettaient presque journellement à Paris. L'auteur du *Journal de Henri IV* en cite de nombreux exemples. « En la semaine « dernière, dit-il, furent, à Paris seulement, « commis quatre assassinats et trois duels, sans « aucune punition ni recherches[2]. »

Ces désordres s'accrurent par l'impunité. Henri IV, effrayé de leurs ravages, demanda à Sully un mémoire sur l'origine des duels. Ce ministre lui en présenta un qui se trouve dans ses *Œconomies royales*; et on lit, dans le journal de l'Estoile, qu'en mars 1607 « on donna avis au « roi que depuis l'avénement de sa majesté à la « couronne on faisoit compte au moins de quatre « mille gentilshommes tués en ces misérables « duels[3]. »

Un arrêt du Parlement, du 16 juin 1599, porte : « Pour raison des meurtres et homicides « commis et perpétués en duels tant dans cette

[1] *Journal de Henri IV*, 8 août 1606.
[2] *Idem*, décembre 1606, tom. III, pag. 404.
[3] *Idem*, tom. III, pag. 420.

« ville qu'autres lieux, et pour obvier à la fré« quence desdits meurtres et homicides, etc., « les défend, sous peine de crime de lèze-ma« jesté, confiscation de corps et de biens, tant « contre les vivans que les morts. » Un édit du roi, d'avril 1602, renouvelle ces défenses, et règle les formes de la procédure contre les duellistes. Cet arrêt et cet édit firent peu d'effet; mais un nouvel édit, du mois de juin 1609, plus menaçant et portant contre les délinquans des peines plus rigoureuses, contint pour un temps les effets de cette habitude féodale, qui bientôt, après la mort du roi, reprit son cours, et se manifesta avec plus de fureur que jamais.

La foire Saint-Germain, dont j'ai parlé, était à peu près alors ce qu'est aujourd'hui le Palais-Royal, un lieu de commerce, de plaisirs, et de plus un lieu de combats. Cette foire, très-profitable aux moines et abbé de Saint-Germain-des-Prés, devenait très-funeste à la morale publique. Après avoir été fermée pendant la domination de la Ligue, elle fut rouverte le 7 février 1595. Il fallut y faire de grandes réparations. « Ceux « qui l'avoient vue du vivant du feu roi, dit « l'Estoile, ne la pouvoient reconnoître pour la « foire Saint-Germain, tant elle étoit piètre et « désolée. »

« On disoit que le roi s'y trouveroit, dit le « même écrivain, mais il n'y alla point; le duc « de Guise et Vitry coururent les rues avec dix « milles insolences. »

« Le 10 février 1597, le duc de Nemours et « le comte d'Auvergne allèrent à la foire, où ils « commirent dix mille insolences : un avocat « y perdit son chapeau et fut bien battu par les « gens du comte d'Auvergne.

« Le roi s'y rendit quelques jours après, mar- « chanda plusieurs bijoux d'un grand prix, n'a- « cheta rien, si ce n'est un *drageoir d'argent* « *mathématicien*, où étoient, dit l'Estoile, gravés « les douze signes du ciel, que lui vendit un « marchand jouaillier; » il le donna à son fils César.

« Pendant la foire de Saint-Germain de cette « année (1605), dit encore l'Estoile, où le roi « alloit ordinairement se pourmener, se com- « mirent à Paris des meurtres et excès infinis, « procédans des débauches de la foire, dans « laquelle les pages, laquais, écoliers et soldats « des gardes, firent des insolences non accou- « tumées, se battant dedans et dehors, comme « en petites batailles rangées, sans qu'on y pût « ou voulût donner autrement ordre : un laquais « coupa les deux oreilles à un écolier et les lui

« mit dans sa pochette, dont les écoliers muti-
« nés, se ruant sur tous les laquais qu'ils ren-
« controient, en tuèrent et blessèrent beaucoup.
« Un soldat des gardes, ayant été attaqué des-
« dits laquais au sortir de la foire, et atterré
« par eux de coups de bâton sur les fossés de
« Saint-Germain, s'étant enfin relevé, en tua
« deux et les jeta tout morts dans les fossés,
« puis s'en alla et se sauva. Voilà comme les
« débauches, qui sont assez communes en ma-
« tière de foires, furent extraordinaires en icelle,
« laquelle néanmoins on prolongea jusqu'à ca-
« rême-prenant. »

Les désordres que dans cette foire commettaient les pages et les laquais étaient autorisés par l'exemple des maîtres, par l'absence presque totale d'une police et par l'espèce d'immunité dont jouissaient la plupart des hôtels des seigneurs ou princes auxquels ces pages appartenaient; hôtels qui servaient aux maîtres comme aux valets d'asile impénétrable à la justice. Ces pages et laquais se multiplièrent dans la suite d'une manière effrayante. Pendant près d'un siècle, les Parisiens furent troublés, insultés, battus, pillés, et quelquefois tués par cette multitude de valets qui ne servaient qu'à une vaine représentation. Je parlerai dans la suite de

leurs habitudes tumultueuses, et de l'impuissance de la police et du Parlement pour les réprimer.

La foire Saint-Germain renfermait plusieurs académies de jeu, où le roi, les princes, les seigneurs venaient risquer leur fortune, et souvent celle des autres.

Un arrêt du Parlement, du 30 janvier 1608, nous fait connaître les jeux auxquels on s'y livrait; cette cour fait défense de jouer à la foire Saint-Germain aux *cartes, dez, quilles et torniquets.*

En 1609, il s'établit plusieurs académies de jeu à Paris. L'Estoile, ainsi que l'auteur du Mercure français, rapporte qu'au mois de mars de cette année, un nommé Jonas loua, dans le temps de la foire et dans son voisinage, une maison dont il paya 1400 fr., et qu'il ne devait occuper que quinze jours [1].

La paix, ayant succédé à de longues guerres, avait depuis quelques années ramené dans Paris l'abondance, et accru sa population. Plusieurs négocians, par d'heureux hasards ou des spéculations bien calculées, s'enrichirent rapidement. Embarrassés de jouir de ces richesses, auxquelles

[1] *Journal de Henri IV*, tom. III, pag. 505 et 506. — *Mercure de France*, tom. I, pag. 323.

ils n'étaient point accoutumés, ou poussés par le désir de les accroître, ils se laissèrent entraîner par l'exemple de la cour, et surtout par celui du roi, qui, comme on l'a dit, jouait ordinairement des sommes très-considérables.

On a vu, ajoute l'Estoile, le fils d'un marchand perdre dans une séance soixante mille écus, n'en ayant hérité de son père que vingt mille.

Ce n'était pas seulement à la foire Saint-Germain que se donnaient les jeux de hasard : le jour du Carnaval on dressait des étaux le long du Pont-au-Change, sur lesquels les amateurs venaient jouer aux dés. Cet usage fort ancien fut interrompu en mars 1604. L'Estoile dit que ceux dudit pont, étant interrogés sur cette suspension de jeux, répondirent « qu'ils vouloient être sages « doresenavant et bons ménagers, puisque le roi « leur en montroit le premier l'exemple, et que « M. de Rosny leur apprenoit tous les jours à le « devenir [1]. »

Si ce n'est pas ici une ironie, si ce motif est le véritable, on voit ici une preuve de l'influence puissante qu'exerce l'exemple des chefs sur la conduite des inférieurs.

Le luxe était excessif à la cour de Henri IV.

[1] *Journal de Henri IV*, tom. III, pag. 172.

Ce n'était point le goût de ce roi, qui lui aurait sans doute préféré la simplicité, et qui n'avait pas besoin d'un mérite qui s'achète dans les boutiques ; mais il n'en était pas ainsi de ses maîtresses et de ses courtisans.

Bassompierre dit que, pour la cérémonie du baptême des enfans du roi, il fit faire un habillement qui lui coûta *quatorze mille écus* ; il en paya *six cents* pour la façon seulement : il était composé d'étoffes d'or, brodé en perles. Il acheta de plus une épée garnie de diamans, qu'il paya cinq mille écus : il avoue qu'il fit cette dépense extraordinaire avec de l'argent gagné au jeu [1].

Au baptême du fils de madame de Sourdis, qui fut célébré le 6 novembre 1594, Gabrielle d'Estrées parut vêtue d'une robe de satin noir « tant chargée de perles et de pierreries, dit « l'Estoile, qu'elle ne se pouvoit soutenir. » Le même écrivain ajoute peu après : « Samedi 12 « novembre, on me fit voir un mouchoir qu'un « brodeur de Paris venoit d'achever pour ma« dame de Liancourt (Gabrielle d'Estrées), la« quelle le devoit porter le lendemain à un bal« let, et en avoit arrêté le prix avec lui à

[1] *Journal de ma vie*, par Bassompierre, tom. 1, pag. 187, 188.

« *dix-neuf cents écus* qu'elle lui devoit payer « comptant [1]. »

Ce luxe appauvrissait la classe la plus utile : les cultivateurs, et enrichissait celle qui l'était le moins : les passementiers, les lapidaires, les brodeurs, etc. Il offrait l'exemple d'une abondance mal répartie, mal employée, et qui ne servait qu'à augmenter la corruption morale.

Il fit des progrès rapides parmi les bourgeois de Paris.

« Pendant qu'on apportoit à tas de tous les côtés « à l'Hôtel-Dieu les pauvres membres de Jésus-« Christ, si secs, et si atténués qu'ils n'étoient « pas plutôt entrés qu'ils rendoient l'esprit, on « dansoit à Paris, on y mommoit; les festins et « les banquets s'y faisoient à *quarante-cinq écus* « *le plat*, avec les collations magnifiques à trois « services, où les confitures seiches étoient si « peu épargnées que les dames et demoiselles « étoient contraintes de s'en décharger sur les « pages et laquais.

« Quant aux habillemens, bagues et pierre-« ries, la superfluité étoit telle, qu'elle s'éten-« doit jusqu'au bout de leurs souliers et pa-« tins, etc. »

« La femme d'un simple procureur fit faire

[1] *Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 132, 135.

« une robe en ce mois, de laquelle la façon re-
« venoit à cent francs [1]. »

Le luxe des habits, une suite nombreuse de pages, de laquais, de gentilshommes, d'écuyers, etc.; le luxe de la table; un ton menaçant, des fanfaronades, des débauches bruyantes, des créanciers qu'on ne payait pas et qu'on maltraitait souvent; l'affectation à se montrer joyeux, satisfait, tout-puissant, supérieur aux bienséances et aux lois, étaient les traits du caractère de la noblesse, les honneurs, la gloire qu'ambitionnaient les princes et seigneurs de ce temps. D'Aubigné, dans son *Baron de Fœneste,* a peint avec autant de gaieté que de cynisme l'ignorance, la superstition stupide, la bassesse et même la lâcheté de certains nobles ou courtisans du règne de Henri IV et des commencemens de celui de son successeur : tous ces vices étaient mal couverts par des démonstrations continuelles d'opulence et de pouvoir.

Il est vraisemblable que l'auteur satirique, grand-père de la dernière épouse de Louis XIV, a chargé les figures du tableau : tous les nobles n'habitaient pas la cour; et ceux qui avaient embrassé la religion réformée, étaient généralement graves, instruits et supérieurs à leur

[1] *Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 266, 267, 290.

siècle : tels étaient Lanoue, Duplessis-Mornay, Sully, d'Aubigné lui-même, etc.

Voici comment ce dernier trace les manières et les discours des courtisans qui fréquentaient le Louvre. C'est le baron de Fœneste qui en fait l'exposé. « Vous commencez à rire au premier « que vous rencontrez ; vous saluez l'un, vous « dites le mot à l'autre : *Frère, que tu es brave,* « *espanoui comme une rose! Tu es bien traité* « *de ta maîtresse ; cette cruelle, cette rebelle,* « *rend-elle point les armes à ce beau front, à* « *cette moustache bien troussée! et puis cette* « *belle grève, c'est pour en mourir!* Il faut dire « cela en démenant le bras, branlant la tête, « changeant de pied, peignant d'une main la « moustache, et d'aucune fois les cheveux...

« Vous voulez savoir de quoi sont nos discours; « ils sont de duels, où il se faut bien garder d'ad- « mirer la valeur d'aucun, mais dire froide- « ment : *Il a, ou il avoit, quelque peu de courage ;* « et, puis, des bonnes fortunes envers les dames... « Et, puis, nous causons de l'avancement en cour, « de ceux qui ont obtenu pension ; quand il y « aura moyen de voir le roi ; combien de pis- « toles a perdu Créqui et Saint-Luc ; ou, si vous « ne voulez point discourir sur des choses si « hautes, vous philosophez sur les bas-de-chaus-

« ses de la cour... Quelquefois nous entrons dans
« le grand cabinet, avec la foule de quelques
« grands; nous sortons sous celui de Béringand,
« descendons par le petit degré, et puis faisons
« semblant d'avoir vu le roi, contons quelques
« nouvelles; et, là, faut chercher quelqu'un qui
« aille dîner [1]. »

L'orgueil des seigneurs catholiques, compagne ordinaire de l'ignorance; l'opinion de leur supériorité sur tous les humains, l'affection qu'ils portaient pour les habits riches et brillans, pour des titres purement honorifiques, c'est-à-dire purement propres à flatter, à fortifier leur vanité, éclatèrent en plusieurs occasions pendant cette période. Ils traitaient comme des esclaves les personnes attachées à leur maison; ils les faisaient battre de verges, et les cédaient à d'autres comme un meuble. Dans les écrits de ce temps, on trouve fréquemment ces phrases : tel secrétaire, tel musicien, tel joueur de luth, tel chirurgien, tel gentilhomme appartenait à tel prince, à tel seigneur, qui le donna à tel autre seigneur. Henri IV fit don à un de ses valets d'écurie d'un homme difforme, qu'on avait arraché

[1] *Le baron de Fœneste*, chap. II, pag. 18. Pour rendre ce passage intelligible à tous les lecteurs, j'en ai changé l'orthographe gasconne.

à ses travaux, pour le montrer comme une curiosité, et en tirer profit [1]. Marguerite de Valois faisait donner des coups de bâton à son musicien Choisnin [2]. Les seigneurs fouettaient souvent leurs pages.

Mais, ce qui montre mieux les écarts de la féodalité et la haute importance que les seigneurs mettaient à des titres sans fonctions, c'est la noble colère dont fut saisi le duc de Mercœur, lorsque le parlement de Paris, qui avait pour principe de n'accorder le titre de prince qu'aux membres de la famille royale, refusa publiquement de lui donner cette qualification. Voici ce qu'on trouve dans les registres manuscrits du Parlement.

Le 2 juillet 1599, le duc de Mercœur, accompagné de vingt à trente hommes armés d'épées, se rendit le soir dans la maison de M. Louis Servin, avocat du roi au Parlement. Ce magistrat, en voyant arriver le duc, le salua en lui disant : *Bonsoir, monsieur.* « Alors ce duc lui « dit : *Je ne viens point pour vous dire bonsoir,* « *ni pour vous recommander ma cause, mais* « *pour me plaindre à vous de ce que vous avez*

[1] *Voyez* tom. II, *Saint-Côme et Saint-Damien*, pag. 258, 259.

[2] *Divorce satirique.* — *Journal de Henri III*, t. IV, p. 500.

« *dit dernièrement, en la chambre de l'édit, que*
« JE N'ÉTAIS PAS PRINCE, *et qu'il n'y avoit que les*
« *princes du sang qui fussent reconnus pour*
« *princes en France; en quoi vous avez menti.*

« Sur quoi ledit Servin, voyant ledit sieur
« de Mercœur en colère, se serait aussi couvert
« pour la dignité de sa charge, et auroit dou-
« cement, et sans s'émouvoir, remontré audit
« sieur de Mercœur, de regarder qu'il parloit
« à un officier du roi. Ledit sieur de Mercœur
« auroit répliqué, en jurant et blasphémant le
« nom de Dieu, et mettant la main sur son épée
« comme pour la tirer, et disant par deux fois:
« *Monsieur Louis Servin,* JE VOUS COUPERAI LE
« COU; *et, n'étoit cette qualité d'officier du roi,*
« ***je le ferois tout à l'heure; et n'y a personne***
« *qui m'en sût empêcher;* ajoutant: ***Il n'y a pas***
« ***deux heures que je suis averti de ce que vous***
« ***avez dit, et encore que ma femme vous ait***
« ***répondu en pleine audience, je suis venu pour***
« ***vous dire que*** JE VOUS MONTRERAI QUE JE SUIS
« PRINCE; JE VOUS TUERAI, ***et il n'y a personne***
« ***qui m'en sût garder.*** »

Servin reprocha au duc l'indécence de son procédé et l'insulte qu'il faisait à un avocat du roi dans sa propre maison, à ses fonctions et à la justice, et lui remontra qu'il devait porter ses

plaintes au roi. A ces mots, le duc de Mercœur ordonne à ceux qui l'accompagnent d'entourer le magistrat, et dit que la chose ne valait la plainte, « que lui sieur de Mercœur se feroit lui-même « justice, et donneroit cent coups d'étrivières « audit Louis Servin, que nul ne l'en pourroit « empêcher... Quoi disant, ledit sieur de Mercœur auroit mis derechef la main sur son « épée, pour la tirer, jurant et blasphémant « le nom de Dieu, et disant audit Servin qu'il « le tueroit, finissant ce propos par plusieurs « injures, se mettant en effort d'offenser ledit « avocat du roi, lui répétant *qu'il lui couperoit « le cou;* et, remettant une troisième fois la main « à son épée, de laquelle il auroit frappé ledit « avocat du roi, comme il l'en menaçoit; mais « il fut contenu par un particulier qui se mit « au-devant dudit sieur de Mercœur, en lui di- « sant : *Monsieur, que voulez-vous faire?* »

Le duc de Mercœur redoubla ses injures, ses juremens, ses menaces, et se retira.

Le Parlement fut bientôt informé de l'insolente agression de ce seigneur : il nomma une commission pour en informer, et envoya deux de ses membres pour s'en plaindre au roi. On ignore le résultat de cette affaire : ce qu'il importe de faire connaître, c'est qu'en orgueil et

en férocité le duc de Mercœur avait acquis une célébrité égale à celle du maréchal Blaise de Montluc, du connétable Anne de Montmorency. On voit qu'il établissait ses droits à la principauté, et signalait dignement son caractère par ces paroles dignes de remarque : *Je vous montrerai que je suis prince ; je vous tuerai.*

L'honneur, ou plutôt l'orgueil de la noblesse, était alors d'une constitution très-robuste. Les nobles pouvaient se livrer aux actions les plus viles, les plus ignominieuses, les plus criminelles, sans que leur fierté en souffrît aucune atteinte, ni leur gloire la moindre tache. Malgré ces accidens, ils transmettaient à leur postérité une noblesse pure. Le métier infâme que plusieurs remplissaient, à la cour, auprès des rois enclins à la débauche, ne les déshonorait point. Trahir leur parti n'apportait aucune flétrissure à leur honneur invulnérable. Les nobles dérogeaient en exerçant le commerce ou un métier utile ; ils ne dérogeaient pas en volant les marchands sur les chemins.

Ils empruntaient, ne payaient pas, et leur noblesse leur donnait le privilége de manquer à leur parole sans être déshonoré ; de battre, de mutiler, de tuer et de jeter par leurs fenêtres, dans les fossés de leurs petites forteresses,

les malheureux sergens qui venaient au nom du roi, et de la part de leurs créanciers, leur signifier quelque sentence, ou exécuter une saisie. On trouve dans les registres criminels du Parlement un grand nombre de ces gentillesses.

Le comte de Belin, le comte de Brissac trahissent leur parti, violent leurs sermens pour vendre chèrement la ville de Paris à Henri IV; un grand nombre de gouverneurs les imitent: leur noblesse n'en souffre pas la moindre altération; et leurs descendans s'enorgueillissent de les avoir pour aïeux.

Nicolas du Harlay, baron de Sancy, envoyé par le roi pour lever des troupes en Suisse, manquant d'argent pour les payer, apprit, étant à Bâle, que vingt-deux voyageurs, portant chacun 4000 écus cousus dans les selles de leurs chevaux, devaient passer près de cette ville. Il alla, bien accompagné, se mettre en embuscade sur leur chemin, les dépouilla de leurs richesses, les attacha à des arbres, et se retira chargé de leur or, qui lui servit à payer les Suisses [1].

Lorsque les nobles volaient pour leur compte, les tribunaux en faisaient quelquefois justice; et, sous le règne de Henri IV, la place de Grève a

[1] *Mémoires nouveaux de Bassompierre*, pag. 51.

vu périr, par la main du bourreau, de hauts et puissans seigneurs de l'arrondissement du parlement de Paris, condamnés pour leurs exploits sur les grands chemins.

Voici la notice de quelques-uns de ces coupables, d'après le Journal de l'Estoile.

Le 19 avril 1597, un gentilhomme fut décapité *pour volerie*. L'Estoile ne dit pas son nom [1].

En 1602, Gui Eder de Beaumanoir de Lavardin, baron de Fontenelles, cousin germain du maréchal de Lavardin, appartenant à une des plus illustres maisons de la Bretagne, faisait le métier de voleur sur mer et sur terre. Outre ses brigandages et ses vols, le baron de Fontenelles était coupable d'actes de cruautés qui font horreur, et conspirait même contre le roi. Le vendredi, 27 septembre 1602, il fut rompu vif en place de Grève, ainsi que quelques-uns de ses nobles complices [2].

Un jeune gentilhomme, convaincu de plusieurs vols, assassinats et de plusieurs autres actes étranges pour son âge, fut, le 28 avril 1603, exécuté en place de Grève. Le journaliste ne donne pas le nom de ce gentilhomme voleur :

[1] *Journal de Henri IV*, au 19 août 1597.

[2] *Idem*, au 27 septembre 1602.

il dit qu'il tua un pauvre homme, son créancier, qui venait lui demander de l'argent [1].

Dans le même temps, La Grange-Santerre, gentilhomme de grand lieu, dit l'Estoile, et *insigne voleur*, fut, le 30 avril 1603, exécuté en place de Grève. M. de Vitry demanda sa grâce à Henri IV, qui répondit : *Prouvez-moi qu'il n'a jamais volé sur les grands chemins, et je vous l'accorde*. La Grange avait toute sa vie exercé le métier de voleur. « On a remarqué de « lui et de sa maison une chose notable, ajoute « l'Estoile ; c'est que son grand-père avoit été « exécuté pour voleries, et son père étoit en pri- « son pour le même crime [2]. »

Le vendredi, 2 mai (1603), les deux frères de La Grange-Santerre furent décapités en Grève, avec un nommé La Rivière, et un autre qui fut pendu : tous « *grands voleurs*, et principalement « La Rivière, qui étoit un gentilhomme du pays « de Gastinois, qui se faisoit appeler le *baron* « *du Plat*, vrai athéiste et scélérat jusqu'au « bout. Il y en eut, aussi, un de la même faction « condamné aux galères [3]. »

Un gentilhomme voleur, que le journaliste ne

[1] *Journal de Henri IV*, au 28 avril 1603.

[2] *Idem*, au 30 avril 1603.

[3] *Idem*, au 3 mai 1603.

fait pas connaître, fut exécuté sur la place de Grève : il jeta du haut en bas de l'échafaud un cordelier qui voulait le confesser; il manqua d'étrangler le bourreau avec ses dents. Il fut roué vif [1].

Il y eut à Paris un très-grand nombre de gentilshommes exécutés pour des crimes plus énormes. Il y en eut dont l'histoire ne parle point: il y en eut qui, coupables de vols sur les chemins, ne furent jamais poursuivis par la justice, ou qui obtinrent des lettres de rémission, que Henri IV ne refusait guère lorsqu'elles étaient sollicitées par des femmes.

Les provinces et chaque canton de province étaient désolés par de nobles voleurs, qui, accoutumés aux brigandages des guerres civiles, les continuaient pendant la paix. Si je ne craignais de dépasser les bornes que je me suis prescrites, je rapporterais la longue liste de leurs noms de famille; noms que les généalogistes placent pour la plupart au rang des plus illustres : mais je me borne au trait suivant, qui caractérisera une grande partie de la noblesse du règne de Henri IV.

Trois frères, nobles Bretons, appelés *Guilleris*, rassemblèrent une troupe d'environ qua-

[1] *Journal de Henri IV*, au 25 février 1606.

tre cents gentilshommes, qui, pendant six années consécutives, désolèrent la Bretagne, le Poitou, la Saintonge, etc. Ils avaient affiché sur les arbres des grands chemins ces mots : *Paix aux gentilshommes, la mort aux prévôts et archers, et la bourse aux marchands.* On réunit contre ces brigands une armée de quatre mille cinq cents hommes, qui, avec quelques pièces d'artillerie, parvint à s'emparer de leur repaire : il en périt plusieurs dans le combat : quatre-vingts furent pris et roués vifs [1].

Si les vices de la barbarie déshonoraient la noblesse de France, le clergé en était aussi fortement entaché. Les prêtres faisaient la guerre, étaient livrés à la débauche, et les plus sages d'entre eux s'adonnaient à des superstitions absurdes, à des pratiques sacriléges ou ridicules, qui leur attiraient le mépris de tous les gens probes et raisonnables.

Le haut clergé, sous Henri IV, était aussi scandaleux que dans les temps de la plus épaisse barbarie.

On a vu, pendant la Ligue, presque tous les prêtres et moines de Paris s'armer, et faire le métier de soldat.

[1] *Journal de Henri IV*, septembre 1608. — *Histoire générale des Larrons*, liv. II, pag. 1re.

Le cardinal d'Autriche remplissait les fonctions de général, et, à la tête d'une petite armée, il vint faire la guerre à Henri IV, pendant que ce roi assiégeait Amiens.

Plusieurs évêques de France commandaient des troupes.

Le cardinal de Guise avait entretenu pendant un an Gabrielle d'Estrées, avant qu'elle échût à Henri IV : le cardinal de Reims devint aussi amoureux d'une autre maîtresse de ce roi, Charlotte des Essarts, l'épousa secrètement, et en eut des enfans [1].

Quant au cardinal de La Rochefoucaud, si ses mœurs étaient sans reproche, sa raison ne l'était pas. Pendant qu'il occupait le siége de Clermont, il fut, par un stupide aveuglement, ou pour les intérêts de son parti, de concert avec son frère, abbé de Saint-Martin-de-Randan, le soutien et même le provocateur des impostures de Marthe Brossier, fille de Jacques, tisserand de Romorantin. Cet homme, peu fortuné, imagina de mettre à profit la crédulité publique, en faisant passer sa fille Marthe pour démoniaque. L'ayant exercée à faire des contorsions, des grimaces, à prendre des postures extraordinaires, à pousser

[1] *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 176. — *Mercure historique et politique*, avril 1688; pag. 375.

des hurlemens, il la fit débuter dans les villes et bourgs voisins de la Loire; puis en Anjou, où son imposture fut démasquée par Charles Miron, évêque d'Angers. Ce prélat, après une sévère réprimande, lui ordonna de se retirer dans son pays, et de ne plus abuser le public [1].

Au lieu de suivre le conseil de ce sage prélat, la prétendue possédée, son diable, Jacques *Brossier*, père de cette fille, et ses deux sœurs s'acheminèrent vers un théâtre plus favorable à leurs impostures : ils vinrent à Paris, et, à la fin de mars 1599, se logèrent près de l'abbaye de Sainte-Geneviève.

A la nouvelle de l'arrivée de cette troupe, les capucins se présentèrent les premiers pour lutter

[1] Voici par quelles épreuves l'évêque d'Angers se convainquit de la fourberie de Marthe Brossier. Il la fit manger à sa table, et boire de l'eau bénite sans l'en prévenir; elle n'éprouva aucune émotion.

Il lui fit verser de l'eau commune, qu'il disait être de l'eau bénite; alors elle entra dans une grande agitation, et eut des convulsions extraordinaires.

Il demanda tout haut qu'on lui apportât le Rituel des exorcismes. Il se fit apporter un Virgile : il y lut quelques vers de l'Énéide. La fille, croyant qu'il prononçait des paroles du Rituel, parut aussitôt tourmentée par le diable, et fit d'horribles contorsions.

(*Histoire de de Thou*, liv. CXXIII, édit. de 1734, vol. XIII, pag. 392.)

bravement contre le diable, dont Marthe Brossier était possédée : dans l'excès de leur zèle, ils négligèrent les formalités ordinaires, et se mirent à exorciser cette fille, sans l'autorisation des supérieurs.

Le cardinal de Gondi, évêque de Paris, procéda dans cette affaire avec plus de régularité, et employa les moyens propres à s'éclairer sur la vérité de cette possession. Il fit assembler plusieurs docteurs en théologie et plusieurs docteurs en médecine : parmi ces derniers, se trouvaient les plus célèbres médecins de Paris, *Michel Marescot*, *Nicolas Ellain*, *Jean Haultin*, *Jean Riolan* et *Louis Duret*.

Le 30 mars 1599, cette scène impatiemment attendue s'ouvrit avec solennité, et offrit aux spectateurs, dit l'Estoile, des sauts, des contorsions et des tons de voix extraordinaires.

C'était, alors, un principe généralement admis que le diable possédait parfaitement toutes les langues anciennes et modernes : en conséquence, pour s'assurer de la présence de cet esprit malin dans le corps de la jeune fille, le docteur *Marius* l'interrogea en grec, et le médecin *Marescot*, en latin : le diable resta sot et muet; et, dès lors, on décida que la jeune fille n'était point possédée.

Cette décision ne plaisait point à plusieurs prêtres, intéressés à prouver la présence du diable, et à démontrer leur pouvoir sur cet esprit invisible et malfaisant.

Le lendemain, nouvelle scène : elle eut lieu dans une chapelle de Sainte-Geneviève : *Marthe Brossier*, bien endoctrinée, renouvela ses convulsions et ses tours de force : deux médecins lui enfoncèrent, dit-on, une aiguille entre le pouce et l'index ; elle supporta cette opération sans donner aucun signe de douleur. Marescot douta de cette épreuve, et déclara qu'il ne l'avait point vu faire.

Le premier avril, *Marthe Brossier* est soumise à de nouvelles expériences : un capucin ouvre la séance, en prononçant l'exorcisme ; et, lorsqu'il en fut à ces mots : *et homo factus est*, cette fille tira la langue, fit des contorsions horribles, et se traîna depuis l'autel jusqu'à la porte de la chapelle avec une célérité qui étonna les assistans.

Alors, le capucin exorciste, content de ce succès, dit avec un ton d'assurance : *Si quelqu'un doute de la présence du démon dans le corps de cette fille, et ne craigne pas d'exposer sa vie, qu'il essaie de contenir et d'arrêter ce démon?* Sur-le-champ, se lève et s'avance le médecin

Marescot, qui saisit *Marthe* par la tête, la presse, et contient tous ses mouvemens : l'exorciste, confondu, dit que le diable s'était retiré : le médecin répondit : *j'ai donc chassé le diable*.

Après cette scène, *Marescot* sortit pour un instant de la chapelle : Marthe, le croyant fort loin, retombe dans ses convulsions ordinaires; *Marescot* rentre subitement, la saisit, et, sans beaucoup de peine, parvient à la rendre immobile : l'exorciste, alors, commande à la fille de se lever : elle ne le peut; et le médecin, qui s'y oppose, dit : *ce diable n'a point de pieds, et ne saurait se tenir debout*.

Le résultat de cette expérience chagrina beaucoup les partisans du diable, et ne les découragea point : ils donnèrent encore une fois le spectacle de la possession; mais ils ne voulurent pas que les précédens médecins y assistassent. Ils en appelèrent de nouveaux, qui, plus dociles ou plus crédules, firent, devant l'évêque de Paris, une déclaration par laquelle ils reconnaissaient que *Marthe Brossier* avait le diable au corps [1].

Cependant, la sottise ne triompha point, et cette farce ridicule, qui attirait beaucoup de monde, et devenait l'objet de toutes les conversations, fixa

[1] *Journal de Henri IV*, mars et avril 1599.

l'attention du Parlement. Le 2 avril, le procureur général du roi remontra à cette cour « que, « depuis quelques jours, il étoit arrivé dans cette « ville une fille qu'on dit être possédée du malin « esprit ; laquelle, étant en l'église de Sainte-« Geneviève, a été vue et visitée par médecins « et autres personnes qui sont bien informés « de l'imposture, d'où provient beaucoup de « scandale. » Sur son réquisitoire, la cour ordonna que cette fille serait remise au lieutenant criminel, pour que son procès fût fait.

Aussitôt, l'évêque de Paris vint déclarer au procureur du roi que, jusqu'au jour d'hier, il avait cru que la possession de Marthe Brossier était une imposture; mais que, depuis, il avait changé d'avis; et le pria de demander au Parlement de surseoir de trois ou quatre jours à l'exécution de son arrêt. Ce magistrat demanda le sursis : mais la cour, *pour bonnes causes et justes considérations*, arrêta que cette exécution ne serait point différée [1].

Marthe Brossier, malgré son diable, fut mise en prison; et l'on nomma une commission composée de plusieurs médecins chargés d'examiner cette fille, et d'en faire un rapport [2].

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, aux 2 et 3 avril 1599.
[2] *Journal de Henri IV*, au 13 avril 1599.

Des prêtres avaient ourdi cette intrigue pour soutenir la juridiction ecclésiastique, attaquer indirectement l'édit de Nantes, et répandre de nouveaux germes de désordre dans l'État. Henri IV en fut très-bien informé : il employa, pour en détourner le succès, tous les moyens que lui inspirèrent sa prudence et sa forte volonté de maintenir la paix dans son royaume. Il eut de la peine à se faire obéir : tant est dangereuse la puissance ecclésiastique, lorsqu'elle se voit fortement appuyée par la crédulité publique[1].

Bientôt les chaires des prédicateurs retentirent de plaintes et de vives déclamations contre le Parlement. Il n'appartient pas à cette cour de s'immiscer dans des affaires de possession et de diablerie : le clergé seul a le droit de connaître ces matières. Empêcher d'exorciser les démoniaques, c'est ôter à l'Église la gloire d'un miracle, qui *s'opère ordinairement* par le ministère des seuls prêtres catholiques ; c'est lui ravir le moyen de confondre les infidèles et les hérétiques, etc., etc. C'est ce que déclamaient en chaire plusieurs prédicateurs de Paris et, notamment, André Duval, docteur de Sorbonne, dans l'église de Saint-Benoît, et le P. Archange Dupuy, capucin, dans l'église de son couvent.

[1] *Histoire de de Thou*, tom. V, liv. CXXIII.

Le Parlement manda ces prédicateurs. André Duval parut devant le tribunal, y reçut une forte réprimande avec injonction de parler, à l'avenir, avec plus de respect du roi et du Parlement. Quant au capucin, il ne comparut point, et, même, maltraita l'huissier qui lui signifiait l'ordre de cette cour. A la seconde citation, il disparut; et ses frères remirent à l'huissier une déclaration, portant qu'il leur était défendu par une bulle, sous peine d'interdiction, de répondre devant aucun juge royal : c'était se déclarer en révolte contre l'autorité souveraine.

Les capucins signataires de cette déclaration, menacés de peines sévères, comparurent, le 4 mai, au Parlement. Là, vertement réprimandés, ils entendirent prononcer un arrêt qui leur interdisait pendant six mois la faculté de prêcher : la déclaration qu'ils avaient souscrite fut déchirée devant eux, et l'arrêt prononcé fut lu, de nouveau, dans leur couvent, en présence de tous les capucins assemblés.

La commission, composée de médecins, chargée de faire un rapport sur l'état de Marthe Brossier, après un examen de quarante jours, fit ce rapport, duquel il résultait qu'elle n'avait reconnu en cette fille aucun signe de possession et que tout ce qui paraissait extraordinaire en elle

était naturel. D'après ce rapport, le Parlement, le 23 juin 1599, ordonna à Nicolas Rapin, lieutenant de robe courte, de conduire ladite Marthe Brossier, Silvine et Marie, ses sœurs, et Jacques Brossier, leur père, à Romorantin, lieu de leur domicile, pour y demeurer sous la garde de sondit père, avec défense de la laisser sortir dudit lieu sans la permission du juge; auquel il fut aussi ordonné d'y tenir la main, et d'en donner avis tous les quinze jours à la cour.

Dans un pays où les lois seraient également respectées par toutes les classes de la société, l'affaire se serait terminée à l'exécution de cet arrêt; mais, en France, où se trouvaient deux classes depuis long-temps impatientes du joug des lois, toujours disposées à les enfreindre, et à s'élever au-dessus d'elles, il en arriva autrement; et l'on vit des membres supérieurs du clergé braver le roi, son Parlement et ses arrêts.

François de La Rochefoucauld, évêque de Clermont, depuis cardinal, de concert avec son frère Alexandre de La Rochefoucauld, abbé de Saint-Martin de Randan, forma le projet de tirer Marthe Brossier du lieu où elle était consignée. L'abbé de Saint-Martin se chargea de cette expédition : il vint à Romorantin; et, malgré le

juge du lieu, il en retira cette fille, ses sœurs et son père, les conduisit en Auvergne, les logea, à Clermont, dans la maison épiscopale, et leur fit jouer dans cette province, ainsi que dans tous les lieux de leur passage, leurs farces dégoûtantes.

Le Parlement, averti, par le juge de Romorantin, de la conduite des deux frères La Rochefoucauld et de l'enlèvement de Marthe Brossier, les fit ajourner personnellement, par arrêt du 3 décembre 1599 : ils n'obéirent pas. Ils furent de nouveau ajournés, par arrêt du 19 février 1600; l'évêque alors fit une réponse à ce dernier ajournement, dont on ne connaît pas la teneur; mais elle contenait évidemment un refus d'obéir, puisque, le 19 avril suivant, le Parlement condamna lui et son frère à faire reconduire à leurs frais Marthe Brossier et sa famille dans la ville de Romorantin; ordonna que tous les biens temporels et les revenus de l'évêque seraient saisis, et envoya des commissaires pour mettre la saisie à exécution.

Après cet arrêt, les deux frères La Rochefoucauld persistèrent dans leur rébellion. L'abbé de Saint-Martin, au lieu de ramener Marthe Brossier dans son pays, prit la résolution de la conduire à Rome : il arriva, avec le père Bros-

sier, ses filles et le prétendu diable de Marthe, dans la ville d'Avignon, où cette fille étala toute l'étendue de ses talens en diablerie.

Le Parlement, informé de cette nouvelle contravention, rendit un nouvel arrêt le 3 mai 1600, portant qu'Alexandre de La Rochefoucauld, abbé ou prieur de Saint-Martin de Randan, serait pris au corps.

Henri IV se trouvait sans pouvoir contre les intrigues de quelques prêtres rebelles, qui méprisaient, éludaient les décrets de son Parlement, menaçaient de répandre le trouble dans ses États, et d'ameuter contre lui le parti encore puissant des Jésuites, réfugiés à Rome. Il fut obligé, pour arrêter ce mal, de recourir aux négociations diplomatiques. Il dépêcha des courriers auprès du sieur de Sillery, son ambassadeur à Rome, et auprès du cardinal d'Ossat. Ces deux diplomates mirent en jeu toutes les ressources de leur génie auprès du pape, et, même, auprès des Jésuites réfugiés, pour détourner le coup qu'allaient porter contre son autorité l'abbé de Saint-Martin et les jongleries de Marthe Brossier. On peut voir, dans l'historien de Thou et dans les lettres du cardinal d'Ossat, les détails de cette longue et pénible négociation.

L'abbé de Saint-Martin, se voyant prévenu et

abandonné par le pape et les Jésuites, renonça enfin à ses ridicules et dangereux projets, fit des excuses au cardinal d'Ossat, écrivit à Henri IV pour lui demander le pardon de sa faute et de celle de son frère, l'évêque de Clermont; et, peu de temps après, se voyant l'objet du mépris et de la raillerie de la cour de Rome, il mourut de chagrin. Son frère l'évêque n'en mourut pas, et devint cardinal. « Le pauvre cardinal de La « Rochefoucauld, dit un écrivain du temps, « qui, lisant son bréviaire dans les rues, fait « arrêter son carrosse quand il vient aux *ore-* « *mus*, croyant que Dieu ne peut entendre sa « prière à cause du bruit [1]. »

Marthe Brossier et sa famille furent réduits à vivre d'aumônes. Henri IV voulut que les lettres du cardinal d'Ossat, qui contenaient les détails et les succès de sa négociation, fussent lues avec solennité à la cour du Parlement, et rendues publiques, afin d'effacer les fâcheuses impressions que les factieux avaient faites sur l'esprit du peuple [2].

Le clergé de France manquait généralement de lumières. On y comptait quelques hommes

[1] *Les hypocondriaques de la cour;* Recueil x, pag. 94.

[2] *Histoire de de Thou*, tom. XIII, pag. 404, 405, etc. — *Lettres du cardinal d'Ossat*, sous l'année 1600. — *Registres*

instruits ; mais le nombre en était petit : ainsi les erreurs, le fanatisme et les superstitions trouvaient un accès facile parmi les ignorans, qui en composaient la grande majorité. L'institution des séminaires, destinés à l'instruction des aspirans à la prêtrise, n'existait pas encore ; la plupart des prêtres subalternes menaient une vie scandaleuse, s'adonnaient à la magie, et, même, faisaient servir leur ministère aux pratiques de cette fausse science.

La pratique des images de cire, que l'on fabriquait pour nuire ou ôter la vie à son ennemi, pratique absurde, criminelle et sacrilége, dont j'ai parlé dans les chapitres précédens, se maintint encore pendant cette période. On a vu les prêtres de Paris, entraînés par une aveugle fureur, placer, dans l'intention de faire périr Henri III, de ces images magiques sur les autels de presque toutes les paroisses de cette ville. Il est aussi fait mention de pareilles images dans le procès du maréchal de Biron. Dans l'opinion des hommes crédules, elles n'avaient de vertu que lorsqu'elles étaient baptisées en forme, et qu'on leur avait imposé, avec les cérémonies de l'église, le nom de celui que l'on voulait faire périr.

manuscrits et civils du Parlement, au 21 mars 1600. — *Registres manuscrits criminels*, au 3 mai 1600.

Le poëte Motin, qui écrivait sous Henri IV, prouve que la croyance à la vertu de cette pratique absurde était, alors, générale [1].

> On dit que, par magie, en frappant une image,
> Celui qu'elle figure en reçoit le dommage [2].

L'Estoile rapporte qu'un prêtre fut condamné, par arrêt du Parlement, à être pendu, pour avoir, dans le dessein de jeter un sort sur quelqu'un, consacré à la messe un morceau de papier, au lieu de l'hostie ordinaire [3].

Le même écrivain nous cite le fait scandaleux de deux prêtres qui se battirent, dans l'église du Saint-Esprit, et dont l'un avait placé sur l'autel une membrane qui couvre quelquefois la tête des nouveau-nés. J'en ai parlé ailleurs [4].

Bodin, si expert dans les arts de diableries, nous atteste l'existence de l'usage sacrilége des images de cire. « Si les sorciers, dit-il, veulent

[1] Jean-Baptiste Nani, dans son histoire, imprimée à Venise, (tom. VIII, pag. 496), parle d'une conspiration tramée, en 1633, contre le pape Urbain VIII. Cette conspiration consistait en une image de cire, qu'avaient fabriquée des prêtres magiciens pour faire périr ce pape.

[2] *OEuvres de Motin*, stances sur ce qui fut attenté contre le roi (Henri IV), le lundi 19 décembre (1605.)

[3] *Journal de Henri IV*, en mars 1604.

[4] Voyez *Église du Saint-Esprit*, tom. III, pag. 187, et le *Journal de Henri IV*, au 21 octobre 1596.

« faire quelque méchanceté par les images de « cire, ils les font mettre sous les corporaux « pendant la messe. » Le même écrivain dit que *les plus grands sorciers ont été prêtres* [1].

Une infinité d'abus introduits dans l'église depuis les siècles de barbarie s'y maintenaient toujours, et contribuaient à conserver les idées fausses et la corruption des mœurs. La religion ne consistait encore qu'en pratiques, et restait séparée de la morale. Les évêques, les abbés, les curés même ne résidaient point dans leurs évêchés, dans leurs monastères, dans leurs cures, et ne donnaient aucune instruction au peuple. Les bénéfices étaient distribués de manière qu'un seul titulaire possédait un grand nombre d'abbayes et même d'évêchés. On accordait les revenus de ces évêchés à des laïques, à des domestiques, à des femmes, même à des protestans. Cosme Ruggieri, parfumeur italien, accusé d'athéisme, de magie, accusé d'avoir empoisonné la reine de Navarre, mère de Henri IV, fut récompensé par le don de l'abbaye de Saint-Mahé, en Bretagne; abbaye qu'il conserva jusque sous le règne de Louis XIII [2].

M. de Bourdeilles, connu par ses Mémoires,

[1] *Démonomanie*, édit. de 1598, pag. 546, 547.

[2] *Lettres de Pasquier*, liv. III, lettre X°.

où il a tant préconisé les vices des cours, possédait l'abbaye de Brantôme, et en porta constamment le nom.

M. de Sully, qui était protestant, possédait les abbayes de Coulombs, du Jard, d'Or de Poitiers et d'Apsie. Ce qui est remarquable, c'est que le pape autorisait cette transgression aux lois canoniques par des bulles, qu'il fit même expédier *gratis* en faveur de M. de Sully, lequel vendit à différens particuliers ces quatre abbayes, dont il tira 230,000 livres [1].

Ces abus, si contraires aux principes de l'Évangile, n'étaient pas les seuls : les idées de la multitude étaient tellement perverties qu'on donnait le nom de *vertu* non à la probité exacte, à une conduite généreuse et pure, à des actes de désintéressement, mais à des pratiques ridicules et superstitieuses. Je pourrais citer une infinité d'exemples particuliers qui attestent cette vérité. Je me bornerai à un exemple plus général.

Sous la domination de la Ligue, les prédicateurs avaient fait croire au peuple de Paris qu'une procession était l'acte le plus agréable à la Divinité, le moyen le plus sûr de calmer sa colère,

[1] *Œconomies royales de Sully*, édit. de 1663, tom. IV, pag. 598, 604 et 605.

et de se la rendre favorable. Ils ne lui disaient pas : Soyez justes, renoncez à vos habitudes vicieuses, suivez les lumières de la raison, que Dieu vous a données pour diriger votre conduite; *faites à autrui ce que vous voudriez qui vous fût fait;* mais ils lui disaient : Promenez-vous soir et matin dans les rues de Paris, les uns à la suite des autres, sur deux lignes; promenez-vous les pieds nus, promenez-vous en chemise, promenez-vous tout nus pendant l'hiver. Ils furent obéis; car tout ce qui est extraordinaire exerce un puissant empire sur la multitude.

Je ne citerai point le témoignage des écrivains protestans, toujours disposés à verser le ridicule sur les pratiques religieuses qui en sont susceptibles. Je ne citerai pas non plus celui de ces écrivains raisonnables, de ces hommes, dont le nombre commençait alors à s'accroître, qui, révoltés des abus qu'on faisait de la religion chrétienne, en suivaient les saines maximes, et n'en séparaient ni la raison ni la morale; hommes, qu'on nommait *politiques*, et que les prêtres du dix-huitième siècle auraient nommés *philosophes*, mais je citerai le témoignage d'un zélé catholique, ligueur de bonne foi et peu disposé à se moquer des pompes religieuses, dont il était l'admirateur.

« Le 30 janvier 1589, dit-il, il se fit, en la
« ville, plusieurs processions, auxquelles il y a
« une grande quantité d'enfans, tant fils que
« filles, hommes que femmes, qui sont tous *nuds*
« *en chemise*, tellement, qu'on ne vit jamais si
« belle chose, *dieu merci*...... Il y a telles pa-
« roisses où il se voit cinq à six cents personnes
« *toutes nues.* »

« Ledit jour (3 février 1589) se firent, comme
« aux précédens jours, de fort belles proces-
« sions, où il y eut grande quantité de *tous*
« *nuds* et portant de très-belles croix. »

« Le 14 février (1589), jour de carême-pre-
« nant, et jour où l'on avoit accoutumé que de
« voir des mascarades et folies, furent faites,
« par les églises de cette ville, grande quantité
« de processions, que y alloient en grande dé-
« votion, même de la paroisse de Saint-Nicolas-
« des-Champs, où il y avoit plus de *mille per-*
« *sonnes, tant fils que filles*, hommes que fem-
« mes, *tous nuds*, et même tous les religieux
« de Saint-Martin-des-Champs qui y étaient
« tous *nuds pieds*, et les prêtres de ladite église
« de Saint-Nicolas aussi *pieds nuds*, et quel-
« ques-uns *tous nuds*, comme était le curé,
« nommé maître *François Pigenat*, duquel on
« fait plus d'état que d'aucun autre qui étoit

« *tout nud*, et n'avait qu'une guilbe (guimpe) de
« toile blanche sur lui, etc. »

« Le 24 février, tout le long du jour, l'on ne « cessa de voir aussi les processions et esquelles « il y avoit beaucoup de personnes, tant enfans « que femmes et hommes *qui étoient tous nuds*, « lesquelles portoient et représentoient tous les « engins et instrumens desquels notre Seigneur « avait été affligé; et entre autres les enfans des « jésuites, joints ceux qui y vont à la leçon, « *lesquels étoient tous nuds*, et étaient plus de « trois cents, deux desquels portoient une grosse « croix de bois neuf, pesant plus de cinquante, « voire soixante livres [1]. »

Tel était l'état d'exaltation et d'égarement où les prédicateurs de la Ligue avaient porté les esprits de la multitude parisienne : elle croyait faire acte de la plus sublime dévotion, en bravant le froid de la saison rigoureuse, en bravant les bienséances qu'observent toutes les nations civilisées.

Ces prédicateurs, en faisant exécuter des processions et, surtout, des processions composées de personnes marchant les pieds nus ou le corps entièrement nu, ne savaient pas, aveuglés qu'ils

[1] *Journal* des choses advenues, à Paris, depuis le 23 décembre 1588 jusqu'au dernier avril 1589.

étaient par la superstition et l'esprit de parti, qu'ils imitaient les païens, et les surpassaient même en indécence; car les païens faisaient des processions où les figurans marchaient les pieds nus, mais n'en faisaient pas où les hommes et les femmes se montrassent en état de pure nature. Ils ne savaient pas que les premiers chrétiens, loin d'imiter ces cérémonies païennes, les blâmaient [1]; ils ne savaient pas que l'Évangile, en prohibant l'ostentation dans les actes de piété, en défendant même formellement de

[1] Dans toutes les religions les plus connues, les processions étaient en usage. Celles d'Osiris sont décrites par Hérodote, celles d'Isis, par Apulée, celles d'Eleusis, par divers autres écrivains. Les païens avaient aussi des processions où les dévots marchaient les pieds nus : on les nommait *Nudipedalia*. Tertullien en parle, et les blâme. (*Tertulliani opera de Jejuniis, editio* 1675, pag. 553.) Ainsi, ces cérémonies sont imitées du paganisme : mais on ne voit pas, dans ces pompes religieuses, d'exemples où les personnes des deux sexes figurassent toutes nues.

Dans nos siècles de barbarie, on voyait souvent des personnes condamnées aux pénitences publiques suivre les processions en chemise ou toutes nues, des dévots ou dévotes aller, dans le même équipage, accomplir un vœu au tombeau de quelque saint; mais il y a peu d'exemples où les acteurs et actrices de cette espèce de spectacle se soient en si grand nombre montrés publiquement tout nus : c'est aux prêtres ligueurs que nous devons ce perfectionnement.

prier en public, condamne ces pompes religieuses [1].

Pendant quatre ou cinq mois, les Parisiens ne cessèrent de faire chaque jour une ou plusieurs de ces scandaleuses processions. « Ils étoient « si enragés, dit l'Estoile, pour ces dévotions « processionnaires, qu'ils alloient, pendant la « nuit, faire lever leurs curés et les prêtres de « leur paroisse, pour les mener en procession. »

Le curé de Saint-Eustache voulut, à ce sujet, leur faire quelque remontrance; on le traita de politique et d'hérétique : il fut forcé de condescendre à la fureur des Parisiens pour ces pieuses et ridicules promenades, « où, dit le même écri- « vain, hommes et femmes, garçons et filles « marchoient pêle-mêle, et où tout étoit carême- « prenant, c'est assez dire *qu'on en vit des* « *fruits* [2]. »

En matière d'opinions religieuses, la population de Paris offrait plusieurs divisions : les *bons catholiques*, les *politiques*, *les protestans* et les *athéistes*.

Sous le nom de *bons catholiques*, on désignait les superstitieux, les ligueurs, les intolérans, les persécuteurs, tous ceux qui croyaient aveu-

[1] *Voyez* Saint Matthieu, chap. VI.

[2] *Journal de Henri III*, au 14 février 1589.

glément les prédicateurs et faisaient consister le christianisme dans le matériel des pratiques et dans de vaines observances.

Les *politiques* étaient des hommes plus éclairés, et par conséquent plus raisonnables.

Les *protestans*, qui se rapprochaient beaucoup des politiques, étaient persuadés qu'ils professaient le christianisme dans sa pureté primitive. Ils ne persécutaient pas : on les persécutait.

Ceux qu'on nommait *athéistes* n'observaient aucune religion. Cette classe d'hommes, qui suivait l'impulsion d'un caractère audacieux, d'un libertinage d'esprit, n'était pas assez instruite pour avoir de la moralité sans religion. Aussi tous ceux que l'histoire de ce temps nous signale sous la dénominaion d'*athéistes* ou d'*athées* sont-ils presque tous des hommes souillés de crimes. Cependant on donnait cette qualification à des personnes auxquelles on n'avait à reprocher qu'une grande indifférence pour toutes les religions, pour tous les partis politiques, et un penchant pour la vie voluptueuse. Tel était Nicolas, secrétaire et poëte du roi Charles IX, secrétaire du duc de Mayenne et secrétaire de Henri IV, et que Brantôme nous dit être un gros réjoui, bon compagnon, doné d'un esprit diver-

tissant et fort enclin à la bonne chère. Il mourut à l'âge de soixante-dix ans, et se fit lui-même cette épitaphe :

J'ai vécu sans souci, je suis mort sans regret;
Je ne suis plaint d'aucun, n'ayant pleuré personne.
De savoir où je vais c'est un trop grand secret;
J'en laisse le discours à messieurs de Sorbonne.

Je parle de cet homme, parce qu'il était le favori de tous les grands seigneurs de Paris, qui, malgré ses vices, se faisaient une fête de le recevoir à leur table. Henri IV, dès qu'il eut fait son entrée à Paris, manda Nicolas, et le fit assister à son dîner. « Ce bon corrompu et « vieux pécheur, et qui, dit l'Estoile, ne croyoit « en Dieu que par bénéfice d'inventaire, n'en « étoit que mieux venu aux compagnies, selon « l'humeur corrompue de ce siècle misérable [1]. »

Si j'ajoutais ici quelques traits de la partialité et de la corruption de la plupart des magistrats chargés de rendre la justice, et des pillages bien avérés des financiers, pillages tolérés et punis tour à tour, et jamais réprimés [2], je

[1] *Journal de Henri IV*, février 1604.

[2] Toutes les contributions étaient alors réparties et perçues par des fermiers qui commettaient des vexations énormes, et s'enrichissaient aux dépens du peuple. On ne savait alors porter à ces abus que des remèdes impuissans et même iniques. On

completterais le tableau moral des hommes qui par leurs dignités, leurs emplois, leur ministère civil ou religieux, ont, pendant cette période, exercé une grande influence sur le peuple; mais je me livrerais à de trop longs détails. Il suffira de faire connaître quelques-uns des effets que les exemples des hommes puissans ont produits sur la classe de ceux qui ne le sont pas.

Les voleurs subalternes remplissaient la ville de Paris de craintes et de dangers; on n'osait

menaçait de poursuivre rigoureusement ces fermiers, on les traduisait en prison. Alors, pour éviter le châtiment mérité, ils consentaient à donner des sommes considérables qui rentraient dans les coffres du roi, et le peuple, dépouillé, n'était ni vengé ni soulagé.

L'Estoïle parle d'un nommé Rognais, trésorier des guerres, qu'on appelait *le magnifique*, parce qu'il vivait en prince et en tenait maison. Il avait un *sérail* de courtisanes, comme le grand-seigneur. Il acheta une charge de maître des comptes à son frère, « pour faciliter les moyens, par ses réponses, de recou- « vrer argent à Paris où il en prenoit partout où il pouvoit...... « Ce petit trésorier fut empoisonné, selon le bruit commun, « vécut en prince, et mourut gueux. » (*Journal de Henri IV*, tom. III, pag. 128.)

Le peuple indigné se souleva en 1594 contre les gouverneurs et trésoriers des provinces. Ces insurgés, appelés *crocans*, furent bientôt dissipés. Henri IV disait à ce sujet : *Ventresaint-gris, si je n'étais point roi, et si j'en avais le loisir, je me ferais volontiers crocan.* (*Idem*, juin 1594.)

point sortir la nuit sans être bien accompagné et armé. La police mal organisée, et ses agens mal payés, laissaient beaucoup de facilité aux malfaiteurs.

L'Estoile nous offre ainsi le tableau raccourci des crimes commis à Paris pendant le mois de janvier 1606 : « Force meurtres, assassinats, vole-« ries, excès, paillardises et toutes sortes de vices « et impiétés régnèrent en cette saison extraordi-« nairement. Insolences des laquais à Paris jus-« qu'aux meurtres, dont il y en eut de pendus; « faux monnoyeurs pris et découverts; deux « assassins, qui avoient voulu assassiner le ba-« ron d'Aubeterre, roués tout vifs en Grève; « un soldat des gardes pendu pour avoir tué son « hôte afin de lui voler dix francs qu'il avoit; « un marchand venant à la foire, tué d'un coup « de couteau qu'on lui laissa dans la gorge, « trouvé en cet état le long des tranchées du « faubourg Saint-Germain ; sans parler de dix-« neuf autres qu'on trouve avoir été tués et as-« sassinés en ce seul mois par les rues de Paris, « dont on n'a pu découvrir encore les meurtriers. « Pauvre commencement d'année, nous mena-« çant de pire fin! »

Voici quel tableau il nous a laissé des désordres et des crimes de la fin de cette même an-

née 1606 : « Adultères, puteries, empoisonne-
« mens, voleries, meurtres, assassinats et duels
« si fréquens à Paris, à la cour et partout, qu'on
« n'oit parler d'autre chose, même au palais,
« où l'injustice qui y règne rend effacés la beauté
« et lustre de cet ancien sénat [1]. »

Au commencement de l'année 1607, même tableau : « Débauches et folies, ballets, pail-
« lardises, duels et autres vices et impiétés
« étoient en ce temps plus en règne que ja-
« mais [2]. »

Je pourrais ajouter plusieurs passages de cette nature, puisés dans d'autres écrivains de ce temps, et notamment dans les registres manuscrits du Parlement, et composer un tableau hideux des mœurs de cette période. Mais c'en est assez; et si l'on me reprochait d'avoir, dans les traits que j'ai rassemblés, choisi le mal de préférence au bien, je répondrais que, les monumens historiques ne m'ayant offert que des erreurs, des vices et des crimes, je n'ai pas eu à choisir. Cependant du milieu de ce cloaque de corruption s'élèvent quelques actions dignes d'éloges; elles sont particulières, très-rares, et n'opposent à la règle générale que de faibles

[1] *Journal de Henri IV*, pag. 404.
[2] *Idem*, février 1607.

exceptions. Je vais rapporter celles qui sont dignes de remarque.

Au mois de mars 1589, on découvrit dans Paris un ministre protestant appelé Damours : il fut conduit prisonnier à la Bastille. Il aurait, suivant l'usage, été brûlé vif; mais Bussi-Leclerc, ce fameux et redoutable ligueur, loin de le faire tourmenter, eut pour lui beaucoup d'égards. « Il disait, en jurant Dieu comme un bon « catholique, que Damours, tout huguenot qu'il « étoit, valoit mieux que tous ces politiques de « présidens et conseillers, qui n'étoient que des « hypocrites, et fit si bien que le ministre sor-« tit [1]. »

Au mois de juin 1589, deux honnêtes dames de Paris, toutes deux protestantes, qui depuis les barricades s'étaient toujours tenues cachées, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, furent enfin découvertes par le peuple « qui, suivant « l'Estoile, sans autre figure ni forme de pro-« cès, les vouloit saccager et traîner en la ri-« vière. »

Pour être mieux autorisé dans cette exécution violente, le peuple les traîna dans la maison du curé Wincestre, « un des docteurs tirant gage « de madame de Montpensier, et des plus sédi-

[1] *Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 186.

« tieux et fendans prédicateurs de Paris, qui « ne prêchoit que le sang et le meurtre, prin-« cipalement contre tels gens....... Ces deux « bonnes dames ne s'attendoient à guère mieux, « attendu la renommée et qualité du person-« nage, et le temps et la religion dont elles « faisoient profession; et toutefois, comme si « de loup, en un instant, cet homme fût « transformé en agneau, et devenu tout autre « homme, elles trouvèrent en lui tant de dou-« ceur et d'humanité, qu'après avoir conféré « amiablement avec elles, remontré et dis-« puté sur les points de leur religion, les « ayant trouvées fermes et résolues d'y persis-« ter, et même ayant trouvé à une desdites da-« mes une méditation de Théodore de Bèze sur « le psaume 80, après la lui avoir rendue, « non-seulement les conduisit lui-même en lieu « de sûreté, les tirant des mains de cette popu-« lace enragée, à laquelle il fit accroire qu'elles « étoient toutes réduites et converties à retour-« ner à la messe, encore qu'elles n'eussent rien « promis, mais aussi leur donna moyen d'é-« vader et sortir de la ville, et leur aida en ce « qu'il put, Dieu les retirant du gouffre de la « mort par les mains de cet homme, leur ca-« pital ennemi, et se servant de lui en cette

« œuvre pour les conserver et mettre en li-
« berté [1]. »

Les circonstances font ressortir le mérite de ces deux bonnes actions.

En voici une autre que je ne dois pas omettre, et qui eut lieu à Paris sous le règne de Henri IV, pendant la famine et la contagion qui, en 1596, désolaient cette ville. Laissons parler l'Estoile, qui décrit cette bonne action, et dit en avoir été lui-même témoin :

« Une fille des bonnes maisons de Paris, la-
« quelle ayant été en ce temps accordée, et son
« accordé lui ayant donné, comme on a de cou-
« tume, cinquante écus dans une bourse, pour
« être employés en ses menus négoces et affi-
« quets, au lieu de les y employer les donna aux
« pauvres et les distribua elle-même de sa main,
« là où elle vit la nécessité [2]. »

On cherche en vain, dans les actions des hommes les plus renommés de ce règne, des traits dignes des éloges de l'histoire. On trouve du courage chez plusieurs, quelques traits d'une rigide probité, notamment chez les protestans ; mais, il faut l'avouer, Henri IV est le seul de son temps qui soit digne de fixer les regards de la

[1] *Journal de Henri IV*, tom. II, pag. 195, 196.

[2] *Idem*, tom. II, pag. 290.

postérité. Ce prince, par ses habitudes vicieuses, son mépris pour les règles de la bienséance, était au niveau de son siècle; mais il s'élevait fort au-dessus par ses vues politiques, par sa conduite magnanime envers ses ennemis vaincus, par ses saillies spirituelles et par sa loyauté.

Une nation sans garantie, sans bases fondamentales, gouvernée par la volonté de ses maîtres, régie ou plutôt opprimée par une infinité de lois immorales, telles que celles qui concernaient les finances, lois qui ouvraient la carrière à tous les vices; une nation autorisée dans son antique corruption par la vénalité des magistratures, l'iniquité, la partialité des juges, par une religion défigurée et toujours séparée de la morale, enfin par les nombreux exemples de perversité que lui donnaient les hommes éminens en pouvoir, etc., ne pouvait qu'être vicieuse. Ces causes agissaient sous le règne de Henri IV, comme elles avaient agi sous ceux de ses prédécesseurs, comme elles agirent sous les règnes suivans; mais leurs désastreux effets furent tempérés par les progrès de la civilisation, qui, malgré les fureurs du fanatisme et les excès de l'ambition, allaient toujours en croissant.

Les commentateurs facilitèrent l'étude de

l'antiquité ; les satires de d'Aubigné, la satire Ménippée furent des modèles et offrirent un genre de plaisanterie, un art de manier le ridicule, qui n'est plus guère en usage dans notre littérature.

De Thou, au milieu de l'orage des factions, produisit une histoire universelle, remarquable par son impartialité ; l'Estoile écrivit son curieux journal plein de principes excellens, et où brillent de temps en temps des aperçus fins et des traits originaux et spirituels. Mornay s'exerçait sur la politique et la théologie ; Sully préparait les matériaux de ses mémoires, et Michel de Montaigne imitait en se jouant la profondeur de Sénèque et la précision de Tacite, etc.

Les arts de luxe et d'agrément se maintinrent, mais ne firent guère de progrès. Les arts utiles furent plus heureux : on commença sous Henri IV à cultiver les vers à soie, à fabriquer des tapisseries de haute-lice, des miroirs ou glaces, à l'instar de celles de Venise, etc.

Des lunettes d'approche furent, pour la première fois, introduites à Paris, en avril 1609 : le premier particulier qui en vendit était établi sur le pont Marchand.

Usages. Pendant cette période, on commença à répandre sur les cheveux de la poudre blanche, et l'Estoile nous apprend que l'on vit, en 1593, trois religieuses se promener dans les rues de Paris les cheveux frisés et poudrés.

L'usage des montres, qu'on appelait *montres-horloges*, s'établit à Paris sous ce règne ; elles étaient volumineuses, et on les portait sur sa poitrine, pendues au cou.

François Ier. avait établi la mode de porter de longues barbes ; les parlemens et les chapitres cathédrales résistèrent long-temps avec courage à l'empire de cette mode ; les chanoines refusaient de recevoir leur évêque dans leur église, s'il s'y présentait avec un menton barbu : le parlement de Paris ne permettait aux avocats de plaider, aux plaideurs de paraître à l'audience qu'avec un menton rasé. Ces corps se relâchèrent bientôt de leurs principes rigoureux. Sous Henri IV, tous les hommes, sans distinction, portaient la barbe longue ; on employait de la cire pour donner aux poils une direction élégante.

Le costume des hommes et des femmes de la cour, par la richesse dont il était chargé, par ses formes roides, ses lignes droites qui défiguraient entièrement le nu, conservait encore le caractère de la barbarie. Les hommes comme

les femmes portaient des espèces de corps de baleines en forme de cuirasse.

Dans le chapitre précédent, j'ai parlé de l'usage adopté par les femmes de la cour de se couvrir le visage d'un masque; cet usage fut encore en vogue pendant la présente période, et devint général.

Bassompierre dit que lorsqu'en août 1582 Henri III força sa sœur *Marguerite de Valois* de quitter Paris, et d'aller joindre le roi son mari en Gascogne, il la fit poursuivre par soixante archers de sa garde qui l'arrêtèrent et fouillèrent ses bagages à Palaiseau; que Larchant, qui commandait cette troupe, se permit plusieurs outrages, et fit même démasquer la reine pour la mieux reconnaître [1].

L'auteur du *divorce satirique*, en peignant le désordre qui régnait lorsque cette même reine fuyait Agen pour se réfugier dans les montagnes d'Auvergne au château du Carlat, dit « qu'à « peine se put-il trouver un cheval de croupe « pour l'emporter, ni des chevaux de louage, ni « de poste pour la moitié de ses filles, dont plu- « sieurs la suivoient à la file, qui *sans masque*, « qui sans devantier, et telles sans tous les deux, « avec un désarroi si pitoyable, qu'elles ressem-

[1] *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 10.

« blaient mieux à des garces de lansquenets à « la route d'un camp, qu'à des filles de bonne « maison [1]. » Ainsi, voyager sans masque était, pour une femme de qualité, une chose honteuse et extraordinaire.

Ces masques étaient ordinairement de velours noir, se ployaient facilement, et se nommaient *loups*. Dans les chapitres suivans, je parlerai encore de cet usage et de ses motifs.

Nous verrons, sous le règne suivant, ces vices, ces abus, ces mœurs, ces usages se maintenir par l'habitude, et marcher en sens inverse de la civilisation; puis s'affaiblir, se modifier, se restreindre ou recevoir une direction nouvelle, lorsque le gouvernement, débarrassé de l'aristocratie féodale, eut acquis la force redoutable du despotisme absolu.

[1] *Divorce satirique.* — *Journal de Henri III*, t. IV, p. 598.

PÉRIODE XII.

PARIS SOUS LOUIS XIII.

§ Ier.

LORSQU'A la tête d'un gouvernement dépourvu de bases solides se trouve placé un roi enfant, un prince faible, l'autorité suprême est aussitôt envahie par le plus audacieux ou le plus adroit des sujets, qui ne règne pas, mais qui exploite le royaume au nom du roi : c'est ce qui arriva sous Louis XIII.

Cet envahisseur, exerçant l'autorité royale, excite bientôt la jalousie et le mécontentement de ses pareils. La rivalité s'établit, les guerres civiles s'allument; et chaque parti, prétextant l'autorité du roi et le bonheur public, attente ouvertement à cette autorité, travaille au malheur du peuple, et cause d'affreux déchiremens : c'est encore ce qui arriva sous Louis XIII.

Peu d'heures après la mort tragique de Henri IV, le duc d'Épernon, celui qui, étant dans le carrosse du roi, l'avait vu assassiner, vint, accompagné de gardes françaises et de gardes

suisses, à la cour du Parlement, qui siégeait alors dans le couvent des Grands-Augustins [1]. Il y demanda, avec un ton menaçant, la régence du royaume pour la reine, et dit à cette cour en mettant la main à son épée: *Elle est encore dans le fourreau; mais il faudra qu'elle en sorte si dans l'instant on n'accorde pas à la reine un titre qui lui est dû selon l'ordre de la nature et de la justice.* Le Parlement, sans délibérer, consentit à cette demande: c'était la première fois que cette cour conférait la régence, et depuis ce droit lui est resté.

Ainsi le gouvernement de la France, que Henri IV avait péniblement garanti des atteintes multipliées de la féodalité et du fanatisme, fut livré à une femme étrangère, à un enfant de neuf ans, et à une foule de courtisans sans moralité, sans patrie, avides de pouvoir et de richesses.

La régente, dévote sans être pieuse, dépourvue de lumières et de jugement, ne se distinguait que par son opiniâtreté et son dévouement aux Jésuites et à la cour de Rome; elle fit tout

[1] Le Palais de justice ayant été destiné aux festins et aux cérémonies du couronnement de la reine, le Parlement fut obligé d'en déguerpir, et de transporter, le 17 avril précédent, ses séances aux Augustins, et dans le réfectoire de ce couvent, ainsi que cela s'était pratiqué autrefois.

ce que voulurent ses conseillers, ses directeurs, détruisit pièce à pièce tout l'ouvrage de Henri IV, et prit une route tout opposée à celle que ce roi avait suivie pour établir la prospérité et la tranquillité publiques. Tous ceux qui avaient conspiré contre son époux, ceux que l'opinion publique désignait comme les auteurs ou les complices de son assassinat, furent comblés de faveurs. Le comte d'Auvergne, qui pour crime de trahison était condamné à mort, et dont Henri IV avait par clémence commué la peine en celle d'une prison perpétuelle, fut aussitôt mis en liberté et pourvu de fonctions éminentes. D'Épernon, les Jésuites et autres, violemment soupçonnés du meurtre du roi, devinrent l'âme du gouvernement.

Sully, le vénérable Sully, éloigné de la cour, fut dépouillé de ses fonctions. Des Yveteaux, que Henri IV avait donné à son fils pour être son précepteur, fut renvoyé. Les millions que ce roi avait entassés dans la Bastille devinrent la proie de misérables et avides courtisans. La conduite que tint alors Marie de Médicis fonda les soupçons, peut-être injustes, de sa complicité avec les auteurs secrets de la mort de son royal époux. Elle fortifia ces soupçons en se refusant, malgré de nombreuses invitations, à faire re-

chercher et poursuivre les instigateurs du crime de Ravaillac.

Cette reine, après avoir composé un conseil de régence de tous ceux qui y prétendaient, conseil qui n'était que pour les apparences, et où l'on ne s'occupait que d'objets secondaires, forma un conseil secret où figuraient au premier rang les ennemis naturels de la prospérité française : un jésuite, le P. Cotton; le nonce du pape; Concini, natif de Florence, espèce de domestique, qu'elle éleva au grade de maréchal de France, quoiqu'il n'eût jamais fait la guerre; le duc d'Épernon, etc.; tous ou presque tous accusés, surtout ce dernier, d'être les provocateurs ou les complices de l'horrible assassinat du roi son époux.

Ils avaient besoin sans doute d'une grande autorité pour étouffer les cris de l'indignation publique, pour imposer silence à l'histoire, pour faire disparaître les témoignages de leurs crimes; mais ils ne purent complétement y réussir : il en est resté des traces assez profondes pour établir, sinon des preuves évidentes, au moins des conjectures très-vraisemblables [1].

[1] Les jésuites, le duc d'Épernon, la marquise de Verneuil, paraissent s'être concertés pour opérer cet assassinat.

Ravaillac déclara que, quelques jours avant son crime, il

Tout atteste l'existence d'un complot. On publia en même temps, ou l'on répandit avec profusion des ouvrages déjà publiés, où était

avait eu des conférences avec le P. d'Aubigné, jésuite, dans l'église de la rue Saint-Antoine, et qu'il lui avait montré le couteau dont il se proposait de faire un si atroce usage. (*L'Estoile, Journal de Henri IV*, tom. IV, pag. 80.)

Le jésuite Cotton alla voir Ravaillac dans sa prison, lui dit de prendre garde à ses paroles, et voulut lui faire croire qu'il était huguenot. (*Idem*, pag. 81, 82.)

Le dimanche 23 août, le P. Portugais, cordelier, et quelques curés de Paris, entre autres ceux de Saint-Barthélemi et de Saint-Paul, taxèrent les jésuites en paroles couvertes, mais intelligibles à plusieurs, d'être fauteurs et complices de l'assassinat du feu roi. (*Idem*, pag. 84.)

Le mardi 25, une querelle étant survenue entre le P. Cotton et le sieur de Loménie, celui-ci, en plein conseil, dit au jésuite que c'était lui et ceux de sa société qui avaient tué le roi. (*Idem*, pag. 84.)

Ces citations ne tendent qu'à prouver l'opinion du temps sur les auteurs de l'assassinat de Henri IV; mais dans d'autres pièces historiques on trouve des notions plus positives.

Dans la pièce intitulée *Rencontre de M. le duc d'Épernon et de François de Ravaillac*, ce duc et le P. Cotton sont principalement accusés. On y lit que ce jésuite promit à trois assassins, du nombre desquels était Ravaillac, de leur faire obtenir du pape l'absolution de tous leurs péchés, et de leur faire dire des messes pour leur âme, dans le cas qu'ils vinssent à périr dans leur expédition. Le duc d'Épernon leur donna 200 écus.

La pièce intitulée *la Chemise sanglante de Henri-le-Grand* offre une violente déclamation adressée par ce roi à son fils. On

soutenue la maxime jésuitique qui permet de tuer les rois tyrans : tel était l'ouvrage d'un augustin d'Orléans, appelé frère Léonard Cogneau;

y parle de Dolé, de Bullion et du duc d'Épernon, qui, dit-il, « tient encore sur la France le poignard avec lequel Ravaillac « m'a mis dans le tombeau. Ce sont mes assassins et mes bour- « reaux, dit-il à Louis XIII, et vous les souffrez près de votre « personne. »

Dans le *Factum* et dans le *Manifeste de Pierre du Jardin, sieur de La Garde,* imprimés à la suite du Journal de Henri IV, on voit qu'un certain La Bruyère, ligueur, émigré à Naples, conduisit le capitaine du Jardin chez le jésuite Alagon, oncle du duc de Lermes, Espagnol; lequel jésuite, après s'être assuré de ses dispositions, lui proposa d'assassiner Henri IV, avec promessse, s'il réussissait, de lui donner 50,000 écus, et de lui faire obtenir le titre de grand d'Espagne; que, pendant son séjour à Naples, il dîna avec ledit La Bruyère, Alagon et autres personnes, du nombre desquelles se trouva Ravaillac, qui leur annonça qu'il tuerait le roi, ou qu'il mourrait en la peine; que Ravaillac avait été dépêché à Naples par le duc d'Épernon, pour porter des lettres de sa part au vice-roi de Naples; que, quelques jours après, du Jardin fut conduit chez le jésuite Alagon, qui lui proposa d'entreprendre l'exécution dont s'était chargé Ravaillac, l'estimant plus digne d'une telle entreprise.

Dans la pièce intitulée *Interrogation et déclaration de mademoiselle de Coman*, la marquise de Verneuil et le duc d'Épernon sont dénoncés comme complices de la conspiration, et tous les deux instigateurs de Ravaillac, qu'ils protégeaient et entretenaient.

La pièce qui paraît aussi authentique que ces dernières, et qui contient des faits plus détaillés sur le même sujet, est l'*Extrait d'un manuscrit trouvé à la mort de M. d'Aumale*, en

celui du jésuite François Suarez, etc. Ces livres, ainsi que ceux du cardinal de Bellarmin et de Santarelle, furent désavoués par la Sorbonne,

son cabinet, approuvé, signé de sa main et cacheté de ses armes. En parlant du duc d'Épernon, il y est dit : « Il est l'au-« teur de la mort du roi, ayant suscité plusieurs désespérés « gueux, et misérables qu'il faisoit traiter par gens atitrés ; « mais poursuivant leurs desseins, et prêts de l'exécuter, Dieu « empêchoit ses coups malheureux, et voyant (étant vu) « par d'Épernon, que les jours assignés et les occasions mani-« festées (découvertes) refroidissaient ces pauvres gens, il les « faisoit empoisonner, de crainte que, frappés au cœur d'une « juste repentance, ils se fussent rendus dénonciateurs de cette « entreprise abominable ; mais néanmoins il a tant poursuivi, « qu'enfin il a trouvé le méchant Ravaillac, qui étoit d'An-« goulême, ville de ses gouvernemens..... » Puis il vient aux *jésuites :* « Y a-t-il nation plus pernicieuse pour la France « que ces pères, qui, sous prétexte de leur prédication, cha-« touillent tellement les oreilles des auditeurs, que l'on les « tient pour uniques entre les gens de bien? Ces bons pères, « qui, sous leurs confessions, font couler mille et mille appas, « à cent Chastels et plus de Ravaillacs, se sont à la fin vengés « du plus pur sang que jamais la France ait eu en partage. »

Il parle ensuite de la composition du conseil secret de la régente, qu'il traite de *grands voleurs,* qui ont pillé les deniers royaux de la Bastille, etc.

L'éditeur finit ainsi : « Le surplus contenu audit extrait, je « le mettrai sous silence, comme étant des choses si abomina-« bles, que, cela venant à la vérification, il faudroit ériger des « bourreaux en titre d'office. »

Presque toutes ces pièces et plusieurs autres, qu'il serait trop long de citer, s'accordent en ce point, que d'Epernon

et brûlés par la main du bourreau en la cour du Palais. L'avocat du roi, Louis Servin, demanda que le Parlement fît brûler celui de Suarez devant la porte des Jésuites [1].

Le meurtre commis sur la personne de Henri IV n'était, à ce qu'il paraît, que le prélude de l'exécution d'un plan plus vaste. Un gentilhomme, voyant les filles de la reine pleurer la mort de ce roi, s'en moqua, leur dit : *Vous en verrez bien d'autres*, et les avertit de garder leurs larmes pour une autre occasion qui se présenterait bientôt [2].

et les *jésuites* furent les principaux instigateurs de Ravaillac.

Ce dernier criminel, dans ses interrogatoires imprimés, n'accuse personne que lui-même de son crime. (*Voyez* Mémoires de Condé, tom. VI, la préface et les pièces placées à la fin de ce volume.) Mais il ne faut pas croire que cette pièce, telle qu'elle est imprimée, soit l'entier et véritable interrogatoire de Ravaillac. L'auteur de l'*Art de vérifier les dates* (tom. I, pag. 668, 3e. édit.) dit, d'après Griffet : « On n'a « ni l'original de son procès, qui a disparu des registres du Par- « lement, si jamais il y a été, ni la clef de son testament de « mort, que le greffier écrivit de manière qu'il est imposible de « le déchiffrer. »

Si Ravaillac n'eût dénoncé que des gens de son espèce, on aurait publié jusqu'aux moindres circonstances de son procès. Le mystère de la procédure de cet assassin, la soustraction des principales pièces, prouvent que ses complices ou instigateurs étaient des gens puissans ou fort en crédit.

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 20 juin 1614.

[2] *Journal de Henri IV*, tom. IV, pag. 72.

La veuve du capitaine Saint-Matthieu invita une Parisienne à quitter Paris. *Pourquoi cela?* lui demanda-t-elle ? *C'est parce qu'avant qu'il soit huit jours il arrivera de grands malheurs dans cette ville* [1].

Le bruit sinistre d'une prochaine Saint-Barthélemy se répandit. Sully se renferma dans l'Arsenal et le mit en état de défense. Les protestans alarmés se barricadèrent dans leurs maisons. Le 17 juillet 1610, on entendit crier pendant la nuit dans les rues : *Aux armes!* On voulait produire un mouvement, mais les crieurs furent battus et mis en fuite par la milice parisienne. L'exécution de ce projet sanguinaire fut manqué. « Le peuple, dit l'Estoile, étoit « las et recru des tromperies des grands; étant « fait sage par les exemples passés, il n'étoit « plus possible de le faire mordre à cet appât [2]. »

[1] *Journal de Henri IV*, tom. IV, pag. 73.

[2] *Idem*, pag. 162, 163, 171, 172, 176.

L'Estoile ajoute que le peuple, loin de vouloir servir d'instrument aux projets ambitieux des hommes puissans, chantait tout haut, dans les rues de Paris, le Vaudeville suivant :

Vivent le pape et le roi catholique,
Vivent Bourbon avec sa sainte ligue,
Vivent le roi, la reine et son conseil,
Vivent les bons et vaillans huguenots,
Vive Sully avec tous ses suppôts,
Vive le diable pourvû qu'ayons repos.

Louis XIII, placé fort jeune sur le trône, et dans des circonstances si orageuses, n'était pas, même lorsqu'il eut atteint l'âge de la virilité, doué d'un caractère propre à commander le calme. Il différait beaucoup de son père, ou plutôt ne lui ressemblait en rien : il n'avait point son affabilité conciliante, ces saillies spirituelles, ces manières affectueuses qui caractérisaient éminemment Henri IV, et qui lui valurent l'amitié même de ses ennemis. Son fils, au contraire, dur, brusque, mélancolique, ombrageux, timide, insensible autant que faible et incapable, ne pouvait ni concevoir un projet ni l'exécuter. Il n'eut jamais d'autre volonté que celle des personnes qui le dominaient. On a dit de lui : « *Il ne dit pas tout ce qu'il pense ; il* « *ne fait pas tout ce qu'il veut ; il ne veut pas* « *tout ce qu'il peut.* » Il connaissait, dit-on, son incapacité ; et cette connaissance l'obligea à se soumettre aveuglément aux volontés de ses ministres en faveur.

Sans avoir la généreuse audace de son père, il ne manquait pas de bravoure.

Aucun roi avant lui n'avait tenu de si fréquens lits de justice ; et dans ces actes solennels de despotisme il prononçait fidèlement cette même phrase, qu'il adressait au Parlement :

Je suis venu en ce lieu sur les occasions qui se présentent ; j'ai chargé M. le garde-des-sceaux de vous dire ce qui est de mon intention[1].

Il eut des favoris et ne pouvait s'en passer ; il les choisissait sans discernement et les perdait sans regret ; il eut même des favorites ; mais ses liaisons avec les demoiselles de La Fayette et de Hautefort n'étaient point de l'amour. Soit vice de constitution, soit timidité de caractère ou principe religieux, on n'a aucune galanterie à lui reprocher ; et, en ce point, comme en plusieurs autres, il différait entièrement du roi son père[2].

[1] La Nature se montra très-avare pour Louis XIII : elle lui avait refusé une faculté très-nécessaire à un chef de nation, celle de parler avec facilité. Son bégaiement, très-sensible, dut influer fortement sur son caractère et accroître sa timidité naturelle. Un écrivain de son temps parlant du passage de ce roi dans le Limosin, dit : « Je lui fis une harangue en pleine cam« pagne. Nous le trouvâmes dans un petit carrosse ayant le fouet « à la main et le menoit tout seul. Il n'y avoit que lui dans ledit « carrosse, et quand il fut près de Darnac, il monta à cheval, et « avoit un manteau d'écarlate. *Mon* harangue finie, il eut grand « peine à nous dire : *tenez-moi cela et je vous serai bon roi;* car il « ne pouvoit pas parler qu'avec une grande peine ; mais il avoit « un fort bon jugement et étoit adroit à toutes sortes d'exerci« ces. » *Description des monumens observés dans la Haute-Vienne*, par M. Allou, ingénieur, pag. 23.

[2] Mademoiselle de Hautefort, favorite de Louis XIII, n'aimait point le cardinal de Richelieu, à qui elle était suspecte. Ce car-

Louis XIII régna, mais ne gouverna jamais. Trois hommes, pendant la durée de ce règne, exercèrent successivement le pouvoir suprême: Concini, de Luynes et Richelieu.

dinal, dans les brouilleries qui survenaient entre le roi et la favorite, servait quelquefois de médiateur; mais il ne jouait ce rôle que pour la perdre dans l'esprit du roi. Un jour il s'éleva entre eux une grande querelle: Louis XIII menaçait mademoiselle de Hautefort de la vengeance du cardinal, comme d'un homme bien plus puissant que lui; il sortit pour lui faire part, dans une lettre, du mécontentement qu'il avait d'elle. Bientôt après, il rentra tenant sa lettre à la main, et lui dit: *Voilà votre sauce que je fais à M. le cardinal.* Aussitôt mademoiselle de Hautefort arracha cette lettre des mains du roi, et voulut s'enfuir. « Ce prince la retint par le bras pour la lui ôter; elle « résista, et la fourra sous son mouchoir de cou, pour la « mettre en sûreté, et ouvrant les bras, lui dit: *Prenez la « tant que vous voudrez à cette heure;* car elle le connoissoit « trop bien pour croire qu'il voulût toucher en ce lieu-là. Elle « ne se trompa point; car il retira ses mains comme du feu; « et, rencontrant le duc d'Angoulême, il lui conta, tout en « colère, ce qui s'étoit passé. Sur quoi le duc lui donna le con- « seil qu'il auroit pris pour lui, en disant qu'il avoit tort de « n'avoir pas mis la main dans son sein pour reprendre la « lettre; mais il n'étoit pas capable de recevoir une pareille « instruction. » (*Mémoires de Monglat,* tom. I, pag. 287, 288.

Cette scène se passa en 1639, et Louis XIII avait alors trente-huit ans.

Étant à dîner dans la ville de Dijon, il aperçut une dame dont la gorge était découverte; pour ne pas la voir, il baissa un côté de son chapeau, puis, ayant retenu dans sa bouche une gorgée de vin, il la lança sur le sein de cette dame. (*Anecdotes*

Marie de Médicis eut l'imprudence de laisser prendre au Florentin Concini les rênes de l'État. Pendant sept ans que dura sa régence, elle combla cet étranger de richesses et de titres d'honneur; les finances du royaume devinrent sa proie; il excita contre lui la jalousie des princes et seigneurs, et les murmures du peuple. Pour faire cesser ces murmures, il fit élever des potences dans presque toutes les rues et places de Paris: il en existait deux ou trois au bas du Pont-Neuf.

Pendant cet intervalle de temps, l'on vit des intrigues nombreuses pour des objets misérables, des emprisonnemens de princes, des États généraux, des guerres civiles, des duels, des assassinats commis par les premiers seigneurs de la cour; on vit surtout, dans les classes supérieures de la société, régner l'anarchie et un épouvantable désordre.

Quant à l'éducation du jeune roi, on lui apprenait la musique, la peinture et des jeux d'enfant; on l'instruisait à former de petites forteresses dans le jardin des Tuileries, à donner du cor et à battre le tambour: on ne lui enseigna jamais le devoir des rois.

des reines et régentes de France, par *du Radier*, tom. VI, pag. 293, 294.)

Il avait alors pour favori un courtisan nommé Albert de Luynes, homme plein d'ambition, qui pour la satisfaire conçut le projet de renverser tous ceux qui gouvernaient et de se mettre à leur place. Voici comment il l'exécuta.

Il irrita le roi contre sa mère, lui fit sentir son état de nullité, lui persuada qu'il ne parviendrait jamais à exercer l'autorité royale tant que cette femme et Concini seraient à la tête des affaires. Le roi approuva son projet, et chargea Vitry, capitaine de ses gardes, de jouer le principal rôle dans son exécution. Le 24 avril 1617, pendant que Concini, pour se rendre chez la reine, passait sur le pont-dormant, qui précédait le pont-levis du Louvre, Vitry, à la tête des gardes du roi, l'attaque et le tue. Le roi, transporté de joie, dit à l'assassin : *Grand merci à vous! à cette heure je suis roi.* Il le fit aussitôt maréchal de France.

Le corps de Concini, qu'on avait furtivement enterré dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois, fut, par une troupe de laquais, déterré le soir même, traîné dans les rues de Paris, divisé en lambeaux, que l'on brûla, ou que l'on pendit aux potences qu'il avait fait dresser. On pilla l'appartement qu'il occupait au Louvre.

Quelques mois auparavant, la populace et des la-

quais, à l'instigation de la mère du prince de Condé, avaient pillé et dévasté pendant deux jours l'hôtel que ce malheureux possédait rue de Tournon, depuis appelé hôtel des ambassadeurs, et aujourd'hui hôtel de Nivernois. La femme de Concini, nourrice et confidente de la reine, fut décapitée par arrêt du Parlement [1].

La reine, par ordre de son fils, fut consignée dans son appartement. On fit aussitôt abattre le pont qui conduisait de son cabinet au jardin du Louvre. Elle ne sortit de cette espèce de prison que pour être exilée au château de Blois [2].

L'auteur de cette révolution succéda au pouvoir suprême qu'avait exercé Concini. Il eut plu-

[1] Au Parlement on eut la sottise de l'interroger sur l'espèce de sortilége qu'elle avait employé pour se rendre maîtresse de l'esprit de la reine. *Je n'en ai point employé d'autre*, répondit-elle, *que l'ascendant qu'ont les âmes fortes sur les âmes faibles*.

[2] Les conspirateurs, lorsqu'il s'agit du départ de la reine pour Blois, convinrent que le roi et sa mère se verraient avant leur séparation, et firent mettre par écrit les phrases qu'ils s'adresseraient réciproquement, avec recommandation de ne rien dire de plus. La reine, conformément à son rôle, ouvrit le dialogue, en disant à son fils qu'elle était fâchée de n'avoir pas, pendant sa régence, gouverné son royaume à son gré, qu'elle y avait apporté tous les soins qu'il lui avait été possible, et finit par lui dire qu'elle était *sa très-humble et très-obéissante mère et servante*. Le roi, à son tour, récita une phrase par

sieurs complices : le colonel d'Ornano, Modène, Déageant, Tronçon, Dufey, Marsillac, etc.; mais « le plus détestable de tous, dit Bassompierre, « et le plus âpre boute-feu de cette méchanceté, « fut un prêtre nommé Travail, dauphinois, « suggéré et mis en avant par Déageant. Cet « homme avoit été vingt-cinq ans capucin, sous « le nom de P. Hilaire, etc. [1]. »

Luynes, sous le nom du roi, gouverna les Français avec un despotisme révoltant, surpassa son prédécesseur en abus d'autorité, et surtout

laquelle il remerciait sa mère du soin qu'elle avait pris de l'administration de son royaume, lui dit qu'il en était satisfait, et qu'il serait toujours son très-humble fils.

Là se bornait le dialogue prescrit; mais la reine passa outre, et demanda à son fils (qui avait alors seize ans) une seule grâce, celle d'amener avec elle Bardin, son intendant. Le roi, qui n'avait point dans son rôle la réponse à cette demande, regarda sa mère la bouche ouverte sans lui dire un mot. Elle renouvela cette demande, et le roi continua de la regarder sans répondre. Elle revint à la charge une troisième fois, et n'obtint pas une parole. Impatientée, elle donna un baiser au roi, qui lui fit la révérence et lui tourna le dos. (*Journal de ma vie*, par *Bassompierre*, tom. II, pag. 15. — *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 312 et suiv.)

On voit ici que ce qu'à la cour on nomme *étiquette*, *cérémonial*, etc., insulte à la raison, et de plus étouffe dans le cœur de ceux qui ont le malheur d'y être assujettis tous sentimens naturels.

[1] *Nouveaux Mémoires de Bassompierre*, pag. 303 et 304.

en déprédation de finances. Jamais chef d'État n'avait excité plus de mécontentement; jamais la haine publique n'avait encore parlé si haut, ne s'était exhalée par un aussi grand nombre de pamphlets, de satires, de malédictions et de plaintes de toute espèce. Depuis on ne connaît que le cardinal Mazarin qui ait à cet égard obtenu sur Luynes une triste supériorité.

Le titre de connétable de France, qu'il se fit donner, ne fut pas capable de préserver sa mémoire d'une infamie éternelle. Le 15 décembre 1621, il mourut de la fièvre, comblé de richesses, de dignités, et de témoignages de la haine publique.

Pendant les onze années que durèrent ces deux tyrannies, la digue que Henri IV avait opposée à l'ambition turbulente de la noblesse fut rompue, le torrent féodal recommença ses ravages; les duels, les assassinats, les brigandages, les guerres civiles et toutes les calamités qu'elles entraînent vinrent accabler le peuple français. Les princes, les seigneurs, considérant le gouvernement comme un bien auquel ils avaient droit, et les honneurs, les pensions qui en émanaient, comme leur proie, se disputèrent et s'arrachèrent l'autorité et les finances de l'État; ils firent souvent la guerre à la cour, qui

résistait quelquefois à leurs demandes exorbitantes.

La régente refuse au prince de Condé le gouvernement du château Trompette : ce prince quitte la cour, se retire dans son gouvernement, visite ses amis, et forme contre l'État un parti de mécontens. Toutes les factions qui ont troublé la France sous Louis XIII et sous la minorité de Louis XIV furent calquées sur ce modèle. Se retirer dans son gouvernement, c'était menacer la cour d'une prochaine révolte. Pourquoi y avait-il des gouvernemens, et pourquoi les gouvernemens étaient-ils constitués comme autant d'Etats séparés? Pourquoi, toujours esclaves de la routine, les rois ne profitaient-ils jamais des leçons de l'histoire, ne faisaient-ils que des lois de circonstance, ne s'occupaient-ils que de corriger les effets sans détourner les causes? Pourquoi ne changeaient-ils pas un ordre de choses qui avait depuis long-temps été si funeste au trône et à la tranquillité publique? Les réponses à ces questions sont faciles.

Depuis la mort de Henri IV jusqu'à celle de Luynes, le gouvernement n'offrit que basses intrigues, trames perfides et mouvemens séditieux, dont les chefs étaient ramenés à la paix par des concessions d'autorité ou de sommes d'argent.

Tels princes, tels seigneurs, tels magistrats, suivant leurs intérêts personnels, servaient, abandonnaient ou trahissaient le parti de la cour pour se jeter dans un autre parti, qu'ils abandonnaient ou trahissaient ensuite, et retiraient toujours un prix de chaque trahison. *C'est une honte*, disait un député aux états généraux tenus à Paris en 1614, *c'est une honte qu'il faille que le roi achète la fidélité de ses sujets à prix d'argent.*

On ralluma les torches du fanatisme, en violant les traités faits avec les protestans. Les Jésuites obtinrent la permission de rouvrir leur collége à Paris.

Le prince de Condé, qui, au nom du roi, sous Concini, avait été renfermé à la Bastille, fut, au nom du roi, sous de Luynes, mis en liberté. La reine se sauva de Blois; et son fils se raccommoda avec elle. Un an après, la reine, conseillée par Richelieu, évêque de Luçon, fit la guerre à son fils, et le roi prit les armes contre sa mère.

Le duc de Lesdiguières promet de se faire catholique, et le prince de Condé menace d'embrasser la religion protestante. « Si l'on vouloit « rapporter toutes les particularités de ces « guerres, dit un contemporain, on verroit en

« la poursuite d'icelles, non les intentions du « roi exécutées, ains (mais) des perfidies, des-« loyautés et trahisons, tant du côté des persé-« cutés que des persécuteurs [1]. »

Au milieu de ces désordres, effets des vices inhérens à ce gouvernement, au milieu de ces bacchanales politiques, il est remarquable de voir les chefs de tous les partis, quoiqu'ils n'eussent pour motif que leur intérêt personnel, ne pas manquer, dans les très-nombreux écrits qu'ils faisaient alors répandre, de populariser leur cause, de lui donner le prétexte de l'intérêt national, et de reconnaître le tribunal de l'opinion publique, puissance enfantée par les lumières naissantes, et que l'on respectait alors [2].

[1] *OEconomies royales de Sully*, tom. VIII, édit. de 1662, pag. 176.

[2] Voici le tableau burlesque qu'un rimeur fit du gouvernement sous la domination du duc de Luynes :

Le roi, trop simple, donne tout ;
Monsieur de Luynes ruine tout,
Et ses deux frères raflent tout :
Tous leurs parens emportent tout.
Et leurs agens dégastent tout.
Le chancelier excuse tout ;
Les intendans retranchent tout ;
Le garde-des-sceaux scelle tout ;
La Rochefoucauld purge tout.
Le père Arnoux déguise tout ;

Après la mort de Luynes, un troisième personnage, plus audacieux encore, s'avance sur la scène politique et maîtrise toutes les ambitions : sa tyrannie fait oublier et même regretter celle de ses prédécesseurs. Ce personnage est le fameux Armand Duplessis de Richelieu, évêque de Luçon, qui, ayant commencé sa fortune à la cour, sous Concini, eut assez de souplesse pour la continuer sous Luynes. Serviteur dévoué de la reine, il avait partagé ses revers et ses succès ; et, cependant, s'était ménagé des intelligences avec les ennemis de cette princesse.

Il méritait d'être cardinal : Marie de Médicis parvint à lui en faire obtenir le titre ; et, lorsqu'il reçut la confirmation de cette dignité ecclésiastique, il déposa son chapeau rouge aux pieds de la régente, lui disant : *Madame, cette pourpre, dont je suis redevable à votre majesté, me fera souvenir du vœu que j'ai fait de répandre mon sang pour son service.* Paroles de

Et la reine se plaint de tout.
Monsieur le prince f... partout.
Le parlement vérifie tout.
Les pauvres Français souffrent tout ;
Mais à la fin ils perdront tout ;
Et, si Dieu ne pourvoit à tout,
Le grand diable emportera tout.

courtisan ! il devint, dans la suite, le plus ardent persécuteur de cette reine.

Admis, en avril 1624, au conseil d'État, il le domina ; et, pendant plus de dix-huit années, il fut le fléau des Français et le perturbateur de l'Europe.

Son ardeur pour la domination fut puissamment secondée par son talent, sa subtilité, son audace et son mépris pour toutes les règles de l'équité et de la morale. Il n'en respectait aucune ; il en faisait lui-même l'aveu : *Quand une fois j'ai pris ma résolution*, disait-il, *je vais au but : je renverse tout ; je fauche tout ; ensuite, je couvre tout de ma soutane rouge.*

La plupart des poëtes et prosateurs de son temps, prosternés aux pieds de sa toute-puissance, lui ont, par intérêt ou par frayeur, prodigué des éloges que des bouches modernes répètent encore par ignorance ou par une servile imitation.

Il s'environna d'apologistes ; il dirigea les trompettes de la renommée ; il fit violence au burin de l'histoire ; mais tant de soins pour dérober ses actes tyranniques à la postérité n'ont fait qu'ajouter une nouvelle tache à sa mémoire.

Lancé dans la carrière du pouvoir, il commit

plusieurs crimes pour s'y avancer, et en commit un plus grand nombre pour s'y maintenir.

Il fut ingrat envers ceux qui firent sa fortune : il la devait à Marie de Médicis ; il la persécuta d'une manière scandaleuse. Au nom du roi son fils, il l'obligea de sortir du royaume ; et cette veuve de Henri IV, qui avait fait bâtir le palais du Luxembourg, n'eut, pour se loger à Cologne, qu'un galetas, où elle mourut misérablement.

Le surintendant La Vieuville, qui avait puissamment aidé le cardinal, qui lui ouvrit la carrière de la fortune, fut une de ses premières victimes.

Il fut cruel. Je ne parlerai pas de ces exécutions mystérieuses, qui avaient lieu, dit-on, dans ses châteaux de Bagneux et de Ruel ; mais je ne puis passer sous silence les motifs secrets de ses meurtres politiques.

Il fit décapiter de Thou, parce qu'il avait refusé de devenir le délateur de ses ennemis ; et parce que son père, le célèbre historien, avait parlé peu favorablement de la famille de Richelieu [1].

Il fit périr Saint-Preuil, parce qu'il avait

[1] De Thou, dans son Histoire, avait dit d'Antoine Duplessis Richelieu, un des grands oncles du cardinal : *moine apostat et souillé de toutes sortes de vices*. A ce sujet notre prélat

manqué d'égards à ceux de la famille du cardinal ; le comte de Chalais [1], le comte de Montmorency, pour avoir servi les complots du frère du roi ; le jeune Cinq-Mars, favori du roi, qui, en cette qualité, portait ombrage au cardinal, et qui, de plus, était l'amant de Marion de Lorme, dont le cardinal voulait faire sa maîtresse ; Marillac, dont la procédure est un tissu d'iniquités révoltantes [2], et dont la condamnation parut si étrange que le cardinal en rejeta l'odieux sur ses juges, leur reprochant une injustice qu'il avait lui-même ordonnée.

Tous périrent sur l'échafaud. Je ne parle pas d'un grand nombre d'autres qui, par leurs propres mécontentemens ou par la séduction, entraînés dans les conspirations que tramèrent la mère, l'épouse et le frère du roi, et abandonnés, ensuite, par ces personnages illustres, éprouvèrent le sort des premiers, périrent par la main du bourreau, ou bien en l'exil et dans les prisons.

Sans doute les princes, les seigneurs, accou-

disait : *De Thou le père a mis mon nom dans son histoire, je mettrai celui de son fils dans la mienne.*

[1] *Mémoires de l'abbé d'Attigny*, tom. VI, pag. 203.

[2] *Relation véritable* de ce qui s'est passé au procès du maréchal de Marillac ; Recueil A, B, C, etc., volume O, pag. 1re.

tumés à partager les faveurs de la cour, les revenus du fisc et l'autorité royale, virent avec mécontentement et jalousie Richelieu abuser de son ascendant sur le faible esprit de Louis XIII et les priver de leur part à l'autorité.

Ils dûrent donc conspirer contre lui. Ils y étaient, en outre, amenés par les préjugés de leur naissance, par les principes de la féodalité encore en vigueur; ils y étaient, de plus, autorisés, parce qu'à la tête de leur parti se trouvaient la mère et le frère du roi; tandis que, dans le parti contraire, ils ne voyaient qu'un homme étranger à la dynastie, qu'un fourbe audacieux, qu'un séducteur du prince, qu'un envahisseur de tous les pouvoirs.

Le cardinal mettait ses actes tyranniques, ses usurpations, ses excès, ses crimes, sur le compte de Louis XIII, comme si ce roi était capable d'avoir une volonté.

Il faisait considérer et punir la moindre résistance à ses ordres comme des atteintes à l'autorité royale : il se considérait, et se faisait considérer comme la royauté.

Si Richelieu cherchait à cacher, sous le prétexte bannal du salut de l'État, l'odieux des actes sanguinaires qu'il exerçait contre des personnes puissantes, sous quel voile pouvait-il couvrir ses

révoltantes persécutions, sa tyrannie contre des particuliers obscurs et sans influence? Comment ses apologistes excuseront-ils sa vengeance, sa cruauté froidement calculée contre le curé de Loudun, *Urbain Grandier?* Ce prêtre avait eu avec Richelieu, pendant que celui-ci était évêque de Luçon, quelques discussions de préséance, qui, quoique légères, avaient profondément blessé l'amour-propre de ce jeune prélat: de plus, il l'accusait d'être l'auteur d'un pamphlet dirigé contre lui, intitulé : *Lettres de la cordonnière de la reine mère à M. de Barradas.*

Dès qu'il fut parvenu au suprême pouvoir, il s'occupa de sa vengeance : elle fut terrible. Laubardemont, un des plus méprisables instrumens de sa tyrannie, en fut chargé. Par suite d'une procédure longue et ridicule, si elle n'excitait pas la plus douloureuse indignation, Grandier, accusé d'avoir plusieurs diables à sa disposition, et, en sa qualité de magicien, de les avoir envoyés dans le corps de plusieurs religieuses du couvent des Ursulines de Loudun, fut brûlé vif. A mon avis, ce seul crime, qui en comprenait plusieurs autres, suffit pour mériter à la mémoire de Richelieu l'exécration de la postérité.

Les orateurs ou écrivains qui ne connaissent point le règne de Richelieu le proclament en-

core *un grand politique*. Quelle grandeur que celle qui ne consiste qu'à envahir et conserver le pouvoir en faisant de grands maux, en commettant de grands crimes! Richelieu ne fut qu'un audacieux intrigant, qu'un ambitieux, qui ne parut habile que par l'inhabileté de ses adversaires, qui n'obtint des succès que par l'extrême incapacité du roi et la corruptibilité des hommes en place. De quelle utilité fut-il à la France? A-t-il changé le régime féodal? il a tué quelques hommes de ce régime, et a laissé subsister la chose. Aussi, après sa mort, les troubles, qu'il avait contenus par la terreur, éclatèrent de nouveau : il ne fit rien pour l'avenir; il ne travailla que pour son temps, que pour lui : il avait l'audace, l'énergie d'un ambitieux, l'adresse d'un fourbe exercé : il fut un scélérat fortuné; il ne fut point un grand politique.

Rempli d'orgueil, son faste effaçait celui de tous les potentats : il pouvait le satisfaire, ayant à sa disposition toutes les finances du royaume. On dit que sa dépense s'élevait, chaque jour, à la somme de trois mille livres; il avait une garde brillante et nombreuse, qui effaçait celle du roi. Il portait le luxe jusque sur les autels : on a vu, au garde-meuble, sa chapelle, composée de vases, ostensoirs, ornemens et ustensiles du

culte, tous en or massif, ornés de diamans.

Contre les préceptes de l'Église, ce cardinal voulut faire le métier de guerrier; et, par son exemple, il autorisa le cardinal de La Valette et autres prélats à l'imiter.

Au dix-septième siècle, on vit se continuer cet abus monstrueux, que les temps de barbarie avaient fait naître : on vit ces deux cardinaux, vêtus en militaires, marcher à la tête de l'armée qui allait secourir Casal.

Richelieu, qui, le 21 novembre 1629, s'était fait nommer *généralissime des armées, représentant le roi*, figurait au milieu de la troupe, monté sur un superbe cheval, ayant un plumet au chapeau, l'épée au côté, couvert d'un habit séculier brodé en or et d'une cuirasse : devant lui, marchaient deux pages, dont l'un portait son casque, et l'autre son gantelet.

Après cette expédition militaire, le cardinal, apprenant que Louis XIII, malade à Lyon, avait promis à sa mère et à son frère de le destituer de toutes ses places, vole auprès du roi, qui se trouvait à Versailles, le décide sans peine à renoncer à sa promesse, et à lui livrer ses ennemis. Ce jour, le 11 novembre 1630, fut appelé *la journée des dupes*.

Richelieu, après ce succès, manifesta le des-

potisme le plus effréné, se vengea sur la mère et le frère du roi, sur leurs adhérens, avec une rigueur excessive. Un grand nombre de personnes du plus haut rang furent emprisonnées, bannies ou décapitées.

Tous les attentats de ce cardinal se commettaient sous l'égide de la majesté royale et sous le nom de Louis XIII; il en profitait, et en rejetait le blâme sur le roi. Bientôt cette ambition toujours croissante trouva le pouvoir monarchique trop circonscrit pour elle : Richelieu voulut l'étendre ; il renversa les faibles limites qui distinguaient ce pouvoir du despotisme absolu.

Le Parlement, par son refus d'enregistrer les édits, par son droit de remontrances, opposait quelques digues au débordement continuel du despotisme ; le cardinal voulut les renverser. Il parvint, par des moyens de corruption et de terreur, à imposer silence à ce corps politique ; le premier président, qui lui était dévoué, fut l'instrument dont il se servit : en agrandissant l'autorité royale, il agrandissait la sienne.

Le 13 août 1631, il fit tenir, par Louis XIII, un lit de justice au Parlement; ce fut là que le premier président, pour complaire à Richelieu, exalta jusqu'aux cieux le pouvoir des rois. Jamais, au Parlement, on n'avait entendu des pa-

roles plus extravagantes. « Sire, dit ce président « à Louis XIII, *les rois sont les dieux visibles des* « *hommes, comme Dieu est le roi invisible des* « *hommes;* Dieu est assis en lieu haut pour pro- « téger ceux qui sont en bas, aussi bien que « pour leur commander; *ainsi en est-il des rois* « *de la terre.* »

Ainsi entre Dieu et les rois il n'existait, suivant ce président, que cette seule différence : Dieu est invisible aux hommes, et les rois ne le sont pas.

Après avoir dit que Louis XIII était le premier monarque des Français qui se fût occupé aussi soigneusement du gouvernement de l'État, et avoir ainsi insulté à la mémoire des rois ses prédécesseurs, il continue :

« Les rois ont un grand avantage sur les au- « tres hommes pour s'acquitter dignement de « la fonction de leur charge; *Dieu les inspire* « et les appelle, etc. [1]. »

Ah! que de rois mal inspirés! Voyez l'histoire.

Par ce discours, dont évidemment Richelieu avait fourni le texte, ce cardinal voulait faire croire que son gouvernement était supérieur à tous ceux des rois précédens; que le pouvoir qu'il

[1] *Registres manuscrits du Parlement*, au 13 août 1631.

exerçait sous le nom de Louis XIII était sans borne comme celui de Dieu ; que ceux qui gouvernent sont des *dieux visibles*, qu'ils sont puissans et infaillibles comme la divinité ; qu'on leur doit une pareille soumission, un pareil respect ; enfin que, dans la conception de leurs entreprises, ils sont *inspirés* par la Divinité. Ainsi, lorsque le Parlement refusait d'enregistrer les édits, il attentait évidemment à la volonté de Dieu.

C'est ainsi que pour arriver à la puissance absolue il cherchait à pervertir l'opinion publique.

Redouté dans l'intérieur de la France, il ne le fut pas moins au dehors ; avec son argent et ses armées, il dictait des lois à tous les potentats.

Si Richelieu fut sanguinaire, il fut aussi galant. Il eut plusieurs maîtresses : Marion Delorme, la duchesse de Comballet sa propre nièce, etc. Il composa des livres de théologie et des pièces de théâtre : il ne réussit qu'à se donner du ridicule.

Il eut pour conseillers intimes le fameux P. Joseph, capucin ; La Valette, cardinal; Bullion, surintendant; pour bouffons l'abbé Bois-Robert, Beautru, Raconis, docteur en Sorbonne, depuis évêque de Lavaur.

Le cardinal fit cependant du bien, parce que son ambition insatiable et son ardeur pour la vaine gloire se trouvaient quelquefois d'accord avec l'intérêt général. Il accrut momentanément l'autorité royale en frappant rudement les chefs de la féodalité, toujours disposés à l'attaquer; il fit respecter la France et lui acquit un grand ascendant sur les autres puissances de l'Europe.

Il établit l'imprimerie royale, mais il contraignit violemment la liberté de la presse et l'essor de la pensée; il fit taire la vérité, et n'accorda la parole qu'à ses panégyristes. L'imprimerie royale fut alors un faible dédommagement à cet état de contrainte, mais dans la suite elle produisit d'heureux effets.

Il fonda l'Académie Française; mais n'entrait-il pas dans son projet de faire prononcer son éloge par chaque récipiendaire, éloge auquel chacun d'eux fut constamment condamné? N'avait-il pas aussi pour objet, en créant cette compagnie de littérateurs, de les obliger à faire la critique du *Cid*, de Pierre Corneille, tragédie dont les succès blessaient son amour-propre, excitaient sa jalousie.

Il fonda le jardin des Plantes, mais il y fut déterminé par les instances du médecin du roi, Labrosse.

Il fit rebâtir l'église et le collége de Sorbonne, afin que sa sépulture y fût honorablement placée.

Il fit bâtir le Palais-Royal pour s'y loger avec magnificence.

Tous ses bienfaits eurent un motif personnel; mais la plupart furent d'une grande utilité et servirent aux progrès de la civilisation.

Ce qui fut moins utile, c'est l'espionnage, que Richelieu porta à un degré de perfection auquel il n'avait jamais atteint.

Après avoir abattu les têtes de plusieurs seigneurs, accablé le peuple d'impôts, soutenu des guerres continuelles, ruiné les finances du royaume, dont le *déficit* commença sous son administration et depuis fut toujours croissant [1]; après avoir été l'effroi des Français et des étrangers, le 4 décembre 1642, il termina sa turbulente carrière dans la cinquante-huitième année de son âge.

A sa mort les prisons s'ouvrirent devant ses nombreuses victimes; les bannis furent rappelés; les lâches et méprisables satellites de sa tyrannie furent livrés à l'opprobre public; et l'indignation, long-temps contenue par la peur, se

[1] Richelieu laissa le roi endetté de 40 millions de rente, et à sa mort le revenu de trois années était consommé d'avance.

répandit par torrens en prose et en vers, en langues latine et française, sur le maître et ses valets. Parmi les exagérations de la haine, on entendit les accens de la vérité et de la raison, accens qui vengent et consolent les opprimés.

Le roi, qui ne l'aimait point et le craignait, apprit sa mort avec l'indifférence qu'il montra lorsqu'il vit sa mère chassée du Louvre et de la France, sa favorite La Fayette jetée dans un couvent, et son favori Cinq-Mars décapité; car ce roi était aussi dépourvu d'énergie que de sensibilité. Bientôt après il mourut à Saint-Germain, le 14 mai 1643, âgé de quarante-deux ans [1].

Outre son extrême faiblesse, son insensibilité, Louis XIII manquait de l'instruction la plus nécessaire. Jamais les Français n'avaient encore adressé à leur roi un aussi grand nombre d'écrits sur les intérêts publics. Ces écrits étaient pour la plupart dictés par la sagesse et la bonne foi, et pleins de conseils salutaires : Louis XIII n'en lisait aucun, ne lisait même aucun livre; il

[1] On lui fit cette épitaphe :

Ci gist le bon roi notre maître,
Louis treizième de ce nom,
Qui fut vingt ans valet d'un prêtre,
Et pourtant acquit grand renom.

avait un grand éloignement pour la lecture : il en fut, dit Gomberville, dégoûté par l'*Histoire de France* de Fauchet, qu'on lui donna dans sa jeunesse. Ainsi, aveugle au milieu des lumières, il ne connut ni le passé ni le présent, et ne profita des leçons ni d'un temps ni de l'autre.

Ce roi, outre les exploits qu'on lui fit faire, est l'auteur d'un Vœu à la Vierge, sous la protection de laquelle il mit son royaume, et promit de faire construire le grand autel de l'église de Notre-Dame : vœu qu'il n'accomplit point. Son fils, Louis XIV s'en acquitta avec magnificence.

Son incapacité le réduisit à un rôle très-subalterne : pour obtenir des faveurs ou des grâces on ne s'adressait jamais à lui. Bussi-Rabutin dit que sous Richelieu *le roi n'était compté pour rien* [1].

Lui seul fonda ou plutôt laissa fonder à Paris plus de maisons religieuses des deux sexes, que n'en avaient établies tous ses prédécesseurs depuis le commencement de la monarchie. Je vais en donner la notice.

[1] *Mémoires de Bussi-Rabutin*, tom. I, pag. 88.

§ II.

Communautés religieuses d'hommes.

Noviciat des Jésuites, maison située faubourg Saint-Germain, rue Pot-de-Fer, n°s. 12 et 14. Madelenie Lhuillier, veuve de Sainte-Beuve, le 3 avril 1610, donna aux jésuites son hôtel de Mézières, pour y placer le noviciat de leur société. L'acte de fondation est du 13 avril 1612. Ainsi ces pères, profitant du zèle de cette dévote, obtinrent un troisième établissement dans Paris [1].

Dans cette maison, nommée d'abord *maison de probation*, les jeunes aspirans à la gloire et à la fortune jésuitique étaient soumis à des épreuves et à un enseignement qui pouvaient les leur faire mériter.

Les jésuites achetèrent plusieurs maisons voisines de l'hôtel de Mézières ; de sorte que cette propriété, agrandie, ne fut confinée que par des rues : par les rues Pot-de-Fer, Mézières, Cassette et Honoré-Chevalier.

Ils firent bâtir, en 1630, aux dépens de François Sublet Desnoyers, secrétaire d'État, à l'ex-

[1] Ils avaient deux autres maisons, l'une située rue Saint-Jacques, et l'autre rue Saint-Antoine. *Voyez* Jésuites.

trémité du jardin de l'hôtel de Mézières, une église, achevée en 1642, et dont le grand autel fut, en 1709, construit par la munificence de Louis XIV.

Lorsque les jésuites furent, en 1763, chassés de Paris et de toute la France, on vendit cette maison et son enclos à divers particuliers.

La loge des francs-maçons, dite du *Grand-Orient*, a, pendant plusieurs années, occupé quelques parties des bâtimens de cette maison; et, sur la rue Pot-de-Fer, on a construit un vaste bâtiment, destiné à un dépôt de farines.

Carmes déchaussés, maison religieuse située rue de Vaugirard, quartier du Luxembourg, n°. 70. Déjà il existait, à Paris, deux maisons de carmes : celle de la place Maubert et celle de la rue des Billettes. Le pape Paul V jugea ce nombre insuffisant; et, pour renforcer sa milice à Paris, il envoya une nouvelle colonie de carmes déchaussés, qui arrivèrent dans cette ville peu de temps après la mort de Henri IV.

Nicolas Vivien, maître des comptes, leur fit, le 11 mai 1611, don d'un vaste emplacement, composé de bâtimens et de jardins, situé rue de Vaugirard.

Les nouveaux carmes firent à la hâte, dans

cet emplacement, bâtir les logemens les plus nécessaires : ils établirent leur chapelle dans une salle qui avait servi de prêche aux protestans, salle que le nonce du pape eut la précaution de purifier et de bénir, avant de la mettre en usage.

Bientôt après les carmes déchaussés, avec les amples ressources qu'ils trouvèrent dans les âmes dévotes, firent construire, en 1613, un grand et solide bâtiment et, successivement, une vaste église, qui, en 1620, fut entièrement terminée.

Ces moines, qui ne portaient point de bas, qui n'avaient que des sandales aux pieds, excitèrent l'enthousiasme des riches dévots et dévotes de Paris : les bourses s'ouvrirent en leur faveur : les dons furent si abondans qu'ils purent, outre leur couvent et leur église, faire élever dans leur enclos et sur les rues voisines plusieurs grandes maisons dont le prix des locations produisait plus de cent mille francs par an. « Ces « richesses, dit M. de Sainte-Foix, ne les enor-« gueillissent pas; ils continuent toujours d'en-« voyer des frères quêteurs dans les maisons [1].»

[1] Pour ranimer le zèle, et se mettre en évidence, ces carmes firent à grands frais et avec beaucoup d'éclat, en 1632, célébrer la canonisation de sainte Thérèse. Cette solennité, ou plutôt ce spectacle, attira beaucoup de curieux : le soir, il fut

La dévotion des fidèles ne fut pas la seule mine qu'exploitèrent les carmes déchaussés : ils possédaient le secret de deux compositions, dont ils firent un commerce lucratif : le *blanc des carmes*, blanc qui donnait aux surfaces des murs qui en étaient enduits le brillant du marbre poli, et l'*eau de mélisse*, dite aussi *eau des carmes*.

tiré une quantité innombrable de fusées et un feu d'artifice des plus brillans. Il résulta de cette fête nocturne plusieurs désordres. « J'y fus entièrement brûlée, dit une femme dans une « pièce publiée à cette époque ; c'est la raison pour quoi je n'ai pas « ôté mon masque en entrant, car je ne suis pas encore guérie... « Je ne vis jamais tel désordre, dit une autre ; un de mes frères « a eu toute la face emportée... Je n'ouïs jamais, dit une troisième, parler de canoniser les saints de la façon ; c'est plutôt « les canonner que les canoniser.... On y a plus offensé Dieu « mille fois qu'on lui a fait honneur, dit une autre. Je vous « promets, pour moi, que je n'approuve aucunement ces « choses. Combien pensez-vous qu'il y ait eu de filles enlevées ? « Tous les blés des environs étaient renversés ou brûlés.... « Une autre femme ajoute : Tout l'air voisin et les champs des « environs ont été embrasés de leurs fusées. J'ai encore un « colet monté, à cinq étages, qui est entièrement gâté. Encore « si on eût allumé le feu à huit heures, on n'y eût pas perdu « tant de manteaux ; tous les écoliers y étoient en armes. » (*La seconde Après-dînée du caquet de l'Accouchée*, pag. 5.)

Jamais, dit un poëte du temps,

Il ne s'est vu tant de fusées,
Qu'il en fut jetté la soirée
De la sainte mère Thérèse.

Il n'était point à Paris de petite maîtresse qui ne portât un flacon plein d'eau des carmes [1].

Ce couvent, supprimé en 1790, fut vendu. L'acquéreur en conserva tous les bâtimens. Vers l'an 1808, une société de femmes dévotes, à la tête desquelles était madame de Saucourt, se rendirent propriétaires de l'église et de quelques bâtimens, et y firent célébrer l'office divin. Depuis quelques années, dans ce couvent, on a fait succéder aux anciens carmes, des carmélites, dont quelques-unes gardent la clôture plus rigoureusement que d'autres : elles ont établi une grille, qui du chœur communique au sanctuaire de l'église.

Cette église, régulièrement construite, est surmontée par un dôme, le premier de cette dimension que l'on construisit à Paris, et dont la calotte fut, par Bertholet Flamael, ornée d'une peinture, représentant le prophète Élie enlevé dans le ciel sur un char de feu, et jetant son manteau à son disciple Élisée. J'ai dit ailleurs que les carmes faisaient remonter très-haut leur généalogie, et qu'ils considéraient les prophètes Élie et Élisée comme des moines de leur ordre [2].

[1] La vente de cette eau se continue rue Taranne, n°. 14.

[2] *Voyez* tom. II, art. *Carmes de la place Maubert*, p. 448.

L'intérieur de cette église était orné de quelques monumens sépulcraux. On admirait dans la chapelle de la Vierge, située à gauche du sanctuaire, une vierge en albâtre, sculptée à Rome par Antoine Raggi, d'après le modèle du cavalier Bernin. Cette belle production de la sculpture fut, pendant la révolution, transférée au Musée des monumens français; on l'en tira pour la placer dans la chapelle de la Vierge, à l'église métropolitaine de Notre-Dame. Dans celle des Carmes, ou des Carmélites, on a remplacé la vierge en albâtre par un plâtre moulé sur l'original.

Minimes de la Place-Royale, situés, quartier du Marais, rue de la Chaussée-des-Minimes, n°. 6. C'était un projet résolu, à ce qu'il paraît, quand on ne trouvait pas moyen d'établir un nouvel ordre de religieux dans cette ville, d'y doubler et tripler les couvens du même ordre. Il existait déjà deux couvens de minimes près de Paris : un à Chaillot, l'autre à Vincennes; on en établit un troisième dans cette capitale, qui eut ses premiers commencemens sous le règne de Henri IV, mais n'acquit de la consistance que sous celui de son successeur.

Ces moines, à leur arrivée, occupèrent un

bâtiment et une chapelle contigus à celle de Sainte-Suzanne, situés sur l'emplacement de l'église de Saint-Roch ; puis, avec les sommes que leur fournit un chanoine de Notre-Dame, nommé Olivier Chaillou, ils achetèrent, en octobre 1609, une partie du jardin que Louis et Nicolas de Vitry possédaient dans l'emplacement de l'ancien hôtel des Tournelles. En janvier 1610, Henri IV confirma leur acquisition ; alors ils s'occupèrent à y faire construire une chapelle où, pour la première fois, le 25 mars 1610, la messe fut célébrée par François Humblaud, correcteur et provincial des minimes de France. L'emplacement que ces religieux avaient acheté, avant d'appartenir à MM. de Vitry, avait autrefois été momentanément occupé par des *hiéronymites*, que Henri III y avait placés.

Ces minimes trouvèrent bientôt leur église et leur couvent trop simples, trop modestes, et résolurent d'en faire construire de plus somptueux. Marie de Médicis seconda leur dessein, et leur prodigua ses bienfaits, afin d'acquérir le titre glorieux de *fondatrice* de ce monastère.

Le couvent et l'église, projetés sur un plan vaste et magnifique, furent commencés en 1611 : cette princesse en fit poser la première pierre, en son nom, par le cardinal Henri de Gondy,

le 18 septembre de cette année; mais les événemens politiques, qui agitèrent la France, et dont cette reine fut la victime, retardèrent la continuation de ces travaux. La première pierre du grand autel ne fut posée que le 4 mai 1630, et l'église dédiée que le 29 août 1679.

La structure et la décoration de cette église contrastaient fortement avec l'humilité prescrite à ces moines, qui, en prenant la dénomination de *minimes*, s'étaient déclarés les moindres, les derniers des hommes: ils renoncèrent sans efforts à cette humilité originelle, et virent avec satisfaction la magnificence de cet édifice rivaliser avec celle des plus fastueuses églises de Paris [1].

Le portail, formé de deux ordres, le dorique

[1] On a quelquefois abusé du vrai sens de ce mot *minime*. Des moines de cet ordre ont prétendu que Jésus avait désigné les minimes, lorsqu'il dit: qu'il comptera comme fait à lui-même le bien que l'on fera au plus petit des siens, *quod uni ex minimis meis fecistis*, c'est-à-dire, suivant ces pères, *les dons que l'on fera à mes minimes*.

On raconte qu'un jésuite, passant en carrosse devant un minime à pied, l'apostropha par cet impromptu:

Minime, minime, semper minimus eris.

Le minime lui rappela que son faste était opposé aux principes de l'Évangile, en lui disant:

Jesuita, jesuita, non Jesus ibat ita.

et le composite, était l'ouvrage du célèbre François Mansard. Dans le tympan du fronton, on voyait un bas-relief, représentant Sixte IV et ses cardinaux, ordonnant à François de Paule de se rendre aux désirs du superstitieux Louis XI, roi de France.

Le grand autel, décoré de six colonnes corinthiennes de marbre de Dinan, avait pour tableau une Descente de croix, copiée d'après celle de Daniel Volterre, qui se voit dans l'église de Rome.

Les diverses chapelles qui entouraient la nef étaient ornées de tableaux de grands maîtres, tels que Vouet, La Hire, Coypel, L'Argillière, etc. La plupart d'elles renfermaient des monumens funèbres plus ou moins magnifiques de personnes distinguées : celui d'Édouard Colbert, un des plus beaux ouvrages de Coustou l'aîné; ceux du duc de La Vieuville, du président Le Jai, de Charles Le Jai, du docteur et savant Jean Delaunoy, surnommé le *dénicheur de saints* [1];

[1] Jean Delaunoy disait à ceux qui le qualifiaient de *Dénicheur de saints : Je ne chasse point du Paradis les saints que Dieu y a placés ; mais bien ceux que l'ignorance et la superstition y ont introduits.* M. le président de Lamoignon l'intercédait en faveur de saint Yon, patron d'un de ses villages. *Quel mal pourrais-je lui faire ?* répondit le docteur; *je n'ai pas l'honneur de le connaître.*

d'Abel de Sainte-Marthe, garde de la bibliothéque de Fontainebleau.

Une chapelle contenait les monumens en marbre de deux bâtards royaux, de Diane, duchesse d'Angoulême, fille de Henri II, et de Charles de Valois, d'abord comte d'Auvergne, puis duc d'Angoulême, fameux dans son temps par ses débauches, sa légèreté, ses lâches conspirations contre Henri IV son bienfaiteur, et par sa longue détention à la Bastille.

Ces tombeaux, plus intéressans par les travaux des artistes qui les ont exécutés que par les personnages dont ils attestent l'existence passée, furent transférés au Musée des monumens français, où ils sont encore.

La suppression de ce couvent s'opéra en 1790; l'église fut démolie en 1798; et, sur son emplacement, on a prolongé la rue de la Chaussée-des-Minimes, et transformé les autres bâtimens du couvent en caserne de gendarmerie-infanterie.

Jacobins de la rue Saint-Honoré, couvent situé sur l'emplacement du marché qui porte ce nom. Quoiqu'il existât déjà un ancien couvent de cet ordre à Paris, on le crut insuffisant: on en fonda deux autres.

Sébastien Michaëlis, général des jacobins,

présidant le chapitre général de l'ordre de Saint-Dominique, qui, en 1611, se tint à Paris, dit qu'il voyait avec douleur le relâchement et le désordre introduits dans la plupart des maisons des jacobins de France : il proposa, pour y remédier, l'établissement d'un nouveau couvent de ces moines à Paris, couvent qui serait assujetti à la réforme. Cet établissement était préparé de longue main; et le général avait amené d'Italie cinq frères jacobins, qui devaient former le noyau de la communauté projetée. Il demanda au roi et à la régente la permission de faire cet établissement; la cour de France ne savait rien refuser aux moines. Cette permission fut accordée par lettres-patentes de septembre 1611, enregistrées le 23 mars 1613. L'évêque de Paris donna 50 mille livres pour les frais de construction du couvent et de l'église; et ce fut sur un enclos, contenant environ dix arpens, qu'on éleva ces édifices.

L'église, comme toutes les autres, était ornée de peintures et de tombeaux : on y remarquait quelques ouvrages des peintres *Porbus*, *Rigaud*, *Houasse*; et, parmi les monumens sépulcraux, on distinguait celui du maréchal de Créqui, exécuté par Couston l'aîné et Joli, d'après les dessins de Lebrun; celui de Pierre Mignard, dit *le*

Romain, peintre célèbre, mort en 1695, âgé de 85 ans : la comtesse de Feuquières, sa fille, y était représentée à genoux, priant Dieu pour son père; elle avait 82 ans lorsque l'artiste dessina son buste pour ce tombeau, et conservait encore à cet âge les traits de la beauté. Ce tombeau, ouvrage de Lemoine et Desjardins, a été, ainsi que celui du duc de Créqui, transféré au Musée des monumens français.

La bibliothéque de ce couvent fut d'abord peu considérable : pour déterminer la cour à la rendre plus complète, les jacobins s'avisèrent de la dédier au dauphin, Louis, fils de Louis XIII, au moment de sa naissance, et firent, en conséquence, placer au dessus de l'entrée de cette bibliothéque l'inscription suivante : *Hæc principi Delphino bibliotheca dicata fuit, die nativitatis ejus, 5 septembris* 1638. Moyen nouveau, ruse monacale et adulatrice, qui n'eut aucun succès. Cette bibliothéque fut accrue par le don qu'en 1689 fit à ce couvent un docteur de Sorbonne, appelé *Piques :* elle se trouvait, dans les derniers temps, composée d'environ trente mille volumes.

La salle de cette bibliothéque servit aux séances de la fameuse société des *Amis de la Constitution*, qui, à cause du couvent, reçut





SAINT THOMAS D'AQUIN.

[illegible]



SAINT THOMAS D'AQUIN.

le nom de *Société des Jacobins*. Il en sera parlé en son lieu.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Dans la suite les bâtimens furent démolis, et, sur leur emplacement, ainsi que sur celui de leur jardin, on a, en 1810, établi un marché, depuis longtemps désiré en ce quartier, appelé d'abord *Marché des Jacobins*, puis *Marché de Saint-Honoré*. La rue qui y conduit porte ce dernier nom.

JACOBINS DU FAUBOURG SAINT-GERMAIN, couvent situé entre les rues du Bac et de Saint-Dominique, dont l'église est aujourd'hui l'église paroissiale du dixième arrondissement, sous le vocable de SAINT-THOMAS-D'AQUIN.

Nicolas Radulphi, général des Jacobins, muni d'un bref du pape, du 20 août 1629, vint à Paris, accompagné de quatre religieux de son ordre, pour solliciter auprès de Louis XIII la permission d'établir un troisième couvent de jacobins dans cette ville. Ce roi, toujours disposé à faire la volonté du pape et des moines, consentit, par ses lettres-patentes de juillet 1632, à cet établissement, qui devait porter le titre de *Noviciat général de l'ordre de Saint-Dominique en France*.

Le Parlement, qui commençait à craindre le résultat d'un accroissement inconsidéré de monastères dans une ville qui en était déjà surchargée, opposa quelque résistance à l'établissement de celui-ci; cependant, en 1632, il vérifia les lettres-patentes; mais, l'année suivante, il ordonna que ces lettres seraient communiquées à l'archevêque de Paris, au prieur du grand couvent de la rue Saint-Jacques, pour donner leur avis sur cet établissement.

Les nouveaux jacobins n'attendirent pas cette décision, ni même l'expédition des lettres du roi: ils vinrent, dès 1631, malgré le Parlement, occuper un local déjà disposé pour eux, local, alors, rempli de jardinages, et dont la surface contenait environ neuf arpens.

Le Parlement dut se taire sur la conduite illégale de ces moines; ils étaient protégés par le cardinal de Richelieu, qui avait si souvent humilié et asservi cette cour.

Cet établissement fut d'abord simple et modeste: ces moines se contentèrent de bâtimens nécessaires, d'une chapelle conforme à l'humilité des premiers chrétiens; mais bientôt, enorgueillis par la protection du fameux cardinal, enrichis de ses dons et de ceux de plusieurs fidèles croyans, ils ambitionnèrent des bâtimens

plus fastueux. A leur petite chapelle ils firent succéder un magnifique bâtiment, élevé sur les dessins de Pierre Bullet, dont la première pierre fut posée le 5 mars 1682, et qui ne fut achevé qu'en 1740. Pendant cet intervalle de cinquante-huit ans, les jacobins se virent obligés, pour fournir aux frais de cette construction, d'intéresser la générosité des dévots, de faire des quêtes et même des emprunts.

Cet édifice est digne de l'artiste habile qui en a donné les dessins. Une ordonnance de colonnes doriques, surmontée d'une autre de colonnes ioniques, caractérisent sa façade [1].

A l'intérieur de cet édifice, qui a dans œuvre 22 toises de longueur, règne l'ordre corinthien: cet intérieur était autrefois, suivant l'usage, orné de tableaux et de monumens sépulcraux, qui disparurent après 1790, époque où le couvent fut supprimé : les plus remarquables furent transférés au Musée des monumens français.

Cette église des Jacobins, par l'effet du concordat du 9 avril 1802, fut érigée en église paroissiale du dixième arrondissement, sous le vocable de *Saint-Thomas-d'Aquin.* Elle conserve encore l'intégrité de son architecture et même de ses principaux ornemens, tels que la

[1] *Voyez* planche 45.

gloire, placée au-dessus de l'autel principal, autrefois dorée, aujourd'hui colorée en grisaille, et les peintures du plafond du sanctuaire, qui représentent la transfiguration de Jésus, grand ouvrage de Lemoine, etc.

A droite de la croisée est une chapelle dédiée à saint Vincent de Paule: au-dessus de l'autel, on voit, dans une niche, la figure de cet homme bienfaisant recueillant des enfans nouveau-nés, qui sont à ses pieds.

Plusieurs tableaux sont placés dans cette église : quelques-uns ont du mérite. Le plus remarquable est de l'école moderne : on le voit à gauche en entrant dans l'église : il représente Jésus descendu de la croix, entouré des saintes femmes : c'est un ouvrage de M. Guillemot.

Les bâtimens du monastère des Jacobins ont, depuis le temps de la Convention, été destinés au *Musée d'artillerie*, dont je parlerai.

Bénédictins Anglais, couvent situé rue Saint-Jacques, n°. 269, entre le Val-de-Grâce et le passage des Feuillantines. Par suite du schisme que Henri VIII fit naître en Angleterre, des religieux bénédictins de ce royaume vinrent se réfugier en France. Marie de Lorraine, abbesse de Chelles, en fit venir six à Paris, qu'elle éta-

blit, en 1615, au collége de Montaigu; puis elle les en tira, pour les placer dans une maison du faubourg Saint-Jacques : elle voulut, ensuite, les transférer ailleurs ; mais ces bénédictins, ennuyés de ces changemens, résistèrent aux caprices de cette abbesse, qui, irritée, leur retira sa protection, et discontinua ses libéralités. Ces religieux n'eurent pas un sort plus stable : toujours livrés à la merci de leurs protecteurs, ils furent encore condamnés à de nouveaux déplacemens.

Le chef de la congrégation des Bénédictines anglaises vint à leur secours : il les logea dans une maison de la rue de Vaugirard, puis il les transféra rue d'Enfer, dans une autre maison qu'ils occupèrent en 1632, et où, avant eux, avaient demeuré des religieuses feuillantines. Enfin, le père Gifford, devenu archevêque de Reims, leur acheta, en 1640, trois maisons, situées rue Saint-Jacques, où ils purent invariablement se fixer. Ils commencèrent par y construire une chapelle, et par s'y procurer les logemens les plus nécessaires. En 1674, le prieur de cette communauté, le père Joseph Shirburne, eut le moyen de procurer à ses religieux des logemens plus commodes : il fit démolir les anciens bâtimens, et élever à leur place un

édifice régulier et somptueux, ainsi qu'une église analogue, qui fut entièrement construite en 1677.

Cette église contenait le corps du malheureux Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, mort à Saint-Germain-en-Laye, le 6 septembre 1701, et celui de Marie Stuart, sa fille, morte le 18 avril 1712. Ce roi, détrôné pour ses crimes, éclairé par le malheur, apprit à mépriser les vanités mondaines : il voulut qu'aucun faste n'accompagnât ses funérailles, et que son tombeau ne fût distingué que par cette simple épitaphe :

CI GIST JACQUES II, ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE.

Ce couvent fut supprimé en 1790; et dans ses bâtimens, devenus propriété particulière, s'est établie une filature de coton, au n°. 269.

Oratoire, communauté de prêtres située rue Saint-Honoré, entre cette rue et le Louvre. Le 11 novembre 1611, M. de Bérulle, fondateur des Carmélites, et depuis nommé cardinal, réunit cinq prêtres savans, de mœurs pures, et les plaça à l'hôtel du Petit-Bourbon, rue du faubourg Saint-Jacques, là où fut depuis élevé le bâtiment du Val-de-Grâce. Ils n'y restèrent pas longtemps. Le 20 janvier 1616, M. de Bérulle ac-

quit de la duchesse de Guise l'hôtel du Bouchage, hôtel fameux par le séjour qu'y fit Gabrielle d'Estrées, et où Henri IV fut frappé par la main de Chastel.

Le 22 septembre 1621, fut posée la première pierre de l'église, que l'on voit aujourd'hui, et dont la construction fut terminée en 1630. La façade du côté de la rue Saint-Honoré, bâtie en 1745, fut reconstruite en 1774.

Cette église est vaste et d'une forme pareille à toutes celles que l'on bâtissait alors à Paris. On y voyait des tableaux et des sépultures. La quatrième chapelle, à gauche, offrait une Adoration des mages, peinte par Vouet, et le monument funèbre, orné de figures en marbre, de Nicolas du Harlay, sieur de Sancy. Ce fut contre lui que d'Aubigné composa une satire ingénieuse et sanglante, intitulée *la Confession de Sancy*, et dans laquelle, entr'autres reproches, il lui fait celui d'avoir changé de religion chaque fois que son intérêt le commandait: ce qui fit dire à Henri IV, qui n'avait pas le droit de plaisanter sur cette matière, qu'il ne manquait à Sancy que le turban.

Dans une autre chapelle, était le tombeau en marbre du cardinal de Bérulle, fondateur, mort le 20 octobre 1629 : ce tombeau et la

figure à genoux du prélat étaient la production du ciseau de François Anguier.

Le principal autel, qui séparait la nef du chœur, était couronné par un baldaquin et une gloire, soutenus par quatre colonnes de marbre avec des chapiteaux de bronze doré. Presque tous les grands autels des églises de Paris offraient ce même genre de décoration : les artistes ne savaient, à cet égard, rien imaginer de nouveau.

La bibliothéque était composée de près de trente mille volumes.

Les oratoriens ne faisaient point de vœux; leurs règlemens laissaient aux agrégés autant de liberté qu'il en fallait pour que le bon ordre ne fût pas troublé. L'avocat général Talon caractérise avec justesse cette congrégation, en disant : *C'est un corps où tout le monde obéit, et où personne ne commande*; et Bossuet, dans l'oraison funèbre du P. Bourgoin, troisième général de cette congrégation, dit : « congrégation « à laquelle le fondateur n'a voulu donner d'au- « tre esprit que l'esprit même de l'Église; « d'autres règles que les saints canons; d'autres « vœux que ceux du baptême et du sacerdoce; « d'autres liens que ceux de la charité. » Cette institution, aussi sage que nouvelle, où le règlement était le seul maître, est devenue une source

de lumières et de bonnes mœurs. Aussi quels exemples ont donné les membres et les partisans de cette société célèbre! Je ne crains pas d'avancer que le haut degré de leur instruction, la pureté de leurs mœurs, et la longue lutte qu'ils ont soutenue contre une société fameuse, dirigée par des hommes corrompus et corrupteurs, ont puissamment contribué à l'épuration des mœurs, aux progrès des connaissances humaines et de la civilisation.

Les oratoriens, ainsi que toutes les autres congrégations religieuses, furent supprimés en 1792. Leur église servit, pendant quelques années, aux assemblées du district et de la section de ce quartier. Elle fut, en 1802, concédée aux protestans de la confession de Genève, qui y célèbrent leur culte.

Séminaire des Oratoriens, situé rue du Faubourg-Saint-Jacques, n°. 254, 256, 258. J'ai dit pourquoi les bénédictins de l'abbaye de Saint-Magloire furent transférés dans la maison de Saint-Jacques du Haut-Pas[1]. Ces bénédictins, qui s'y trouvaient en petit nombre, tenaient une conduite peu régulière : c'est ce qui déter-

[1] Voyez *Hôtel de Soissons*, tom. IV, pag. 218, et *Saint-Jacques-du-Haut-Pas*, tom. IV, pag. 225.

mina, en 1618, Henri de Gondy, évêque de Paris, à les supprimer, et à établir dans leurs maisons un séminaire, dirigé par les prêtres de l'Oratoire. Il fut le premier séminaire fondé à Paris : par la suite, il devint considérable, et s'est maintenu jusqu'en 1792, époque de sa suppression. Les bâtimens ont, depuis, été concédés à l'institution des Sourds-Muets. (*Voyez* cet article.)

Capucins du faubourg Saint-Jacques, couvent situé place des Capucins. Déjà il existait un couvent de capucins : celui-ci fut le second ; et, bientôt après, il s'en établit un troisième. Ce couvent doit son origine à la libéralité de Godefroy de La Tour, qui, par son testament du 27 avril 1613, légua une grande maison et un jardin qui lui appartenaient au faubourg Saint-Jacques. De la grange de cette maison on fit une chapelle, qui servit aux capucins, jusqu'à ce que le cardinal de Gondy, évêque de Paris, fournît des fonds nécessaires à la construction d'un monastère et d'une église.

Le 15 septembre 1783, ce couvent étant supprimé, les capucins qui l'habitaient furent transférés avec cérémonie dans la capucinière de la Chaussée-d'Antin, rue Sainte-Croix, dont je parlerai en son lieu.

Les bâtimens et jardin des Capucins du faubourg Saint-Jacques ont, en 1784, été consacrés à l'*hôpital des vénériens*. (*Voyez* cet article.)

Capucins du Marais, couvent situés rues du Perche et d'Orléans, quartier du Mont-de-Piété, dont l'église est aujourd'hui sous le vocable de Saint-François-d'Assise.

Le P. Athanase Molé, appuyé par le crédit de son parent Matthieu Molé, syndic des capucins, entreprit, en 1622, de fonder, à Paris, un troisième couvent de ces moines mendians. Il acheta l'emplacement du jeu de paume de la rue d'Orléans, et y fit construire une capucinière. L'église était décorée de deux tableaux de La Hire, dont l'un, placé sur le grand autel, représentait l'Adoration des bergers.

Ce couvent étant supprimé en 1790, les bâtimens et les jardins devinrent propriétés particulières : mais l'église a, par l'effet du concordat de l'an 1802, été érigée en seconde succursale de la paroisse Saint-Merry, 7e. arrondissement.

Congrégation des prêtres de la Doctrine chrétienne, située rue des Fossés-Saint-Victor, n°. 37. César de Bus avait, en 1562, institué cette congrégation; et plusieurs établissemens de cette règle étaient déjà établis en France, lorsque

Jean-François de Gondy, premier archevêque de Paris, reçut, en 1628, dans Paris, quelques membres de cette congrégation, sans doute envoyés dans cette ville par ordres supérieurs. Antoine Vigier, chef de ces prêtres, ayant, le 16 décembre 1627, acheté de Julien Joly une vieille et spacieuse maison, appelée l'*hôtel de Verberie*, y fit construire le bâtiment qui existe encore aujourd'hui, qu'on nomme la *maison de Saint-Charles*, et qui devint chef-lieu de la congrégation : cette congrégation avait pour objet de former des séminaires pour l'instruction des jeunes gens qui se destinaient au sacerdoce.

L'église de cette congrégation était dédiée à saint Charles-Borromée. Sur le grand autel, on voyait un beau tableau peint par Vouet, représentant ce saint offrant sa vie à Dieu pour le salut des pestiférés.

La bibliothéque, léguée par Jean Miron, docteur de la maison de Navarre, était belle, et ouverte au public les mardis et vendredis.

Cette maison fut supprimée le 5 avril 1792, et devint propriété particulière.

Les prêtres de la Mission, établis dans la maison de Saint-Lazare, rue du Faubourg-Saint-Denis. Le projet de confier à des prêtres l'ins-

truction du peuple fut conçu, en 1617, par le comte de Joigny, qui, d'accord avec son frère de Gondy, évêque de Paris, en commença l'exécution. On destina le bâtiment du collége des Bons-Enfans de la rue Saint-Victor, dont j'ai parlé, au premier établissement de ces prêtres; et Vincent de Paule en fut nommé principal et chapelain. Le 6 mars 1624, ces prêtres y furent installés : mais les bâtimens se trouvaient en très-mauvais état. Pour éviter les frais de plusieurs réparations, l'archevêque de Paris, en 1632, transféra ces prêtres dans la maison de Saint-Lazare, où ils restèrent jusqu'au temps de leur suppression.

Ces prêtres furent chargés de recevoir dans leur maison de Saint-Lazare, conformément à l'ancienne institution de cette maison, les lépreux de la ville et des faubourgs: ils étaient, de plus, tenus de faire des missions dans les villages du diocèse, d'instruire les enfans, et de préparer les jeunes ecclésiastiques à l'ordination.

Cette maison fut chef-lieu de la congrégation. Les ecclésiastiques et les séculiers venaient y faire des retraites, et l'on y renfermait les jeunes gens débauchés, à la demande de leurs parens. Insensiblement, on donna de l'extension à cette dernière destination : les prêtres et les séculiers

d'un âge mûr y furent emprisonnés en vertu d'ordres arbitraires. Ainsi cet établissement avait diverses destinations : il était à la fois hôpital, école, prison et retraite. Chacun de ces établissemens avait ses bâtimens particuliers.

A l'extrémité de l'enclos de Saint-Lazare et sur la rue du Faubourg-Saint-Denis, est un bâtiment appelé le *Séminaire Saint-Charles*: il était destiné aux prêtres convalescens, ou à quelques ecclésiastiques en retraite [1].

Collége des Jésuites, dit Collége de Clermont, situé rue Saint-Jacques. J'ai déjà parlé plusieurs fois de ce collége et de la conduite des jésuites; j'ai exposé les motifs infamans de leur expulsion de Paris et de la France au 29 décembre 1594; les motifs, non moins infamans, de leur rappel, qui fut ordonné le 2 janvier 1604, et auquel Henri IV se détermina uniquement pour détourner de son sein les poignards de ces pères, qu'il redoutait [2]. Mais, en les rappelant, ce roi ne leur permit ni de rouvrir leur collége, ni d'enseigner la jeunesse. Ce ne fut qu'en 1618, sous le règne de Louis XIII, règne

[1] *Voyez* l'article *Saint-Lazare*, tom. II, pag. 65.

[2] Voyez *Collége de Clermont*, tom. IV, pag. 221; *Pyramide élevée contre les jésuites*, tom. V, pag. 131.

si favorable aux institutions monacales, que cette permission leur fut accordée.

Délivrés de toutes entraves, les jésuites s'occupèrent de la reconstruction de leur collége de Clermont. La première pierre de cet édifice fut posée le 1er. août 1628, et le vaste mais peu commode bâtiment de ce collége fut élevé sur les dessins d'Augustin Guillain, architecte de la ville. Ils augmentèrent, en 1682, l'étendue des bâtimens et de leur enclos, en faisant l'acquisition d'une ruelle et des colléges de Marmoutier et du Mans.

Louis XIV, qui croyait plus qu'il ne savait, et qui eut toujours des jésuites pour confesseurs, exerça sa munificence envers cette maison, et l'enrichit de ses dons. Alors, en habiles courtisans, ces pères firent éclater leur reconnaissance pour leur bienfaiteur présent et leur ingratitude pour leur bienfaiteur passé : ils donnèrent à ce collége le nom du roi qui les enrichissait, et lui ôtèrent celui du prélat qui les avait fondés.

Ce collége, depuis son origine, avait toujours porté le nom de *Clermont*, qui lui rappelait Guillaume Duprat, évêque de cette ville, leur fondateur; en conséquence, sur le portail de cette maison on lisait l'inscription suivante :

COLLEGIUM CLAROMONTANUM SOCIETATIS JESU.

En 1674, Louis XIV, invité par ces pères à venir assister à une tragédie représentée par leurs élèves, s'y rendit, fut satisfait de la pièce, qui contenait plusieurs traits à sa louange, et dit à un seigneur qui lui parlait du succès de cette représentation : *Faut-il s'en étonner, c'est mon collége?* Le recteur, attentif à toutes les paroles du roi, saisit celle-ci. Après le départ du monarque, il fit enlever l'ancienne inscription, et, pendant toute la nuit, des ouvriers furent employés à graver sur une table de marbre noir ces mots, en grandes lettres d'or :

COLLEGIUM LUDOVICI MAGNI.

Le lendemain matin cette inscription nouvelle remplaça l'ancienne. Depuis cette époque, jusqu'en 1792, ce collége porta le nom de *Louis-le-Grand.*

Cet acte d'ingratitude et d'adulation fut, à cette époque, vivement relevé par le distique suivant :

Sustulit hinc Jesum posuitque insignia regis
Impia gens, alium nescit habere deum [1].

Les jésuites furent supprimés en 1762, et chassés, pour la seconde fois, de Paris et de la France,

[1] Voici la traduction en prose : « Tu ôtes le nom de Jésus « pour y substituer les armes et le nom de Louis, tu ne con-

en 1763 [1] : alors, on transféra dans leur collége celui de Lisieux, ainsi que l'Université, qui y tint ses assemblées.

En 1792, organisé sous une forme nouvelle,

« nais, ô race impie! d'autre divinité que ce roi. » Voici une autre traduction en vers :

La croix fait place aux lis, et Jésus-Christ au roi ;
Louis, ô race impie, est le seul Dieu chez toi.

Un élève de ce collége, âgé d'environ seize ans, composa ce distique latin; il fut mis à la Bastille, puis à la citadelle de l'île Sainte-Marguerite, ensuite réintégré à la Bastille. Il fut prisonnier pendant trente et un ans.

[1] Après cette expulsion des jésuites, des écoliers qui avaient entendu parler des cachots de ce collége, firent pour les découvrir, des recherches qui les menèrent au-dessous de l'escalier du bâtiment destiné à l'infirmerie. Ils trouvèrent une porte qui menait à un caveau voûté, éclairé et servant d'atelier au menuisier de la maison. Un jour de fête où le menuisier était absent et la surveillance des maîtres en défaut, ces écoliers, armés de bâtons et de flambeaux, pénètrent dans le caveau, frappent le sol et reconnaissent qu'en un certain endroit il résonne sous leurs coups. Ils remuent la terre, découvrent une trappe en bois, la lèvent avec peine, apercoivent un bel escalier, le descendent et se trouvent dans une vaste salle voûtée. Elle était bordée d'environ dix caveaux aussi voûtés, de sept à huit pieds de longueur, garnis chacun d'un fort anneau de fer scellé dans le mur.

La voûte de la salle était soutenue, au milieu, par un gros pilier dont les quatre faces présentaient autant d'anneaux de fer.

A la voûte, ils virent une ouverture étroite, fermée par une grille en fer. Par cette ouverture, la seule qu'ils aient aperçue

il reçut le nom de *Collége de l'Égalité*; en 1800, celui de *Prytanée*; en 1802, on l'appela *Lycée impérial*. On lui rendit, en 1814, le vieux nom que les jésuites lui avaient donné; et il porte aujourd'hui la dénomination de Collége de *Louis-le-Grand*.

Augustins déchaussés, ou Petits-Pères, couvent et église situés à l'angle du passage des Petits-Pères et de la rue Notre-Dame-des-Victoires, aujourd'hui église succursale, dite de Notre-Dame-des-Victoires. Marguerite de Valois, première femme de Henri IV, avait fondé dans l'enclos de son hôtel, au faubourg Saint-Germain, un couvent d'Augustins déchaussés : elle s'en dégoûta, les renvoya en 1612, et les remplaça par des Augustins chaussés [1]. Ces moines expulsés, après avoir erré en divers lieux, s'associèrent quelques autres moines du même ordre, et obtinrent, le 19 juin 1620, de l'archevêque de Paris, la permission de fonder un couvent

dans ce souterrain, on descendait évidemment la nourriture destinée aux malheureuses victimes. Ce souterrain, privé de toute lumière, était les *oubliettes* ou le *vade in pace*, en usage autrefois dans les prisons légales et religieuses. Les jésuites, juges, parties et exécuteurs, y plongeaient leurs confrères jugés coupables ou dangereux.

[1] *Voyez* ci-dessus l'art. *Petits-Augustins*, pag. 156.

d'Augustins déchaussés. Ils s'établirent, d'abord, hors de la porte Montmartre, près la chapelle de Saint-Joseph : s'y trouvant peu commodément, ils acquirent, en 1628, un terrain de près de huit arpens, joignant le *Mail*, et, le 9 décembre 1629, le roi posa la première pierre de leur église, et voulut qu'elle portât le titre de *Notre-Dame-des-Victoires*, en mémoire des tristes victoires qu'il avait remportées sur des Français protestans.

Dans la suite ces Augustins, tout déchaussés qu'ils étaient, ne trouvèrent pas leur église assez belle. En 1656, ils entreprirent d'en construire une nouvelle, plus vaste et plus somptueuse. Mais ils avaient trop présumé de leurs ressources. Cet édifice resta long-temps imparfait faute de finances : les travaux n'en furent repris qu'en 1737, et terminés en 1740 : la précédente église servit de sacristie à la nouvelle.

Cet édifice fut élevé sur les dessins de Cartaud. L'intérieur est d'une belle simplicité. On y voyait des tableaux de Bon Boulogne, de Galloche, de Carle Vanloo, de La Grenée jeune, etc. ; une statue de Saint-Augustin, par Pigalle ; les tombeaux du marquis et de la marquise de L'Hôpital.

Frère Fiacre, moine de cette maison et con-

sidéré comme un saint, fut inhumé dans cette église. Ce frère fut si révéré après sa mort que la gravure de son portrait était collée sur toutes les voitures de place comme un préservatif de malheur. C'est de cette superstition qu'est venu le nom de *fiacre*, que portent encore les voitures de places à quatre roues. Ce saint Fiacre prédit, dit-on, à Anne d'Autriche, épouse de Louis XIII, qu'elle aurait un fils : en considération de cette prophétie, qui ne tarda pas à s'accomplir, cette reine fit vœu de faire construire dans cette église une chapelle à *Notre-Dame-de-Savone*. Elle ne tint pas sa promesse ; mais son fils Louis XIV, sous le ministère de Colbert, accomplit ce vœu. Ainsi, la statue de Notre-Dame-de-Savone, qui devait son culte aux visions d'un payan des états de Gênes, dut sa chapelle, dans l'église des Petits-Pères, à la prophétie de frère Fiacre.

La bibliothèque, composée de bons livres et d'une collection presque complète de tous les journaux, était, ainsi que le réfectoire et la grande galerie, ornée de tableaux de Lafosse, de Louis Boullongne, de Galloche et de Rigaud.

A côté de la bibliothèque, se trouvait le cabinet d'antiquités, composé d'objets précieux, d'une

collection de médailles et de médaillons, et orné de tableaux des plus grands maîtres, tels qu'un tableau représentant Bélisaire par le Guerchin, une Sainte-Famille par André del Sarte, deux tableaux de Wouvermans, deux de Panini, une Vierge de Stella, Diogène et Héraclite, par le Valentin, etc.

Les Augustins, dont le couvent, par l'accroissement de Paris, se trouva bientôt placé au centre d'un quartier riche et populeux, commencèrent à rougir de leur longue barbe, qui n'était plus à la mode; en outre, il leur parut indécent de se montrer en public les jambes nues et les pieds garnis de sandales, tandis que leurs voisins étaient élégamment chaussés. Dans cette situation pénible, ils s'adressèrent au pape, et dépêchèrent auprès de lui le père Eustache, qui s'acquitta de cette mission importante avec l'intelligence d'un habile négociateur. Il obtint de Benoît XIII un bref, du 27 janvier 1726, qui permettait aux Augustins de se conformer au chant grégorien, de porter un capuce rond et de se faire la barbe. Les Augustins, voulant éterniser un aussi grand service, firent placer dans leur galerie le portrait du père Eustache, peint par le célèbre Rigaud.

Ces Augustins, alléchés par cette permission,

en désirèrent une autre : celle de porter des bas et des souliers. Ils envoyèrent une nouvelle ambassade à Rome, qui parvint à obtenir de Benoît XIV un bref, du premier février 1746, approuvé par lettres-patentes du roi du 7 avril suivant, qui accorde aux Augustins de Notre-Dame-des-Victoires la faculté de porter des bas et des souliers.

Ces moines devinrent riches : ils vendaient jusqu'à mille francs la toise carrée des parties de leur enclos, sur lesquelles on éleva des maisons. Les richesses corrompirent leurs mœurs et les plongèrent dans une extrême dissolution. Dans les nouveaux mémoires de Dangeau on en trouve la preuve déplorable. Voici ce qu'on lit sous la date du 7 janvier 1707 : « On veut établir une « grande réforme dans les Petits-Pères à Paris ; « et on en a chassé plusieurs qui menoient une « vie un peu scandaleuse. Ces petits-pères avoient « des portes par où ils entroient et sortoient sans « être vus, et y faisoient entrer des femmes. Ils « avoient des chambres et des lits où rien ne « manquoit, jusqu'aux toilettes, et on y faisait « bonne chère : à la fin le roi y mit la main [1]. »

Supprimés en 1790, leurs bâtimens furent

[1] *Nouveaux Mémoires de Dangeau*, publiés par M. Lémontey, pag. 180.

conservés; l'église servit de local à la *Bourse de Paris*. En 1802 elle fut choisie pour être la première succursale de la paroisse de Saint-Eustache, sous le titre de *Notre-Dame-des-Victoires*.

Les bâtimens du couvent sont occupés par la mairie du troisième arrondissement.

Barnabites, couvent situé en la Cité, place du Palais-de-Justice. Des religieux de ce nom, favorisés par Louis XIII, s'étaient, dès le mois de mars 1622, établis en France. Henri de Gondy, évêque de Paris, voulut en fonder un couvent en cette ville; mais il éprouva divers obstacles qui retardèrent, jusqu'en 1629, l'exécution de cet utile projet. Alors on vit des Barnabites arriver à Paris et se loger d'abord rue d'Enfer, puis au Marais; enfin, en 1631, l'archevêque de Paris, malgré les vives oppositions que firent au mois de juin de cette année le curé de Saint-Eustache et tous les curés des paroisses de la cité, les mit en possession du prieuré de *Saint-Eloi*, dont j'ai parlé [1].

Ce prieuré ne consistait qu'en une église qui menaçait ruine, et en vieux bâtimens depuis long-temps abandonnés. Les Barnabites eurent

[1] *Voyez* tom. II, pag. 41.

de grandes réparations à y faire; ils furent obligés d'exhausser considérablement le sol de l'église, dans laquelle on ne pénétrait qu'en descendant dix-huit marches; preuve à joindre à plusieurs autres de l'exhaussement considérable du sol de la cité.

L'église que ces moines firent reconstruire resta imparfaite. La façade, élevée sur les dessins de Cartaud, fut terminée en 1704. L'intérieur ne contenait rien de remarquable.

Les Barnabites furent supprimés en 1790 : les bâtimens de leur église et du couvent servent, depuis 1814, de *dépôt à la comptabilité générale du royaume*.

Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, situé près de l'église de ce nom, rue Saint-Victor. La nécessité d'établir des séminaires se faisait alors sentir; la plupart des prêtres de campagne étaient plongés dans la plus profonde ignorance. Adrien Bourgoin, dans le dessein de tenir des conférences pour l'instruction des jeunes gens qui se destinaient à la prêtrise, réunit dix prêtres et les établit d'abord au collége du Mans, puis successivement aux colléges du cardinal Le Moine et de Montaigu, et enfin, en 1620, dans une maison voisine de l'église de Saint-Ni-

colas-du-Chardonnet. S'y trouvant trop resserrés, ces prêtres la quittèrent, en 1624, pour aller habiter le collége des Bons-Enfans, rue Saint-Victor, où ils restèrent jusqu'en 1632. Alors, attirés par le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ils revinrent loger dans le bâtiment qu'ils avaient déjà occupé près de son église, et en accrurent l'étendue en faisant l'acquisition de quelques propriétés voisines. En 1644, l'archevêque de Paris donna de la consistance à cet établissement en l'érigeant en séminaire; alors les bâtimens furent augmentés. En 1730 on y construisit un grand corps de logis, où étaient reçus, comme pensionnaires, des étudians qui embrassaient l'état ecclésiastique.

Ce séminaire fut supprimé en 1792 et ses bâtimens devinrent propriété particulière.

Séminaire des Trente-Trois, situé rue Montagne Sainte-Geneviève, n°. 52. Il fut fondé, en 1633, par Claude Bernard, dit *le pauvre prêtre*, qui y rassembla d'abord cinq écoliers, en l'honneur des *cinq plaies* de Notre Seigneur, puis *douze*, en l'honneur des *douze apôtres*, enfin *trente-trois*, en l'honneur de ce nombre d'années que vécut Jésus-Christ : la reine Anne d'Autriche assura à ces écoliers trente-trois livres de pain par jour.

Ce séminaire, construit, en 1654, sur l'emplacement de l'ancien hôtel d'Albiac, et supprimé en 1792, est devenu propriété particulière.

Feuillans de la rue d'Enfer, second couvent de cet ordre établi à Paris, situé rue d'Enfer, n°. 45. Les Feuillans de la rue Saint-Honoré, voyant combien il était facile sous ce règne de multiplier les établissemens religieux, profitèrent de la circonstance pour fonder dans cette ville un second couvent de leur ordre. Autorisés par l'archevêque de Paris, ils achetèrent, en 1630, un emplacement situé rue d'Enfer, et y firent construire un monastère dont la première pierre fut posée le 21 juin 1633; cette maison fut d'abord instituée pour servir de noviciat aux Feuillans; mais elle cessa bientôt d'avoir cette destination.

Le 18 juillet 1659 on posa la première pierre de l'église, et sa construction fut terminée au mois d'octobre de la même année; ce qui prouve que les finances ne manquaient pas à ces moines. On lui donna le titre des *Saints anges gardiens*; elle n'offrait rien de remarquable.

En 1790 ce couvent fut supprimé, et les bâtimens devinrent propriété particulière.

Les Pères de Nazareth, couvent situé rue du

Temple, n°. 17. Le premier établissement de ces pères eut lieu, en 1613, dans le voisinage des *Filles de Sainte-Elisabeth*, dont ils avaient la direction; mais ils n'eurent une existence légale que le 2 février 1642. Le chancelier Séguier, ce complice de la tyrannie de Richelieu, reçut alors le titre de fondateur. Ces pères prirent possession, en 1630, de la maison que les Filles de Sainte-Élisabeth venaient de quitter pour en occuper une nouvelle; ils y firent bâtir une église dont la construction fut achevée, en 1632, par la générosité d'une personne inconnue, qui mit dans le tronc de leur église une somme de 5,000 livres.

Dans une chapelle de cette église était un caveau destiné aux morts de la famille Séguier: le cœur du chancelier de ce nom y fut déposé; aucune épitaphe ne signalait ce dépôt. Cette chapelle était ornée de deux tableaux, l'un représentant une Annonciation par Lebrun, et l'autre Marthe et Marie par Jouvenet.

Ce couvent, en 1790, a subi le sort commun; il est devenu propriété particulière.

Nouveaux Convertis, communauté située rue de Seine-Saint-Victor. Le père Hyacinthe de Paris, capucin très-zélé pour la conversion des protestans, forma, en 1632, une société qui par-

tageait son zèle. L'archevêque de Paris, en mai 1634, autorisa cette association à laquelle il donna le titre de *Congrégation de la propagation de la Foi*, et le vocable de *l'Exaltation de la Croix*. Le roi, par lettres-patentes de 1635, et le pape, par une bulle de 1636, autorisèrent cet établissement : les protestans disposés à se convertir furent d'abord réunis dans une maison située dans l'île de la Cité, puis transférés dans une autre maison, rue de Seine.

Cet établissement religieux existait encore en 1775 ; on ignore le motif et l'époque de sa suppression.

Vingt couvens d'hommes ou communautés de prêtres soumis à une règle furent établis à Paris sous le règne de Louis XIII : le nombre des communautés de filles ou femmes fut, pendant le même temps, plus considérable encore : en voici la notice.

§ III.

Communautés religieuses de femmes.

Ursulines, couvent de filles, situé rue Saint-Jacques, nos. 243 et 245, fondé par Madeleine Lhuillier, veuve du sieur de Sainte-Beuve, et fille de Jean Lhuillier, président de la Chambre

des comptes, qui contribua beaucoup à l'entrée de Henri IV à Paris, et qui se fit payer un peu chèrement ce service. Cette veuve attira d'Aix en Provence deux religieuses ursulines, qui, en 1608, arrivèrent à Paris, et furent logées à l'hôtel de Saint-André, faubourg Saint-Jacques; elles s'y occupèrent, suivant la règle de leur institution, à instruire les jeunes filles, et prirent des pensionnaires. Ces ursulines étaient encore séculières, lorsque *Madeleine Lhuillier* leur assura deux mille livres de rente, à condition qu'elles feraient des vœux et qu'elles garderaient la clôture.

Ainsi ces religieuses, séquestrées de la société, cessèrent de lui être utiles; mais *Madeleine Lhuillier* aspirait à l'honneur d'être fondatrice : c'était alors le degré le plus éminent auquel aspiraient les dames riches et avancées en âge; elles recueillaient l'avantage d'être pendant le reste de leur vie honorées par la classe des dévots et comblées après leur mort d'indulgences et de prières qui leur assuraient la gloire des bienheureux.

Madeleine Lhuillier obtint une bulle du pape Paul V, datée du 13 juin 1611, qui confirme cette fondation; elle acheta l'hôtel de Saint-André, le convertit en couvent, fit venir des reli-

gieuses de Reims pour former les nouvelles cloîtrées aux exercices monastiques, et recruta plusieurs jeunes filles pour peupler convenablement son couvent. Une simple chapelle suffit d'abord au besoin des religieuses; mais, peu d'années après, on la remplaça par un édifice plus somptueux, dont Anne d'Autriche, le 22 juin 1620, posa solennellement la première pierre : cette construction fut achevée en 1627.

Cette église, d'une moyenne grandeur, était soigneusement ornée; et, parmi quelques tableaux peu remarquables, on distinguait sur le principal autel, orné de quatre colonnes de marbre de Dinan, une Annonciation peinte par *Van-Mol*, élève de Rubens.

Ce couvent fut la souche qui produisit cette pépinière d'ursulines qui, peu de temps après, s'établirent dans presque tous les bourgs et villes de France. Il fut supprimé en 1790, les bâtimens ont été démolis, et, sur une partie de leur emplacement, on a ouvert la rue des Ursulines, qui commence rue Saint-Jacques, et finit rue d'Ulm.

Ursulines de la rue Sainte-Avoye, situées dans cette rue, n°. 47. Madeleine Lhuillier, qui avait fondé les ursulines de la rue Saint-Jacques,

voulut aussi être fondatrice d'un second couvent de cet ordre. Il existait dans la rue Sainte-Avoye une commuauté de femmes veuves, fondée, en 1288, par Jean Séquence, chevecier de Saint-Merry, et dont la chapelle était dédiée à Sainte-Avoye. Madeleine Lhuillier proposa aux femmes de cette communauté d'embrasser la règle et les constitutions des ursulines, et promit, si elles s'y déterminaient, de leur céder une rente annuelle de mille livres. La proposition fut acceptée par acte du 10 décembre 1621, et confirmée par lettres-patentes de février 1623. La chapelle de ces ursulines était petite et placée au premier étage. Ce couvent a été supprimé en 1790, et la synagogue des Juifs fut établie, en 1802, sur une partie de son emplacement.

BÉNÉDICTINES DE LA VILLE-L'ÉVÊQUE, couvent situé rue de la Madeleine, au coin nord-est de celle de Surenne, faubourg Saint-Honoré. Deux princesses, Catherine d'Orléans de Longueville et Marguerite d'Estouteville sa sœur, se conformant au goût du temps, voulurent aussi fonder leur monastère; et, après avoir, en 1612, obtenu les autorisations nécessaires, elles introduisirent, au mois d'avril 1613, dans les maisons qu'elles avaient achetées à la Ville-l'Évê-

que, et qu'elles avaient disposées pour un couvent, dix religieuses que Marie de Beauvillier, abbesse de Montmartre, consentit à tirer de son abbaye pour peupler le nouveau monastère. Les fondatrices auraient pu puiser dans une source plus pure : la conduite déréglée de la précédente abbesse et des religieuses de Montmartre ne devait pas alors être oubliée [1].

Lorsque ces religieuses furent rassemblées, le 12 avril 1613, dans le couvent de la Ville-l'Évê-

[1] En 1590, lorsque Henri IV assiégeait Paris, l'abbaye de Montmartre, ainsi que la plupart des autres communautés de filles des environs de cette ville, devint à peu près un lieu de prostitution. L'abbesse elle-même, Claudine de Beauvilliers, alors jeune et belle, ne put échapper aux galanteries du roi ; elle le suivit à Senlis lorsqu'il s'y retira, et ce fut dans cette ville qu'elle eut le chagrin de se voir supplantée par Gabrielle d'Estrées. (Voyez les *Amours du grand Alcandre ;* la *Confession de Sancy ;* les *Nouveaux mémoires de Bassompierre*, etc.)

Voici ce que dit Sauval sur l'état de cette abbaye, et sur la conduite des religieuses : « La communauté n'avoit (en 1598) « que 2,000 livres de rente, et en devoit 10,000 ; le jardin « étoit en friche et les murs par terre, le réfectoire converti « en bûcher, le cloître, le dortoir et le chœur en promena- « des. A l'égard des religieuses, peu chantoient l'office ; les « moins déréglées travailloient pour vivre, et mouraient pres- « que de faim ; les jeunes faisoient les coquettes, les vieilles « alloient garder les vaches et servoient de confidentes aux « jeunes, etc. » Lorsque l'abbesse, Marie de Beauvilliers, voulut soumettre ses religieuses à la règle, celles-ci devinrent

LA VISITATION DE S^{TE} MARIE.

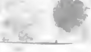


qui fut érigée en prieuré dépendant de l'abbaye de Montmartre. Marguerite de Veny d'Arbouse y introduisit la réforme et les austérités de la règle de saint Benoît. En 1647, après quelques contestations, le prieuré de la Ville-l'Évêque fut soustrait de la dépendance de l'abbaye de [illegible].

L'église de ce couvent était ornée avec [illegible] : sur le grand autel on voyait une Annonciation [illegible], et parmi plusieurs autres [illegible] Adoration des Mages [illegible] par Boullongne l'aîné. Ce couvent fut supprimé en 1790. L'emplacement fut vendu à divers particuliers qui y ont fait construire des maisons.

Le [illegible] Sainte-Marie, couvent de [illegible] Antoine, entre les [illegible] Jeanne-Françoise de [illegible], [illegible] de Chantal, [illegible] de saint François de Sales, [illegible] religieuses de la Visitation, qui [illegible] à Paris, [illegible] d'abord logées [illegible] Saint-Marcel. En [illegible] on les

[illegible] L'abbaye [illegible] pag. 381.



que, on l'érigea en prieuré dépendant de l'abbaye de Montmartre. Marguerite de Veiny d'Arbouse y introduisit la réforme et les austérités de la règle de saint Benoît. En 1647, après quelques contestations, le prieuré de la Ville-l'Évêque fut soutrait de la dépendance de l'abbaye de Montmartre.

L'église de ce couvent était ornée avec soin : sur le grand autel on voyait une Annonciation attribuée à Lesueur; et parmi plusieurs autres tableaux on distinguait une Adoration des Mages et Jésus au Désert, peints par Boullongne l'aîné.

Ce couvent fut supprimé en 1790. L'emplacement fut vendu à divers particuliers qui y ont fait construire des maisons.

La Visitation de Sainte-Marie, couvent de religieuses, situé rue Sainte-Antoine, entre les nos. 214 et 216. Jeanne Françoise de Frémiot, veuve du baron de Chantal, conduisit de Bourges, par ordre de saint François de Sales, trois religieuses de la Visitation, qui, le 6 avril 1619, arrivèrent à Paris : elles furent d'abord logées dans le faubourg Saint-Marcel. En 1621 on les

furieuses contre elle et l'empoisonnèrent. L'abbesse prit des antidotes qui lui sauvèrent la vie, mais les effets du poison lui laissèrent une grande difficulté de respirer et de parler. (*Antiquités de Paris*, par Sauval, liv. VI ; pag. 354.)

transféra dans une maison plus commode, située rues du Petit-Musc et de la Cerisaie, maison appelée *Hôtel du Petit-Bourbon*. Le nombre des prosélytes s'accroissant toujours, ces religieuses furent encore obligées de déloger. La supérieure, Hélène-Angélique Lhuillier, acheta, en 1628, l'hôtel de Cossé, rue Saint-Antoine, qu'elle destina à sa communauté.

On y fit bâtir, en 1682, une église sur le modèle de Notre-Dame-de-la-Rotonde à Rome, et sur les dessins du célèbre François Mansard : elle fut achevée en 1634, et nommée *Notre-Dame-des-Anges*.

Cet édifice est digne de son auteur; il offre une rotonde décorée avec goût, et dans les plus belles proportions [1]. Le dôme ou lanterne qui s'élève au-dessus du principal autel offre à l'intérieur une peinture dont le sujet est l'Assomption de la Vierge. Plusieurs tableaux de Perrier, de Lepautre, ornaient le sanctuaire. Dans la nef étaient les tombeaux d'André Frémiot, archevêque de Bourges, frère de la baronne de Chantal, fondatrice de l'ordre, mort en 1641 ; de Nicolas Fouquet, mort, en 1680, dans la forteresse de Pignerol, où il était détenu pour avoir abusé des finances de l'État.

[1] *Voyez* planche 46.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Ses bâtimens furent vendus à divers particuliers; et l'église conservée, a été, en 1802, cédée au culte calviniste dit *de la Confession de Genève*.

Visitation de Sainte-Marie, autre couvent du même ordre, situé rue Saint-Jacques, entre les nos. 193 et 195. Le premier couvent de la Visitation ne suffit bientôt plus à la ferveur des jeunes filles, sur lesquelles l'exemple a tant de pouvoir. On bâtit, en 1623, dans le faubourg Saint-Jacques, un second couvent de la Visitation; on en bâtit un troisième à Chaillot, dont je parlerai en son lieu, et un quatrième dans la rue du Bac.

En 1780, l'église était entièrement reconstruite : les bâtimens claustraux furent réparés et augmentés.

L'église forme une petite rotonde à l'instar de celle de la rue Saint-Antoine. Sur l'autel on voyait un tableau de Lebrun, représentant saint François de Sales, et à droite une Visitation par Suvée. Cette église et les bâtimens sont maintenant occupés par des *religieuses de Saint-Michel.*

Filles de la Madeleine, ou Madelonnettes, maison religieuse située quartier Saint-Martin-

des-Champs, rue des Fontaines, entre les n°s. 14 et 16.

En 1618, Robert de Montry, marchand de Paris, ayant rencontré deux filles publiques qui lui témoignèrent le désir de mener une vie régulière, les retira dans sa maison, près de la Croix-Rouge, faubourg Saint-Germain. Quelques autres filles de la même espèce suivirent l'exemple des deux premières. Robert de Montry pourvut à leur nourriture, jusqu'à ce que la marquise de Maignelai, sœur du cardinal de Gondy, acheta, en juillet 1620, pour les y placer, une maison rue des Fontaines, et leur légua 101,600 livres. Le roi ajouta à ce don; et, le 20 juillet 1629, on tira quatre religieuses de la Visitation de Saint-Antoine pour gouverner cette maison, qui, dans la suite, se divisa en trois classes de filles. La première, la plus nombreuse, était celle des filles mises en réclusion pour y faire pénitence : elles gardaient l'habit séculier; la seconde classe se composait de filles éprouvées par la pénitence, et qu'on nommait *la Congrégation*; elles portaient un habit gris; la troisième classe comprenait des filles qui avaient donné des preuves de leur sincère conversion : elles étaient admises à faire des vœux.

L'église fut bâtie en 1680 : on y voyait une

chapelle construite sur le modèle de celle de Notre-Dame de Lorette.

La maison des Madelonnettes était, dès son origine, une maison de reclusion pour les filles débauchées. Les parens y faisaient renfermer leurs filles enclines au libertinage.

En 1793, ce couvent devint une prison publique. En 1795, il fut destiné à renfermer les femmes prévenues de délits : il conserve encore cette destination.

Bénédictines anglaises, couvent de religieuses, situé faubourg Saint-Marcel, rue du Champ-de-l'Alouette. Il fut fondé en 1619. L'église portait le titre de *Notre-Dame-de-Bonne-Espérance*. Cet établissement fut confirmé en 1681, et supprimé en 1790 : il est devenu propriété nationale.

Filles du Calvaire, couvent situé rue de Vaugirard, n°. 23, et fondé par les soins ou plutôt par les intrigues de ce capucin fameux, pendant le ministère du cardinal de Richelieu, sous le nom de *P. Joseph*, et par les libéralités de la reine Marie de Médicis et de la veuve d'un conseiller au Parlement appelé *Lauzon*. Ce capucin fit venir, en 1620, du couvent de Notre-Dame-

du-Calvaire de Poitiers, six religieuses qui furent logées d'abord rue des Francs-Bourgeois-Saint-Michel, et ensuite dans l'enclos du jardin du Luxembourg, dont la reine leur avait accordé cinq arpens; mais leur établissement dans ce jardin parut inconvenant. Ces religieuses furent obligées, en 1622, d'acheter dans la rue de Vaugirard une maison dite de *Montherbu*, ou l'*Hôtel des Trois-Rois*. Elles y firent construire des cellules et une petite chapelle qu'elles occupèrent dans la même année. En 1625, Marie de Médicis leur fit élever une chapelle plus vaste. Sur la porte de cette chapelle on voyait un bas-relief estimé, représentant une dame de pitié. L'intérieur était décoré de quatre tableaux peints par Philippe de Champagne.

Ces religieuses furent supprimées, en 1790, et leur chapelle a été convertie en remises, dépendantes du palais de la Chambre des Pairs.

Filles du Calvaire, couvent situé rue des Filles-du-Calvaire; il eut aussi pour fondateur le même *Père Joseph*. Cette fondation est de l'an 1633; la première pierre de l'église fut posée en 1635; douze religieuses, tirées du couvent du Calvaire, situé près du Luxembourg, y furent transférées le 10 avril 1637 : l'église devait porter le vocable

de la *Crucifixion*; mais, après de mûres délibérations, on jugea nécessaire de lui donner celui de la *Transfiguration*.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Il occupait un vaste emplacement sur lequel on a, vers l'an 1804, ouvert deux rues : la rue Neuve-de-Bretagne et la rue Neuve-de-Ménilmontant.

ANNONCIADES CÉLESTES OU FILLES-BLEUES. Ce couvent de religieuses, situé rue Culture-Sainte-Catherine, n°. 29, fut fondé par la marquise de *Verneuil*, ancienne maîtresse de Henri IV, qui tourmenta ce roi, non par ses rigueurs, mais par ses intrigues avec l'Espagne, par la hauteur de son caractère et la bassesse de ses actions, et qui crut expier ses fautes passées par la fondation de ce couvent. Dès le 16 juillet 1621, elle avait conclu, pour cet établissement, un contrat par lequel elle s'engageait à le doter de deux mille livres de rente ; l'évêque de Paris l'approuva, en 1622; et le roi l'autorisa par des lettres-patentes enregistrées le 31 août 1623.

La marquise de *Verneuil* fit venir du couvent des Annonciades de Nancy neuf religieuses; pour les loger elle loua dans la rue Culture-Sainte-Catherine un hôtel assez vaste, appelé hôtel de *Damville*, qui avait appartenu à la maison de

Montmorency. Ces nouvelles religieuses, en 1626, acquirent cet hôtel.

On allait à l'église des Annonciades pour y admirer le tableau du principal autel, représentant une Annonciation peinte par *le Poussin*.

Ce couvent, supprimé en 1790, est devenu propriété particulière : il est aujourd'hui remplacé par une maison de roulage.

Il y eut à Paris plusieurs autres couvens de l'Annonciade dont je vais parler.

La Congrégation de Notre-Dame de l'Annonciade, située rue Cassette. Elle fut transférée de Troyes à Paris, en 1628, par *Marie d'Abra de Raconis;* elle n'y a pas subsisté long-temps.

Les Annonciades du Saint-Sacrement de Saint-Nicolas de Lorraine. Les religieuses qui composaient ce couvent, fuyant la guerre et ses dangers, vinrent, en 1636, se réfugier à Paris; elles s'établirent d'abord rue du Colombier, et furent autorisées, par l'archevêque de Paris, à célébrer l'office. Ensuite on les transféra rue du Bac, dans une maison qu'elles quittèrent encore pour en habiter une autre rue de Vaugirard. Elles furent remplacées, dans leur maison de la rue du Bac, par les *religieuses de la Conception* ou *Récollettes*, et dans celle de la rue de Vaugirard par

quelques religieuses de l'*Assomption*. Voilà tout ce que j'ai pu recueillir sur ces religieuses.

ANNONCIADES DES DIX VERTUS, couvent de religieuses, situé d'abord rue des Saints-Pères, où elles s'établirent, en 1636, puis, en 1640, rue de Sèvres, près les Petites-Maisons. Ce couvent ne subsista que jusqu'en 1654, époque où les religieuses furent forcées de l'abandonner à leurs créanciers.

ANNONCIADES DU SAINT-ESPRIT, aujourd'hui ÉGLISE DE SAINT-AMBROISE, situées rues de Popincourt et de Saint-Ambroise. Une colonie d'annonciades, venue de Saint-Mandé, près Vincennes, acquit une grande maison et un jardin, rue de Popincourt, que, le 12 août 1636, elle vint occuper: elles se servirent d'abord d'une chapelle dédiée à sainte Marthe, établie dans cette maison; mais dans la suite, devenues plus riches, elles firent bâtir une église qui fut achevée en 1659.

Ce couvent fut supprimé vers l'an 1780; l'église, assez vaste et solidement construite, fut, en 1802, choisie pour la seconde succursale de la paroisse de Sainte-Marguerite, huitième arrondissement.

RELIGIEUSES DE NOTRE-DAME-DES-PRÉS, couvent

situé rue de Vaugirard. Cette communauté fut fondée, en 1629, à Mouzon, petite ville de Champagne, par *Henriette de La Vieuville*, veuve d'*Antoine de Joyeuse*. En 1637, la guerre chassa ces religieuses de leur couvent; elles se réfugièrent à Paris : le roi et l'archevêque les autorisèrent à s'établir à Picpus. Peu d'années après, les motifs de leur déplacement ayant cessé, elles retournèrent à Mouzon; elles y restèrent jusqu'en 1675, époque où, le roi ayant ordonné la démolition des fortifications de cette petite ville, les bâtimens de leur monastère furent compris dans cette ordonnance. Elles obtinrent, le 3 décembre, la permission de revenir à Paris ; elles se logèrent d'abord rue du Bac; bientôt après, elles firent l'acquisition d'une maison rue de Vaugirard, où elles s'établirent. Accablées de dettes et ne pouvant satisfaire à leurs engagemens, elles demandèrent à M. *d'Argenson*, lieutenant de police, grand protecteur des couvens de religieuses, la permission d'établir une loterie dont les produits devaient être employés à payer leurs créanciers : pour faire réussir cette demande, elles employèrent une dame *Husson*, pensionnaire dans la communauté, et qui avait été la maîtresse et l'entremetteuse de ce magistrat, et lui promirent une gratification de quinze à vingt

mille livres si elle réussissait; mais d'Argenson, dégoûté de cette femme, refusa aux religieuses de Notre-Dame-des-Prés une faveur qu'il avait accordée à plusieurs autres.

L'archevêque de Paris, en avril 1741, supprima ce couvent; et les dix religieuses qui le composaient furent dispersées dans d'autres maisons monastiques.

Assomption, couvent de religieuses, aujourd'hui église paroissiale de la Madeleine, rue Saint-Honoré, entre les n°s. 369 et 371. Les *Haudriettes*, chargées, dans leur origine, de servir un hôpital de pauvres femmes, ayant envahi le bien de ces pauvres, vivaient inutiles et constituées en communauté religieuse [1]. Leur conduite n'était pas très-régulière; on tenta plusieurs fois d'établir la réforme dans leur maison; enfin, le cardinal de La Rochefoucauld, que la prétendue possession de *Marthe Brossier* avait rendu ridicule, entreprit de les soumettre à la règle, et de les transférer dans un hôtel qu'il avait possédé au faubourg Saint-Honoré, qu'en 1605 il avait vendu aux Jésuites, et que ceux-ci, par contrat du 3 février 1623, revendirent aux

[1] *Voyez* l'article *Hôpital et chapelle des Haudriettes*, t. III, pag. 80.

religieuses Haudriettes. Elles y étaient déjà établies depuis six mois, et en avaient fait disposer l'intérieur d'une manière convenable à leur état, lorsque le titre des *Haudriettes* fut supprimé, et les revenus réunis au nouveau monastère du faubourg Saint-Honoré, auquel on donna le nom d'*Assomption*.

Plusieurs de ces religieuses réclamèrent contre ce nouvel ordre de choses; quelques-unes même, refusant de se rendre dans le nouveau monastère, obtinrent, en 1624, un arrêt du grand-conseil en leur faveur; les autres, qui s'y étaient rendues au nombre de six, élevèrent plusieurs contestations, dont l'intérêt était le seul motif, et qui furent enfin assoupies.

La chapelle de cette maison ne fut pas suffisante à ces religieuses; elles achetèrent l'hôtel du sieur Desnoyers, et firent commencer, en 1670, la construction de leur église, qui fut terminée six ans après.

Cette église, construite sur les dessins d'Errard, peintre du roi, et dont la forme n'est pas heureuse, représente une tour couverte d'un vaste dôme de 62 pieds de diamètre. « Cet édi-« fice a surtout le défaut, dit M. Legrand, d'être « trop élevé pour son diamètre, ce qui donne à « son intérieur l'apparence d'un puits profond

« plutôt que la grâce d'une coupole bien pro-
« portionnée ; cette élévation intérieure, qui,
« sans doute, n'eût pas été trop forte, si la cou-
« pole eût été soutenue sur des arcades et pen-
« dentifs, au milieu d'une nef, d'un chœur et
« des bras d'une croix grecque ou latine, de-
« vient excessive lorsqu'elle se trouve bornée de
« toutes parts par un mur circulaire ; et le spec-
« tateur, ne pouvant avoir une reculée suffi-
« sante, ne parvient à considérer la voûte qu'a-
« vec une très-grande gêne [1]. »

Ce mur circulaire est orné de pilastres corinthiens, supportant une corniche qui règne au pourtour de cette église ; cette composition fourmille de défauts de goût et de convenance. La calotte offre des caissons et des peintures, de Charles Lafosse.

Le plafond du chœur, qui a 60 pieds de longueur, a aussi été peint par Lafosse ; il représente l'assomption de la Vierge. L'église était ornée de plusieurs ouvrages des maîtres de l'école française. On y distinguait surtout une Nativité, peinte par Houasse, et placée sur le grand autel.

Ce couvent fut réformé en 1790. En 1802, son église fut choisie pour être, sous le nom de *Sainte-Madeleine*, l'église paroissiale du premier ar-

[1] *Description de Paris et de ses édifices*, tom. 1, pag. 82.

rondissement de Paris. Elle remplaça l'église de Sainte-Madeleine, située à la Ville-l'Evêque, dont le bâtiment avait, au commencement de la révolution, été démoli.

Parmi quelques tableaux qu'on y a placés, depuis qu'elle est devenue paroissiale, on remarque celui de M. Gautherot, représentant saint Louis donnant la sépulture à un soldat de son armée.

Petites-Cordelières, couvent situé rue de Grenelle, faubourg Saint-Germain, à l'hôtel de Beauvais. En 1628, il se détacha du couvent des *Cordelières*, établi au faubourg Saint-Marcel, un essaim de religieuses qui, favorisées par les donations de Catherine d'Abra de Raconis, vinrent s'établir dans une maison et un jardin situés au cloître de Saint-Marcel. Bientôt ce lieu leur parut peu convenable. Pierre Poncher, auditeur des comptes, et sa sœur, leur donnèrent, en 1632, une maison située rue des Francs-Bourgeois au marais; elles s'y établirent sous le titre de *Religieuses de Sainte-Claire de la Nativité;* mais elles ne purent s'y maintenir long-temps. Le 13 mai 1687, elles acquirent l'hôtel de Beauvais, situé rue de Grenelle-Saint-Germain, où, deux années avant, le doge et quatre sénateurs de la république de Gênes avaient logé, lors-

qu'ils vinrent faire satisfaction à Louis XIV.

Établies dans ce fastueux hôtel, ces religieuses convertirent la salle de bal en église; sans doute que les salles de jeu, les boudoirs furent aussi convertis en cellules.

L'archevêque de Paris, par décret du 4 juin 1749, confirmé par lettres-patentes, supprima, on ne sait pourquoi, ce couvent de religieuses. Leur maison et leur jardin furent vendus à divers particuliers, qui y ont fait bâtir des hôtels.

Carmélites, maison religieuse située rue Chapon, entre les n°s. 17 et 25. Les carmélites de la rue Saint-Jacques, dont j'ai parlé, autorisées à faire un second établissement de leur ordre dans Paris, réunirent, en 1617, quelques-unes de leurs sœurs dans une maison de la rue Chapon; cette nouvelle colonie s'y trouva bientôt trop resserrée : elle acquit un hôtel voisin qui appartenait à l'évêque et au chapitre de Châlons, et l'occupa en 1619. Ces religieuses, aidées par les libéralités de la duchesse d'Orléans-Longueville et du duc son fils, y firent construire un couvent et une église qui fut achevée et dédiée en 1625. Dans la suite elles agrandirent encore leur propriété par de nouvelles acquisitions.

Cette maison étant supprimée en 1790, les

bâtimens et jardins furent vendus à divers particuliers.

Val-de-Grace, abbaye royale de bénédictines, située rue du faubourg Saint-Jacques, entre les nos. 277 et 279. Dans une vallée près de Bièvre-le-Châtel, existait, depuis le neuvième siècle, une abbaye de religieuses, appelée *Val-de-Grâce*. Au commencement du dix-septième siècle, le site de cette maison parut fort triste aux religieuses qui l'habitaient. Les bâtimens tombaient en ruines et se trouvaient menacés par de fréquentes inondations. Elles résolurent de transférer leur abbaye à Paris. Elles achetèrent à cet effet, au mois de mai 1621, un vaste emplacement au faubourg Saint-Jacques, avec une maison appelée le *Fief-de-Valois*, ou l'*Hôtel-du-Petit-Bourbon*. La reine Anne d'Autriche paya 36,000 livres, prix de cette acquisition, et se fit déclarer *fondatrice*. Le 20 septembre 1621, les religieuses de l'abbaye du Val-de-Grâce vinrent occuper leur nouveau monastère, qui reçut bientôt après plusieurs embellissemens. Anne d'Autriche y fit construire quelques bâtimens; et, le 3 juillet 1624, elle posa la première pierre du cloître.

Cette reine, long-temps stérile, et après vingt-



bâtimens et jardins furent vendus à divers particuliers.

[illegible], abbaye royale de bénédictines, située rue du faubourg Saint-Jacques, [illegible] près de [illegible], depuis le [illegible] appelée [illegible] commencement du dix-septième [illegible] Les [illegible] Paris. [illegible] en [illegible] mai 162[illegible], [illegible] faubourg Saint-Jacques, [illegible] la reine Anne d'[illegible] pour [illegible] près de cette [illegible] religieuses de [illegible] plusieurs [illegible] fit [illegible] juillet 1624, [illegible]

[illegible]

Civeton del. *Couché fils sc.*

VUE DU VAL DE GRÂCE.

deux ans de mariage, inquiète de ne pouvoir donner un héritier à la couronne, avait adressé des voeux à toutes les chapelles, à toutes les églises où se trouvaient des saints ou des saintes en réputation de rendre la fécondité; elle fit vœu d'élever un temple au Seigneur si ses désirs se réalisaient. Enfin, à force de prières payées, et de promesses magnifiques faites à Dieu et aux saints, le 5 septembre 1638 elle eut le bonheur inespéré de mettre au jour un fils qui régna dans la suite sous le nom de Louis XIV. Après la mort de Richelieu et du roi son époux, parfaitement libre de ses volontés, cette reine entreprit de s'acquitter des engagemens qu'elle avait contractés envers les habitans des cieux. Elle fit reconstruire entièrement, et avec une somptuosité digne de sa reconnaissance, l'église et le couvent du Val-de-Grâce. Le 1er. avril 1645, la reine et le jeune roi son fils vinrent en grande cérémonie, et avec tout le faste des cours, poser solennellement la première pierre de cet édifice. Les travaux commencés furent bientôt suspendus par les troubles de la minorité de Louis XIV; on les reprit en 1655 : continués avec activité, les bâtimens claustraux furent achevés en 1662, et ceux de l'église en 1665.

Le célèbre François Mansard, un des plus

habiles architectes que la France ait produits, fournit les dessins de l'église, et la fit exécuter jusqu'au rez-de-chaussée; mais, par l'effet des intrigues et des commérages de cour, Mansard se vit forcé d'abandonner la direction de cet édifice. On lui substitua Mercier et autres architectes bien inférieurs, et qui, voulant renchérir sur les dessins de ce grand maître, en altérèrent les beautés, et placèrent leurs conceptions mesquines à la place des conceptions du génie. Mansard, piqué de se voir si sottement corrigé, entreprit au château de Fresnes, à sept lieues de Paris, la construction d'une chapelle qui, en petite proportion, était l'exacte exécution de son dessin du Val-de-Grâce, et fit un chef-d'œuvre en voulant prouver la préférence qu'il méritait.

L'édifice de l'église du Val-de-Grâce n'est point digne de l'importance qu'Anne d'Autriche voulait y mettre. Il offre plus de travail, plus de richesses que de beautés, et plusieurs défauts que je n'entreprendrai pas de signaler.

François Anguier, sculpteur, prodigua son talent aux nombreux ornemens de cette église. Les statues en marbre de saint Benoît et de sainte Scolastique, qu'on avait placées dans des niches de la façade, étaient son ouvrage.

Cette façade est composée d'une ordonnance corinthienne couronnée d'un fronton, puis d'une seconde ordonnance du même ordre pareillement couronnée d'un fronton [1]. Sur la frise de la première on lisait cette inscription, qui fait allusion aux motifs qui ont déterminé la fondation de cette église : *Jesu nascenti Virginique matri*.

Le fronton de l'ordonnance supérieure était orné d'un bas-relief où, pendant la révolution, on avait placé les symboles de la Liberté et de l'Égalité ; symboles, que, par une négligence rare, on n'a fait disparaître qu'en 1817, pour y placer le cadran d'une horloge.

L'intérieur de l'église, qui ne paraît pas avoir éprouvé de dégradation, offre une nef qui, comme à l'ordinaire, est séparée des bas-côtés par des arcades et des pilastres corinthiens cannelés : on ne savait guère au dix-septième siècle donner d'autres formes à l'architecture des temples. La voûte de la nef est chargée de bas-reliefs et d'ornemens, avec une telle profusion que l'œil n'y trouve pas un espace lisse pour s'y reposer. Le même défaut est reproduit dans les autres parties de l'église. Toutes ces sculptures sont de François Anguier.

Le dôme, qui, après ceux du Panthéon et des

[1] *Voyez* planche 47.

Invalides, est le plus élevé de tous les dômes de Paris, a été intérieurement peint par Mignard. Cette vaste composition représente le séjour des bienheureux, divisé en plusieurs hiérarchies : c'est le plus bel ouvrage de ce peintre. Molière, pour en exalter la gloire, a composé un poëme qui n'est pas digne de sa plume. On voit avec peine que cette peinture a beaucoup perdu de son effet en perdant la vivacité de ses couleurs.

Dans les années 1818 et 1819, la couverture en plomb de ce dôme a été entièrement renouvelée.

Le principal autel est couronné par un baldaquin magnifique, supporté par six colonnes torses, de marbre noir, d'ordre composite, et dont les bases et les chapiteaux sont de bronze doré.

Sur cet autel fastueux on exposait, dans les jours solennels, un ostensoir ou soleil tout en or, émaillé de couleur de feu, tout brillant de diamans, et soutenu par la figure d'un ange, toute entière de ce riche métal, et dont la robe, car elle en avait une, était encore bordée de diamans. Ainsi aveuglé par de fausses idées sur les principes du christianisme, on donnait aux objets les plus sacrés du culte, un mérite métallique,

un mérite dont se parent ceux qui n'en ont point de véritable.

La reine fondatrice accorda plusieurs priviléges à ce monastère : le droit de porter les armoiries de France ; celui d'inhumer dans son église les cœurs des défunts princes ou princesses de la famille royale. Ces cœurs étaient déposés dans une chapelle, qui est à gauche : on en comptait avant la révolution jusqu'à vingt-six, au nombre desquels figurait celui d'Anne d'Autriche : ce n'était pas un bon cœur. Enfin, ce monastère avait le droit inestimable de réclamer la première chaussure de chaque fils et fille de la famille royale, chaussure précieusement conservée.

Cette église a été convertie en magasin central des hôpitaux militaires. Les autres bâtimens du monastère furent, pendant le régime impérial, et sont encore consacrés à un hôpital militaire.

Feuillantines, couvent de religieuses, situé cul-de-sac des Feuillantines, n°. 12. Les fondations de couvens étaient la manie du temps. Anne Gobelin, veuve d'Estourmel, en fut atteinte : elle fit venir de Toulouse à Paris six religieuses Feuillantines, qui, le 28 novembre 1622, se

logèrent dans la maison des Carmélites. Les feuillans de Paris, qui, d'abord, avaient résisté à l'établissement de leurs sœurs, vinrent les accueillir, et, au nombre de trente, les escortèrent processionnellement dans leur translation du couvent des Carmélites à celui qu'on leur avait destiné. La fondatrice et plusieurs dames voulurent assister à cette cérémonie. Marguerite de Clausse de Marchaumont, veuve à vingt-deux ans, après avoir été mariée deux fois, fut la première supérieure de ce couvent.

L'église, qui fut bâtie et dédiée en 1719, ne contenait rien de remarquable qu'une copie de la Sainte-Famille de Raphaël. Ce couvent, supprimé en 1790, est devenu propriété particulière.

Port-Royal, couvent de religieuses, situé rue de la Bourbe. Une ancienne abbaye de l'ordre de Cîteaux, fondée en 1204, située près de Chevreuse, et nommée Porrois ou Porrais, dont, par corruption, on a fait *Port-du-Roi* et *Port-Royal*, fut réformée, en 1609, par Jacqueline-Marie-Angélique Arnaud, qui en était abbesse.

L'insalubrité du lieu de cette abbaye fut cause de sa translation à Paris: les religieuses s'y établirent, le 28 mai 1625, dans un emplacement acquis par l'abbesse, composé de bâtimens et

de jardins, et nommé la *Maison de Clugny*. Madame Arnaud montra son désintéressement et la pureté de ses principes religieux, en demandant elle-même, en 1627, que les abbesses de ce couvent fussent triennales : en conséquence, elle se démit de son titre, en 1630 ; et une nouvelle administratrice de ce monastère fut élue. Les exemples d'un pareil désintéressement sont rares dans notre histoire ecclésiastique.

On commença, en 1648, sur les dessins de Lepautre, la construction de l'église de ce monastère ; elle fut achevée en 1648 : l'architecte voulut en faire un chef-d'œuvre ; s'il n'atteignit pas entièrement son but, il en approcha beaucoup.

Dans le chœur des religieuses était une Cêne peinte par Champagne, un des meilleurs tableaux de cet artiste, qui, pour dédommager les curieux privés de le voir, en fit lui-même la copie. Cette copie figurait sur le grand autel.

A la demande de madame Arnaud, le pape permit que dans ce monastère fut établie *l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement*. On conservait dans cette église *une épine* de la sainte couronne et une autre relique plus rare et tout aussi authentique : *la cruche* qui avait servi aux noces de Cana.

Le lieu champêtre d'où étaient venues les religieuses de ce monastère fut réparé et assaini par des canaux, qui procurèrent l'écoulement des eaux stagnantes : il fut peuplé de religieuses, et reçut son ancien titre d'abbaye, avec la dénomination distinctive de *Port-Royal-des-Champs*.

Ce fut dans ce désert qu'un grand nombre d'hommes illustres par leur savoir, leurs talens et leurs vertus vinrent se réfugier, pour se soustraire aux persécutions des jésuites, dont Louis XIV était l'aveugle instrument.

En août 1664, l'archevêque de Paris, suivi du lieutenant de police, d'exempts et de deux cents gardes, se rendit au couvent de Port-Royal de Paris : cette troupe assiégea les religieuses sans défense; douze d'entre elles furent enlevées, réparties dans différentes communautés de cette ville, et traitées comme des prisonnières. Quelques mois après, on enleva et l'on traita de même quatre autres religieuses. Celles qui restaient dans cette maison, séduites par des discours ou intimidées par les menaces, cédèrent à la puissance.

En 1665, ces malheureuses filles, arrachées de leur couvent, furent renvoyées dans le monastère de Port-Royal-des-Champs; monastère où

l'on plaça, en même temps, une garnison de soldats, chargée de les empêcher de communiquer au dehors, et même d'aller dans leur jardin : ces soldats y séjournèrent jusqu'en 1669, et s'y conduisirent comme dans un corps-de-garde [1].

Les religieuses qui les avaient remplacées au couvent de Port-Royal de Paris, presque toutes dissidentes, se mirent dans les rangs des ennemis de leurs sœurs séparées, leur causèrent beaucoup de chagrin, et leur intentèrent, en 1707, un procès, qui eut beaucoup d'éclat et peu de succès.

Les religieuses de Port-Royal-des-Champs se croyaient, dans cet asile, à l'abri de nouvelles violences : mais, toujours persécutées par les jésuites, parce qu'elles ne partageaient pas leur doctrine, elles furent, le 29 octobre 1709, enlevées de leur maison par le lieutenant de police d'Argenson, escorté d'une troupe nombreuse, qui ne leur accorda qu'un quart-d'heure pour se disposer à se rendre dans divers couvens du royaume, où elles furent séquestrées : leur couvent fut démoli.

L'abbaye de Port-Royal de Paris, supprimée

[1] L'archevêque de Paris y avait placé une tourière et un chapelain, qui vécurent si familièrement ensemble qu'il résulta de cette familiarité le scandale ordinaire.

en 1790, fut, pendant la session de la Convention nationale, convertie en prison militaire. En 1801, on y plaça l'institution de la *Maternité*, et, en 1814, *l'Hospice de l'accouchement*. (*Voyez* cet article.)

FILLES DE SAINTE-ÉLISABETH, OU DU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS, aujourd'hui SAINTE-ÉLISABETH, succursale, couvent et église situés rue du Temple, entre les n°s. 107 et 109. Le père Vincent Musard, qui opéra une réforme dans les couvens du tiers-ordre de Saint-François, montra beaucoup de zèle pour établir les filles de Sainte-Elisabeth : sa belle-mère, sa sœur et dix autres filles ou femmes se réunirent pour former ce nouveau couvent. Ce père recrutait partout des prosélytes et des bienfaiteurs. Plusieurs donations, des lettres-patentes de 1614, le consentement de l'évêque de Paris, de 1615, le mirent à même de faire construire, dans la rue du Temple, un monastère, dont les bâtimens, commencés en 1628, furent achevés en 1630. Marie de Médicis, conjointement avec son fils Louis XIII, voulut en poser la première pierre, et même avoir le titre de fondatrice.

Ce couvent n'offrait rien de remarquable : il fut supprimé en 1790; et, en 1803, l'église fut

choisie pour être la seconde succursale de la paroisse de Saint-Nicolas-des-Champs, sixième arrondissement. Elle a conservé la dénomination de *Sainte-Elisabeth*.

NOTRE-DAME DE SION, ou *Chanoinesses régulières anglaises et réformées de l'ordre de Saint-Augustin*. Ce couvent était situé rue des Fossés-Saint-Victor, à côté et au-dessous du collége des Écossais. Ces religieuses vinrent en France, en 1633, et obtinrent, au mois de mars de cette année, des lettres-patentes, qui leur permettaient de s'établir à Paris ou dans ses faubourgs. Elles choisirent d'abord une demeure dans la rue Saint-Antoine, puis elles vinrent occuper, dans la rue des Fossés-Saint-Victor, une maison, qui avait appartenu à Jean-Antoine Baïf, poëte du règne de Charles IX et de Henri III, où s'assemblaient *les beaux esprits* du temps, et où se donnaient des concerts de musique, qui attirèrent quelquefois ces princes et leur cour.

Ce couvent fut supprimé en 1790, et devint propriété particulière.

FILLES DE LA CONCEPTION [1], ou religieuses du

[1] Il fallait avoir épuisé le dictionnaire des dénominations conventuelles pour imaginer celle-ci, qui se trouve composée de deux mots étonnés de se trouver réunis.

tiers-ordre, couvent situé rue Saint-Honoré, en face de l'église de l'*Assomption* ou *de Sainte-Madeleine*. Anne Petau, veuve de René Regnaut, conseiller au Parlement, donna, en 1635, 40,000 livres au couvent des Filles de la Conception de Toulouse, pour obtenir treize religieuses de cet ordre, qui, au mois de septembre de cette année, vinrent à Paris, et, suffisamment autorisées, occupèrent la maison que cette fondatrice leur avait préparée, et qui appartenait à François Théodore de Nesmond, président au Parlement, et que ce président, en 1637, céda à ces religieuses, à condition qu'elles recevraient sa fille dans leur ordre, ce qui fut exécuté. Malgré ces donations, *les Filles de la Conception* étaient fort endettées, et se trouvaient, comme quelques autres couvens, dans le cas de faire faillite; mais le sieur d'Argenson, en 1713, détermina le roi à établir une loterie, dont les bénéfices leur appartinrent; par ce moyen, peu moral, elles réhabilitèrent amplement leur fortune. D'ailleurs, on sait quel prix ce magistrat, de mœurs corrompues, mettait aux services qu'il rendait aux couvens de religieuses.

L'église ne contenait de remarquable que deux tableaux : l'un, placé sur le grand autel, représentant la Conception de la Vierge, était peint

par Boullongne l'aîné ; l'autre, que l'on voyait dans une chapelle à droite, avait pour sujet saint Germain donnant une médaille à sainte Geneviève, par Boullongne le jeune.

Ce couvent fut supprimé en 1790 ; et sur son emplacement on a bâti plusieurs maisons particulières.

Filles de l'Immaculée Conception, ou Récollettes, couvent situé rue du Bac, n°. 75, à l'angle septentrional de la rue de la Planche. Madame la présidente de Lamoignon fit venir de Verdun quelques religieuses récollettes. Autorisées, le 8 septembre 1627, par l'abbé de Saint-Germain, ces récollettes, munies de toutes les permissions exigées, n'en profitèrent pas, et cédèrent, par acte du 12 décembre 1634, aux religieuses récollettes de Saint-Nicolas de Tulle leurs droits et priviléges. Celles-ci achetèrent une maison rue du Bac, qu'elles firent accommoder en monastère, et s'y établirent en 1637.

Ces religieuses, en qualité de *récollettes*, étaient sous la direction des frères *récollets*. Ceux-ci, se trouvant trop éloignés de leurs sœurs, obtinrent facilement, dans ce temps de prospérité monastique, la permission de faire bâtir un hospice de récollets à côté de celui des récol-

lettes. Il fut construit dans la rue de la Planche. Ce voisinage fut une source de désordres et de querelles, que termina un arrêt du conseil du roi, du mois de mars 1708, condamnant les frères récollets à se séparer de leurs sœurs de la *Conception Immaculée*.

Elles dûrent ce dernier titre à Marie-Thérèse d'Autriche, qui, ayant projeté d'établir un couvent de l'ordre de *la Conception*, jeta les yeux sur les sœurs récollettes, et obtint une bulle, du 18 août 1663, qui autorisa ces filles à prendre *l'habit, l'institut, la règle et la dénomination de religieuses de l'Immaculée Conception de la Vierge Marie*. En 1664, ce couvent fut déclaré de fondation royale. Louis XIV fournit aux frais de la construction de l'église, qui, commencée le 15 juillet 1693, fut bénite, et sans doute achevée le 5 décembre 1694.

Le grand autel de cette église était orné d'une Immaculée Conception, peinte par Lafosse.

Ce couvent, supprimé en 1790, a été vendu à des particuliers.

Il fut fondé un autre couvent de la Conception rue Charenton, dont je parlerai ailleurs.

Religieuses du Saint-Sacrement, couvent situé près le Louvre. Sébastien Zamet, évêque de

Langres, pensa qu'un couvent dont les individus seraient nuit et jour et sans cesse occupés à l'adoration du Saint-Sacrement deviendrait une institution d'une haute importance pour le public. D'abord, pour remplir ses pieuses intentions, il résolut d'employer des hommes absolument reclus, et qui n'auraient nulle communication avec le dehors. Il abandonna cette partie de son projet, substitua des femmes aux hommes, et obtint des bulles du pape. Une riche dévote, appelée Bardeau, donna 30,000 francs pour commencer l'établissement. Madame de Longueville mit tout en œuvre pour déterminer l'archevêque de Paris à donner son assentiment, qu'il avait refusé d'abord. Le roi, après plusieurs difficultés, accorda des lettres-patentes au mois d'octobre 1630. Une maison, dans le quartier du Louvre, fut achetée et destinée à cet établissement. Le Parlement enregistra, le 31 mai 1633, les lettres du roi. La mère Angélique Arnaud eut la première direction de cette communauté. Le fondateur avait pour objet d'attirer dans son couvent les filles des courtisans; et, pour y réussir, il fit une règle par laquelle les religieuses devaient être vêtues de robes blanches fines et traînantes, de beaux scapulaires d'écarlate et de linge très-fin. Aucune

austérité ne devait en éloigner les jeunes personnes. L'église était ou devait être magnifiquement ornée. Tout allait au gré du fondateur et de ses auxiliaires. Le couvent fut établi ; mais, sous le règne de Louis XIV, cette maison fut supprimée : on ne sait pourquoi.

Belle-Chasse, ou Chanoinesses du Saint-Sépulcre, couvent situé rue Neuve-de-Belle-Chasse, n°. 4, quartier Saint-Germain. Une dame de Planci fit venir, en 1632, de Charleville à Paris, cinq religieuses de cet ordre : elles éprouvèrent pendant trois ans plusieurs difficultés pour s'établir. Le 16 juillet 1635, elles firent l'acquisition d'un vaste emplacement appelé *Belle-Chasse :* elles n'occupèrent d'abord, en attendant la construction de leur maison, qu'une extrémité de cet emplacement. Leur monastère étant bâti, elles y entrèrent le 21 octobre 1635; mais ce ne fut qu'au mois de mai 1637 que tous les obstacles furent surmontés, et qu'elles obtinrent du roi des lettres-patentes confirmatives de cet établissement. La chapelle de cette maison fut bénite en 1673.

Ce couvent était à peine établi que le désordre s'y manifesta. On lit dans les registres manuscrits du Parlement que, le 31 juillet 1642

et les jours précédens, un sieur de Meigneux, accompagné de plusieurs personnes, dont les noms sont mystérieusement omis, s'était rendu dans ce couvent, y avait commis des excès qui ne sont pas spécifiés. Le Parlement fit défense au sieur de Meigneux « d'aller audit monastère, et d'y « mener..... ni autrement, à peine de la vie; « enjoint à la prieure de faire fermer les portes « du couvent, et d'empêcher qu'il soit usé d'au« cune violence en contravention audit arrêt; « de garder soigneusement la dame de Nérestan, « étant en ladite maison, ni de permettre qu'elle « en sorte. »

Ce couvent fut supprimé en 1790 : on a ouvert sur son emplacement une rue nouvelle qui fait la prolongation de celle de Belle-Chasse, et qu'on nomme rue *Neuve-de-Belle-Chasse*. La partie des bâtimens qui n'a point été détruite par l'effet de cette prolongation sert de magasin des fourrages du gouvernement.

Les Filles du Précieux-Sang, couvent situé rue de Vaugirard, n°. 60, quartier du Luxembourg. Des filles de l'ordre de Cîteaux, de la ville de Grenoble, après avoir adopté une réforme, firent solliciter, auprès de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, la permission d'établir un couvent de

leur ordre dans l'étendue de sa juridiction. Cette demande fut accordée le 20 décembre 1635 : elles achetèrent, en conséquence, une maison rue Pot-de-Fer, au coin de la rue Mézières. Pour la payer, elles reçurent de la duchesse d'Aiguillon la somme de 8,050 livres, et vinrent l'habiter en 1636. Ces religieuses, ayant mal calculé leurs affaires, ou trop compté sur le zèle public, se trouvèrent tellement endettées qu'elles furent forcées d'abandonner leur maison à leurs créanciers.

Alors, elles prirent à loyer une maison située rue du Bac, où elles se retirèrent, maison qui, depuis, a fait partie du séminaire des Missions-Étrangères. Enfin, des personnes charitables vinrent à leur secours, et leur fournirent une somme qui leur permit, le 10 décembre 1658, d'acheter une maison rue de Vaugirard, qu'elles firent disposer suivant leurs besoins. La chapelle fut bénite, le 20 février 1659, sous le titre de *Précieux-Sang de Notre-Seigneur;* et, le même jour, elles vinrent habiter leur nouveau monastère.

Elles furent supprimées en 1790, et leur maison devint propriété particulière.

Bénédictines de Notre-Dame de Liesse, couvent situé rue de Sèvres, n°. 3. Ces religieuses, éta-

blies à Rhétel, diocèse de Reims, craignant la guerre et ses dangers, vinrent, en 1636, se réfugier à Paris : elles s'établirent, d'abord, rue du Vieux-Colombier, et, en 1645, devinrent propriétaires d'une maison déjà occupée par des religieuses, qui ne purent s'y maintenir. Ce lieu était nommé le *Jardin d'Olivet*. Cette maison ne se soutint qu'avec peine, et éprouva plusieurs traverses. La chapelle ne fut bâtie qu'en 1663. Ce couvent, presque désert, fut supprimé en 1778; et madame Necker y fonda un hôpital, qui porte son nom, et dont je parlerai dans la suite.

Filles de Saint-Thomas-d'Aquin, de l'ordre de saint Dominique, couvent situé rue des Filles-Saint-Thomas. Des religieuses de Sainte-Catherine de Sienne, ayant reçu l'ordre d'aller former un établissement à Paris, obtinrent des lettres-patentes du mois de décembre 1629, enregistrées le 3 juillet 1630 : elles se logèrent, d'abord dans une maison de la rue des Postes, au faubourg Saint-Marcel. En 1634, ayant acheté une grande maison, vieille rue du Temple, elles y firent construire une église et un assez vaste monastère, et y restèrent jusqu'au 7 mars 1642, époque où elles vinrent habiter la maison qu'elles

avaient fait construire dans la rue qui porte le nom de leur couvent.

Ce couvent ayant été supprimé en 1790, ses bâtimens furent occupés, pendant plusieurs années, par divers particuliers, jusqu'en 1808, époque où, sur son emplacement, l'on a commencé à élever l'édifice de la Bourse.

Filles de la Croix, couvent de religieuses de l'ordre de Saint-Dominique, situé rue de Charonne, n°. 86. Ce couvent fut institué pour recevoir le trop plein de celui qui est mentionné dans l'article précédent. Le 7 mars 1627, ces filles habitèrent une maison située rue Plâtrière, puis elles se transportèrent rue Matignon. Après avoir, le 21 juin 1639, acheté une maison rue de Charonne, elles y firent construire un monastère, qu'elles vinrent habiter au mois d'août 1641. Charlotte-Marie Coiffier d'Effiat fournit aux frais de cet établissement, et en fut considérée comme la fondatrice. Son cœur fut déposé dans le sanctuaire de l'église.

Dans cette église, petite et bien ornée, on voyait un excellent tableau de Jouvenet, représentant l'élévation de la croix.

Cyrano de Bergerac, écrivain original et sans goût, fut enterré dans cette église. Ce couvent,

supprimé en 1790, n'a point été vendu. En 1815, on y a placé des religieuses qui portent le titre de *Dames de la Croix*.

Il existait à Paris trois autres maisons de *Filles de la Croix*, dont je parlerai dans la suite.

Cherche-Midi ou *Prieuré de Notre-Dame-de-Consolation*, situé rue du Cherche-Midi, n°. 25. Des religieuses Augustines de la congrégation de Notre-Dame de la ville de Laon vinrent à Paris, en 1633, pour y former un établissement. Le 13 mai 1634, elles achetèrent des sieur et dame Barbier un emplacement rue du Cherche-Midi ou Chasse-Midi; et, munies du consentement de l'abbé de Saint-Germain et de lettres-patentes du roi, de septembre de la même année, elles firent construire un monastère: mais ces religieuses, mauvaises économes, se virent dans la suite poursuivies par leurs créanciers. Un arrêt du 3 mars 1663 ordonna la vente de leur maison. Dans cette fâcheuse conjoncture, elles s'adressèrent à Marie-Éléonore de Rohan, abbesse de Malnoue, et lui offrirent de se mettre sous sa dépendance, en embrassant la règle de Saint-Benoît. Il en coûta à cette abbesse 55,100 livres, prix de la vente de la maison, dont elle se rendit adjudicataire; puis, elle la céda aux religieuses

du Cherche-Midi, qui reçurent, en 1669, le titre de *Bénédictines de Notre-Dame-de-Consolation.*

Ce couvent fut supprimé en 1790; et deux particuliers, acquéreurs de l'emplacement, y ont fait bâtir des maisons.

Religieuses de Fervaques, couvent de l'ordre de Cîteaux, situé au faubourg Saint-Germain, on ne sait dans quelle rue. Ces religieuses, en 1636, pendant la guerre, vinrent de Noyon à Paris pour y chercher un asile : on leur permit d'y rester, à condition qu'elles ne placeraient point de croix à leur porte, et qu'elles n'auraient ni cloche ni tabernacle. En 1643, on leur accorda la faculté d'établir un monastère en forme. Ces concessions favorables ne consolidèrent pas cet établissement, qui fut de peu de durée : dans la suite, on n'en trouva plus de traces.

Les quatre établissemens suivans se distinguent des autres en ce qu'ils ont pour objet l'utilité publique.

Religieuses de la Charité-Notre-Dame, couvent et hôpital, situé rue de la Chaussée-des-Minimes, au coin du cul-de-sac des Hospitalières, no. 2. Cette maison, destinée pour les filles et femmes malades, fut définitivement établie en 1629. Une dame d'Orsai et un sieur Faure, sti-

mulés par Françoise de La Croix, fournirent aux frais d'acquisition de cette maison et à ceux de l'ameublement. Douze lits furent d'abord fondés. Bientôt les frères de la Charité, les administrateurs de l'Hôtel-Dieu se réunirent pour s'opposer à cet établissement utile. Le Parlement, en 1628, mit fin à cette opposition scandaleuse: Françoise de La Croix et ses compagnes furent mises en possession de cet hôpital, et elles firent des vœux en 1629. Dans la suite, le nombre des lits s'accrut par les bienfaits de quelques personnes: en 1775, il s'élevait à vingt-trois. Les malades payaient 30 livres par mois, et ceux qui passaient dans cette maison le reste de leur vie 400 livres par an.

Cette maison a subi le sort de tous les établissemens religieux: elle a été supprimée en 1792, et remplacée par une filature de coton établie en faveur des indigens.

Hospitalières de la Roquette. Ce couvent et hôpital, situé quartier de Popincourt, rue de la Roquette, nº. 103, fut établi par les *religieuses de la Charité*, dont la maison est l'objet de l'article précédent. Aidées par la duchesse de Mercœur, elles acquirent cette maison pour servir à leurs convalescens, qui avaient besoin

de respirer un air plus pur que celui de la Chaussée des Minimes. On donna ce nom à ce couvent, parce qu'il fut bâti sur l'emplacement d'une maison de campagne, dite la *Rochette* ou la *Roquette*. Ces religieuses en devinrent propriétaires par acte du 30 janvier 1636.

Un décret de l'archevêque de Paris, du 12 octobre 1690, confirmé par lettres-patentes, enregistrées le 12 juin 1691, sépara la maison de la Roquette de celle de la rue de la Chaussée-des-Minimes. Elle en fut entièrement indépendante, et elle avait, avant la révolution, dix-neuf lits pour les femmes vieilles et infirmes. Cette maison, supprimée en 1792, est aujourd'hui occupée par une filature de coton, du sieur Delatre et compagnie.

Filles de la Providence, ou de Saint-Joseph, couvent situé rue Saint-Dominique-Saint-Germain, n°. 82. Marie Delpech, connue sous le nom de *l'Étang*, avait établi, à Bordeaux, une maison pour des orphelines : elle fut appelée à Paris pour en établir une dans cette ville. Elle y arriva, le 11 février 1639, et logea, d'abord, rue du Vieux-Colombier, dans une maison occupée par quelques religieuses venues de Charleville. Le nombre des élèves qu'elle y fit l'obli-

gea de prendre à loyer une maison plus vaste, rue du Pot-de-Fer. Celle-ci devint bientôt insuffisante. Le 3 février 1640, elle acquit, rue Saint-Dominique, une grande maison, où son établissement fut fixé : elle l'agrandit par l'acquisition de sept quartiers de terrain qui l'avoisinaient; et, munie de toutes les permissions et autorisations exigées, elle en prit possession dans la même année.

Cette institution avait pour objet l'instruction des orphelines. On leur enseignait les ouvrages convenables à leur sexe, jusqu'à ce qu'elles fussent en état de se marier, ou d'embrasser une profession quelconque.

Cette maison fut supprimée en 1792. Ses bâtimens furent, depuis, convertis en bureaux du ministère de la guerre, et de sa chapelle on fit un magasin.

Nouvelles Catholiques, couvent de filles, situé rue Sainte-Anne, n°. 63. Ce couvent fut érigé par les mêmes fondateurs, dans le même temps, et dans les mêmes motifs que le couvent *des Nouveaux Convertis*, dont j'ai parlé ci-dessus; mais il eut une destinée différente. Il fut d'abord établi, en 1634, rue des Fossoyeurs, aujourd'hui de Servandoni

En 1647, il était situé rue Pavée au Marais; puis rue Sainte-Avoie; en 1651, dans la rue Neuve-Saint-Eustache; enfin, en 1672, ce couvent obtint une demeure stable, rue Sainte-Anne, où les religieuses achetèrent un terrain, et y firent bâtir une maison et une chapelle, bénite sous le titre de l'*Exaltation de la Sainte-Croix et de Sainte-Clotilde*. Cette maison, qui jouissait du privilége des maisons de fondation royale, fut supprimée en 1790, et vendue peu d'années après. Plusieurs maisons particulières se sont élevées sur son emplacement.

Filles ou Soeurs de la Charité, couvent situé rue du faubourg Saint-Denis, n°. 112, en face des bâtimens de Saint-Lazare. Vincent de Paule et Louise de Marillac, veuve de M. Le Gras, commencèrent ce louable établissement, en 1633, dans une maison située près de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. De là il fut, au mois de mai 1636, transféré à la Villette.

En 1540, la dame Le Gras, désirant se rapprocher de Paris et de la maison de Saint-Lazare, maison à laquelle on avait soumis la sienne, vint s'établir dans la rue du faubourg Saint-Denis, en face de Saint-Lazarre. Cet établissement, qui devint le chef-lieu de toutes les

maisons des sœurs de la Charité, a survécu aux ravages des temps et aux révolutions politiques, ou n'a éprouvé qu'une éclipse passagère, parce qu'il est d'une utilité évidente. Ces sœurs ne sont point cloîtrées : elles sortent, et vont chercher les malheureux pour les secourir. Les sœurs de la Charité, que le peuple nomma *Sœurs grises* à cause de la couleur de leur vêtement, n'avaient et n'ont rien du luxe des autres couvens de religieuses. Leurs bâtimens sont simples ; mais ces religieuses ne seraient ni moins utiles ni moins respectées, si la forme de leur coiffure et de leur vêtement était un peu moins ridicule.

La maison du faubourg Saint-Denis a été supprimée en 1792, et on y a, depuis, placé une caserne et une *maison royale de santé*, ou *hospice de M. Dubois*, où l'on reçoit les malades, moyennant une rétribution journalière.

La maison, chef-lieu de cet ordre, fut dans la suite rétablie rue du Vieux Colombier, n°. 15, et, en 1813, rue du Bac, n°. 132, à l'ancien hôtel de La Vallière.

NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE-DE-LÉPANTE ET DE SAINT-JOSEPH, couvent de chanoinesses régulières, de l'ordre de Saint-Augustin, situé rue Picpus, huitième arrondissement. L'archevêque de Pa-

ris, à la sollicitation du sieur Tubeuf, surintendant des finances de la reine, demanda, le 27 janvier 1640, à l'abbesse de Saint-Étienne de Reims des religieuses de son ordre, pour en former un établissement à Paris. Le 2 octobre de la même année, l'abbesse vint dans cette ville, accompagnée de six religieuses. Elles furent établies rue Picpus. L'on nomma la sœur du fondateur, Suzanne Tubeuf, première prieure triennale.

Ce couvent fut supprimé en 1790. Il est, depuis, devenu propriété particulière.

Voilà quarante maisons de religieuses établies à Paris sous le règne de Louis XIII. Joignons-y les vingt couvens de religieux fondés dans la même ville pendant le même règne; il résultera que, dans l'espace d'une trentaine d'années, Paris fut encombré ou sanctifié par soixante nouvelles maisons monacales. Quelle utilité, quel fruit ont retiré de ces nombreux établissemens la raison, la morale publique et la prospérité de l'État?

§ IV.

Autres institutions religieuses et civiles.

Chapelle Saint-Joseph, située rue Montmartre, n°. 144, au coin de la rue dite Saint-Joseph. Ce

n'était, dans l'origine, qu'un oratoire, placé, suivant l'ancien usage, au milieu d'un cimetière, de celui de Saint-Eustache. Le chancelier Séguier désira posséder cet emplacement, et l'acquit des marguilliers. L'archevêque de Paris, par ses lettres du 24 août 1625, approuva cette aliénation, à condition que l'acquéreur fournirait à la paroisse de Saint-Eustache un emplacement convenable dans le faubourg Montmartre, pour y établir un autre cimetière et une autre chapelle.

Le 14 juillet 1640, le chancelier Séguier posa la première pierre de la chapelle de Saint-Joseph, qu'il fit construire à ses frais.

Cette chapelle fut illustrée par les tombeaux de deux hommes célèbres : c'est là que furent enterrés Molière, en 1673, et La Fontaine, en 1695. Cette chapelle étant devenue propriété particulière, et ayant été démolie pendant la révolution, les tombeaux de ces hommes illustres furent transférés au Musée des monumens français, et, en 1818, au cimetière du père Lachaise, où on les voit réunis.

L'archevêque de Paris refusait d'accorder la sépulture à Molière. Sa veuve dit : *On refuse un tombeau à l'homme à qui la Grèce eût élevé des autels.* Les comédiens français étaient

alors excommuniés, et le furent jusqu'à la révolution.

Saint-Roch, église paroissiale du deuxième arrondissement, située rue Saint-Honoré, entre les nos. 296 et 298.

Il existait dans le faubourg Saint-Honoré (car l'emplacement actuel de Saint-Roch était situé dans ce faubourg) une grande maison, appelée l'*Hôtel de Gaillon*, où se trouvaient deux petites chapelles, l'une dédiée à *sainte Suzanne*, et l'autre aux *Cinq-Plaies*. On ignore l'origine de celle de *Sainte-Suzanne-de-Gaillon:* on sait que celle des *Cinq-Plaies* avait été construite, en 1521, par Jacques Moyon, Espagnol, domicilié à Paris, qui obtint la permission d'établir, dans l'hôtel de Gaillon, ou dans un des faubourgs de Paris, un hôpital pour les Français et pour les étrangers affligés des écrouelles.

D'autre part, les habitans de ce faubourg désiraient avoir une église, et leur désir était secondé par Etienne Dinocheau, neveu du fondateur de la Chapelle des *Cinq-Plaies*: celui-ci, ayant renoncé aux droits qu'il pouvait avoir sur cette chapelle, le 13 décembre 1577, donna à ces habitans une place et un grand jardin qui en dépendaient. En outre, l'official de Paris leur

permit, le 18 août 1578, de faire bâtir une chapelle, qui serait succursale de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le projet de cet hôpital était en opposition avec celui de cette chapelle; et le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, qui perdait quelques revenus par l'érection d'une succursale, se trouvait en opposition avec l'official : grands débats, qui furent terminés en 1582. Jacques Moyon avait choisi pour son hôpital un autre emplacement; et l'official et le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois s'étaient enfin accordés; mais une autre querelle s'éleva entre le curé, le chapitre et les marguilliers de cette dernière église. Il était question du partage des produits de la succursale et d'intérêts pécuniaires. Le procès, à la grande gloire des parties, dura près de trente années.

En 1587, à la place des deux chapelles de Gaillon, on fit construire une église ou chapelle succursale. Le chapelain engagea ses paroissiens à faire l'acquisition de l'hôtel de Gaillon; ils l'acquirent en 1622. Ensuite, ils voulurent que leur chapelle devînt indépendante de Saint-Germain-l'Auxerrois, et qu'elle fût érigée en église paroissiale. L'exécution de ce projet rencontra de grandes difficultés, qu'éleva le curé de Saint-Germain : mais ils en triomphèrent; et, le 30 juin

1633, l'érection de leur chapelle en église paroissiale fut autorisée.

La population croissante dans ce quartier fit bientôt sentir l'insuffisance de la chapelle, bâtie en 1587. On s'occupa de la construction d'un édifice plus vaste. Le roi et Anne d'Autriche, sa mère, en posèrent solennellement la première pierre, le 28 mars 1653. Sa construction s'exécutait avec lenteur, ou était suspendue, lorsqu'en 1720 le fameux Law, converti par l'abbé Tencin, ayant abjuré le protestantisme afin d'être nommé contrôleur général des finances, et, ayant entendu la messe et communié dans l'église de Saint-Roch sa paroisse, donna à cette église 100,000 livres pour achever son bâtiment. Ces 100,000 livres, consistant en billets de banque, servirent peu à la construction de cet édifice, qui ne fut entièrement achevé qu'en 1740.

Cette église, d'abord élevée sur les dessins de Mercier, fut continuée sur ceux de Robert de Cotte, qui, notamment, a fourni le dessin du portail, que son fils, Jules Robert de Cotte, fit exécuter, et dont la première pierre fut posée le 1er. mars 1736. Ce portail, élevé au-dessus d'un grand nombre de marches, reçoit de cette élévation un caractère de majesté qui convient à un temple. Il se compose de deux ordonnances,

l'une dorique, l'autre corinthienne : cette dernière est couronnée par un fronton. Il règne dans cette composition beaucoup d'harmonie; mais les architectes, par ces ordonnances superposées, ont sacrifié au mauvais goût du temps, en donnant à un édifice dont la hauteur n'est point divisée par des étages un frontispice qui semble en indiquer deux.

On ajouta à l'architecture de ce portail des ornemens de sculpture : aux deux côtés de la croix, qui lui sert d'amortissement, on avait placé des anges adorateurs et, au-dessus de l'ordonnance dorique, deux groupes, représentant quatre pères de l'Église latine. Ces sculptures étaient l'ouvrage de Francin, et les trophées, candélabres, et autres ornemens celui de Monteau. Tous ces accessoires ont disparu.

L'intérieur de cette église se divise en cinq parties distinctes : la *nef*, le *chœur*, la *chapelle de la Vierge*, *celle de la communion*, qui vient ensuite, enfin la *chapelle du Calvaire* : ces parties ont, chacune, un caractère différent des autres. En les parcourant, on éprouve le sentiment que donne un changement de scène et de décoration : c'est un effet théâtral qui n'a point d'exemple dans les autres édifices religieux de Paris. On aperçoit, dans ces diverses construc-

tions, l'intention de frapper l'imagination par le sens de la vue.

L'ordre dorique règne dans la nef et le chœur, qui n'ont rien de remarquable; aux extrémités de la croisée, sont deux autels, l'un en face de l'autre, décorés sur les dessins de Boullée. On y voit des statues de saint Augustin, de saint François de Sales, etc. Cette dernière est de M. Pajou. On y remarque aussi deux grands tableaux de 22 pieds de hauteur : celui qui est sur l'autel à gauche représente saint Denis prêchant la foi : il est de M. Vien : celui qu'on voit sur l'autel à droite a pour sujet la Maladie des Ardens; il est peint par Doyen.

La chapelle de la Vierge, située derrière le chœur, fut bâtie en 1709 : sa forme circulaire est couronnée par une coupole, qui représente l'Assomption de la Vierge, peinte par Pierre; c'est un de ses meilleurs ouvrages. L'autel de cette chapelle offre la scène de l'Annonciation, exécutée sur les dessins de Falconnet. Un ange montre à Marie, qui s'incline humiliée, une gloire céleste, dont il semble être descendu, gloire composée de rayons longs et inégaux, et dont l'ensemble conviendrait plutôt à une décoration théâtrale qu'à l'intérieur d'un temple de chrétiens. Cet ange, prêt à s'envoler, paraît

soutenu par ses ailes, et l'est par de gros et massifs nuages. L'imagination la plus docile répugne à reconnaître un envoyé de Dieu dans une figure humaine, dont les omoplates sont munies d'ailes d'autruches ou de dindons ; jolis monstres, dont nos artistes ont emprunté la forme des monumens du paganisme. Elle répugne aussi à reconnaître des nuages dans ces masses lourdes, péniblement arrondies par le ciseau. Les nuages sont du domaine de la peinture : le sculpteur, s'il ne veut encourir le ridicule, doit s'abstenir de les représenter.

La chapelle *de la Communion* vient ensuite : elle est moins grande que la précédente. M. Pierre a peint sur sa coupole le Triomphe de la Religion, composition très-simple : sur l'autel, est un groupe, sculpté par Paul Slodtz, représentant deux anges d'une forte stature, s'inclinant pour adorer le tabernacle, très-rabaissé. M. de Saint-Foix s'est récrié sur cette disproportion entre l'objet adoré et les adorateurs.

Enfin, on arrive à la *chapelle du Calvaire*, située, à la suite, sur la ligne des chapelles précédentes, et à l'extrémité de l'édifice.

Le caractère de solidité qu'offre sa construction, le peu d'élévation de la voûte, l'obscurité

et le silence peuvent produire, dans les âmes faciles à émouvoir, des sentimens lugubres, une terreur religieuse. Une vaste niche, éclairée par une ouverture qu'on ne voit point, par un jour, que les architectes nomment *jour céleste*, présente la cime du calvaire, l'image de Jésus crucifié, et la Madeleine pleurant aux pieds de la croix. Sur le premier plan sont des soldats couchés, des troncs d'arbres, des plantes, parmi lesquels rampe le serpent. Plus avant, et au bas de cette espèce de montagne, lieu de supplice, est un autel de marbre bleu turquin, en forme de tombeau antique, orné de deux urnes, d'où sort de la fumée en marbre. Au milieu s'élève le tabernacle, composé d'une colonne tronquée, et autour duquel sont groupés les instrumens de la passion. Cette composition sépulcrale et poétique a été conçue par M. Falconnet. La sculpture des figures de la niche sont l'ouvrage de Michel Anguier.

Une nouvelle scène sépulcrale a été récemment ajoutée : à droite de cette chapelle, de vastes rochers présentent l'ouverture d'une grotte, devant laquelle sont deux groupes de figures, en ronde bosse, plus grandes que nature : ces groupes représentent Jésus mis au tombeau. Ils furent établis en 1807, et sculptés par M. de

Seine. C'est ici ce que les dévots appellent *la douzième station.*

Dans les chapelles qui environnent la nef et le chœur, les onze premières stations sont indiquées par des bas-reliefs, dont les sujets sont tirés de la vie de Jésus. Ils sont pareillement sculptés par le sieur de Seine.

Cet édifice, long de 66 toises, est, comme les autres églises, entouré de chapelles, la plupart ornées de tableaux, et autrefois de plusieurs monumens funèbres.

Les tableaux dont cette église est aujourd'hui décorée consistent dans la Résurrection de la fille de Jaïre, peinte, en 1817, par Delorme : il orne la chapelle de la Vierge ; et dans un saint Sébastien, peint, en 1807, par M. Bellai, placé à côté de la chapelle de la communion.

La chaire à prêcher est remarquable par sa construction, et porte un caractère poétique : elle a été exécutée sur les dessins de Challes. En face, est un tableau moderne, représentant Jésus sur la croix : il est d'un bel effet.

Parmi les monumens funèbres qui s'y trouvaient avant la révolution, on distinguait le tombeau de la demoiselle de La Live, exécuté sur les dessins de Falconnet ; celui de Pierre-Louis Moreau de Maupertuis, mort le 27

juillet 1759; celui d'André Le Nôtre, célèbre dessinateur de jardins, ceux de la famille de Savalète, de Nicolas Ménager, utile à sa patrie par son commerce et par les négociations importantes dont il fut chargé. Il mourut le 15 juillet 1714.

Cette église renfermait aussi les cendres de François et de Michel Anguier : deux sculpteurs habiles ; d'Antoinette La Garde, marquise des Houlières, qui a excellé dans la poésie tendre et naïve : elle mourut en 1694; de François-Séraphin Regnier des Marest, littérateur distingué en son temps, et mort en 1713 ; enfin, de Pierre Corneille, qui a illustré sa patrie, en faisant sortir la scène française de l'état de barbarie où elle était encore plongée, en l'élevant à un éminent degré de perfection. Sans mausolée, sans épitaphe dans cette église, sa mémoire n'en avait pas besoin; mais la France devait à elle-même, devait aux cendres d'un homme dont le génie l'honore un témoignage de sa vénération et de sa gratitude. M. Legrand et M. le duc d'Orléans viennent d'acquitter cette dette nationale.

M. Legrand, architecte, ancien officier du génie, stimulé par la pensée que Corneille n'avait, dans l'église où il fut inhumé, aucun mo-

nument funéraire, proposa au duc d'Orléans de contribuer à l'érection d'une table de marbre avec une inscription. Ce prince accueillit cette proposition, et voulut, sans recourir à une souscription, fournir tous les frais de ce monument, qui, le 10 août 1821, fut placé dans l'église de Saint-Roch, au-dessus d'un des bénitiers de la grande nef, à gauche en entrant [1].

Saint-Roch est l'église paroissiale du deuxième arrondissement : elle a pour succursale l'église de Notre-Dame-de-Lorette.

Sainte-Marguerite, église paroissiale du huitième arrondissement, située quartier du faubourg Saint-Antoine, rue Saint-Bernard, nos. 28 et 30. Antoine Fayet, curé de Saint-Paul, fit, en 1625, bâtir à ses frais et sur son fonds une chapelle, sous l'invocation de sainte Marguerite, pour servir de sépulture à lui et à ceux de sa

[1] Je pense qu'on ne lira point sans intérêt l'acte mortuaire du grand Corneille :

« L'an 1684, le 2 octobre, M. Pierre Corneille, écuyer, ci-« devant avocat général à la Table de marbre de Rouen, âgé « d'environ soixante-dix-huit ans, décédé hier, rue d'Argen-« teuil, en cette paroisse, a été inhumé en l'église, en présence « de M. Thomas Corneille, sieur de l'Isle, demeurant rue « Clos-Georgeau en cette paroisse, et de M. Michel Bécheur, « prêtre de cette église, y demeurant proche. *Signé* Corneille « et Bécheur. »

famille. Les habitans de ce quartier, fort éloignés de l'église de Saint-Paul, leur paroisse, s'accommodèrent de cette chapelle, y firent célébrer l'office divin, et déterminèrent l'archevêque de Paris à l'ériger en église succursale. Les marguilliers de Saint-Paul s'y opposèrent. Un arrêt du 26 juillet 1629 ordonna qu'elle resterait simple chapelle. Un autre arrêt du 6 août 1631 ordonna tout le contraire : il portait que cette chapelle serait érigée en succursale. D'autres difficultés s'opposèrent à ce dernier arrêt; et ce ne fut qu'en 1634 que cette chapelle reçut définitivement le titre de succursale. On construisit une église à côté de la chapelle qu'avait établie Antoine Fayet. En 1712, la succursale fut entièrement distraite de la dépendance de Saint-Paul, et forma une cure particulière.

Quant à l'église, elle ne contient de remarquable qu'un tableau représentant sainte Marguerite chassée par son père, peint, en 1817, par M. Vafflard.

L'église, se trouvant insuffisante par l'accroissement de la population du faubourg Saint-Antoine, on construisit, en 1765, une chapelle contiguë, élevée sur les dessins de Louis. Deux arcades forment l'entrée, et présentent, entre elles, le portrait en médaillon du célèbre mé-

canicien de Vaucanson, mort en 1782. L'intérieur est décoré de peintures à fresque, exécutées par Brunetti : elles représentent des ordonnances de colonnes, de bas-reliefs et des inscriptions relatives au caractère sépulcral de cette chapelle. Elle est éclairée par une ouverture carrée, pratiquée à la voûte. L'autel est en forme de tombeau antique : derrière, est un grand tableau, représentant le Purgatoire, peint par Briard. Tout dans cette chapelle porte un caractère sombre et lugubre.

L'église de Sainte-Marguerite, paroissiale du huitième arrondissement, a deux succursales : celles de Saint-Antoine et de Saint-Ambroise.

NOTRE-DAME-DE-BONNES-NOUVELLES, église paroissiale du village de Villeneuve, détruite, en 1593, avec ce village, fut reconstruite en 1624. J'en ai parlé ailleurs [1].

§ V.

Établissemens civils.

HÔPITAL DES CONVALESCENS, situé rue du Bac, n°. 98. Angélique Faure, veuve de Claude Bullion, conçut le projet louable de procurer un asile

[1] *Voyez* tom. IV, pag. 168.

aux convalescens qui, sortis des hôpitaux avant d'être dans un parfait état de santé, étaient exposés à des rechutes. Elle obtint, en 1628, des lettres-patentes, qui ne furent enregistrées qu'en 1631. L'exécution de ce projet utile éprouva beaucoup de lenteurs, que nous ne détaillerons pas. Cette dame acheta, ou plutôt fit acheter par un prêtre, appelé André Gervaise, une maison située rue du Bac, appartenant à M. Camus, évêque du Bellai. Elle voulait cacher au public la main qui soulageait les pauvres. La maison, construite et disposée pour recevoir huit convalescens, put dans la suite en contenir un plus grand nombre. En 1775, elle possédait vingt et un lits.

M. Gervaise, qui figurait toujours dans cette fondation, avait obtenu, le 6 août 1650, la permission d'y faire construire une chapelle, qui reçut le titre de *Notre-Dame des Convalescens.*

Cet hôpital fut, en mars 1652, donné aux religieux de la Charité, qui en eurent la direction. Il fut supprimé en 1792, et appartient encore au gouvernement, qui le loue à divers particuliers.

HÔPITAL DE NOTRE-DAME-DE-LA-MISÉRICORDE, ou

LES CENT-FILLES, situé rue Censier, n°. 11, et rue du Pont-aux-Biches, quartier Saint-Marcel. Antoine Séguier, président au Parlement, dans le dessein de retirer de la misère des orphelines de père et de mère, acheta, le 21 mars 1622, une maison, appelée *le petit séjour d'Orléans*, qui avait fait partie de l'ancien hôtel que les ducs d'Orléans possédaient dans ce quartier. Les lettres-patentes qui autorisent cette fondation sont de janvier 1623; et il paraît que l'exécution de cet utile projet ne se fit pas attendre; car une inscription, placée dans la chapelle de cet hôpital, portait que, le 17 janvier 1624, M. Antoine Séguier fonda et fit bâtir cet hôpital pour cent pauvres orphelines.

On leur enseignait la religion et un métier. En 1656, le roi ordonna que les compagnons d'arts et métiers qui épouseraient des filles de cette maison seraient reçus maîtres sans faire leur chef-d'œuvre, et sans payer aucun droit. Elles y étaient reçues à l'âge de six à sept ans, en sortaient à vingt-cinq; et l'hôpital, lorsqu'elles se mariaient, leur accordait une dot.

Cette maison fut supprimée pendant la révolution : elle appartient à l'administration générale des hôpitaux et hospices de Paris. On y a établi des manufactures.

Hôpital des Incurables, situé rue de Sèvres, nº. 54. Plusieurs personnes concoururent à cet établissement : Marguerite Rouillé, épouse de Jacques Lebret, par acte du 1er. octobre 1632, lui donna 622 livres de rente, des maisons et jardins qu'elle possédait à Chaillot; Jean Joullet de Châtillon lui légua ses biens; et le cardinal de La Rochefoucauld, par contrat du 4 novembre 1634, passé avec les administrateurs de l'Hôtel-Dieu, céda pour le même objet 2,866 livres de rente, 18,000 livres à prendre sur le fermier général des aides, et 7,600 livres en argent. L'Hôtel-Dieu possédait 16 ou 17 arpens de terre sur le chemin qui conduit à Sèvres; il en céda 10 pour y construire l'hôpital projeté. Une personne inconnue envoya, pour aider aux frais d'établissement, une somme de 2,400 livres; le cardinal de La Rochefoucauld y ajouta encore celle de 1,433 livres. Avec ces secours, l'hôpital fut construit. Trente-six lits furent d'abord établis dans des salles : dix-huit pour les hommes, dix-huit pour les femmes. Le même cardinal fit encore don d'une somme de 38,047 livres, destinée à la construction et à l'entretien d'une chapelle, qui fut consacrée, le 11 mars 1640, sous le titre de l'*Annonciation de la sainte Vierge*.

Des lettres-patentes, du mois d'avril 1637, confirmèrent la fondation de cet hôpital, qui, dans la suite, reçut un accroissement considérable en étendue de terrain et en revenu ; de sorte qu'avant la révolution on y comptait trois cent soixante lits. Je parlerai du sort de cet hôpital, lorsque je présenterai le tableau des hôpitaux et hospices qui existent maintenant à Paris.

Hôpital de la Pitié, situé rue Copeau, n°. 1, entre les rues du Battoir et du Jardin-des-Plantes.

Les désordres et les guerres civiles du temps de la régence de Marie Médicis avaient considérablement accru le nombre des pauvres. On ne trouva d'autre remède pour le diminuer que d'emprisonner ces malheureux : c'est ce qui fut ordonné, dès l'an 1612. En conséquence, les magistrats louèrent cinq grandes maisons, situées entre les rues du Battoir et du Jardin-des-Plantes; puis, on fit l'acquisition d'une de ces maisons où se trouvait le jeu de paume de la Trinité. Ce local fut augmenté par de nouvelles acquisitions: on construisit des bâtimens réguliers et conformes à leur destination. On y renferma les pauvres que l'on put arrêter. Cette maison reçut le nom de *Pitié*, parce que sa chapelle

était sous l'invocation de *Notre-Dame-de-Pitié.*

Lorsqu'en 1657 l'Hôpital général, dit *de la Salpêtrière,* fut construit et ouvert à tous les mendians, la maison de la Pitié reçut une nouvelle destination : on y plaça les enfans des mendians. Les filles, auxquelles on apprenait à lire, à écrire, à coudre, à tricoter, occupaient une partie de la maison; les garçons, qui recevaient une éducation analogue, habitaient une cour appelée *Petite-Pitié.* Enfin, on y plaça des enfans trouvés, des orphelins, auxquels on faisait apprendre des métiers : on y fabriquait des draps pour les habits des hôpitaux, et même pour les troupes.

Les choses restèrent en cet état jusqu'en 1809; époque où les orphelins de la Pitié furent transférés à l'hospice du faubourg Saint-Antoine : dès lors, cette maison devint une annexe de l'Hôtel-Dieu [1].

Maison de Scipion, située rue de la Barre ou de Scipion, place du même nom. Scipion Sardini, gentilhomme italien, fameux et riche traitant sous le règne de Henri III, avait fait bâtir en ce lieu un hôtel, qui, en 1622, fut destiné

[1] *Voyez* ci-après *Administration générale des hôpitaux*, article *Hôpital de la Pitié.*

à recevoir des vieillards pauvres et infirmes. En 1636, il fut donné à l'hôpital général, qui y fit établir sa boucherie, sa boulangerie, etc.

Cet édifice, convenablement construit, renferme aujourd'hui la boulangerie générale de tous les hôpitaux et hospices de Paris.

Dans le volume suivant sera la notice des édifices et des établissemens civils de ce règne.

FIN DU TOME CINQUIÈME.

TABLE

DES PÉRIODES ET PARAGRAPHES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

Période XI. *Paris depuis l'origine de la Ligue jusqu'au règne de Louis XIII.* Page 1

§ Ier. Paris sous la domination de la Ligue. *Ibid.*

§ II. Etablissemens pendant la Ligue. 65

Conseil des Seize. *Ibid.*

Conseil général de la Sainte-Union *ou* des Quarante. 68

Confrérie du Cordon et du saint Nom de Jésus. 70

Confrérie *ou* Congrégation du Chapelet. *Ibid.*

§ III. Assassinat de Henri III. Siége de Paris. 72

§ IV. Paris sous Henri IV. 106

§ V. Etablissemens civils et religieux. 131

Pyramide commémoratrice du crime de Jean Chastel et de ceux des Jésuites. *Ibid.*

Couvent de Picpus. 154

Récollets. 155

Petits-Augustins. 156

Maison des Frères de la Charité. 160

Carmélites. 161

Capucines. 166

Hôpital Saint-Louis. 170

Hôpital Sainte-Anne *ou* de la Santé. 171

Manufacture de tapis façon de Perse. 172

Pont-Neuf. 173

Château-Gaillard. 176

Rue, place et porte Dauphine. 177

Pont-aux-Meûniers. 181

Pont Marchand. 182

Galerie du Louvre. 183

Château des Tuileries. 186

Fontaines. 187
Fontaine du Palais. 188
Fontaine et Pompe de la Samaritaine. 189
Place Royale. 194
Théâtre de l'Hôtel de Bourgogne. 195
Autres Théâtres de Paris. 203
Comédiens italiens. 205
§ VI. État physique de Paris. 207
Enceinte de Paris et ses portes. *Ibid.*
Quais. 214
Places. *Ibid.*
Édifices. 215
Rues. *Ibid.*
Échelles. 216
§ VII. Etat civil de Paris. 221
Etat civil des Protestans. 226
Population de Paris. 230
§ VIII. Tableau moral de Paris. 232
Usages. 299
PÉRIODE XII. *Paris sous Louis XIII.* 302
§ Ier. *Ibid.*
§ II. Communautés religieuses d'hommes. 337
Noviciat des Jésuites. *Ibid.*
Carmes déchaussés. 338
Minimes de la Place Royale. 342
Jacobins de la rue Saint-Honoré. 346
Jacobins du faubourg Saint-Germain. 349
Bénédictins anglais. 352
Oratoire. 354
Séminaire des Oratoriens. 357
Capucins du faubourg Saint-Jacques. 358
Capucins du Marais. 359
Congrégation des Prêtres de la Doctrine chrétienne. *Ibid.*
Les Prêtres de la Mission. 360
Collége des Jésuites, *dit* Collége de Clermont. 362
Augustins déchaussés, *ou* Petits-Pères. 366
Barnabites. 371

Séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. 372
Séminaire des Trente-Trois. 373
Feuillans de la rue d'Enfer. 374
Les Pères de Nazareth. 375
Nouveaux Convertis. *Ibid.*
§ III. Communautés religieuses de femmes. 376
Ursulines. *Ibid.*
Ursulines de la rue Sainte-Avoye. 378
Bénédictines de la Ville-l'Evêque. 379
La Visitation de Sainte-Marie. 381
Visitation de Saiute-Marie. 383
Filles de la Madeleine, *ou* Madelonnettes. *Ibid.*
Bénédictines anglaises. 385
Filles du Calvaire. *Ibid.*
Filles du Calvaire. 386
Annonciades célestes *ou* Filles-Bleues. 837
La Congrégation de Notre-Dame de l'Annonciade. 388
Les Annonciades du Saint-Sacrement. *Ibid.*
Annonciades des dix Vertus. 389
Annonciades du Saint-Esprit, *aujourd'hui* église de Saint-Ambroise. *Ibid.*
Religieuses de Notre-Dame-des-Prés. *Ibid.*
Assomption, *aujourd'hui* église de la Madeleine. 391
Petites-Cordelières. 394
Carmélites. 395
Val-de-Grâce. 396
Feuillantines. 401
Port-Royal. 402
Filles de Sainte-Elisabeth, *ou* du tiers-ordre de Saint-François, *aujourd'hui* Sainte-Elisabeth. 406
Notre-Dame de Sion, *ou* Chanoinesses régulières et réformées de l'ordre de Saint-Augustin. 407
Filles de la Conception. *Ibid.*
Filles de l'immaculée Conception, *ou* Récollettes. 409
Religieuses du Saint-Sacrement. 410
Belle-Chasse, *ou* Chanoinesses du Saint-Sépulcre. 412
Les Filles du Précieux-Sang. 413
Bénédictines de Notre-Dame de Liesse. 414

Filles de Saint-Thomas-d'Aquin. 415
Filles de la Croix. 416
Cherche-Midi, *ou* Prieuré de Notre-Dame de Consolation. 417
Religieuses de Fervaques. 418
Religieuses de la Charité Notre-Dame. *Ibid.*
Hospitalières de la Roquette. 419
Filles de la Providence, *ou* de Saint-Joseph. 420
Nouvelles Catholiques. 421
Filles *ou* Sœurs de la Charité. 422
Notre-Dame de la Victoire-de-Lépante et de Saint-Joseph. 423
§ IV. Autres institutions religieuses et civiles. 424
Chapelle Saint-Joseph. *Ibid.*
Saint-Roch. 426
Sainte-Marguerite. 435
Notre-Dame-de-Bonnes-Nouvelles. 437
§ V. Etablissemens civils. *Ibid.*
Hôpital des Convalescens. *Ibid.*
Hôpital de Notre-Dame-de-la-Miséricorde, *ou* les Cent-Filles. 438
Hôpital des Incurables. 440
Hôpital de la Pitié. 441
Maison de Scipion. 442

FIN DE LA TABLE DES PÉRIODES DU TOME CINQUIÈME.

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des gravures du tome cinquième *de la seconde édition de l'*Histoire de Paris.

Pyramide commémoratrice du crime de Chastel et des Jésuites. Page 131

Vue du Pont-Neuf et de la Samaritaine. 173

Vue de la place Royale. 194

Vue extérieure de l'église de Saint-Thomas-d'Aquin. 349

Vue du couvent de la Visitation de Sainte-Marie. 381

Vue du Val-de-Grâce. 396

